



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

181^e Année – Spécial N° 49

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 1^{er} Octobre 2026

SOMMAIRE

DÉCRET

DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE FISCAL 2026-2027

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉCRET

DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE FISCAL 2026-2027

LE CONSEIL DES MINISTRES

- Vu les articles 27-1, 88, 89, 94, 105, 111, 111-1, 111-2, 111-3, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 159, 161, 163, 200, 200-4, 222, 227-2, 227-4, 228-1, 231, 231-1, 233 et 235 de la Constitution du 29 mars 1987 ;
- Vu les articles 217, 218, 220, 223, 227, 227-3, 228, 234-1 de la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987 ;
- Vu le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections du 21 février 2026, publié dans le Journal Officiel « Le Moniteur » Spécial N° 7 du 23 février 2026 ;
- Vu la Loi du 19 août 1963 relative à la dette interne et externe de l'État ;

- Vu la Loi du 3 septembre 1971 concernant les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, modifiée par les Décrets du 6 mars 1985, du 31 août 1988 et du 28 septembre 1990 ;
- Vu la Loi du 17 août 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions autonomes : la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC) ;
- Vu la Loi du 22 août 1983 sur le recouvrement des créances de l'État ;
- Vu la Loi du 15 février 1995 portant modification du tarif douanier ;
- Vu la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport ;
- Vu la Loi du 24 juillet 2002 relative aux zones franches ;
- Vu la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements ;
- Vu la Loi du 18 décembre 2002 relative au Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- Vu la Loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- Vu la Loi du 9 octobre 2009 portant modification de certains taux et positions tarifaires ;
- Vu la Loi du 17 juillet 2012 portant sur les banques et autres institutions financières ;
- Vu les articles 11 à 15 de la Loi du 7 mai 2014 portant prévention et répression de la corruption, amendant les articles 137, 138, 139, 140 et 144 du Code Pénal ;
- Vu la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances ;
- Vu la Loi du 18 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de l'Education (FNE) ;
- Vu le Décret du 22 septembre 1964 relatif au fermage et au loyer des biens du domaine privé de l'État ;
- Vu le Décret du 28 septembre 1977 portant sur la conservation foncière et l'enregistrement ;
- Vu le Décret du 5 avril 1979 modifié par celui du 23 décembre 1981 sur la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) ;
- Vu le Décret du 5 mars 1987 organisant, sur de nouvelles bases, l'Office du Budget, Service techniquement déconcentré du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret du 5 mai 1987 réorganisant l'Administration Générale des Douanes ;
- Vu le Décret du 28 septembre 1987 modifiant les structures de la Direction Générale des Impôts ;
- Vu le Décret du 14 octobre 1988 relatif à la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) ;
- Vu le Décret du 2 juillet 1997 ratifiant la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique ;
- Vu le Décret du 1er juin 2005 modifiant celui du 4 avril 1979 relatif au permis de conduire ;
- Vu le Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu ;
- Vu le Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la Carte d'Identité Fiscale ;
- Vu le Décret du 23 novembre 2005 établissant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif désigné sous le sigle : « CSCCA » ;
- Vu le Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) ;
- Vu le Décret du 26 mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules ;
- Vu le Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011, révisant celui du 6 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite, améliorant les conditions de vie des Agents de l'Administration Publique ;
- Vu le Décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et attributions des organes et services de la Présidence de la

République ;

- Vu le Décret du 6 janvier 2016 portant amendement du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État ;
- Vu le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP) ;
- Vu le Décret du 6 janvier 2016 organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;
- Vu le Décret du 9 septembre 2020 fixant les conditions dans lesquelles la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif donne un avis consultatif sollicité sur les questions relatives à la législation sur les Finances Publiques ainsi que sur les projets de contrat, accords et conventions ;
- Vu le Décret du 21 janvier 2021 modifiant l'article 1^{er} de la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention de passeport ;
- Vu le Décret du 13 septembre 2022 modifiant l'article 6 de la Loi du 18 décembre 2002 portant création d'un organisme à caractère financier dénommé : « Fonds d'Entretien Routier » ayant pour sigle : « FER » ;
- Vu le Décret du 23 janvier 2022 relatif au Code des Douanes ;
- Vu le Décret du 30 avril 2025 portant révision de Celui du 31 décembre 2020 en ses dispositions relatives à l'Agence Nationale d'Intelligence (ANI) et créant, en lieu et place de l'ANI, l'Agence Nationale de Sécurité (ANS) ;
- Vu le Décret du 11 août 2026 établissant le régime d'imposition applicable aux jeux de hasard et d'argent ;
- Vu le Décret du 11 août 2026 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale des Jeux de Hasard et d'Argent (ANJHA) ;
- Vu le Décret du 11 août 2026 portant règlementation des jeux de hasard et d'argent ;
- Vu le Décret du 30 septembre 2026 portant modification du Code Fiscal ;
- Considérant qu'il est impératif pour l'État d'arrêter des mesures conformes aux programmes économique et financier établis ;
- Considérant qu'il convient, à travers le Budget Général, d'établir les voies et moyens et de fixer les crédits devant assurer le fonctionnement des services publics, le service de la Dette Publique, les dépenses de capital, les réparations pour dommage, les prêts et avances et les interventions de l'État sur les plans économique, social et culturel pour la période allant du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027 ;
- Considérant que le Pouvoir Législatif est, pour le moment, inopérant et qu'il y a alors lieu pour le Pouvoir Exécutif de légiférer par Décret sur les objets d'intérêt public ;
- Sur le rapport des Ministres de l'Economie et des Finances, de la Planification et de la Coopération Externe;
- Et après délibération en Conseil des Ministres ;
- Le Pouvoir Exécutif décrète le Budget Général suivant :

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1^{er}. Toutes les ressources de l'État sont de droit des ressources budgétaires même dans le cas où elles n'auraient pas été prévues dans le Budget Général. Ces ressources doivent être établies par des lois, conventions, décisions de justice ou toutes autres prescriptions validées par les autorités compétentes. Sauf dérogation légale, elles sont versées au compte « Trésor Public ».

Elles comprennent aussi les recettes, les dividendes et autres provenant des entreprises publiques.

Article 2.- Les institutions de l'Administration d'État, fournissant des services rémunérés, doivent faire approuver leurs barèmes et tarifs par leurs autorités de tutelle.

Article 3.- Les impôts, droits et taxes perçus au 30 septembre 2026, au profit de l'État et des Collectivités Territoriales, sont prorogés pour l'exercice fiscal 2026-2027 et leurs produits seront recouvrés d'après les Lois, Décrets-Lois et Décrets régissant la matière.

Article 4.- Selon la nomenclature des ressources, les voies et moyens sont ainsi regroupés :

Art. 1.- Recettes Fiscales ;

Art. 2.- Recettes non Fiscales ;

Art. 3.- Recettes en Capital ;

Art. 5.- Dons ;

Art. 6.- Remboursements de prêts et avances et ventes de participation ou restitution de capital ;

Art. 8.- Emprunts ;

Art. 9.- Recettes perçues pour le compte de tiers.

Article 5.- Tout agent public, qui aura empêché ou perturbé le déroulement de la procédure d'établissement et de perception des droits, des impôts et des taxes ; détruit, détourné, soustrait ou contrefait des justifications de recettes, encourra des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui, ni de la réparation personnelle et pécuniaire du dommage subi par l'État.

Article 6.- Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir, en vertu du Budget Général de l'exercice fiscal 2026-2027, sont estimés à **deux cent soixante-deux milliards neuf cent millions et 00/100 de gourdes (HTG 262 900 000 000,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 47 du présent Budget.

Article 7.- Les Dons en appui budgétaire et en aide projet sont estimés à **quatre-vingt-neuf milliards sept cent soixante et onze millions cent soixante-sept mille deux cent soixante-seize et 00/100 de gourdes (HTG 89 771 167 276,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 47 du présent Budget.

Article 8.- Les produits du financement interne et externe sont estimés à **quarante-huit milliards cinq cent vingt-huit millions huit cent trente-deux mille sept cent vingt-cinq et 00/100 de gourdes (HTG 48 528 832 725,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 47 du présent Budget.

Article 9.- L'article 154 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules est ainsi modifié :

Les pare-brise doivent être faits d'une matière inaltérable parfaitement transparente et non susceptible de produire des éclats en cas de bris. Tout propriétaire de véhicule qui, en raison de son activité professionnelle, souhaite circuler dans un véhicule à vitres et pare-brise teintés est astreint au paiement d'un droit fixe dénommé « Droit de Teinte de Véhicules (DTV) » dans un office de la Direction Générale des Impôts (DGI).

La demande d'autorisation est formulée pour tout véhicule, régulièrement assuré et immatriculé.

Le montant de ce droit est de dix mille et 00/100 de gourdes (HTG 10,000.00) payable entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année. Il est valide pour un exercice fiscal et n'est pas divisible.

Sont exonérés du droit de teinte, les véhicules appartenant aux corps diplomatiques et consulaires, aux institutions internationales et aux institutions publiques.

Les modalités d'application de ces dispositions sont définies conjointement par des mesures administratives du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Article 10.- Il est ajouté à l'article 279 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules, la contravention suivante :

Circuler sans autorisation de teinte ou avec une autorisation de teinte périmée est passible d'une amende de vingt mille et 00/100 de gourdes (HTG 20 000,00).

Article 11.- Il est institué, au profit du Trésor Public, un droit complémentaire applicable aux services d'émission accélérée de passeports en procédure d'urgence ou d'extrême urgence, ainsi qu'à la délivrance du permis de séjour.

Ce droit complémentaire est fixé à :

- deux mille gourdes (HTG 2 000,00) pour la procédure d'urgence ;
- deux mille cinq cents gourdes (HTG 2 500,00) pour la procédure d'extrême urgence ;
- mille cinq cents gourdes (HTG 1 500,00) pour la délivrance du permis de séjour.

Les passeports délivrés en procédure d'urgence sont émis dans un délai de quarante-huit (48) à soixante-douze (72) heures. Ceux délivrés en procédure d'extrême urgence sont émis dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures, sur présentation de motifs médicaux, humanitaires ou professionnels dûment justifiés.

Ce droit complémentaire est perçu pour le compte du Trésor public, contre quittance, par un régisseur placé auprès des services de la Direction de l'Immigration et de l'Émigration (DIE).

Les recettes provenant de ces droits complémentaires sont réparties à raison de vingt-cinq pour cent (25 %) au profit du Compte Unique du Trésor (CUT) et de soixante quinze pour cent (75 %) au profit de la Direction de l'Immigration et de l'Émigration (DIE).

Article 12.- L'article 23 de la Loi du 9 juillet 2002 relative aux zones franches se lit désormais comme suit :

Les investisseurs des zones franches ou d'entreprises franches jouissent des avantages suivants :

- a. *Déduction des valeurs investies dans une zone franche, mais interdiction de vendre le titre pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'investissement ;*
- b. *Exonération totale d'impôts sur les revenus (personnes morales) générés par les investissements dans les zones franches industrielles pendant sept (7) ans au plus.*

Article 13.- «L'article 23 du Décret du 14 septembre 1989 relatif aux Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement se lit comme suit :

Les ONG autorisées à fonctionner en Haïti bénéficieront des avantages suivants :

- *l'exonération d'impôts pour l'Organisation à l'exception de la patente;*
- *la franchise douanière à l'importation de tous biens, dons et équipements nécessaires à la réalisation exclusive de leurs objectifs et des « effets personnels » du personnel de l'Organisation autorisé à travailler dans le pays, moyennant le paiement des frais de vérification et la redevance informatique.»*

Article 14.- L'article 27, alinéa 3 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant des taxes communales est rapporté.

Article 15.- L'article 29, alinéa 4 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 16.- L'article 31, alinéa 2 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 17.- L'article 33, alinéa 2 du Code des Investissements du 9 septembre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes est rapporté.

Article 18.- L'article 35, alinéa 2 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes est rapporté.

Article 19.- En ce qui a trait à la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le code des investissements, toutes les clauses traitant des taxes communales et de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes sont rapportées.

Article 20.- Les droits d'accises applicables à la pâte concentrée de tomate, conditionnée ou non pour la vente au détail, ainsi qu'au tomato-ketchup et aux autres sauces de tomates relevant des positions tarifaires 2002.90 11, 2002.90 19 et 2103.20 00, sont calculés au taux de quinze pour cent (15 %) de la valeur en douane (CIF), majorée des droits de douane.

Article 21.- Les articles 124, 125 et 126 du Décret du 1er juin 2005 relatifs à l'Inspection de Véhicules se lisent respectivement comme suit :

- a) *Sont astreints à l'inspection semestrielle les véhicules suivants : les véhicules qui appartiennent en propre à l'État (Officiel, Service de l'État), les véhicules des Missions Diplomatiques et Consulaires et des Organisations Internationales (CD, CC, OI), et ceux d'Immatriculation Temporaire (IT) admis dans un régime de franchise;*

Article 22.- Toutes dispositions relatives à la Contribution Foncière des Propriétés Non Bâties contenues dans le Code Fiscal sont et demeurent suspendues jusqu'à la réforme cadastrale.

Article 23.- L'article 27 de la Loi du 9 septembre 2002 relative au Code des Investissements se lit désormais comme suit :

1. *Les entreprises s'adonnant aux activités prévues à l'article 19 et agréées par la Commission Interministérielle des Investissements bénéficient de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu pour une période ne dépassant pas sept (7) années consécutives. Après cette période d'exonération, le revenu de l'entreprise est taxé dans sa totalité conformément au Décret du 30 septembre 2026 modifiant le Code Fiscal.*
2. *L'entreprise ne peut bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de la période d'exonération qu'en cas de force majeure ; ce, conformément à l'article 26 dudit Code.*

Article 24.- L'Article 28 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Dans le cadre de rénovation, rééquipement, agrandissement, réhabilitation, modernisation d'entreprises bénéficiant d'avantages incitatifs ou d'avantages déjà agréés par la Commission interministérielle des Investissements, ces entreprises bénéficieront, sans restriction de période, de :

- a. *L'exonération fiscale et douanière sur les importations de biens d'équipements, de matériels et de matières premières ;*
- b. *La dispense du dépôt des garanties prévue au Code Douanier pour les mêmes biens en admission temporaire.»*

Article 25.- « L'Article 29 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Toute entreprise dont les services ou la production sont tournés vers l'exportation ou la réexportation bénéficie des avantages douaniers et fiscaux suivants :

1. *Franchise douanière et fiscale sur les importations de matières premières et de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'installation, au fonctionnement et à la production de l'entreprise incluant entre autres :*
 - *Les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;*
 - *Les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel, des fournitures et produits manufacturés de l'entreprise ;*
 - *Les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le code du travail ;*
 - *Les outils et pièces de rechange nécessaires à l'implantation de l'entreprise ainsi qu'à la réparation des machines, équipements et matériels ;»*
 - *« Les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise ;*
 - *Les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise ;*
 - *Les produits destinés aux opérations de production ;*
 - *Les produits consommables ;*
2. *Admission temporaire pour perfectionnement actif pour les matières premières et le matériel d'emballage ;*
3. *Dispense générale de caution ou de dépôt de garantie dans le cadre de l'admission temporaire des matières premières et matériel d'emballage ;*

4. *Exemption des frais de vérification.*»

Article 26.- L'article 31 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements, se lit désormais comme suit :

Les entreprises agricoles, les sociétés de développement agricoles, les coopératives agricoles, s'adonnant aux activités définies à l'article 30 du Code, bénéficient, outre les avantages fiscaux définis au dit Code et les Lois sur l'Agriculture, des avantages suivants :

1. *La franchise douanière et fiscale, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise, incluant :*

- *Les tracteurs, motoculteurs, bateaux de pêche et moteurs hors-bord et tous autres matériels roulants de transport nécessaires à l'exploitation ;*
- *Les semences, alevins, engrais, pesticides, plantes, fongicides et tout autre intrant pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ;*
- *Les filets, nasses et autres matériels pour la pêche ;*
- *Les appareils et matériels pour construction de serre, incubateur pour production de volaille ;*
- *Les pièces de rechange et outils nécessaires à l'entretien des équipements ;*
- *Les machines, outillages et équipements de traitement après récolte tels qu'égreneuses, dépulpeuses, batteuses à grains ;*
- *Les matériels d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement et tous autres matériels jugés nécessaires à l'entreprise pour sa production.*

2. *La dispense du dépôt de garantie prévue au Code Douanier pour les importations en admission temporaire.*

Article 27.- L'article 33 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Les entreprises et coopératives artisanales s'adonnant aux activités définies à l'article 32 du Code bénéficient, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, outre les avantages fiscaux et douaniers définis audit Code et les lois sur l'artisanat, des avantages suivants :

1. *L'exonération des droits de douane pour une période ne dépassant pas dix (10) ans consécutifs sur les fournitures et le matériel d'emballage ;*

2. *L'exonération douanière et fiscale, à l'exception des frais de vérification, pour une période ne dépassant pas dix (10) ans consécutifs, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et à l'exploitation de l'entreprise, incluant :*

- *L'équipement, le matériel, les articles et accessoires nécessaires à l'entreprise ;*
- *Les pièces de rechange et outils nécessaires à la réparation desdits équipements et matériels.*

3. *La dispense du dépôt de garantie prévue au Code Douanier pour les importations en admission temporaire.*

Article 28.- «L'article 35 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Les entreprises de l'industrie nationale s'adonnant aux activités définies à l'article 34 dudit code et agréées par la Commission Interministérielle des Investissements bénéficient, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, outre les avantages fiscaux et douaniers définis audit Code, des avantages suivants :

1. *La franchise douanière et fiscale, à l'exception des frais de vérification, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise, incluant :*

- *Les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;*
 - *Les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel, des fournitures et produits finis de l'entreprise ;*
 - *Les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le Code du Travail ;*
 - *les outils et pièces de rechange nécessaires à la réparation des machines, équipements et matériels ;*
 - *Les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'implantation de l'entreprise ;*
 - *Les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise ;*
 - *Le matériel d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement et tous autres matériels jugés nécessaires à l'entreprise pour sa production.»*
2. *« l'exonération pour une période ne dépassant pas dix (10) ans des droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation. S'il s'agit de modernisation, de réhabilitation, d'agrandissement d'entreprise déjà existante ou ayant bénéficié d'avantages incitatifs, elle bénéficiera cinq (5) ans d'exonération des mêmes droits sur les matières premières et ne peut produire qu'une seule demande d'exemption fiscale et douanière sur les importations de biens d'équipements et de matériels.*
3. *la dispense du dépôt de garantie prévue au Code Douanier pour les importations en admission temporaire.»*

Article 29.- «L'article 38 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Les entreprises de développement touristique, les entreprises de service à caractère touristique, oeuvrant dans les champs d'activités définies à l'article 37 dudit Code et les Lois sur le tourisme, bénéficient, outre des avantages fiscaux définis au présent Code, des avantages suivants :

1. *La franchise douanière et fiscale, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à la prospection, l'implantation, l'aménagement ou au réaménagement, quand ces matériels ou ces équipements ne peuvent pas être trouvés localement dans les mêmes conditions de qualité et de prix :*
- *Les matériaux de construction ;*
 - *Les matériels électriques ;*
 - *Les systèmes de production ou de compensation d'énergie électrique ;*
 - *Les systèmes ou équipements pour la sécurité et la surveillance ;»*
 - *« Les systèmes de communication et de télécommunication ;*
 - *Les systèmes et équipements de conservation au froid ;*
 - *Les appareils ménagers, la lingerie, les ustensiles de service et de cuisine ;*
 - *Les systèmes et équipements de traitement de l'eau ;*
 - *Les systèmes et équipements sanitaires ;*
 - *Les espèces animales et végétales rares ;*
 - *Les chaloupes et remorques ;*
 - *Les petits avions, bateaux et hélicoptères de plaisance ;*
 - *Les véhicules utilitaires affectés à l'exploitation ;*
 - *Les matériels et équipements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'activité touristique ;*
 - *Les pièces de rechange pour les matériels et équipements.*

2. *La dispense du dépôt de garantie prévue au Code Douanier pour les importations en admission temporaire.»*

Article 30.- L'Article 21 de la Loi du 9 juillet 2002 portant sur les zones franches se lit désormais comme suit :

Les promoteurs et/ou opérateurs de zones franches (personnes morales) bénéficient des avantages douaniers et fiscaux suivants pour les besoins de leurs projets d'investissements :

1. *L'exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes morales pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives. Après la période d'exonération totale, le revenu de l'entreprise est taxé dans sa totalité, conformément au Décret du 30 septembre 2026 modifiant le Code Fiscal. Cette exonération ne peut être renouvelée ou prolongée qu'une seule fois ; ce, en cas de force majeure. La décision de renouveler ou de prolonger la période d'exonération est prise par le Conseil National des Zones Franches (CNZF).*
2. *La franchise douanière et fiscale, y compris les taxes d'immatriculation pour les biens d'équipements et matériels nécessaires à l'aménagement des espaces, à l'exclusion des véhicules de tourisme.*
3. *L'enregistrement et la transcription du débet de tous actes contenant acquisition, hypothèque et nantissement.*
4. *L'exonération pour une période de sept (7) années consécutives de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). A l'expiration de la septième année, le montant de la CFPB est calculé sur la base de la valeur locative qui est le loyer annuel théorique que pourrait produire l'immeuble s'il était loué dans des conditions normales de concurrence. Autrement dit, le prix auquel l'immeuble est loué ou celui auquel il peut être loué conformément aux Lois régissant la matière. Cette valeur locative doit être évaluée chaque trois (3) ans.*

Article 31.- Sont ainsi modifiés les droits de douane pour les marchandises placées sous les positions tarifaires:

Position tarifaire	Libellé	Taux (%)
2002.10.00	Tomates, entières ou en morceaux	10
2002.90.11	Pâte concentrée de tomate conditionnée pour la vente au détail	10
2002.90.19	Pâte concentrée de tomate non conditionnée pour la vente au détail	10
2103.20.00	"Tomato-ketchup" et autres sauces tomates	10
1601.00.00	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes ; préparations alimentaires à base de ces produits.	40
1511.90.00	Huiles comestibles CVD	10
1517.90.00	Saindoux/Manteca	20
1517.10.01	Margarine/beurre de cuisine	20
3304.99.00	Autres (produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y compris préparations antisolaires, pour bronzer, manucures ou pédicures).	10
3305.10.00	Shampoings	10
3307.20.00	Désodorisants corporels et antisudoraux	10
3401.11.00	Savons de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	10
3401.19.00	Savons de lessive	15
3402.50.00	Détergent en poudre	15
3402.90.00	Détergent liquide	10
3917.23.00	Tuyaux en Polymères du chlorure de vinyle (PVC)	20
4818.10.00	Papier hygiénique	30
4818.20.00	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	10
4818.30.00	Nappes et serviettes de table	5
4819.40.00	Sacs en papier	15
6305.33.00	Sacs en polypropylène	10
9619.00.00	Serviettes et tampons hygiéniques, couches, langes et articles similaires, en toutes matières	5

Article 32.- Sont suspendus tous droits, taxes et autres prélèvements perçus à la vente et à l'importation des équipements destinés à la production, au stockage, à la distribution ou à la consommation d'énergie solaire, ci-après désignés :

1. Batteries au lithium-ion, classées sous la position tarifaire 8507.60 00 ;
2. Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux et les Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux classées sous les positions tarifaires 8541.42 00 et 8541.43 00.

Les équipements bénéficiant de cette mesure doivent être destinés exclusivement à la production, au stockage, à la distribution ou à la consommation d'énergie solaire sur le territoire national.

3. Inverters, classés sous les positions tarifaires 8504.4011 et 8504.4019.

Article 33.- Sont suspendus tous droits, taxes et autres prélèvements perçus à l'importation des produits de la pêche ci-après désignés :

1. Morues séchées (*Gadus morhua*, *Gadus ogac*, *Gadusmacrocephalus*) classées sous la position tarifaire : 0305.51.00 ;
2. Harengs salés (*Clupea harengus*, *Clupea pallasii*), classés sous la position tarifaire 0305.61.00 ;
3. Morues salées (*Gadus morhua*, *Gadus ogac*, *Gadusmacrocephalus*), classées sous la position tarifaire: 0305.62.00.

Article 34.- Obligation est faite à tous les importateurs de Gaz Propane Liquéfié (GPL) d'exiger de leurs clientèle, notamment les micro-centres, les distributeurs et les détaillants, la présentation de leur patente à jour ainsi que leur autorisation de fonctionnement dûment délivrée par l'autorité compétente pour les secteurs de vente et de distribution dudit produit.

Article 34-1.- Tout manquement par l'importateur aux dispositions du présent article entrainera une amende financière de **cent mille et 00/100 de gourdes (HTG 100 000,00)**.

Article 34-2.- Tout micro-centre, distributeurs ou détaillant exploitant en situation irrégulière ou en violation du présent article est frappé d'une amende de **cinquante mille et 00/100 de gourdes (HTG 50 000,00)**, sans préjudice de l'application des autres mesures administratives prévues par la législation en vigueur, notamment la fermeture temporaire ou définitive de l'établissement.

Article 34-3.- L'application des sanctions administratives et des amendes prévues aux alinéas précédents ne fait pas obstacle aux poursuites pénales qui pourraient être engagées conformément aux lois de la République.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 35.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2026-2027 destinés aux dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses courantes des institutions de l'Administration d'État, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique, sont fixés à **deux cent cinquante-quatre milliards deux cent millions et 00/100 de gourdes (HTG 254 200 000 000,00)** distribués selon les tableaux présentés à l'article 48 du présent budget.

Article 36.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2026-2027 pour les dépenses de programmes et projets sont fixés à **cent quarante-sept milliards et 00/100 de gourdes (HTG 147 000 000 000,00)** répartis selon les tableaux présentés à l'article 48 du présent budget.

Article 37.- Les crédits budgétaires sont adoptés par entité administrative et par titre de dépenses. Ils sont affectés à un service ou à un ensemble de services. Ils peuvent être évaluatifs ou limitatifs.

Article 38.- Les crédits évaluatifs s'appliquent aux dépenses relatives à la dette publique, aux décisions et frais de justice, aux réparations civiles, aux dégrèvements et restitutions et à la mise en jeu des garanties accordées par l'État.

Les dépenses sur crédits évaluatifs peuvent, au besoin, s'imputer au-delà de l'allocation prévue initialement. Elles ne sauraient, en aucun cas, être supérieures à 10% des crédits initialement prévus.

Le Ministre chargé des Finances informe régulièrement le Parlement des motifs du dépassement budgétaire. Les allocations révisées doivent être régularisées dans la plus prochaine Loi de Finances afférente à l'année fiscale concernée.

Tous les autres crédits sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires et les crédits limitatifs ne peuvent être augmentés que par une Loi de Finances. Cependant, des crédits supplémentaires aux crédits limitatifs peuvent être ouverts par décision du Pouvoir Exécutif arrêtée en Conseil des Ministres et publiée au Journal Officiel de la République et après information circonstanciée des Commissions chargées des Finances du Parlement. Les crédits limitatifs décidés par le Pouvoir Exécutif ne sauraient, en aucune façon, affecter l'équilibre budgétaire et leur montant ne peut dépasser 10% du total des crédits ouverts dans la Loi de Finances initiale. Ils ne peuvent être pris que dans les cas suivants :

1. pour faire face à des calamités ;
2. pour répondre à une urgence quand il y a nécessité impérieuse d'intérêt national ;
3. pour utiliser des ressources excédentaires imprévues.

Les plafonds des autorisations d'emplois ouvrant la voie au recrutement pour le fonctionnement de l'État, sont limitatifs. Un projet de Loi portant ratification de ces crédits est, dans les trente (30) jours qui suivent leur ouverture, déposé au Parlement qui doit, en toute urgence, se prononcer sur la question.

Article 39.- Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour l'objet pour lequel ils ont été prévus, sauf disposition (s) contraire (s).

Article 40.- L'entité administrative correspond aux organes des trois Pouvoirs et à ceux des Institutions Indépendantes conformément aux articles 3 et 14 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale d'État.

On considère comme entité administrative de premier rang : la Présidence, la Primature, les Ministères, le Sénat de la République, la Chambre des Députés, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil Electoral, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Université d'État d'Haïti et l'Académie du Créole Haïtien.

Article 41.- Est désigné entité administrative de second rang, le premier niveau de subdivision administrative de l'entité administrative de premier rang. Elle correspond aux structures administratives placées sous le contrôle hiérarchique de la plus haute autorité de l'entité administrative de premier rang correspondante.

Article 42.- Les crédits de l'entité administrative de premier rang comprennent ceux des Services Territorialement Déconcentrés, conformément aux prescrits de l'article 85 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale d'État.

Article 43.- Les titulaires des entités administratives de premier rang sont ordonnateurs principaux. Ils détiennent l'entière responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à leurs entités administratives, y compris la gestion assurée par les ordonnateurs qui bénéficient de leurs délégations. Ils sont co-responsables de la gestion assurée par les ordonnateurs secondaires placés sous leurs responsabilités hiérarchiques.

Article 44.- Les crédits budgétaires de chaque entité administrative sont regroupés sous les titres ci-dessous mentionnés.

Titres de Dépenses	Articles de Dépenses
Titre I. Dépenses de personnel	Article 1. Dépenses de personnel
Titre II. Dépenses de biens et Services	Article 2. Dépenses de services et charges diverses
	Article 3. Achats de biens de consommation et petit matériel
Titre III. Dépenses d'immobilisations	Article 4. Immobilisations corporelles
	Article 5. Immobilisations incorporelles
Titre IV. Dépenses de transferts	Article 7. Subventions, quote-parts, contributions, allocations, indemnités
Titre V. Service de la Dette Publique	Article 8. Amortissement de la dette publique
	Paragraphe 26 de l'Article 2: Charges Financières
Titre VI. Autres dépenses publiques	Article 9. Autres dépenses publiques
Titre VII. Dépenses d'opérations financières	Article 6. Prêts, avances, prises de participation et placements

Article 45.- Les crédits du *titre VI : Autres dépenses publiques* peuvent être redistribués, au besoin, entre ceux des titres II et III. Toutefois, les mouvements de crédits des titres II et III vers le titre VI ne sont pas autorisés.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Article 46.- Les conditions d'équilibre du Budget de l'exercice fiscal 2026-2027 sont assurées par les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts et les dispositions relatives au financement des charges publiques.

Article 47.- Les opérations du Budget de l'exercice fiscal débutant le 1^{er} octobre 2026 pour s'achever le 30 septembre 2027 sont ainsi réparties :

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)**

OPERATIONS	BUDGET RECTIFICATIF 2025-2026	BUDGET INITIAL 2026-2027	VARIATION	
			absolue	relative
ENVELOPPE GLOBALE	360,311,000,000	401,200,000,001	40,889,000,001	11.3%
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	243,140,000,000	262,900,000,000	19,760,000,000	8.1%
A1. Impot direct	51,902,258,912	54,303,024,192	2,400,765,280	4.6%
A2. Impot indirect	176,087,109,572	191,660,102,079	15,572,992,507	8.8%
A2.1. sur production locale	26,533,336,388	27,760,649,305	1,227,312,917	4.6%
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	114,613,773,184	127,899,452,774	13,285,679,591	11.6%
A2.3. sur produits pétroliers	34,940,000,000	36,000,000,000	1,060,000,000	3.0%
A3. Autres recettes domestiques	15,150,631,516	16,936,873,728	1,786,242,213	11.8%
B- Dépenses totales (B1+D1)	343,714,548,160	384,709,840,366	40,995,292,206	11.9%
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	213,717,184,077	232,623,773,895	18,906,589,818	8.8%
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	200,321,036,562	217,411,994,268	17,090,957,706	8.5%
Salaires et traitements	113,548,013,398	121,609,358,205	8,061,344,807	7.1%
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	64,371,943,396	71,245,969,882	6,874,026,486	10.7%
Transferts et subventions	22,401,079,768	24,556,666,181	2,155,586,413	9.6%
B1.2. Intérêts	7,496,147,515	6,611,779,627	(884,367,888)	-11.8%
Dettes interne	5,638,755,385	5,099,227,703	(539,527,683)	-9.6%
Dettes externe	1,857,392,130	1,512,551,925	(344,840,205)	-18.6%
B1.3. Dépenses exceptionnelles	5,900,000,000	8,600,000,000	2,700,000,000	45.8%
activités électorales	5,900,000,000	6,600,000,000	700,000,000	11.9%
Support aux partis politiques	-	2,000,000,000	2,000,000,000	0.0%
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	42,818,963,438	45,488,005,732	2,669,042,294	6.2%
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	29,422,815,923	30,276,226,105	853,410,182	2.9%
D1. Dépenses en capital (D1.1+D1.2+D1.3)	129,997,364,083	152,086,066,471	22,088,702,388	17.0%
D1.1 Immobilisations	4,657,364,083	5,086,066,471	428,702,388	9.2%
D1.2 Investissements publics (financement interne)	56,475,000,000	55,250,000,000	(1,224,999,999)	-2.2%
Trésor Public	52,125,000,000	50,800,000,000	(1,324,999,999)	-2.5%
Annulation dette FMI	355,000,000	1,026,000,000	671,000,000	189.0%
Autres Financements	3,995,000,000	3,424,000,000	(571,000,000)	-14.3%
D1.3 Investissements publics (financement externe)	68,865,000,000	91,750,000,000	22,885,000,000	33.2%
Sur Dons	67,413,000,000	87,050,448,000	19,637,448,000	29.1%
Sur Emprunt	1,452,000,000	4,699,552,000	3,247,552,000	223.7%
y/c FMI	1,452,000,000	79,552,000	(1,372,448,000)	-94.5%
TAIWAN	-	4,620,000,000	4,620,000,000	0.0%
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(100,574,548,160)	(121,809,840,366)	(21,235,292,206)	21.1%
F-Dons (F1+F2)	70,115,700,000	89,771,167,276	19,655,467,276	28.0%
F1. Appui budgétaire global	2,702,700,000	2,720,719,276	18,019,276	0.7%
F2. Aide projets	67,413,000,000	87,050,448,000	19,637,448,000	29.1%
G-Solde global incluant dons (E+F)	(30,458,848,159)	(32,038,673,090)	(1,579,824,931)	5.2%
H- Financement (H1+H2)	30,458,848,160	32,038,673,091	1,579,824,931	5.2%
H1. Financement externe net	(4,449,298,210)	(4,789,130,308)	(339,832,098)	7.6%
H1.1. Tirages sur emprunt	1,452,000,000	4,699,552,000	3,247,552,000	223.7%
H1.2. Amortissement de la dette externe	(5,901,298,210)	(9,488,682,308)	(3,587,384,098)	60.8%
H2. Financement interne net	34,908,146,369	36,827,803,398	1,919,657,029	5.5%
H2.1. Bons du Trésor	24,800,000,000	35,179,280,725	10,379,280,725	41.9%
H2.2. Autres financements internes des projets	4,350,000,000	4,450,000,000	100,000,000	2.3%
H2.3. Amortissement de la dette interne	(10,695,153,631)	(7,001,477,327)	3,693,676,304	-34.5%
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	16,453,300,000	4,200,000,000	(12,253,300,000)	-74.5%
H2.5. Emprunt bancaire	-	-	-	0.0%
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	0	(0)	(1)	

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**Tableau d'équilibre du Budget Général
Exercice 2026-2027**

VOIES ET MOYENS	401,200,000,001	DEPENSES TOTALES	401,200,000,001
Ressources Domestiques	262,900,000,000	Dépenses courantes	232,623,773,895
Recettes Internes	187,493,113,461	Salaires et traitements	121,609,358,205
Recettes douanières	72,506,886,538	Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	77,845,969,882
Autres ressources domestiques	2,900,000,000	Transferts et subventions	26,556,666,181
		Intérêts	6,611,779,627
Solde Budgétaire de base			30,276,226,104
Dons	89,771,167,276		
Appui budgétaire global	2,720,719,276	Dépenses de Capital	168,576,226,106
Aide projets	87,050,448,000	Immobilisations	5,086,066,471
		Programmes et Projets	147,000,000,000
Financement	48,528,832,725	Trésor Public	50,800,000,000
Tirages sur emprunt	4,699,552,000	Annulation dette FMI	1,026,000,000
Bons du Trésor	35,179,280,725	Autres Financements	3,424,000,000
Autres financements internes des projets	4,450,000,000	Dons et emprunts	91,750,000,000
Emprunt BRH	4,200,000,000		
Emprunt Bancaire	0	Amortissement de la Dette	16,490,159,635

Détails des Opérations

Article 48.- Les crédits du Budget de l'exercice fiscal 2026-2027 sont répartis par entité administrative et par titre de dépenses tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 26-27	Pond.	Crédits d'investissement 26-27	Pond.	Total des crédits 26-27	Pond.
TOTAL		254,200,000,000	100.0%	147,000,000,000	100.0%	401,200,000,001	100.0%
1 POUVOIR EXECUTIF		238,926,560,213	94.0%	146,257,300,000	99.5%	385,183,860,214	96.0%
11 SECTEUR ECONOMIQUE		32,758,166,539	12.9%	79,548,697,518	54.1%	112,306,864,057	28.0%
1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE		2,902,206,583	1.1%	6,104,000,000	4.2%	9,006,206,583	2.2%
TITRE I Dépenses de Personnel		2,024,140,211	0.8%	-	0.0%	2,024,140,211	0.5%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		689,833,209	0.3%	465,000,000	0.3%	1,154,833,209	0.3%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		90,827,887	0.0%	1,025,000,000	0.7%	1,115,827,887	0.3%
TITRE IV Dépenses de Transferts		39,688,524	0.0%	-	0.0%	39,688,524	0.0%
TITRE V Service de la Dette Publique		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		57,716,752	0.0%	4,614,000,000	3.1%	4,671,716,752	1.2%
TITRE VII Opérations financières		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		19,825,773,877	7.8%	10,913,542,981	7.4%	30,739,316,858	7.7%
TITRE I Dépenses de Personnel		10,409,386,230	4.1%	-	0.0%	10,409,386,230	2.6%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		4,442,974,124	1.7%	81,000,000	0.1%	4,523,974,124	1.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		911,412,253	0.4%	1,805,000,000	1.2%	2,716,412,253	0.7%
TITRE IV Dépenses de Transferts		0	0.0%	-	0.0%	0	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		4,062,001,270	1.6%	9,027,542,981	6.1%	13,089,544,251	3.3%
1113 MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL		2,456,897,960	1.0%	15,098,706,204	10.3%	17,555,604,164	4.4%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,583,400,255	0.6%	-	0.0%	1,583,400,255	0.4%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		543,810,514	0.2%	8,439,211,420	5.7%	8,983,021,934	2.2%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		80,207,704	0.0%	30,000,000	0.0%	110,207,704	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	30,000,000	0.0%	30,000,000	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		249,479,487	0.1%	6,599,494,784	4.5%	6,848,974,271	1.7%
1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		2,558,498,324	1.0%	44,763,159,941	30.5%	47,321,658,265	11.8%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,908,549,898	0.8%	-	0.0%	1,908,549,898	0.5%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		542,222,965	0.2%	70,000,000	0.0%	612,222,965	0.2%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		37,505,718	0.0%	26,545,001,317	18.1%	26,582,507,035	6.6%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		70,219,743	0.0%	18,148,158,624	12.3%	18,218,378,367	4.5%
1115 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE		1,751,872,854	0.7%	793,283,592	0.5%	2,545,156,446	0.6%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,267,244,568	0.5%	-	0.0%	1,267,244,568	0.3%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		379,800,163	0.1%	178,147,017	0.1%	557,947,180	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		41,729,058	0.0%	125,136,575	0.1%	166,865,633	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	280,000,000	0.2%	280,000,000	0.1%
TITRE VI Autres dépenses publiques		63,099,065	0.0%	210,000,000	0.1%	273,099,065	0.1%
1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT		2,656,225,435	1.0%	1,571,004,800	1.1%	4,227,230,235	1.1%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,959,391,937	0.8%	-	0.0%	1,959,391,937	0.5%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		647,926,576	0.3%	65,000,000	0.0%	712,926,576	0.2%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		23,906,056	0.0%	840,000,000	0.6%	863,906,056	0.2%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		25,000,866	0.0%	666,004,800	0.5%	691,005,666	0.2%
1117 MINISTERE DU TOURISME		606,591,506	0.2%	305,000,000	0.2%	911,591,506	0.2%
TITRE I Dépenses de Personnel		400,260,786	0.2%	-	0.0%	400,260,786	0.1%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		176,429,788	0.1%	255,000,000	0.2%	431,429,788	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		20,000,928	0.0%	50,000,000	0.0%	70,000,928	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		4	0.0%	-	0.0%	4	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		10,000,000	0.0%	-	0.0%	10,000,000	0.0%
12 SECTEUR POLITIQUE		68,569,584,604	27.0%	32,828,757,339	22.3%	101,398,341,943	25.3%
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE		37,635,377,184	14.8%	23,396,382,144	15.9%	61,031,759,328	15.2%
TITRE I Dépenses de Personnel		26,839,850,416	10.6%	-	0.0%	26,839,850,416	6.7%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		8,344,291,841	3.3%	300,000,000	0.2%	8,644,291,841	2.2%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		307,604,050	0.1%	19,127,000,000	13.0%	19,434,604,050	4.8%
TITRE IV Dépenses de Transferts		143,850,288	0.1%	-	0.0%	143,850,288	0.0%
TITRE V Service de la Dette Publique		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		1,999,780,589	0.8%	3,969,382,144	2.7%	5,969,162,733	1.5%
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER		323,589,315	0.1%	65,000,000	0.0%	388,589,315	0.1%
TITRE I Dépenses de Personnel		159,423,715	0.1%	-	0.0%	159,423,715	0.0%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		77,018,999	0.0%	65,000,000	0.0%	142,018,999	0.0%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		37,912,499	0.0%	-	0.0%	37,912,499	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		49,234,102	0.0%	-	0.0%	49,234,102	0.0%
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		10,318,708,462	4.1%	300,500,000	0.2%	10,619,208,462	2.6%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,200,995,616	0.5%	-	0.0%	1,200,995,616	0.3%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		622,042,555	0.2%	-	0.0%	622,042,555	0.2%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 26-27	Pond.	Crédits d'investissement 26-27	Pond.	Total des crédits 26-27	Pond.
TOTAL		254,200,000,000	100.0%	147,000,000,000	100.0%	401,200,000,001	100.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	125,904,209	0.0%	300,500,000	0.2%	426,404,209	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	150,620,000	0.1%	-	0.0%	150,620,000	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	8,219,146,082	3.2%	-	0.0%	8,219,146,082	2.0%
1214 LA PRESIDENCE		3,206,371,089	1.3%	-	0.0%	3,206,371,089	0.8%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,607,194,264	0.6%	-	0.0%	1,607,194,264	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	764,099,892	0.3%	-	0.0%	764,099,892	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	69,836,904	0.0%	-	0.0%	69,836,904	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	25,287,567	0.0%	-	0.0%	25,287,567	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	739,952,462	0.3%	-	0.0%	739,952,462	0.2%
1216 LA PRIMATURE		4,398,808,902	1.7%	257,415,975	0.2%	4,656,224,877	1.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,714,195,831	0.7%	-	0.0%	1,714,195,831	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,261,120,944	0.5%	67,250,000	0.0%	1,328,370,944	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	137,131,063	0.1%	-	0.0%	137,131,063	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	146,966,659	0.1%	-	0.0%	146,966,659	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,139,394,405	0.4%	190,165,975	0.1%	1,329,560,380	0.3%
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		6,074,266,086	2.4%	3,556,459,220	2.4%	9,629,725,306	2.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,419,930,279	1.3%	-	0.0%	3,419,930,279	0.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	940,207,894	0.4%	-	0.0%	940,207,894	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	334,096,109	0.1%	888,962,237	0.6%	1,223,058,346	0.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	89,831,189	0.0%	-	0.0%	89,831,189	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,290,200,615	0.5%	2,666,496,983	1.8%	3,956,697,598	1.0%
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE		6,612,463,566	2.6%	5,254,000,000	3.6%	11,866,463,566	3.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	5,137,632,232	2.0%	-	0.0%	5,137,632,232	1.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	616,755,394	0.2%	-	0.0%	616,755,394	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	202,707,232	0.1%	5,254,000,000	3.6%	5,456,707,232	1.4%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	23,479,204	0.0%	-	0.0%	23,479,204	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	631,889,504	0.2%	-	0.0%	631,889,504	0.2%
13 SECTEUR SOCIAL		64,914,411,168	25.5%	33,224,674,660	22.6%	98,139,085,828	24.5%
1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L A FORM. PROFESS.		43,769,693,574	17.2%	13,621,787,929	9.2%	57,391,481,503	14.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	34,032,312,160	13.4%	-	0.0%	34,032,312,160	8.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	5,565,640,714	2.2%	8,180,745,762	5.6%	13,746,386,476	3.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	755,000,000	0.3%	4,499,042,167	3.1%	5,254,042,167	1.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	150,000,000	0.1%	792,000,000	0.5%	942,000,000	0.2%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	3,266,740,700	1.3%	50,000,000	0.0%	3,316,740,700	0.8%
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES		2,761,876,493	1.1%	14,797,892,384	10.1%	17,559,768,867	4.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,046,694,233	0.8%	-	0.0%	2,046,694,233	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	571,157,604	0.2%	55,000,000	0.0%	626,157,604	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	35,242,283	0.0%	277,438,215	0.2%	312,680,498	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	40,000,000	0.0%	13,726,234,017	9.3%	13,766,234,017	3.4%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	68,782,363	0.0%	739,220,152	0.5%	808,002,515	0.2%
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION		16,163,489,411	6.4%	3,953,375,168	2.7%	20,116,864,579	5.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	11,644,643,720	4.6%	-	0.0%	11,644,643,720	2.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,780,191,321	1.1%	-	0.0%	2,780,191,321	0.7%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	876,599,256	0.3%	2,248,975,168	1.5%	3,125,574,424	0.8%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	669,999,984	0.3%	-	0.0%	669,999,984	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	192,055,130	0.1%	1,704,400,000	1.2%	1,896,455,130	0.5%
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE		561,090,274	0.2%	445,545,828	0.3%	1,006,636,102	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	323,149,230	0.1%	-	0.0%	323,149,230	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	135,491,295	0.1%	133,985,921	0.1%	269,477,216	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	40,546,885	0.0%	-	0.0%	40,546,885	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	61,902,864	0.0%	311,559,907	0.2%	373,462,771	0.1%
1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L ACTION CIVIQUE		1,668,261,426	0.7%	506,073,350	0.3%	2,164,334,776	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,072,728,725	0.4%	-	0.0%	1,072,728,725	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	222,945,568	0.1%	30,000,000	0.0%	252,945,568	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	103,885,473	0.0%	277,573,350	0.2%	381,458,823	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	25,033,624	0.0%	-	0.0%	25,033,624	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	233,668,036	0.1%	198,500,000	0.1%	432,168,036	0.1%
14 SECTEUR CULTUREL		3,699,643,509	1.5%	665,170,484	0.4%	4,364,813,993	1.1%
1411 MINISTERE DES CULTES		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 26-27	Pond.	Crédits d'investissement 26-27	Pond.	Total des crédits 26-27	Pond.
TOTAL		254,200,000,000	100.0%	147,000,000,000	100.0%	401,200,000,001	100.0%
TITRE I Dépenses de Personnel		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1412 MINISTERE DE LA CULTURE		2,884,674,353	1.1%	585,170,484	0.4%	3,469,844,837	0.9%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,325,640,560	0.5%	-	0.0%	1,325,640,560	0.3%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		1,409,397,899	0.6%	-	0.0%	1,409,397,899	0.4%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		42,202,416	0.0%	306,827,928	0.2%	349,030,344	0.1%
TITRE IV Dépenses de Transferts		45,866,888	0.0%	-	0.0%	45,866,888	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		61,566,590	0.0%	278,342,556	0.2%	339,909,146	0.1%
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION		814,989,156	0.3%	70,000,000	0.0%	884,989,156	0.2%
TITRE I Dépenses de Personnel		506,731,107	0.2%	-	0.0%	506,731,107	0.1%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		272,296,457	0.1%	-	0.0%	272,296,457	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		18,601,833	0.0%	70,000,000	0.0%	88,601,833	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		17,339,759	0.0%	-	0.0%	17,339,759	0.0%
15 AUTRES ADMINISTRATIONS		68,984,754,393	27.1%	-	0.0%	68,984,754,393	17.2%
1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES		37,571,193,706	14.8%	-	0.0%	37,571,193,706	9.4%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		100,000,000	0.0%	-	0.0%	100,000,000	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		14,861,087,491	5.8%	-	0.0%	14,861,087,491	3.7%
TITRE VI Autres dépenses publiques		22,610,106,215	8.9%	-	0.0%	22,610,106,215	5.6%
TITRE VII Opérations financières		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1512 DETTE PUBLIQUE		23,101,939,262	9.1%	-	0.0%	23,101,939,262	5.8%
TITRE V Service de la Dette Publique		23,101,939,262	9.1%	-	0.0%	23,101,939,262	5.8%
1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE		8,311,621,425	3.3%	-	0.0%	8,311,621,425	2.1%
TITRE IV Dépenses de Transferts		8,311,621,425	3.3%	-	0.0%	8,311,621,425	2.1%
2 POUVOIR LEGISLATIF		3,928,058,182	1.5%	100,000,000	0.1%	4,028,058,182	1.0%
22 SECTEUR POLITIQUE		3,928,058,182	1.5%	100,000,000	0.1%	4,028,058,182	1.0%
2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE		1,885,227,969	0.7%	100,000,000	0.1%	1,985,227,969	0.5%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,577,019,200	0.6%	-	0.0%	1,577,019,200	0.4%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		211,580,000	0.1%	-	0.0%	211,580,000	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		91,128,769	0.0%	100,000,000	0.1%	191,128,769	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		5,500,000	0.0%	-	0.0%	5,500,000	0.0%
2212 CHAMBRE DES DEPUTES		2,042,830,213	0.8%	-	0.0%	2,042,830,213	0.5%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,934,002,248	0.8%	-	0.0%	1,934,002,248	0.5%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		95,202,696	0.0%	-	0.0%	95,202,696	0.0%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		13,625,269	0.0%	-	0.0%	13,625,269	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
3 POUVOIR JUDICIAIRE		4,431,973,337	1.7%	282,700,000	0.2%	4,714,673,337	1.2%
32 SECTEUR POLITIQUE		4,431,973,337	1.7%	282,700,000	0.2%	4,714,673,337	1.2%
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE		4,431,973,337	1.7%	282,700,000	0.2%	4,714,673,337	1.2%
TITRE I Dépenses de Personnel		3,236,243,822	1.3%	-	0.0%	3,236,243,822	0.8%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		656,391,138	0.3%	-	0.0%	656,391,138	0.2%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		439,628,293	0.2%	282,700,000	0.2%	722,328,293	0.2%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		99,710,084	0.0%	-	0.0%	99,710,084	0.0%
4 ORGANISMES INDEPENDANTS		6,913,408,268	2.7%	360,000,000	0.2%	7,273,408,268	1.8%
41 SECTEUR ECONOMIQUE		1,749,251,371	0.7%	90,000,000	0.1%	1,839,251,371	0.5%
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX		1,749,251,371	0.7%	90,000,000	0.1%	1,839,251,371	0.5%
TITRE I Dépenses de Personnel		854,069,273	0.3%	-	0.0%	854,069,273	0.2%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		283,722,481	0.1%	15,000,000	0.0%	298,722,481	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		71,125,344	0.0%	75,000,000	0.1%	146,125,344	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		540,334,273	0.2%	-	0.0%	540,334,273	0.1%
42 SECTEUR POLITIQUE		2,009,426,946	0.8%	75,000,000	0.1%	2,084,426,946	0.5%
4211 CONSEIL ELECTORAL		1,633,704,624	0.6%	75,000,000	0.1%	1,708,704,624	0.4%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,180,000,000	0.5%	-	0.0%	1,180,000,000	0.3%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		354,027,092	0.1%	-	0.0%	354,027,092	0.1%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		50,000,000	0.0%	75,000,000	0.1%	125,000,000	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		49,677,532	0.0%	-	0.0%	49,677,532	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 26-27	Pond.	Crédits d'investissement 26-27	Pond.	Total des crédits 26-27	Pond.
TOTAL		254,200,000,000	100.0%	147,000,000,000	100.0%	401,200,000,001	100.0%
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN		375,722,322	0.1%	-	0.0%	375,722,322	0.1%
TITRE I Dépenses de Personnel		237,022,708	0.1%	-	0.0%	237,022,708	0.1%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		108,000,218	0.0%	-	0.0%	108,000,218	0.0%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		27,698,980	0.0%	-	0.0%	27,698,980	0.0%
TITRE IV Dépenses de Transferts		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		3,000,416	0.0%	-	0.0%	3,000,416	0.0%
43 SECTEUR SOCIAL		3,036,808,835	1.2%	195,000,000	0.1%	3,231,808,835	0.8%
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI		3,036,808,835	1.2%	195,000,000	0.1%	3,231,808,835	0.8%
TITRE I Dépenses de Personnel		1,950,817,753	0.8%	-	0.0%	1,950,817,753	0.5%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		1,085,991,082	0.4%	-	0.0%	1,085,991,082	0.3%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	0.0%	195,000,000	0.1%	195,000,000	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
44 SECTEUR CULTUREL		117,921,116	0.0%	-	0.0%	117,921,116	0.0%
4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN		117,921,116	0.0%	-	0.0%	117,921,116	0.0%
TITRE I Dépenses de Personnel		56,687,228	0.0%	-	0.0%	56,687,228	0.0%
TITRE II Dépenses de Biens et Services		61,233,888	0.0%	-	0.0%	61,233,888	0.0%
TITRE III Dépenses d'Immobilisations		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI Autres dépenses publiques		-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection Initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative Investissement 2025-2026	Projection Initiale Investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection Initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL	234,971,000,000	254,200,000,000	19,229,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,001	40,889,000,002
1 POUVOIR EXECUTIF	220,867,833,337	238,926,560,213	18,058,726,876	125,048,817,714	146,257,300,000	21,210,682,286	345,914,271,271	385,183,860,214	39,269,588,943
11 SECTEUR ECONOMIQUE	27,872,698,539	32,758,166,539	4,885,500,000	62,671,920,529	78,348,887,518	15,676,976,989	90,544,587,068	112,306,984,057	21,762,396,989
1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	2,771,206,583	2,902,206,583	131,000,000	5,504,273,600	6,164,000,000	599,726,400	8,275,480,183	9,066,206,583	730,726,400
1111-1 SERVICES INTERNES	2,771,206,583	2,902,206,583	131,000,000	5,504,273,600	6,164,000,000	599,726,400	8,275,480,183	9,066,206,583	730,726,400
1111-1-11 BUREAU DU MINISTRE	205,092,987	205,092,987	-	-	-	-	205,092,987	205,092,987	-
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	73,204,744	73,204,744	-	-	-	-	73,204,744	73,204,744	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	28,066,888	28,066,888	-	-	-	-	28,066,888	28,066,888	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	10,000,008	10,000,008	-	-	-	-	10,000,008	10,000,008	-
TITRE VII Opérations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1111-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,878,307,262	2,048,307,262	170,000,000	5,400,273,600	6,025,000,000	624,726,400	7,378,580,882	8,073,307,262	694,726,400
TITRE I Dépenses de Personnel	1,469,506,730	1,470,157,029	648,299	-	-	-	1,469,506,730	1,470,157,029	648,299
TITRE II Dépenses de Biens et Services	369,303,578	427,983,968	58,680,388	310,000,000	450,000,000	140,000,000	679,303,578	877,983,968	198,680,388
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	90,179,954	90,827,887	647,933	960,273,600	1,025,000,000	64,726,400	1,050,453,554	1,115,827,887	65,374,333
TITRE IV Dépenses de Transferts	11,581,636	11,621,636	40,000	-	-	-	11,581,636	11,621,636	40,000
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	37,733,364	47,716,744	9,983,380	4,130,000,000	4,550,000,000	420,000,000	4,167,733,364	4,597,716,744	429,983,380
1111-1-13 CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (CTPEA)	195,216,519	211,216,519	16,000,000	-	-	-	195,216,519	211,216,519	16,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	143,461,825	143,461,825	-	-	-	-	143,461,825	143,461,825	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	51,754,694	67,754,694	16,000,000	-	-	-	51,754,694	67,754,694	16,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1111-1-14 CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	125,160,733	130,160,733	5,000,000	19,000,000	39,000,000	20,000,000	144,160,733	169,160,733	25,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	81,214,790	109,858,667	28,643,877	-	-	-	81,214,790	109,858,667	28,643,877
TITRE II Dépenses de Biens et Services	43,945,943	20,302,066	(23,643,877)	-	-	-	43,945,943	20,302,066	(23,643,877)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	19,000,000	39,000,000	20,000,000	-	-	-
1111-1-15 CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	267,429,082	307,429,082	40,000,000	85,000,000	40,000,000	(45,000,000)	352,429,082	347,429,082	(5,000,000)
TITRE I Dépenses de Personnel	174,341,343	206,841,343	32,500,000	-	-	-	174,341,343	206,841,343	32,500,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	93,087,739	100,587,739	7,500,000	20,000,000	15,000,000	(5,000,000)	113,087,739	115,587,739	2,500,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	30,000,000	-	(30,000,000)	30,000,000	-	(30,000,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	35,000,000	25,000,000	(10,000,000)	35,000,000	25,000,000	(10,000,000)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	15,422,273,877	19,825,773,877	4,403,500,000	10,520,200,206	10,913,542,961	393,342,776	25,942,474,083	30,739,316,859	4,796,842,776
1112-1 SERVICES INTERNES	4,060,041,788	4,433,541,788	373,500,000	7,928,098,707	8,130,816,747	211,718,040	12,008,140,495	13,573,358,535	1,565,218,040
1112-1-11 BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	69,747,022	-	-	-	-	69,747,022	69,747,022	-
TITRE I Dépenses de Personnel	21,291,976	21,291,976	-	-	-	-	21,291,976	21,291,976	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	43,455,044	43,455,044	-	-	-	-	43,455,044	43,455,044	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	5,000,000	5,000,000	-	-	-	-	5,000,000	5,000,000	-
1112-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,981,649,636	3,041,649,636	180,000,000	7,881,293,855	8,108,816,747	227,522,892	10,742,843,490	12,190,466,382	1,407,522,892
TITRE I Dépenses de Personnel	1,420,963,396	1,522,563,396	101,600,000	-	-	-	1,420,963,396	1,522,563,396	101,600,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	750,820,940	754,708,940	3,888,000	85,000,000	81,000,000	(4,000,000)	835,820,940	835,708,940	(112,000)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	65,352,699	65,352,699	-	479,580,477	965,000,000	485,419,523	544,933,176	1,030,352,699	485,419,523
TITRE IV Dépenses de Transferts	0	0	0	-	-	-	0	0	0
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	824,512,600	699,024,800	(125,487,800)	7,316,713,378	6,082,816,747	(1,233,896,631)	7,941,225,876	6,781,841,347	(1,159,384,529)
1112-1-19 FAES	375,002,095	393,502,095	18,500,000	-	-	-	375,002,095	393,502,095	18,500,000
TITRE I Dépenses de Personnel	209,807,817	218,307,817	8,500,000	-	-	-	209,807,817	218,307,817	8,500,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	165,194,178	175,194,178	10,000,000	-	-	-	165,194,178	175,194,178	10,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-21 UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	577,791,444	682,791,444	105,000,000	31,000,000	31,000,000	-	608,791,444	713,791,444	105,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	308,367,149	348,367,149	40,000,000	-	-	-	308,367,149	348,367,149	40,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	269,424,295	334,424,295	65,000,000	-	-	-	269,424,295	334,424,295	65,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	31,000,000	31,000,000	-	31,000,000	31,000,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-22 ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	185,851,592	185,851,592	0	15,804,852	-	(15,804,852)	211,656,444	185,851,592	(15,804,852)
TITRE I Dépenses de Personnel	67,141,712	91,062,154	23,920,442	-	-	-	67,141,712	91,062,154	23,920,442
TITRE II Dépenses de Biens et Services	128,709,880	104,789,438	(23,920,442)	15,804,852	-	(15,804,852)	128,709,880	104,789,438	(23,920,442)
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-23 AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	-	50,000,000	50,000,000	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	25,000,000	25,000,000	-	-	-	-	25,000,000	25,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	25,000,000	25,000,000	-	-	-	-	25,000,000	25,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-17 BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-1-28 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPECIAUX DU TREASOR ET BUDGETS ANNEXES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11122 SERVICES EXTERNES	11,342,732,088	15,397,732,088	4,055,000,000	2,582,101,498	1,773,726,234	(818,375,264)	13,924,833,586	17,171,458,322	3,246,624,736

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative investissement 2025-2026	Projection initiale investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL		234,877,000,000	254,200,000,000	19,323,000,000	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,899,999	401,200,000,000	40,889,000,002
1112-2-13-	INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	320,916,911	370,916,911	50,000,000	44,785,000	100,000,000	55,215,000	365,701,911	470,916,911	105,215,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	174,281,742	189,281,742	15,000,000	-	-	-	174,281,742	189,281,742	15,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	118,059,317	138,059,317	20,000,000	-	-	-	118,059,317	138,059,317	20,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	26,575,852	43,575,852	15,000,000	44,785,000	100,000,000	55,215,000	73,360,852	143,575,852	70,215,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1112-2-14-	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	692,470,140	757,470,140	75,000,000	-	-	-	692,470,140	757,470,140	75,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	322,195,370	382,195,370	40,000,000	-	-	-	322,195,370	382,195,370	40,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	85,784,634	55,784,634	(30,000,000)	-	-	-	85,784,634	55,784,634	(30,000,000)
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	25,175,075	15,175,075	(10,000,000)	-	-	-	25,175,075	15,175,075	(10,000,000)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	249,315,061	324,315,061	75,000,000	-	-	-	249,315,061	324,315,061	75,000,000
1112-2-15-	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	4,777,879,531	5,977,879,531	800,000,000	583,316,499	838,726,234	255,409,736	5,361,196,030	6,416,605,765	1,055,409,736
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,778,789,088	3,478,789,088	700,000,000	-	-	-	2,778,789,088	3,478,789,088	700,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,521,401,338	1,521,401,338	-	-	-	-	1,521,401,338	1,521,401,338	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	392,261,584	392,261,584	-	525,000,000	740,000,000	215,000,000	917,261,584	1,132,261,584	215,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	85,447,541	165,447,541	100,000,000	58,316,499	96,726,234	40,409,736	143,764,040	264,173,775	140,409,736
1112-2-16-	ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	5,228,467,591	8,303,467,591	3,075,000,000	1,914,000,000	800,000,000	(1,114,000,000)	7,142,467,591	9,103,467,591	1,961,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,816,369,875	3,816,369,875	300,000,000	-	-	-	3,816,369,875	3,816,369,875	300,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,063,513,078	1,163,513,078	100,000,000	-	-	-	1,063,513,078	1,163,513,078	100,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	485,447,028	385,447,028	(100,000,000)	-	-	-	485,447,028	385,447,028	(100,000,000)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	83,117,810	2,838,117,810	2,775,000,000	1,914,000,000	800,000,000	(1,114,000,000)	1,977,117,810	3,838,117,810	1,861,000,000
1112-2-25-	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	332,497,916	382,497,916	50,000,000	50,000,000	35,000,000	(15,000,000)	382,497,916	417,497,916	35,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	211,392,717	236,157,581	24,764,864	-	-	-	211,392,717	236,157,581	24,764,864
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	82,503,202	126,643,862	44,140,660	-	-	-	82,503,202	126,643,862	44,140,660
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	10,830,943	9,600,015	(1,230,828)	-	-	-	10,830,943	9,600,015	(1,230,828)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	27,771,354	10,096,458	(17,674,896)	50,000,000	35,000,000	(15,000,000)	77,771,354	45,096,458	(32,674,896)
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	2,416,897,960	2,456,897,960	40,000,000	13,990,292,140	15,098,706,204	1,108,414,064	16,407,190,100	17,556,604,164	1,148,414,064
11131	SERVICES INTERNES	2,416,897,960	2,456,897,960	40,000,000	13,990,292,140	15,098,706,204	1,108,414,064	16,407,190,100	17,556,604,164	1,148,414,064
1113-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	243,598,289	243,598,289	-	-	-	-	243,598,289	243,598,289	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	118,620,224	118,620,224	-	-	-	-	118,620,224	118,620,224	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	26,431,885	26,431,885	-	-	-	-	26,431,885	26,431,885	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	59,666,816	59,666,816	-	-	-	-	59,666,816	59,666,816	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	38,679,364	38,679,364	-	-	-	-	38,679,364	38,679,364	-
1113-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,698,699,949	1,738,699,949	40,000,000	13,990,292,140	15,098,706,204	1,108,414,064	15,688,992,089	16,837,408,153	1,148,414,064
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,077,657,885	1,117,657,885	40,000,000	-	-	-	1,077,657,885	1,117,657,885	40,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	389,901,053	389,901,053	-	7,369,326,587	8,439,211,420	1,069,884,833	7,759,227,640	8,829,112,473	1,069,884,833
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	20,540,888	20,540,888	-	25,000,000	30,000,000	5,000,000	45,540,888	50,540,888	5,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	20,000,000	30,000,000	10,000,000	20,000,000	30,000,000	10,000,000
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	210,600,123	210,600,123	-	6,575,965,553	6,599,494,784	23,529,231	6,786,565,676	6,810,094,907	23,529,231
1113-1-13-	ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONTE	252,295,071	252,295,071	-	-	-	-	252,295,071	252,295,071	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	197,970,445	197,970,445	-	-	-	-	197,970,445	197,970,445	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	54,324,626	54,324,626	-	-	-	-	54,324,626	54,324,626	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-14-	INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	146,107,383	146,107,383	(0)	-	-	-	146,107,383	146,107,383	(0)
TITRE I	Dépenses de Personnel	106,992,400	115,627,400	8,635,000	-	-	-	106,992,400	115,627,400	8,635,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,114,983	30,479,983	(8,635,000)	-	-	-	39,114,983	30,479,983	(8,635,000)
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-16-	ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-17-	INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAÏTI (INCAH)	76,197,268	76,197,268	-	-	-	-	76,197,268	76,197,268	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	33,524,301	33,524,301	-	-	-	-	33,524,301	33,524,301	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	42,672,967	42,672,967	-	-	-	-	42,672,967	42,672,967	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114	MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2,533,498,324	2,598,498,324	25,000,000	23,595,283,418	44,783,159,941	15,187,876,525	32,126,781,740	47,321,638,265	15,192,876,525
11141	SERVICES INTERNES	2,533,498,324	2,598,498,324	25,000,000	23,595,283,418	44,783,159,941	15,187,876,525	32,126,781,740	47,321,638,265	15,192,876,525
1114-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	84,819,262	84,819,262	-	-	-	-	84,819,262	84,819,262	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	51,892,608	51,892,608	-	-	-	-	51,892,608	51,892,608	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	10,420,928	10,420,928	-	-	-	-	10,420,928	10,420,928	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	2,505,718	2,505,718	-	-	-	-	2,505,718	2,505,718	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	8	8	-	-	-	-	8	8	-
1114-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,788,199,329	1,788,199,329	(0)	23,801,778,791	37,902,962,381	14,000,883,590	25,689,978,120	39,890,861,710	14,000,883,590
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,375,143,243	1,375,143,243	-	-	-	-	1,375,143,243	1,375,143,243	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	307,836,351	307,836,351	-	-	-	-	307,836,351	307,836,351	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	75,000,000	35,000,000	(40,000,000)	18,358,752,053	24,531,001,317	6,172,249,264	18,433,752,053	24,568,001,317	6,132,249,264
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

			Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative investissement 2025-2026	Projection initiale investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection initiale totale 2026-2027	Variation
	TOTAL		234,971,000,000	254,200,000,000	19,228,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	-21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,001	40,889,000,002
	TITRE VI Autres dépenses publiques		30,219,735	70,219,735	40,000,000	7,543,026,738	13,371,661,064	5,828,634,326	7,573,246,473	13,441,880,799	5,868,634,326
1114-1-15	LABOR NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBLI.		56,268,308	56,268,308	-	35,000,000	40,000,000	5,000,000	91,268,308	96,268,308	5,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel		33,903,373	33,903,373	-	-	-	-	33,903,373	33,903,373	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services		22,385,935	22,385,935	-	-	-	-	22,385,935	22,385,935	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations		-	-	-	35,000,000	40,000,000	5,000,000	35,000,000	40,000,000	5,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-16	OFFICE NATIONAL DU CADASTRE		154,146,548	159,146,548	5,000,000	60,000,000	105,000,000	45,000,000	214,146,548	264,146,548	50,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel		103,708,866	107,708,866	4,000,000	-	-	-	103,708,866	107,708,866	4,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services		50,437,682	51,437,682	1,000,000	-	-	-	50,437,682	51,437,682	1,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques		-	-	-	60,000,000	105,000,000	45,000,000	60,000,000	105,000,000	45,000,000
1114-1-17	SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION		80,595,785	80,595,785	-	270,816,149	70,000,000	(200,816,149)	351,411,834	150,595,785	(200,816,149)
	TITRE I Dépenses de Personnel		34,710,991	34,710,991	-	-	-	-	34,710,991	34,710,991	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services		45,884,794	45,884,794	-	90,702,816	-	(90,702,816)	136,587,810	45,884,794	(90,702,816)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations		-	-	-	94,563,333	-	(94,563,333)	94,563,333	-	(94,563,333)
	TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques		-	-	-	85,550,000	70,000,000	(15,550,000)	85,550,000	70,000,000	(15,550,000)
1114-1-18	CONEBL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS		14,223,801	14,223,801	-	-	-	-	14,223,801	14,223,801	-
	TITRE I Dépenses de Personnel		14,223,801	14,223,801	-	-	-	-	14,223,801	14,223,801	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique		-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-19	BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE		141,998,492	151,998,492	10,000,000	30,000,000	70,000,000	40,000,000	171,998,492	221,998,492	50,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel		90,762,416	97,762,416	7,000,000	-	-	-	90,762,416	97,762,416	7,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services		51,236,076	54,236,076	3,000,000	10,000,000	70,000,000	60,000,000	61,236,076	124,236,076	63,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations		-	-	-	20,000,000	-	(20,000,000)	20,000,000	-	(20,000,000)

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection Initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative Investissement 2025-2026	Projection Initiale Investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection Initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL	234,971,000,000	254,200,000,000	19,229,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,001	40,889,000,002
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	873,391,852	828,304,182	(44,087,470)	2,321,443,858	1,571,004,300	(750,439,558)	3,194,835,308	2,400,308,482	(794,526,826)
TITRE I Dépenses de Personnel	747,735,379	738,876,137	(8,859,242)	-	-	-	747,735,379	738,876,137	(8,859,242)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	61,871,403	41,821,133	(20,050,270)	250,007,712	05,000,000	(195,007,712)	301,803,308	108,821,133	(192,982,175)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	58,950,002	23,908,058	(35,041,944)	447,961,268	840,000,000	392,038,732	507,931,268	863,808,058	355,876,790
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	13,831,778	25,000,000	11,168,222	1,023,374,678	688,004,800	(335,369,878)	1,837,206,456	691,005,688	(1,146,190,768)
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES ARES PROTEGES	425,546,112	475,546,112	50,000,000	-	-	-	425,546,112	475,546,112	50,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	258,760,175	309,760,088	49,999,913	-	-	-	258,760,175	309,760,088	49,999,913
TITRE II Dépenses de Biens et Services	185,785,937	185,786,024	87	-	-	-	185,785,937	185,786,024	87
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1118-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	877,853,428	1,027,853,428	50,000,000	-	-	-	877,853,428	1,027,853,428	50,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	725,447,814	785,447,745	39,999,931	-	-	-	725,447,814	785,447,745	39,999,931
TITRE II Dépenses de Biens et Services	252,505,815	262,505,884	10,000,069	-	-	-	252,505,815	262,505,884	10,000,069
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1117- MINISTRE DU TOURISME	568,691,506	606,691,506	38,000,000	250,000,000	305,000,000	55,000,000	818,691,506	911,691,506	93,000,000
1117-1- SERVICES INTERNES	568,691,506	606,691,506	38,000,000	250,000,000	305,000,000	55,000,000	818,691,506	911,691,506	93,000,000
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	111,371,960	111,371,960	-	-	-	-	111,371,960	111,371,960	-
TITRE I Dépenses de Personnel	69,215,863	69,215,863	-	-	-	-	69,215,863	69,215,863	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	16,417,911	16,417,911	-	-	-	-	16,417,911	16,417,911	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	25,738,186	25,738,186	-	-	-	-	25,738,186	25,738,186	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	353,173,865	388,173,865	33,000,000	250,000,000	305,000,000	55,000,000	603,173,865	691,173,865	88,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	206,935,337	256,499,042	49,563,705	-	-	-	206,935,337	256,499,042	49,563,705
TITRE II Dépenses de Biens et Services	113,745,372	123,411,877	9,666,505	250,000,000	255,000,000	5,000,000	363,745,372	378,411,877	14,666,505
TITRE III Dépenses d'immobilisations	30,482,838	(5,737,258)	(36,230,197)	-	50,000,000	50,000,000	30,482,838	44,262,742	13,780,903
TITRE IV Dépenses de Transferts	4	4	-	-	-	-	4	4	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	13	10,000,000	9,999,987	-	-	-	13	10,000,000	9,999,987
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	104,145,881	109,145,881	5,000,000	-	-	-	104,145,881	109,145,881	5,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	53,782,188	72,545,881	18,763,713	-	-	-	53,782,188	72,545,881	18,763,713
TITRE II Dépenses de Biens et Services	50,383,713	38,600,000	(11,783,713)	-	-	-	50,383,713	38,600,000	(11,783,713)
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12- SECTEUR POLITIQUE	61,558,534,231	68,568,594,004	7,010,059,773	30,785,352,461	32,628,757,339	2,043,404,878	92,344,886,692	101,398,341,843	9,053,455,151
1211- MINISTRE DE LA JUSTICE	34,714,177,044	37,830,377,184	3,116,200,140	20,263,400,871	23,308,382,144	3,044,981,273	54,977,577,375	61,831,768,328	6,854,190,953
1211-1- SERVICES INTERNES	7,352,421,979	7,773,621,760	421,199,780	1,278,184,374	1,367,215,090	89,030,716	8,630,606,344	9,140,836,840	510,230,496
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	177,348,324	-	-	-	-	177,348,324	177,348,324	-
TITRE I Dépenses de Personnel	39,020,877	39,020,877	-	-	-	-	39,020,877	39,020,877	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,484,890	15,484,890	-	-	-	-	15,484,890	15,484,890	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	577,925	577,925	-	-	-	-	577,925	577,925	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	122,284,832	122,284,832	-	-	-	-	122,284,832	122,284,832	-
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,871,994,716	5,171,994,716	300,000,000	1,278,184,374	1,367,215,090	89,030,716	6,150,179,080	6,539,209,806	388,030,716
TITRE I Dépenses de Personnel	4,088,521,009	4,180,410,567	91,889,558	-	-	-	4,088,521,009	4,180,410,567	91,889,558
TITRE II Dépenses de Biens et Services	430,475,576	578,875,324	148,399,748	-	-	-	430,475,576	578,875,324	148,399,748
TITRE III Dépenses d'immobilisations	214,955,347	286,766,093	71,810,746	-	-	-	214,955,347	286,766,093	71,810,746
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,499,096	2,499,094	(2)	-	-	-	2,499,096	2,499,094	(2)
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	135,542,788	123,442,748	(12,100,040)	1,278,184,374	1,367,215,090	89,030,716	1,413,727,162	1,490,657,838	76,930,676
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	283,365,283	298,365,283	15,000,000	-	-	-	283,365,283	298,365,283	15,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	153,462,322	153,462,322	-	-	-	-	153,462,322	153,462,322	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	129,902,961	144,902,961	15,000,000	-	-	-	129,902,961	144,902,961	15,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	230,253,195	240,253,195	10,000,000	-	-	-	230,253,195	240,253,195	10,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	113,758,399	118,758,332	4,999,933	-	-	-	113,758,399	118,758,332	4,999,933
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	116,494,796	121,494,863	5,000,067	-	-	-	116,494,796	121,494,863	5,000,067
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	1,490,711,172	1,565,711,172	75,000,000	-	-	-	1,490,711,172	1,565,711,172	75,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	867,127,869	817,127,869	(50,000,000)	-	-	-	867,127,869	817,127,869	(50,000,000)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	623,583,303	748,583,303	(125,000,000)	-	-	-	623,583,303	748,583,303	(125,000,000)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-20- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA JUSTICE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE	154,949,060	169,949,060	15,000,000	-	-	-	154,949,060	169,949,060	15,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	61,543,349	61,543,349	-	-	-	-	61,543,349	61,543,349	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	73,405,711	88,405,711	15,000,000	-	-	-	73,405,711	88,405,711	15,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-22- COMMISSION NATIONALE D'ASSURANCE LEGALE	143,800,220	150,000,000	6,199,780	-	-	-	143,800,220	150,000,000	6,199,780
TITRE I Dépenses de Personnel	103,000,000	103,000,000	-	-	-	-	103,000,000	103,000,000	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	40,800,220	47,000,000	6,199,780	-	-	-	40,800,220	47,000,000	6,199,780
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12112- SERVICES EXTERNES	27,361,755,434	29,861,755,434	2,500,000,000	18,985,225,496	22,029,167,054	3,043,941,558	46,346,980,930	51,890,922,488	5,543,941,558
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	27,361,755,434	29,861,755,434	2,500,000,000	18,985,225,496	22,029,167,054	3,043,941,558	46,346,980,930	51,890,922,488	5,543,941,558
TITRE I Dépenses de Personnel	18,946,527,569	21,346,527,300	2,399,999,731	-	-	-	18,946,527,569	21,346,527,300	2,399,999,731
TITRE II Dépenses de Biens et Services	6,505,019,973	8,721,059,852	2,216,039,879	250,000,000	300,000,000	50,000,000	8,755,019,973	9,021,059,852	266,039,879
TITRE III Dépenses d'immobilisations	11,760,089	20,260,032	8,499,943	18,387,166,700	18,127,000,000	(260,166,700)	18,398,926,789	18,147,260,032	(251,666,757)
TITRE IV Dépenses de Transferts	141,350								

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative investissement 2025-2026	Projection initiale investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL	234,971,000,000	254,200,000,000	19,228,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,001	40,889,000,002
12121 SERVICES INTERNES	308,589,315	323,589,315	15,000,000	60,000,000	85,000,000	5,000,000	368,589,315	388,589,315	20,000,000
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	118,298,862	119,298,862	-	-	-	-	118,298,862	119,298,862	-
TITRE I Dépenses de Personnel	22,417,015	22,417,015	-	-	-	-	22,417,015	22,417,015	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	58,969,183	58,969,183	-	-	-	-	58,969,183	58,969,183	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	37,912,464	37,912,464	-	-	-	-	37,912,464	37,912,464	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	188,290,853	204,290,853	15,000,000	60,000,000	85,000,000	5,000,000	248,290,853	289,290,853	20,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	131,006,700	137,006,700	8,000,000	-	-	-	131,006,700	137,006,700	8,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	18,049,816	18,049,816	-	60,000,000	65,000,000	5,000,000	78,049,816	83,049,816	5,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	35	35	-	-	-	-	35	35	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	40,234,102	49,234,102	9,000,000	-	-	-	40,234,102	49,234,102	9,000,000
1213 MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,939,857,869	10,318,708,462	1,458,850,593	80,000,000	300,500,000	220,500,000	8,939,857,869	10,619,208,462	1,679,350,593
12131 SERVICES INTERNES	8,939,857,869	9,343,857,869	404,000,000	80,000,000	300,500,000	220,500,000	8,939,857,869	9,844,357,869	904,500,000
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	206,060,601	206,060,601	-	-	-	-	206,060,601	206,060,601	-
TITRE I Dépenses de Personnel	206,060,601	206,060,601	-	-	-	-	206,060,601	206,060,601	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	8,653,787,268	9,337,787,268	684,000,000	80,000,000	300,500,000	220,500,000	8,733,787,268	9,838,287,268	904,500,000
TITRE I Dépenses de Personnel	615,779,505	615,779,505	-	-	-	-	615,779,505	615,779,505	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	458,582,122	458,582,122	-	-	-	-	458,582,122	458,582,122	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	98,404,559	98,404,559	-	80,000,000	300,500,000	220,500,000	178,404,559	398,904,559	220,500,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	7,483,051,082	8,167,051,082	684,000,000	-	-	-	7,483,051,082	8,167,051,082	684,000,000
12132 RWA	-	774,850,593	774,850,593	-	-	-	-	774,850,593	774,850,593
1213-2-13- DIRECTION GENERALE DES CULTES	-	608,850,593	608,850,593	-	-	-	-	608,850,593	608,850,593
TITRE I Dépenses de Personnel	-	309,155,510	309,155,510	-	-	-	-	309,155,510	309,155,510
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	69,480,433	69,480,433	-	-	-	-	69,480,433	69,480,433
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	27,499,850	27,499,850	-	-	-	-	27,499,850	27,499,850
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	150,820,000	150,820,000	-	-	-	-	150,820,000	150,820,000
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	52,095,000	52,095,000	-	-	-	-	52,095,000	52,095,000
1213-2-14- ACADEMIE DIPLOMATIQUE DE JEAN-PRICE MARS	-	168,000,000	168,000,000	-	-	-	-	168,000,000	168,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	-	70,000,000	70,000,000	-	-	-	-	70,000,000	70,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	96,000,000	96,000,000	-	-	-	-	96,000,000	96,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1214 LA PRESIDENCE	2,996,371,089	3,206,371,089	210,000,000	-	-	-	2,996,371,089	3,206,371,089	210,000,000
12141 SERVICES INTERNES	2,996,371,089	3,206,371,089	210,000,000	-	-	-	2,996,371,089	3,206,371,089	210,000,000
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	701,922,811	851,922,811	150,000,000	-	-	-	701,922,811	851,922,811	150,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	648,945,878	798,945,878	150,000,000	-	-	-	648,945,878	798,945,878	150,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,000,000	8,000,000	-	-	-	-	8,000,000	8,000,000	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	12,978,826	12,978,826	-	-	-	-	12,978,826	12,978,826	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	34,000,107	34,000,107	-	-	-	-	34,000,107	34,000,107	-
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	1,572,596,785	1,632,596,785	60,000,000	-	-	-	1,572,596,785	1,632,596,785	60,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	625,248,141	625,248,141	-	-	-	-	625,248,141	625,248,141	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	624,049,835	624,049,835	-	-	-	-	624,049,835	624,049,835	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	56,880,078	56,880,078	-	-	-	-	56,880,078	56,880,078	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	1,438,716	11,438,716	10,000,000	-	-	-	1,438,716	11,438,716	10,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	265,000,015	315,000,015	50,000,000	-	-	-	265,000,015	315,000,015	50,000,000
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	521,851,493	521,851,493	-	-	-	-	521,851,493	521,851,493	-
TITRE I Dépenses de Personnel	183,000,245	183,000,245	-	-	-	-	183,000,245	183,000,245	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	134,050,057	134,050,057	-	-	-	-	134,050,057	134,050,057	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	13,848,851	13,848,851	-	-	-	-	13,848,851	13,848,851	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	190,952,340	190,952,340	-	-	-	-	190,952,340	190,952,340	-
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	200,000,000	200,000,000	-	-	-	-	200,000,000	200,000,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	200,000,000	200,000,000	-	-	-	-	200,000,000	200,000,000	-
1215 BUREAU DU PREMIER MINISTRE	4,049,808,902	4,398,808,902	349,000,000	55,000,000	257,415,975	202,415,975	4,104,808,902	4,656,224,877	551,415,975
12151 SERVICES INTERNES	3,573,288,737	4,317,288,737	344,000,000	55,000,000	257,415,975	202,415,975	4,028,288,737	4,574,705,712	546,415,975
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE	204,781,331	204,781,331	-	-	-	-	204,781,331	204,781,331	-
TITRE I Dépenses de Personnel	120,013,620	120,013,620	-	-	-	-	120,013,620	120,013,620	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	38,556,513	38,556,513	-	-	-	-	38,556,513	38,556,513	-
TITRE III Dépenses d'immobilisations	46,211,011	46,211,011	-	-	-	-	46,211,011	46,211,011	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	187	187	-	-	-	-	187	187	-
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE	2,875,738,660	3,170,738,660	295,000,000	25,000,000	197,415,975	172,415,975	2,900,738,660	3,368,154,635	467,415,975
TITRE I Dépenses de Personnel	921,193,310	1,021,193,310	100,000,000	-	-	-	921,193,310	1,021,193,310	100,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	834,866,649	834,866,649	-	-	7,250,000	7,250,000	834,866,649	841,916,649	7,250,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	90,920,052	90,920,052	-	-	-	-	90,920,052	90,920,052	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	144,390,001	144,390,001	-	-	-	-	144,390,001	144,390,001	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	884,568,649	1,079,568,649	195,000,000	25,000,000	190,185,975	165,185,975	909,568,649	1,269,734,624	360,165,975
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	59,825,569	59,825,569	-	-	-	-	59,825,569	59,825,569	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	59,825,569	59,825,569	-	-	-	-	59,825,569	59,825,569	-
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	101,540,838	106,540,838	5,000,000	-	-	-	101,540,838	106,540,838	5,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	55,433,060	60,433,060	5,000,000	-	-	-	55,433,060	60,433,060	5,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	46,107,878	46,107,878	-	-	-	-	46,107,878	46,107,878	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection Initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative Investissement 2025-2026	Projection Initiale Investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection Initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL		234,971,000,000	254,206,000,000	19,228,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,999,999	401,206,000,001	40,889,000,002
TITRE VI	Autres dépenses publiques	51,889,504	51,889,504	-	-	-	-	51,889,504	51,889,504	-
1217-1-13- FORCES ARMÉES D'HAÏTI		3,156,268,565	4,556,268,565	1,400,000,000	7,430,978,171	4,954,000,000	(2,476,978,171)	10,587,246,736	9,510,268,565	(1,076,978,171)
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,821,033,258	4,021,033,258	1,400,000,000	-	-	-	2,821,033,258	4,021,033,258	1,400,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	374,381,482	374,381,482	-	-	-	-	374,381,482	374,381,482	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	80,853,825	80,853,825	-	7,430,978,171	4,954,000,000	(2,476,978,171)	7,481,831,996	5,014,853,825	(2,476,978,171)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	100,000,000	100,000,000	-	-	-	-	100,000,000	100,000,000	-
13 SECTEUR SOCIAL		83,162,880,984	84,914,411,168	1,751,530,175	31,387,744,724	33,224,674,680	1,836,929,957	84,550,605,717	88,139,085,928	3,588,480,111
1311 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.		42,789,643,400	43,769,693,574	980,050,174	12,230,923,087	13,521,787,929	1,290,864,842	55,020,566,487	57,291,481,503	2,270,915,015
13111 SERVICES INTERNES		42,789,643,400	43,769,693,574	980,050,174	12,230,923,087	13,521,787,929	1,290,864,842	55,020,566,487	57,291,481,503	2,270,915,015
13111-1-11- BUREAU DU MINISTRE		10,317,935,175	10,317,935,175	-	-	-	-	10,317,935,175	10,317,935,175	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	8,175,000,000	8,175,000,000	-	-	-	-	8,175,000,000	8,175,000,000	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,250,000,000	1,250,000,000	-	-	-	-	1,250,000,000	1,250,000,000	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	138,750,000	138,750,000	-	-	-	-	138,750,000	138,750,000	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	75,000,000	75,000,000	-	-	-	-	75,000,000	75,000,000	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	879,185,175	879,185,175	-	-	-	-	879,185,175	879,185,175	-
13111-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES		30,953,806,525	31,803,806,525	850,000,000	12,180,284,688	12,738,491,007	548,196,322	43,144,100,210	44,543,298,632	1,399,198,322
TITRE I	Dépenses de Personnel	24,526,000,000	24,626,000,000	100,000,000	-	-	-	24,526,000,000	24,626,000,000	100,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	3,750,000,000	3,900,000,000	150,000,000	6,327,612,868	7,438,820,437	1,109,207,469	10,077,612,868	11,338,820,437	1,259,207,469
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	416,250,000	616,250,000	200,000,000	4,115,412,244	4,460,670,570	345,258,326	4,531,662,244	5,078,920,570	545,258,326
TITRE IV	Dépenses de Transferts	225,000,000	75,000,000	(150,000,000)	845,243,722	792,000,000	(45,243,722)	870,243,722	867,000,000	(3,243,722)
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,037,555,525	2,587,555,525	550,000,000	1,102,025,750	50,000,000	(1,052,025,750)	3,139,581,275	2,637,555,525	(502,025,750)
13111-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO		52,192,841	57,192,841	5,000,000	-	-	-	52,192,841	57,192,841	5,000,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	36,251,249	36,251,249	-	-	-	-	36,251,249	36,251,249	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	15,941,592	20,941,592	5,000,000	-	-	-	15,941,592	20,941,592	5,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13111-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE		1,293,280,033	1,323,280,033	30,000,000	40,828,403	782,296,822	741,468,320	1,333,888,436	2,105,556,953	771,668,520
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,070,714,442	1,090,714,442	20,000,000	-	-	-	1,070,714,442	1,090,714,442	20,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	222,545,591	232,545,591	10,000,000	10,000,000	743,825,325	733,825,325	232,545,591	978,470,816	743,825,325
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	30,828,403	38,371,597	7,743,195	30,828,403	38,371,597	7,743,195
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13111-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT		172,448,826	192,500,000	20,050,174	-	-	-	172,448,826	192,500,000	20,050,174
TITRE I	Dépenses de Personnel	52,796,295	60,346,469	7,550,174	-	-	-	52,796,295	60,346,469	7,550,174
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	119,653,531	132,153,531	12,500,000	-	-	-	119,653,531	132,153,531	12,500,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13111-1-19- AGENCE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		-	75,000,000	75,000,000	-	-	-	-	75,000,000	75,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	-	45,000,000	45,000,000	-	-	-	-	45,000,000	45,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	-	30,000,000	30,000,000	-	-	-	-	30,000,000	30,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1312 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES		2,530,376,483	2,761,876,483	231,500,000	14,240,401,355	14,797,892,384	557,491,029	16,770,777,838	17,559,768,867	788,991,029
13121 SERVICES INTERNES		2,530,376,483	2,761,876,483	231,500,000	14,240,401,355	14,797,892,384	557,491,029	16,770,777,838	17,559,768,867	788,991,029
13121-1-11- BUREAU DU MINISTRE		159,048,755	159,048,755	-	-	-	-	159,048,755	159,048,755	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	155,548,102	155,548,102	-	-	-	-	155,548,102	155,548,102	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	3,500,653	3,500,653	-	-	-	-	3,500,653	3,500,653	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13121-1-12- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES		1,484,226,998	1,654,226,998	170,000,000	14,240,401,355	14,797,892,384	557,491,029	15,724,628,351	16,452,119,380	727,491,029
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,190,707,840	1,275,808,014	85,100,374	-	-	-	1,190,707,840	1,275,808,014	85,100,374
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	218,159,106	278,881,703	62,722,597	-	55,000,000	55,000,000	218,159,106	333,881,703	117,722,597
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	29,585,250	35,242,263	5,657,033	84,000,000	277,438,215	213,438,215	93,585,250	312,880,496	219,115,246
TITRE IV	Dépenses de Transferts	38,500,000	40,000,000	1,500,000	13,809,268,022	13,726,234,017	(83,034,005)	13,947,788,022	13,766,234,017	(181,554,005)
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	9,295,000	24,294,996	14,999,996	267,133,333	739,220,152	472,086,819	276,428,333	783,515,148	487,086,815
13121-1-13- INSTITUT DU BIEN ÊTRE SOCIAL ET DE RECHERCHES		205,472,868	215,472,868	10,000,000	-	-	-	205,472,868	215,472,868	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	137,811,410	147,811,410	10,000,000	-	-	-	137,811,410	147,811,410	10,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	67,661,458	67,661,458	-	-	-	-	67,661,458	67,661,458	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13121-1-14- E.P.P.L.S		170,675,547	186,675,547	10,000,000	-	-	-	170,675,547	186,675,547	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	114,861,889	119,861,889	5,000,000	-	-	-	114,861,889	119,861,889	5,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	61,813,658	66,813,658	5,000,000	-	-	-	61,813,658	66,813,658	5,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13121-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION		374,499,892	409,499,892	35,000,000	-	-	-	374,499,892	409,499,892	35,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	203,336,028	255,389,780	52,053,734	-	-	-	203,336,028	255,389,780	52,053,734
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	171,163,866	154,100,132	(17,063,734)	-	-	-	171,163,866	154,100,132	(17,063,734)
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13121-1-17- BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX HANDICAPÉS		130,452,425	136,952,425	6,500,000	-	-	-	130,452,425	136,952,425	6,500,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	89,665,058	92,465,058	2,800,000	-	-	-	89,665,058	92,465,058	2,800,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative investissement 2025-2026	Projection initiale investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection initiale totale 2026-2027	Variation
	TOTAL	234,971,000,000	254,200,000,000	19,229,000,001	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,899,999	401,200,000,001	40,889,000,002
	TITRE VI Autres dépenses publiques	40,587,367	44,487,367	3,900,000	-	-	-	40,587,367	44,487,367	3,900,000
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	15,328,489,411	16,163,489,411	835,000,000	4,085,452,790	3,953,375,188	(132,077,622)	19,413,942,201	20,116,864,579	702,922,378
13131	SERVICES INTERNES	15,328,489,411	16,163,489,411	835,000,000	4,085,452,790	3,953,375,188	(132,077,622)	19,413,942,201	20,116,864,579	702,922,378
1313-1-11	BUREAU DU MINISTRE	160,480,515	160,480,515	-	-	-	-	160,480,515	160,480,515	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	109,969,853	109,969,853	-	-	-	-	109,969,853	109,969,853	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	43,564,659	43,564,659	-	-	-	-	43,564,659	43,564,659	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	8,950,003	8,950,003	-	-	-	-	8,950,003	8,950,003	-
1313-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	14,280,068,625	15,030,068,625	750,000,000	4,085,452,790	3,953,375,188	(132,077,622)	18,365,521,415	18,983,443,783	617,922,378
	TITRE I Dépenses de Personnel	10,525,233,016	11,013,980,792	488,727,776	-	-	-	10,525,233,016	11,013,980,792	488,727,776
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	2,201,284,255	2,374,403,486	173,139,211	-	-	-	2,201,284,255	2,374,403,486	173,139,211
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	736,599,310	816,599,256	79,999,946	1,625,812,790	2,248,975,188	423,162,378	2,362,412,100	3,065,574,424	503,162,324
	TITRE IV Dépenses de Transferts	670,000,000	669,999,984	(16)	-	-	-	670,000,000	669,999,984	(16)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	146,972,044	155,105,127	8,133,083	2,259,640,000	1,704,400,000	(555,240,000)	2,406,612,044	1,858,505,127	(547,106,917)
1313-1-14	SUBVENTION AUX ORGANISMES PRIVES ET PUBLICS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1313-1-15	CENTRE AMBULANCIER NATIONAL	887,940,271	872,940,271	85,000,000	-	-	-	887,940,271	872,940,271	85,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	490,717,075	520,717,075	30,000,000	-	-	-	490,717,075	520,717,075	30,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	307,223,196	362,223,196	55,000,000	-	-	-	307,223,196	362,223,196	55,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	60,000,000	60,000,000	-	-	-	-	60,000,000	60,000,000	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	30,000,000	30,000,000	-	-	-	-	30,000,000	30,000,000	-
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	481,090,274	561,090,274	80,000,000	710,967,492	445,545,828	(265,421,663)	1,192,057,766	1,006,636,102	(185,421,663)
13141	SERVICES INTERNES	481,090,274	561,090,274	80,000,000	710,967,492	445,545,828	(265,421,663)	1,192,057,766	1,006,636,102	(185,421,663)
1314-1-11	BUREAU DU MINISTRE	164,233,343	170,733,343	6,500,000	-	-	-	164,233,343	170,733,343	6,500,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	102,039,893	104,539,893	2,500,000	-	-	-	102,039,893	104,539,893	2,500,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	29,188,305	33,188,305	4,000,000	-	-	-	29,188,305	33,188,305	4,000,000
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	22,884,134	22,884,134	-	-	-	-	22,884,134	22,884,134	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	10,121,011	10,121,011	-	-	-	-	10,121,011	10,121,011	-
1314-1-12	DIRECTION GENERALE	316,856,931	390,356,931	73,500,000	710,967,492	445,545,828	(265,421,663)	1,027,824,423	835,902,759	(191,921,663)
	TITRE I Dépenses de Personnel	187,109,337	218,609,337	31,500,000	-	-	-	187,109,337	218,609,337	31,500,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	64,502,990	102,302,990	37,800,000	475,967,492	133,985,921	(341,981,570)	540,470,482	236,288,911	(304,181,570)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	15,162,751	17,662,751	2,500,000	-	-	-	15,162,751	17,662,751	2,500,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	50,081,853	51,781,853	1,700,000	235,000,000	311,559,907	76,559,907	285,081,853	363,341,760	78,259,907
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	2,033,261,426	1,658,261,426	(375,000,000)	120,000,000	506,073,350	386,073,350	2,153,261,426	2,164,334,776	11,073,351
13151	SERVICES INTERNES	2,033,261,426	1,658,261,426	(375,000,000)	120,000,000	506,073,350	386,073,350	2,153,261,426	2,164,334,776	11,073,351
1315-1-11	BUREAU DU MINISTRE	1,217,277,388	1,217,277,388	-	-	-	-	1,217,277,388	1,217,277,388	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	743,529,151	743,529,151	-	-	-	-	743,529,151	743,529,151	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	20,533,452	20,533,452	-	-	-	-	20,533,452	20,533,452	-
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	22,871,563	22,871,563	-	-	-	-	22,871,563	22,871,563	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	163,164,265	163,164,265	-	-	-	-	163,164,265	163,164,265	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	267,178,955	267,178,955	-	-	-	-	267,178,955	267,178,955	-
1315-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	815,984,040	440,984,041	(375,000,000)	120,000,000	506,073,350	386,073,350	835,984,040	847,037,391	11,073,351
	TITRE I Dépenses de Personnel	129,199,872	329,199,874	199,999,702	-	-	-	129,199,872	329,199,874	199,999,702
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	119,843,468	202,412,116	82,568,648	-	30,000,000	30,000,000	119,843,468	232,412,116	112,568,648
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	29,014,002	81,013,911	51,999,909	110,000,000	277,573,350	167,573,350	139,014,002	358,587,261	219,573,259
	TITRE IV Dépenses de Transferts	528,085,735	(136,130,641)	(666,216,376)	-	-	-	528,085,735	(136,130,641)	(666,216,376)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	8,840,963	(33,510,918)	(43,351,882)	10,000,000	198,500,000	188,500,000	18,840,963	164,989,081	145,148,118
14	SECTEUR CULTUREL	4,146,994,102	3,699,843,509	(447,350,593)	201,600,000	655,170,484	453,570,484	4,348,594,102	4,354,913,993	6,219,891
1411	MINISTERE DES CULTES	558,850,593	-	(558,850,593)	30,000,000	-	(30,000,000)	588,850,593	-	(588,850,593)
14111	SERVICES INTERNES	558,850,593	-	(558,850,593)	30,000,000	-	(30,000,000)	588,850,593	-	(588,850,593)
1411-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	558,850,593	-	(558,850,593)	30,000,000	-	(30,000,000)	588,850,593	-	(588,850,593)
	TITRE I Dépenses de Personnel	309,155,510	-	(309,155,510)	-	-	-	309,155,510	-	(309,155,510)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	69,480,433	-	(69,480,433)	-	-	-	69,480,433	-	(69,480,433)
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	27,499,650	-	(27,499,650)	30,000,000	-	(30,000,000)	57,499,650	-	(57,499,650)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	100,620,000	-	(100,620,000)	-	-	-	100,620,000	-	(100,620,000)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	52,095,000	-	(52,095,000)	-	-	-	52,095,000	-	(52,095,000)
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	2,798,174,353	2,894,674,353	96,500,000	111,600,000	585,170,484	473,570,484	2,909,774,353	3,469,844,837	560,070,484
14121	SERVICES INTERNES	2,798,174,353	2,894,674,353	96,500,000	111,600,000	585,170,484	473,570,484	2,909,774,353	3,469,844,837	560,070,484
1412-1-11	BUREAU DU MINISTRE	326,052,758	363,680,248	37,627,488	-	-	-	326,052,758	363,680,248	37,627,488
	TITRE I Dépenses de Personnel	108,208,394	129,511,666	21,303,272	-	-	-	108,208,394	129,511,666	21,303,272
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	109,953,844	143,585,015	33,631,171	-	-	-	109,953,844	143,585,015	33,631,171
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	50,887,983	37,202,415	(13,685,568)	-	-	-	50,887,983	37,202,415	(13,685,568)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	55,837,650	35,837,640	(20,000,010)	-	-	-	55,837,650	35,837,640	(20,000,010)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	3,164,887	17,543,510	14,378,623	-	-	-	3,164,887	17,543,510	14,378,623
1412-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	408,442,928	368,815,440	(37,627,488)	62,100,000	348,342,956	286,242,956	468,542,928	717,157,996	248,615,068
	TITRE I Dépenses de Personnel	165,065,807	182,229,321	(2,836,486)	-	-	-	165,065,807	182,229,321	(2,836,486)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	121,703,802	127,533,790	5,830,188	-	-	-	121,703,802	127,533,790	5,830,188
	TITRE III Dépenses d'immobilisations	14,000,001	5,000,001	(9,000,000)	25,000,000	90,000,000	65,000,000	39,000,001	95,000,001	56,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	20,029,251	10,029,248	(10,000,003)	-	-	-	20,029,251	10,029,248	(10,000,003)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	65,644,267	44,023,050							

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2026-2027	Projection initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative investissement 2026-2027	Projection initiale investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2026-2027	Projection initiale totale 2026-2027	Variation
	TOTAL	234,971,800,000	254,200,000,000	-19,228,000,000	125,340,000,000	147,000,000,000	-21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,001	-40,889,000,002
1412-1-15	THEATRE NATIONAL	142,924,328	147,924,328	5,000,000	-	14,000,000	14,000,000	142,924,328	161,924,328	19,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	110,356,666	113,361,692	3,005,026	-	-	-	110,356,666	113,361,692	3,005,026
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	32,565,642	34,562,636	1,996,994	-	-	-	32,565,642	34,562,636	1,996,994
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	14,000,000	14,000,000	-	14,000,000	14,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-16	MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	99,974,494	106,974,494	7,000,000	-	25,000,000	25,000,000	99,974,494	131,974,494	32,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	55,374,494	58,374,494	3,000,000	-	-	-	55,374,494	58,374,494	3,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	44,600,000	48,600,000	4,000,000	-	-	-	44,600,000	48,600,000	4,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	25,000,000	25,000,000	-	25,000,000	25,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-17	BUREAU D'ETHNOLOGIE	112,477,312	117,977,312	5,500,000	-	40,000,000	40,000,000	112,477,312	157,977,312	45,500,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	48,370,749	49,345,799	2,975,050	-	-	-	48,370,749	49,345,799	2,975,050
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	66,106,563	68,631,513	2,524,950	-	-	-	66,106,563	68,631,513	2,524,950
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	40,000,000	40,000,000	-	40,000,000	40,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-18	BIBLIOTHEQUE NATIONALE	150,527,902	163,027,902	12,500,000	-	-	-	150,527,902	163,027,902	12,500,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	103,896,829	113,896,829	10,000,000	-	-	-	103,896,829	113,896,829	10,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	46,829,073	49,329,073	2,500,000	-	-	-	46,829,073	49,329,073	2,500,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-19	ARCHIVES NATIONALES	543,520,683	563,520,683	20,000,000	-	-	-	543,520,683	563,520,683	20,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	275,848,685	325,848,685	50,000,000	-	-	-	275,848,685	325,848,685	50,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	267,872,018	237,872,018	(30,000,000)	-	-	-	267,872,018	237,872,018	(30,000,000)
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-23	ACTIVITES CULTURELLES	438,157,400	438,157,400	-	-	-	-	438,157,400	438,157,400	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	438,157,400	438,157,400	-	-	-	-	438,157,400	438,157,400	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-24	DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	180,548,452	168,048,452	7,500,000	87,827,928	87,827,928	87,827,928	180,548,452	235,877,380	75,327,928
TITRE I	Dépenses de Personnel	89,342,230	78,842,230	7,500,000	-	-	-	89,342,230	78,842,230	7,500,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	91,207,222	91,207,222	-	-	-	-	91,207,222	91,207,222	-
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	87,827,928	87,827,928	-	87,827,928	87,827,928
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1412-1-25	BUREAU HAÏTIEN DU DROIT D'AUTEUR	130,768,823	145,768,823	15,000,000	10,000,000	20,000,000	10,000,000	140,768,823	165,768,823	25,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	53,924,476	60,924,376	6,999,900	-	-	-	53,924,476	60,924,376	6,999,900
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	76,844,347	84,844,447	8,000,100	-	-	-	76,844,347	84,844,447	8,000,100
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	10,000,000	20,000,000	10,000,000	-	30,000,000	30,000,000
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	789,969,156	814,969,156	25,000,000	60,000,000	70,000,000	10,000,000	849,969,156	884,969,156	35,000,000
14131	SERVICES INTERNES	789,969,156	814,969,156	25,000,000	60,000,000	70,000,000	10,000,000	849,969,156	884,969,156	35,000,000
1413-1-11	BUREAU DU MINISTRE	78,681,995	88,187,558	6,505,563	-	-	-	78,681,995	88,187,558	6,505,563
TITRE I	Dépenses de Personnel	19,673,267	35,752,403	15,679,136	-	-	-	19,673,267	35,752,403	15,679,136
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	53,742,963	44,995,043	(8,747,920)	-	-	-	53,742,963	44,995,043	(8,747,920)
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	6,065,745	5,440,112	(625,633)	-	-	-	6,065,745	5,440,112	(625,633)
1413-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	200,822,750	194,417,187	(6,505,563)	60,000,000	70,000,000	10,000,000	260,822,750	264,417,187	3,494,437
TITRE I	Dépenses de Personnel	122,790,292	114,911,015	(7,879,277)	-	-	-	122,790,292	114,911,015	(7,879,277)
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	30,569,985	49,004,692	18,434,707	-	-	-	30,569,985	49,004,692	18,434,707
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	29,801,403	18,801,833	(10,999,570)	60,000,000	70,000,000	10,000,000	89,801,403	88,801,833	(999,570)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	17,961,070	11,899,647	(6,061,423)	-	-	-	17,961,070	11,899,647	(6,061,423)
1413-1-13	TELEVISION NATIONALE D'HAÏTI	322,014,220	337,014,220	15,000,000	-	-	-	322,014,220	337,014,220	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	223,288,742	235,390,498	12,101,756	-	-	-	223,288,742	235,390,498	12,101,756
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	98,725,478	101,623,722	2,898,244	-	-	-	98,725,478	101,623,722	2,898,244
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1413-1-14	RADIO NATIONALE D'HAÏTI	187,350,191	187,350,191	10,000,000	-	-	-	187,350,191	187,350,191	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	115,677,162	120,677,191	5,000,029	-	-	-	115,677,162	120,677,191	5,000,029
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	71,673,029	76,673,000	4,999,971	-	-	-	71,673,029	76,673,000	4,999,971
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	64,125,597,692	68,984,754,393	4,859,156,702	-	-	-	64,125,597,692	68,984,754,393	4,859,156,702
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	32,466,376,911	37,571,193,706	5,104,816,796	-	-	-	32,466,376,911	37,571,193,706	5,104,816,796
1511-1-11	SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	4,637,841,310	4,418,438,661	(219,402,649)	-	-	-	4,637,841,310	4,418,438,661	(219,402,649)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	4,637,841,310	4,418,438,661	(219,402,649)	-	-	-	4,637,841,310	4,418,438,661	(219,402,649)
1511-1-13	AUTRES INSTITUTIONS	2,435,000,000	2,480,000,000	45,000,000	-	-	-	2,435,000,000	2,480,000,000	45,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	2,435,000,000	2,480,000,000	45,000,000	-	-	-	2,435,000,000	2,480,000,000	45,000,000
1511-1-18	AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	25,393,535,600	30,672,754,045	5,279,218,445	-	-	-	25,393,535,600	30,672,754,045	5,279,218,445
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	100,000,000	100,000,000	-	-	-	-	100,000,000	100,000,000	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	5,499,147,830	7,962,647,830	2,463,500,000	-	-	-	5,499,147,830	7,962,647,830	2,463,500,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	19,794,387,770	22,610,106,215	2,815,718,445	-	-	-	19,794,387,770	22,610,106,215	2,815,718,445
TITRE I	Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1512	DETTE PUBLIQUE	24,092,599,356	23,101,938,262	(990,660,994)	-	-	-	24,092,599,356	23,101,938,262	(990,660,994)
15121	DETTE INTERNE	16,333,809,018	12,190,705,029	(4,133,203,987)	-	-	-	16,333,809,018	12,190,705,029	(4,133,203,987)
1512-1-11	INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	874,066,332	2,068,938,121	1,214,871,790	-	-	-	874,066,332	2,068,938,121	1,214,871,790
TITRE V	Service de la Dette Publique	874,066,332	2,068,938,121	1,214,871,790	-	-	-	874,066,332	2,068,938,121	1,214,871,790
1512-1-12	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	10,034,999,816	6,204,434,461	(3,830,565,355)	-	-	-	10,034,999,816	6,204,434,461	(3,830,565,355)
TITRE V	Service de la Dette Publique	10,034,999,816	6,204,434,461	(3,830,565,355)	-	-	-	10,034,999,816	6,204,434,461	(3,830,565,355)
1512-1-13	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	5,424,842,868	3,607,332,447	(1,817,510,421)	-	-	-	5,424,842,868	3,607,332,447	(1,817,510,421)
TITRE V	Service de la Dette Publique	5,424,842,868	3,607,332,447	(1,817,510,421)	-	-	-	5,424,842,868	3,607,332,447	(1,817,510,421)
15122	DETTE EXTERNE	7,758,890,340	11,001,234,233	3,242,343,893	-	-	-	7,758,890,340	11,001,234,233	3,242,343,893
1512-2-11	DETTE MULTILATERALE	3,080,406,551	7,899,085,988	4,818,679,437	-	-	-	3,080,406,551	7,899,085,988	4,818,679,437
TITRE V	Service de la Dette Publique	3,080,406,551	7,899,085,988	4,818,679,437	-	-	-	3,080,406,551	7,899,085,988	4,818,679,437

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2025-2026	Projection Initiale fonctionnement 2026-2027	Variation	Projection rectificative Investissement 2025-2026	Projection Initiale Investissement 2026-2027	Variation	Projection rectificative totale 2025-2026	Projection Initiale totale 2026-2027	Variation
TOTAL	234,871,000,000	254,200,000,000	19,329,000,000	125,340,000,000	147,000,000,000	21,660,000,000	360,310,999,999	401,200,000,000	40,889,000,002
1512-2-12- DETTE BILATERALE	4,678,283,789	3,102,148,245	(1,576,135,544)	-	-	-	4,678,283,789	3,102,148,245	(1,576,135,544)
TITRE V Service de la Dette Publique	4,678,283,789	3,102,148,245	(1,576,135,544)	-	-	-	4,678,283,789	3,102,148,245	(1,576,135,544)
1512-2-13- AUTRES DETTES EXTERNES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU DIRECTEUR DE L'ENERGIE	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000	-	-	-	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000
1513-1-11- SUBVENTION A L'EDH	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000	-	-	-	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000	-	-	-	7,568,621,425	8,311,621,425	745,000,000
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2- POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	3,828,058,182	337,000,000	-	-	-	3,591,058,182	3,828,058,182	337,000,000
2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,895,227,969	172,000,000	-	100,000,000	100,000,000	1,723,227,969	1,995,227,969	272,000,000
TITRE I SERVICES INTERNES	1,723,227,969	1,895,227,969	172,000,000	-	100,000,000	100,000,000	1,723,227,969	1,995,227,969	272,000,000
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,723,227,969	1,895,227,969	172,000,000	-	100,000,000	100,000,000	1,723,227,969	1,995,227,969	272,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	1,517,019,200	1,577,019,200	60,000,000	-	-	-	1,517,019,200	1,577,019,200	60,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	179,580,000	211,580,000	32,000,000	-	-	-	179,580,000	211,580,000	32,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	21,128,769	91,128,769	70,000,000	-	100,000,000	100,000,000	21,128,769	191,128,769	170,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	5,500,000	5,500,000	-	-	-	-	5,500,000	5,500,000	-
2212 CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	2,042,830,213	175,000,000	-	-	-	1,867,830,213	2,042,830,213	175,000,000
TITRE I SERVICES INTERNES	1,867,830,213	2,042,830,213	175,000,000	-	-	-	1,867,830,213	2,042,830,213	175,000,000
2212-1-11- CHAMBRE DES DEPUTES	183,083,956	183,083,956	-	-	-	-	183,083,956	183,083,956	-
TITRE I Dépenses de Personnel	183,083,956	183,083,956	-	-	-	-	183,083,956	183,083,956	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2212-1-12- QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE I Dépenses de Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2212-2-11- SECRETARIAT GENERAL	1,704,746,257	1,879,746,257	175,000,000	-	-	-	1,704,746,257	1,879,746,257	175,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	1,655,918,505	1,770,918,292	114,999,787	-	-	-	1,655,918,505	1,770,918,292	114,999,787
TITRE II Dépenses de Biens et Services	47,202,756	95,202,806	47,999,940	-	-	-	47,202,756	95,202,806	47,999,940
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	1,824,996	13,825,269	12,000,273	-	-	-	1,824,996	13,825,269	12,000,273
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3- POUVOIR JUDICIAIRE	4,071,379,993	4,431,973,337	360,593,344	149,700,000	282,700,000	133,000,000	4,221,079,993	4,714,673,337	493,593,344
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,071,379,993	4,431,973,337	360,593,344	149,700,000	282,700,000	133,000,000	4,221,079,993	4,714,673,337	493,593,344
TITRE I SERVICES INTERNES	4,071,379,993	4,431,973,337	360,593,344	149,700,000	282,700,000	133,000,000	4,221,079,993	4,714,673,337	493,593,344
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	1,408,426,112	1,740,019,456	331,593,344	149,700,000	282,700,000	133,000,000	1,558,126,112	2,022,718,456	464,592,344
TITRE I Dépenses de Personnel	778,937,851	1,081,530,995	282,593,144	-	-	-	778,937,851	1,081,530,995	282,593,144
TITRE II Dépenses de Biens et Services	237,920,620	237,920,620	-	-	-	-	237,920,620	237,920,620	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	371,931,489	371,931,489	-	149,700,000	282,700,000	133,000,000	521,631,489	654,631,489	133,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	20,636,352	68,636,352	48,000,000	-	-	-	20,636,352	68,636,352	48,000,000
3211-2-12- COUR DE CASSATION	650,501,849	680,501,849	30,000,000	-	-	-	650,501,849	680,501,849	30,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	464,589,852	487,991,900	23,402,048	-	-	-	464,589,852	487,991,900	23,402,048
TITRE II Dépenses de Biens et Services	140,911,997	147,510,038	6,598,039	-	-	-	140,911,997	147,510,038	6,598,039
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	40,000,000	39,999,921	(79)	-	-	-	40,000,000	39,999,921	(79)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	5,000,000	4,999,992	(8)	-	-	-	5,000,000	4,999,992	(8)
3211-2-13- COUR D'APPEL	283,171,918	283,171,918	-	-	-	-	283,171,918	283,171,918	-
TITRE I Dépenses de Personnel	193,083,445	193,083,445	-	-	-	-	193,083,445	193,083,445	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	61,872,579	61,872,579	-	-	-	-	61,872,579	61,872,579	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	7,751,849	7,751,849	-	-	-	-	7,751,849	7,751,849	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	664,245	664,245	-	-	-	-	664,245	664,245	-
3211-2-14- TRIBUNAUX	1,728,280,114	1,728,280,114	-	-	-	-	1,728,280,114	1,728,280,114	-
TITRE I Dépenses de Personnel	1,493,637,482	1,493,637,482	-	-	-	-	1,493,637,482	1,493,637,482	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	189,287,903	189,287,903	-	-	-	-	189,287,903	189,287,903	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	19,945,234	19,945,234	-	-	-	-	19,945,234	19,945,234	-
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	25,409,495	25,409,495	-	-	-	-	25,409,495	25,409,495	-
4- ORGANISMES INDEPENDANTS	6,440,908,288	6,913,408,288	472,500,000	143,682,288	360,000,000	216,317,712	6,584,590,556	7,273,408,288	688,817,712
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,499,251,371	1,749,251,371	250,000,000	43,682,288	90,000,000	46,317,712	1,542,933,657	1,839,251,371	296,317,712
TITRE I SERVICES INTERNES	1,499,251,371	1,749,251,371	250,000,000	43,682,288	90,000,000	46,317,712	1,542,933,657	1,839,251,371	296,317,712
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	1,499,251,371	1,749,251,371	250,000,000	43,682,288	90,000,000	46,317,712	1,542,933,657	1,839,251,371	296,317,712
TITRE I Dépenses de Personnel	748,089,273	854,089,273	106,000,000	-	-	-	748,089,273	854,089,273	106,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	283,722,481	283,722,481	-	15,000,000	15,000,000	-	283,722,481	283,722,481	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	71,125,344	71,125,344	-	43,682,288	75,000,000	31,317,712	114,807,630	146,125,344	31,317,712
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	396,334,273	540,334,273	144,000,000	-	-	-	396,334,273	540,334,273	144,000,000
4211 CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	1,833,704,624	240,000,000	-	75,000,000	75,000,000	1,593,704,624	1,908,704,624	315,000,000
TITRE I SERVICES INTERNES	1,593,704,624	1,833,704,624	240,000,000	-	75,000,000	75,000,000	1,593,704,624	1,908,704,624	315,000,000
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	1,833,704,624	240,000,000	-	75,000,000	75,000,000	1,593,704,624	1,908,704,624	315,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	1,236,818,362	1,180,000,000	(56,818,362)	-	-	-	1,236,818,362	1,180,000,000	(56,818,362)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	204,981,280	354,027,092	149,045,832	-	-	-	204,981,280	354,027,092	149,045,832
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	125,425,002	50,000,000	(75,425,002)	-	75,000,000	75,000,000	125,425,002	125,000,000	(425,002)
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	26,500,000	40,677,532	23,177,532	-	-	-	26,500,000	40,677,532	23,177,532
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	350,722,322	375,722,322	25,000,000	-	-	-	350,722,322	375,722,322	25,000,000
TITRE I SERVICES INTERNES	350,722,322	375,722,322	25,000,000	-	-	-	350,722,322	375,722,322	25,000,000
4212-1-12- OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	350,722,322	375,722,322	25,000,000	-	-	-	350,722,322	375,722,322	25,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	227,022,936	237,022,708	9,999,772	-	-	-	227,022,936	237,022,708	9,999,772
TITRE II Dépenses de Biens et Services	104,000,000	108,000,218	4,000,218	-	-	-	104,000,000	108,000,218	4,000,218
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	16,899,000	27,698,980	10,899,980	-	-	-	16,899,000	27,698,980	10,899,980
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	3,000,386	3,000,416	30	-	-	-	3,000,386	3,000,416	30
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'YATSI	2,886,808,835	3,036,808,835	150,000,000	100,000,000	195,000,000	95,000,000	2,986,808,835	3,231,808,835	245,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

[illegible]

PRÉSENTATION DU CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)

OPERATIONS	BUDGET RECTIFICATIF 2025-2026	PROJECTION		
		BUDGET INITIAL 2026-2027	EXERCICE 2027-2028	EXERCICE 2028-2029
ENVELOPPE GLOBALE	360,311,000,000	401,200,000,001	372,019,360,000	415,065,020,000
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	243,140,000,000	262,900,000,000	333,848,360,000	385,805,320,000
A1. Impot direct	51,902,258,912	54,303,024,192	76,434,055,935	93,081,099,574
A2. Impot indirect	176,087,109,572	191,660,102,079	235,311,522,815	266,837,647,832
A2.1. sur production locale	26,533,336,388	27,760,649,305	39,074,417,186	47,770,375,082
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	114,613,773,184	127,899,452,774	162,037,105,629	181,567,272,750
A2.3. sur produits pétroliers	34,940,000,000	36,000,000,000	34,200,000,000	37,500,000,000
A3. Autres recettes domestiques	15,150,631,516	16,936,873,728	22,102,781,250	25,886,572,594
B- Dépenses totales (B1+D1)	343,714,548,160	384,709,840,366	351,875,200,366	394,675,860,366
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	213,717,184,077	232,623,773,895	227,728,866,484	243,003,616,471
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	200,321,036,562	217,411,994,268	213,437,086,856	230,211,836,844
Salaires et traitements	113,548,013,398	121,609,358,205	134,236,818,370	143,838,013,307
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	64,371,943,396	71,245,969,882	76,730,349,914	83,118,794,215
Transferts et subventions	22,401,079,768	24,556,666,181	2,469,918,572	3,255,029,321
B1.2. Intérêts	7,496,147,515	6,611,779,627	7,791,779,627	9,791,779,627
Dette interne	5,638,755,385	5,099,227,703	6,279,227,703	8,279,227,703
Dette externe	1,857,392,130	1,512,551,925	1,512,551,925	1,512,551,925
B1.3. Dépenses exceptionnelles	5,900,000,000	8,600,000,000	6,500,000,000	3,000,000,000
activités électorales	5,900,000,000	6,600,000,000	4,500,000,000	2,500,000,000
Support aux partis politiques	-	2,000,000,000	2,000,000,000	500,000,000
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	42,818,963,438	45,488,005,732	120,411,273,144	155,593,483,156
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	29,422,815,923	30,276,226,105	106,119,493,516	142,801,703,529
D1. Dépenses en capital (D1.1+D1.2+D1.3)	129,997,364,083	152,086,066,471	124,146,333,882	151,672,243,895
D1.1 Immobilisations	4,657,364,083	5,086,066,471	5,395,869,540	5,741,221,713
D1.2 Investissements publics (financement interne)	56,475,000,000	55,250,000,000	86,780,064,342	123,020,522,663
Trésor Public	52,125,000,000	50,800,000,000	83,785,464,342	121,538,522,183
Annulation dette FMI	355,000,000	1,026,000,000	-	-
Autres Financements	3,995,000,000	3,424,000,000	2,994,600,000	1,482,000,480
D1.3 Investissements publics (financement externe)	68,865,000,000	91,750,000,000	31,970,400,000	22,910,499,519
Sur Dons	67,413,000,000	87,050,448,000	30,360,400,000	22,910,499,519
Sur Emprunt	1,452,000,000	4,699,552,000	1,610,000,000	-
y/c FMI	1,452,000,000	79,552,000	-	-
TAIWAN	-	4,620,000,000	1,610,000,000	-
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(100,574,548,160)	(121,809,840,366)	(18,026,840,366)	(8,870,540,366)
F-Dons (F1+F2)	70,115,700,000	89,771,167,276	33,566,400,000	26,287,299,519
F1. Appui budgétaire global	2,702,700,000	2,720,719,276	-	-
F2. Aide projets	67,413,000,000	87,050,448,000	33,566,400,000	26,287,299,519
G-Solde global incluant dons (E+F)	(30,458,848,159)	(32,038,673,090)	15,539,559,634	17,416,759,153
H- Financement (H1+H2)	30,458,848,160	32,038,673,091	(15,539,559,635)	(17,416,759,155)
H1. Financement externe net	(4,449,298,210)	(4,789,130,308)	(7,878,682,308)	(8,343,282,308)
H1.1. Tirages sur emprunt	1,452,000,000	4,699,552,000	1,610,000,000	1,490,400,000
H1.2. Amortissement de la dette externe	(5,901,298,210)	(9,488,682,308)	(9,488,682,308)	(9,833,682,308)
H2. Financement interne net	34,908,146,369	36,827,803,398	(7,660,877,327)	(9,073,476,847)
H2.1. Bons du Trésor	24,800,000,000	35,179,280,725	-	-
H2.2. Autres financements internes des projets	4,350,000,000	4,450,000,000	2,994,600,000	1,482,000,480
H2.3. Amortissement de la dette interne	(10,695,153,631)	(7,001,477,327)	(10,655,477,327)	(10,555,477,327)
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	16,453,300,000	4,200,000,000	-	-
H2.5. Emprunt bancaire	-	-	-	-
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	0	(0)	(0)	(0)

PRÉSENTATION DU CADRE DE DÉPENSES À MOYEN TERME

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL		360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
1	POUVOIR EXECUTIF	345,914,271,271	385,183,860,214	356,043,547,825	397,717,172,646
11	SECTEUR ECONOMIQUE	90,544,587,068	112,306,864,057	90,999,615,648	103,781,436,364
1111	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	8,275,480,183	9,006,206,584	10,307,991,038	13,644,042,188
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,962,348,035	2,024,140,212	2,195,741,167	2,348,702,917
TITRE II	BIENS ET SERVICES	769,210,024	838,377,848	892,418,269	949,944,068
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	39,648,524	39,688,524	14,831,602	15,395,203
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	5,504,273,600	6,104,000,000	7,205,000,000	10,330,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	5,504,273,600	6,104,000,000	7,205,000,000	10,330,000,000
1112	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	25,942,474,083	30,739,316,858	25,986,479,370	27,604,144,976
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	9,130,600,924	10,409,386,230	11,369,184,049	12,165,026,932
TITRE II	BIENS ET SERVICES	6,291,672,953	9,416,387,647	10,123,895,782	10,777,118,523
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	0	0	(462)	(479)
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	10,520,200,206	10,913,542,981	4,493,400,000	4,662,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	5,650,784,114	3,208,191,085	1,125,000,000	2,250,000,000
TITRE VI	DONS	4,869,416,092	7,705,351,896	3,368,400,000	2,412,000,000
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	18,407,190,100	17,556,604,164	12,599,788,294	17,147,185,844
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,534,765,255	1,583,400,255	1,717,989,277	1,838,248,526
TITRE II	BIENS ET SERVICES	882,132,705	873,497,705	929,874,017	989,890,728
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	13,990,292,140	15,098,706,204	9,951,925,000	14,319,046,590
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	754,701,467	942,000,000	4,239,925,000	8,479,840,500
TITRE IV	DONS	13,235,590,673	14,156,706,204	5,712,000,000	5,839,206,090
1114	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	32,128,781,740	47,321,658,265	29,266,046,053	29,383,578,478
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,887,549,898	1,908,549,898	2,070,776,639	2,215,731,004
TITRE II	BIENS ET SERVICES	645,948,426	649,948,426	692,007,545	736,789,255
TITRE VI	INVESTISSEMENTS	29,595,283,416	44,763,159,941	26,503,261,869	26,431,058,219
TITRE III	TRESOR PUBLIC	2,952,853,208	4,989,500,000	13,077,261,869	19,518,964,790
TITRE IV	DONS	26,642,430,208	35,153,659,941	11,816,000,000	6,912,093,429
TITRE VI	EMRUNTS	-	4,620,000,000	1,610,000,000	-
1116	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	2,144,300,366	2,545,156,446	3,188,880,836	4,056,441,728
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,179,528,410	1,267,244,568	1,374,960,356	1,471,207,581
TITRE II	BIENS ET SERVICES	474,344,444	484,628,286	515,920,480	549,234,147
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	490,427,512	793,283,592	1,298,000,000	2,036,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	490,427,512	793,283,592	1,018,000,000	2,036,000,000
TITRE IV	DONS	-	-	280,000,000	-
TITRE II	BIENS ET SERVICES	678,832,894	696,833,498	720,708,145	767,427,472
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	2,321,443,656	1,571,004,800	5,400,000,000	7,016,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	675,000,000	1,520,000,000	3,860,000,000	5,720,000,000
TITRE IV	DONS	1,646,443,656	51,004,800	1,540,000,000	1,296,000,000
1117	MINISTERE DU TOURISME	818,691,506	911,691,506	1,383,781,661	1,866,459,609
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	331,933,368	400,260,786	434,282,953	464,682,760
TITRE II	BIENS ET SERVICES	236,758,134	206,430,716	219,748,708	233,926,369
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	4	4	-	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	250,000,000	305,000,000	729,750,000	1,167,850,480
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	250,000,000	305,000,000	729,750,000	1,167,850,480
12	SECTEUR POLITIQUE	92,344,886,692	101,398,341,943	107,456,989,298	120,126,976,353
1211	MINISTERE DE LA JUSTICE	54,977,587,275	61,031,769,328	62,765,678,876	63,199,945,456
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	24,192,961,194	26,839,850,416	30,010,004,846	32,332,705,185
TITRE II	BIENS ET SERVICES	10,377,365,895	10,651,676,480	11,792,497,431	12,557,379,463
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	143,850,315	143,850,288	118,176,599	122,667,310
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	20,263,409,871	23,396,382,144	20,845,000,000	18,187,193,498
TITRE V	TRESOR PUBLIC	18,459,482,826	20,057,519,500	20,845,000,000	18,187,193,498
TITRE VI	DONS	1,803,927,045	3,338,862,644	-	-
1212	MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	368,589,315	388,589,315	372,621,532	420,880,869

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL		360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	153,423,715	159,423,715	172,974,731	185,082,962
TITRE II	BIENS ET SERVICES	155,165,600	164,165,800	174,848,802	185,797,907
TITRE II	INVESTISSEMENTS	60,000,000	65,000,000	25,000,000	50,000,000
TITRE III	TRESOR PUBLIC	60,000,000	65,000,000	25,000,000	50,000,000
1213	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,939,857,869	10,619,208,462	10,852,404,603	11,563,659,011
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	821,840,106	1,200,995,616	1,303,080,243	1,394,295,860
TITRE II	BIENS ET SERVICES	8,038,017,763	8,967,092,846	9,549,324,360	10,169,363,151
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	80,000,000	300,500,000	-	-
TITRE V	TRESOR PUBLIC	80,000,000	300,500,000	-	-
1214	LA PRESIDENCE	2,996,371,089	3,206,371,089	3,465,688,713	3,679,984,210
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,457,194,264	1,607,194,264	1,743,805,776	1,865,872,181
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,523,889,258	1,573,889,258	1,695,634,449	1,786,866,100
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	15,287,567	25,287,567	26,248,487	27,245,930
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
1215	LA PRIMATURE	4,104,808,902	4,656,224,877	4,713,531,237	5,024,387,018
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,588,695,941	1,714,195,831	1,859,902,477	1,990,095,650
TITRE II	BIENS ET SERVICES	2,314,146,302	2,537,646,412	2,701,907,773	2,876,804,984
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	146,966,659	146,966,659	151,720,987	157,486,384
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	55,000,000	257,415,975	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	55,000,000	257,415,975	-	-
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	8,194,230,506	9,629,725,306	12,096,898,320	18,182,546,955
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,363,494,753	3,419,930,279	3,710,624,353	3,970,368,057
TITRE II	BIENS ET SERVICES	2,037,771,305	2,564,504,618	2,729,526,938	2,905,175,479
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	17,000,028	89,831,189	6,747,029	7,003,416
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	2,775,964,420	3,555,459,220	5,650,000,001	11,300,000,002
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	815,084,550	1,050,000,000	5,650,000,001	11,300,000,002
TITRE IV	DONS	1,960,879,870	2,505,459,220	-	-
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	12,763,441,737	11,866,463,566	13,190,166,016	18,055,572,833
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,737,632,232	5,137,632,232	7,134,330,972	7,633,734,140
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,451,352,130	1,451,352,130	1,794,676,482	1,910,256,105
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	23,479,204	23,479,204	11,158,562	11,582,588
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	7,550,978,171	5,254,000,000	4,250,000,000	8,500,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	7,550,978,171	5,254,000,000	4,250,000,000	8,500,000,000
13	SECTEUR SOCIAL	93,662,865,446	97,166,145,557	100,392,725,555	113,616,910,033
1311	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	55,020,566,487	57,291,481,503	53,212,984,890	53,471,361,922
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	33,859,761,986	34,032,312,160	37,625,058,694	40,258,812,802
TITRE II	BIENS ET SERVICES	8,629,881,414	9,587,381,414	10,606,786,206	11,292,225,809
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	300,000,000	150,000,000	31,139,991	32,323,310
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	12,230,923,087	13,521,787,929	4,950,000,000	1,888,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	3,834,822,867	2,959,156,825	3,200,000,000	700,000,000
TITRE VI	DONS	8,396,100,220	10,562,631,104	1,750,000,000	1,188,000,000
1312	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	16,770,777,838	17,559,768,867	19,063,050,132	22,195,550,584
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,891,930,125	2,046,694,233	2,220,663,243	2,376,109,670
TITRE II	BIENS ET SERVICES	599,946,358	675,182,250	718,892,885	765,434,138
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	38,500,000	40,000,000	13,494,004	14,006,776
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	14,240,401,355	14,797,892,384	16,100,000,000	19,040,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	7,343,783,333	3,080,000,000	7,000,000,000	10,400,000,000
TITRE IV	DONS	5,444,618,022	11,638,340,384	9,100,000,000	8,640,000,000
TITRE VI	EMRUNTS	1,452,000,000	79,552,000	-	-
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	18,526,001,930	19,143,924,308	23,307,057,860	30,842,199,772
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	10,635,198,869	11,123,926,645	12,819,460,410	13,716,822,639
TITRE II	BIENS ET SERVICES	3,135,350,271	3,396,622,511	4,113,319,978	4,376,822,189
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	670,000,000	669,999,984	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL		360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	4,085,452,790	3,953,375,168	6,374,277,472	12,748,554,944
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	1,081,526,067	2,253,148,326	6,374,277,472	12,748,554,944
TITRE IV	DONS	3,003,926,723	1,700,226,842	-	-
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	1,192,057,766	1,006,636,102	893,821,392	1,224,607,969
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	289,149,230	323,149,230	350,616,915	375,160,099
TITRE II	BIENS ET SERVICES	191,941,044	237,941,044	253,204,477	269,447,870
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	710,967,492	445,545,828	290,000,000	580,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	301,300,000	400,259,907	290,000,000	580,000,000
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	2,153,261,426	2,164,334,776	3,925,811,282	5,883,189,786
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	872,729,023	1,072,728,725	1,163,910,667	1,245,384,413
TITRE II	BIENS ET SERVICES	469,282,403	560,499,077	596,412,090	634,628,282
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	691,250,000	25,033,624	65,488,525	67,977,089
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	120,000,000	506,073,350	2,100,000,000	3,935,200,001
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	120,000,000	506,073,350	2,100,000,000	3,935,200,001
14	SECTEUR CULTUREL	5,236,534,373	5,327,754,264	5,601,109,676	6,528,721,139
1411	MINISTERE DES CULTES	588,850,593	-	-	-
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	309,155,510	-	-	-
TITRE II	BIENS ET SERVICES	149,075,083	-	-	-
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	100,620,000	-	-	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	30,000,000	-	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	30,000,000	-	-	-
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	2,909,774,353	3,469,844,837	3,676,830,182	4,474,206,161
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,215,695,818	1,325,640,560	1,438,320,008	1,539,002,408
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,506,611,634	1,513,166,905	1,611,311,742	1,715,823,332
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	75,866,901	45,866,888	37,198,432	38,611,973
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	111,600,000	585,170,484	590,000,000	1,180,768,448
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	111,600,000	392,251,440	590,000,000	1,180,768,448
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	1,737,909,427	1,857,909,427	1,924,279,494	2,054,514,978
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	972,346,558	1,027,448,182	1,114,781,277	1,192,815,967
TITRE II	BIENS ET SERVICES	705,562,869	760,461,245	809,498,217	861,699,011
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	60,000,000	70,000,000	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	60,000,000	70,000,000	-	-
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	64,125,597,692	68,984,754,393	51,593,107,648	53,663,128,757
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	32,466,376,911	37,571,193,706	12,039,529,528	8,767,812,446
TITRE IV	BIENS ET SERVICES	19,894,387,770	22,710,106,215	20,007,453,571	20,455,459,674
TITRE VI	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	12,571,989,141	14,861,087,491	(7,967,924,043)	(11,687,647,228)
1512	DETTE PUBLIQUE	24,092,599,356	23,101,939,262	27,935,939,262	30,180,939,262
TITRE V	INTERETS DE LA DETTE	7,496,147,515	6,611,779,627	7,791,779,627	9,791,779,627
TITRE V	AMORTISSEMENT	16,596,451,840	16,490,159,635	20,144,159,635	20,389,159,635
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	7,566,621,425	8,311,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
TITRE IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	7,566,621,425	8,311,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
2	POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	4,028,058,182	5,633,270,073	6,292,049,963
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,985,227,969	2,865,398,477	3,581,888,238
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,517,019,200	1,577,019,200	1,948,811,782	2,068,586,390
TITRE II	BIENS ET SERVICES	206,208,769	308,208,769	356,586,695	379,281,848
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	-	-	110,000,000	234,000,000
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	100,000,000	450,000,000	900,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	-	100,000,000	450,000,000	900,000,000
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	2,042,830,213	2,767,871,595	2,710,181,725
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,819,002,461	1,934,002,248	2,336,137,939	2,499,667,595
TITRE II	BIENS ET SERVICES	48,827,752	108,827,965	197,733,656	210,514,130
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	-	-	234,000,000	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
3	POUVOIR JUDICIAIRE	4,221,079,993	4,714,673,337	5,482,578,339	6,508,672,524

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL		360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,221,079,993	4,714,673,337	5,482,578,339	6,508,672,524
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,930,248,430	3,236,243,822	3,511,324,547	3,757,117,265
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,141,131,563	1,195,729,515	1,271,253,792	1,351,555,259
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	149,700,000	282,700,000	700,000,000	1,400,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	149,700,000	282,700,000	700,000,000	1,400,000,000
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	6,584,590,554	7,273,408,268	9,197,607,623	11,454,124,738
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,542,933,657	1,839,261,371	2,304,678,469	2,856,113,931
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	748,069,273	854,069,273	926,665,161	991,531,722
TITRE II	BIENS ET SERVICES	751,182,098	895,182,098	953,013,308	1,014,582,208
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	43,682,286	90,000,000	425,000,000	850,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	43,682,286	90,000,000	425,000,000	850,000,000
4211	CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	1,708,704,624	1,763,245,425	1,883,992,877
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,236,818,362	1,180,000,000	1,280,300,000	1,369,921,000
TITRE II	BIENS ET SERVICES	356,886,262	453,704,624	482,945,425	514,071,877
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	75,000,000	-	-
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	350,722,322	375,722,322	404,746,232	432,193,781
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	227,022,936	237,022,708	257,169,638	275,171,513
TITRE II	BIENS ET SERVICES	123,699,386	138,699,614	147,576,594	157,022,268
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,986,808,835	3,231,808,835	4,573,217,764	6,096,560,105
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,800,817,753	1,950,817,753	2,116,837,262	2,264,801,870
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,085,991,082	1,085,991,082	1,156,580,502	1,231,758,235
TITRE VI	INVESTISSEMENTS	100,000,000	195,000,000	1,300,000,000	2,600,000,000
TITRE II	TRESOR PUBLIC	100,000,000	195,000,000	1,300,000,000	2,600,000,000
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	117,921,116	161,719,733	185,264,044
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	53,687,228	56,687,228	61,505,642	65,811,037
TITRE II	BIENS ET SERVICES	56,733,888	61,233,888	65,214,091	69,453,007
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TITRE II	TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
POUVOIR EXECUTIF	345,914,271,271	385,183,860,214	356,043,547,825	397,717,172,646
SECTEUR ECONOMIQUE	90,544,587,068	112,306,864,057	90,999,615,648	103,781,436,364
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	8,275,480,183	9,006,206,583	10,307,991,038	13,644,042,188
SERVICES INTERNES	8,275,480,183	9,006,206,583	10,307,991,038	13,644,042,188
BUREAU DU MINISTRE	205,092,987	205,092,987	190,865,180	203,291,669
SALAIRES ET TRAITEMENTS	93,821,347	93,821,347	102,252,119	108,918,759
BIENS ET SERVICES	83,204,752	83,204,752	88,613,061	94,372,910
TRANSFERTS ET SUBVENTION	28,066,888	28,066,888	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	7,378,580,862	8,073,307,262	8,976,943,875	11,812,560,330
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,469,508,730	1,470,157,029	1,594,213,456	1,705,559,275
BIENS ET SERVICES	497,216,896	566,528,597	602,898,816	641,605,852
TRANSFERTS ET SUBVENTION	11,581,636	11,621,636	14,831,602	15,395,203
INVESTISSEMENTS	5,400,273,600	6,025,000,000	6,765,000,000	9,450,000,000
TRESOR PUBLIC	5,400,273,600	6,025,000,000	6,765,000,000	9,450,000,000
CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	195,216,519	211,216,519	627,814,829	1,043,401,074
SALAIRES ET TRAITEMENTS	143,461,825	143,461,825	155,656,080	166,552,006
BIENS ET SERVICES	51,754,694	67,754,694	72,158,749	76,849,068
INVESTISSEMENTS	-	-	400,000,000	800,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	400,000,000	800,000,000
CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	144,160,733	169,160,733	140,818,354	150,567,530
SALAIRES ET TRAITEMENTS	81,214,790	109,858,667	119,196,654	127,540,419
BIENS ET SERVICES	43,945,943	20,302,066	21,621,700	23,027,111
INVESTISSEMENTS	19,000,000	39,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	19,000,000	39,000,000	-	-
CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	352,429,082	347,429,082	371,548,799	434,221,585
SALAIRES ET TRAITEMENTS	174,341,343	206,841,343	224,422,857	240,132,457
BIENS ET SERVICES	93,087,739	100,587,739	107,125,942	114,089,128
INVESTISSEMENTS	85,000,000	40,000,000	40,000,000	80,000,000
TRESOR PUBLIC	85,000,000	40,000,000	40,000,000	80,000,000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	25,942,474,083	30,739,316,858	25,986,479,370	27,604,144,976
SERVICES INTERNES	12,008,140,495	13,573,358,535	8,984,326,620	9,036,194,758
BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	69,747,022	74,706,418	79,677,844

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
SALAIRES ET TRAITEMENTS	21,291,978	21,291,978	23,101,796	24,718,922
BIENS ET SERVICES	48,455,044	48,455,044	51,604,622	54,958,922
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	10,742,943,490	12,150,466,382	7,429,480,893	7,338,660,701
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,420,963,396	1,522,563,396	1,726,981,274	1,847,869,963
BIENS ET SERVICES	1,440,686,239	1,519,086,239	1,717,500,081	1,828,791,217
TRANSFERTS ET SUBVENTION	0	0	(462)	(479)
INVESTISSEMENTS	7,881,293,855	9,108,816,747	3,985,000,000	3,662,000,000
TRESOR PUBLIC	3,027,682,615	1,403,464,851	625,000,000	1,250,000,000
DONS	4,853,611,240	7,705,351,896	3,360,000,000	2,412,000,000
FAES	375,002,095	393,502,095	423,445,890	452,154,193
SALAIRES ET TRAITEMENTS	209,807,917	218,307,917	236,864,090	253,444,576
BIENS ET SERVICES	165,194,178	175,194,178	186,581,800	198,709,617
UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	608,791,444	713,791,444	784,140,231	883,749,238
SALAIRES ET TRAITEMENTS	308,367,149	348,367,149	377,978,357	404,436,842
BIENS ET SERVICES	269,424,295	334,424,295	356,161,874	379,312,396
INVESTISSEMENTS	31,000,000	31,000,000	50,000,000	100,000,000
TRESOR PUBLIC	31,000,000	31,000,000	50,000,000	100,000,000
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	211,656,444	195,851,592	218,803,189	224,573,408
SALAIRES ET TRAITEMENTS	67,141,712	91,062,154	98,802,437	105,718,608
BIENS ET SERVICES	128,709,880	104,789,438	111,600,751	118,854,800
INVESTISSEMENTS	15,804,852	-	8,400,000	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	15,804,852	-	8,400,000	-
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	-	50,000,000	53,750,000	57,379,375
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	25,000,000	27,125,000	29,023,750
BIENS ET SERVICES	-	25,000,000	26,625,000	28,355,625
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	-	-	-	-
SERVICES EXTERNES	13,934,333,588	17,165,958,323	17,002,152,750	18,567,950,218
INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	365,701,911	470,916,911	398,594,266	425,298,795

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
SALAIRES ET TRAITEMENTS	174,281,742	189,281,742	205,370,690	219,746,638
BIENS ET SERVICES	146,635,169	181,635,169	193,223,576	205,552,156
INVESTISSEMENTS	44,785,000	100,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	44,785,000	100,000,000	-	-
DIRECTION GENERALE DU BUDGET	682,470,140	757,470,140	813,873,731	868,660,006
SALAIRES ET TRAITEMENTS	322,195,370	362,195,370	392,981,976	420,490,715
BIENS ET SERVICES	360,274,770	395,274,770	420,891,755	448,169,291
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	5,361,196,030	6,416,606,765	6,458,056,774	7,316,372,735
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,778,769,068	3,478,769,068	3,774,464,439	4,038,676,949
BIENS ET SERVICES	1,999,110,463	2,099,110,463	2,233,591,335	2,376,695,786
INVESTISSEMENTS	583,316,499	838,726,234	450,000,000	900,000,000
TRESOR PUBLIC	583,316,499	838,726,234	450,000,000	900,000,000
EMPRUNT	-	-	-	-
ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	7,142,467,591	9,103,467,591	8,919,593,547	9,518,570,673
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,616,389,875	3,916,389,875	4,249,283,014	4,546,732,825
BIENS ET SERVICES	1,612,077,716	4,387,077,716	4,670,310,532	4,971,837,848
INVESTISSEMENTS	1,914,000,000	800,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	1,914,000,000	800,000,000	-	-
INSPECTION GENERALE DES FINANCES	382,497,916	417,497,916	412,035,432	440,048,010
SALAIRES ET TRAITEMENTS	211,392,717	236,157,581	256,230,976	274,167,144
BIENS ET SERVICES	121,105,199	146,340,335	155,804,456	165,860,866
INVESTISSEMENTS	50,000,000	35,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	50,000,000	35,000,000	-	-
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL.	16,407,190,100	17,555,604,164	12,599,788,294	17,147,185,844
SERVICES INTERNES	16,407,190,100	17,555,604,164	12,599,788,294	17,147,185,844
BUREAU DU MINISTRE	243,598,289	243,598,289	261,506,248	278,831,435
SALAIRES ET TRAITEMENTS	118,620,224	118,620,224	128,702,943	137,712,149
BIENS ET SERVICES	124,978,065	124,978,065	132,803,305	141,119,286
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	15,688,992,089	16,837,406,153	11,825,890,899	16,320,774,700
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,077,657,885	1,117,657,885	1,212,658,805	1,297,544,922
BIENS ET SERVICES	621,042,064	621,042,064	661,307,094	704,183,188
INVESTISSEMENTS	13,990,292,140	15,098,706,204	9,951,925,000	14,319,046,590

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
TRESOR PUBLIC	754,701,467	942,000,000	4,239,925,000	8,479,840,500
DONS	13,235,590,673	14,156,706,204	5,712,000,000	5,839,206,090
ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	252,295,071	252,295,071	272,653,660	291,450,137
SALAIRES ET TRAITEMENTS	197,970,445	197,970,445	214,797,933	229,833,788
BIENS ET SERVICES	54,324,626	54,324,626	57,855,727	61,616,349
INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	146,107,383	146,107,383	157,916,911	168,808,789
SALAIRES ET TRAITEMENTS	106,992,400	115,627,400	125,455,729	134,237,630
BIENS ET SERVICES	39,114,983	30,479,983	32,461,182	34,571,159
INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	76,197,268	76,197,268	81,820,576	87,320,783
SALAIRES ET TRAITEMENTS	33,524,301	33,524,301	36,373,867	38,920,037
BIENS ET SERVICES	42,672,967	42,672,967	45,446,710	48,400,746
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	32,128,781,740	47,321,658,265	29,266,046,053	29,383,578,478
SERVICES INTERNES	32,128,781,740	47,321,658,265	29,266,046,053	29,383,578,478
BUREAU DU MINISTRE	64,819,262	64,819,262	70,057,838	74,879,834
SALAIRES ET TRAITEMENTS	51,892,608	51,892,608	56,303,480	60,244,723
BIENS ET SERVICES	12,926,654	12,926,654	13,754,358	14,635,111
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	25,689,978,120	39,690,861,710	23,890,022,019	24,061,657,431
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,375,143,243	1,375,143,243	1,492,030,419	1,596,472,548
BIENS ET SERVICES	413,056,086	413,056,086	439,729,732	468,126,664
INVESTISSEMENTS	23,901,778,791	37,902,662,381	21,958,261,869	21,997,058,219
TRESOR PUBLIC	2,587,739,874	4,644,500,000	12,732,261,869	18,828,964,790
DONS	21,314,038,917	28,638,162,381	7,616,000,000	3,168,093,429
EMPRUNT	-	4,620,000,000	1,610,000,000	-
LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	91,289,308	96,289,308	80,626,180	104,750,808
SALAIRES ET TRAITEMENTS	33,903,373	33,903,373	36,785,160	39,360,121
BIENS ET SERVICES	22,385,935	22,385,935	23,841,021	25,390,687
INVESTISSEMENTS	35,000,000	40,000,000	20,000,000	40,000,000
TRESOR PUBLIC	35,000,000	40,000,000	20,000,000	40,000,000
OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	214,146,548	264,146,548	171,645,251	183,386,513
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103,708,866	107,708,866	116,864,120	125,044,608
BIENS ET SERVICES	50,437,682	51,437,682	54,781,131	58,341,905
INVESTISSEMENTS	60,000,000	105,000,000	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>60,000,000</i>	<i>105,000,000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	351,411,934	150,595,785	261,528,731	442,341,405
SALAIRES ET TRAITEMENTS	34,710,991	34,710,991	37,661,425	40,297,725
BIENS ET SERVICES	45,884,794	45,884,794	48,867,306	52,043,680
INVESTISSEMENTS	270,816,149	70,000,000	175,000,000	350,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>180,113,333</i>	<i>70,000,000</i>	<i>175,000,000</i>	<i>350,000,000</i>
CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	14,223,801	14,223,801	15,432,824	16,513,122
SALAIRES ET TRAITEMENTS	14,223,801	14,223,801	15,432,824	16,513,122
BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	171,998,492	221,998,492	313,833,642	475,013,190
SALAIRES ET TRAITEMENTS	90,762,416	97,762,416	106,072,221	113,497,277
BIENS ET SERVICES	51,236,076	54,236,076	57,761,421	61,515,913
INVESTISSEMENTS	30,000,000	70,000,000	150,000,000	300,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>30,000,000</i>	<i>70,000,000</i>	<i>150,000,000</i>	<i>300,000,000</i>
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	4,766,099	4,766,099	5,078,290	5,409,028
SALAIRES ET TRAITEMENTS	119,730	119,730	129,907	139,001
BIENS ET SERVICES	4,646,369	4,646,369	4,948,383	5,270,028
DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	5,469,062,947	6,756,872,032	4,396,217,846	3,953,800,413
SALAIRES ET TRAITEMENTS	142,701,683	152,701,683	165,681,326	177,279,019
BIENS ET SERVICES	28,672,789	28,672,789	30,536,520	32,521,394
INVESTISSEMENTS	5,297,688,475	6,575,497,560	4,200,000,000	3,744,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>60,000,000</i>	<i>60,000,000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>DONS</i>	<i>5,237,688,475</i>	<i>6,515,497,560</i>	<i>4,200,000,000</i>	<i>3,744,000,000</i>
AGENCE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	57,085,228	57,085,228	61,603,432	65,826,733
SALAIRES ET TRAITEMENTS	40,383,187	40,383,187	43,815,758	46,882,861
BIENS ET SERVICES	16,702,041	16,702,041	17,787,674	18,943,872
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	2,144,300,366	2,545,156,446	3,188,880,836	4,056,441,728
SERVICES INTERNES	2,144,300,366	2,545,156,446	3,188,880,836	4,056,441,728
BUREAU DU MINISTRE	72,936,849	72,936,849	78,990,125	84,480,466
SALAIRES ET TRAITEMENTS	65,619,043	65,619,043	71,196,662	76,180,428
BIENS ET SERVICES	7,317,806	7,317,806	7,793,463	8,300,038
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,467,236,697	1,845,092,777	2,433,622,239	3,249,462,695
SALAIRES ET TRAITEMENTS	737,705,075	782,705,075	849,235,006	908,681,457

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
BIENS ET SERVICES	239,104,110	269,104,110	286,387,232	304,781,239
INVESTISSEMENTS	490,427,512	793,283,592	1,298,000,000	2,036,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>490,427,512</i>	<i>793,283,592</i>	<i>1,018,000,000</i>	<i>2,036,000,000</i>
<i>DONS</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>280,000,000</i>	<i>-</i>
OFFICE DES POSTES	246,914,316	252,914,316	273,466,057	292,356,814
SALAIRES ET TRAITEMENTS	202,615,500	205,615,500	223,092,818	238,709,315
BIENS ET SERVICES	44,298,816	47,298,816	50,373,239	53,647,500
DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	99,737,760	104,737,760	112,345,017	119,864,254
SALAIRES ET TRAITEMENTS	38,762,151	39,965,123	43,362,158	46,397,509
BIENS ET SERVICES	60,975,609	64,772,637	68,982,859	73,466,745
CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	257,474,744	269,474,744	290,457,399	310,277,498
SALAIRES ET TRAITEMENTS	134,826,641	173,339,827	188,073,712	201,238,872
BIENS ET SERVICES	122,648,103	96,134,917	102,383,687	109,038,626
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	4,827,669,091	4,227,230,235	8,266,648,397	10,079,583,542
SERVICES INTERNES	4,827,669,091	4,227,230,235	8,266,648,397	10,079,583,542
BUREAU DU MINISTRE	229,334,242	323,421,712	347,350,283	370,716,347
SALAIRES ET TRAITEMENTS	94,449,173	145,307,967	157,659,144	168,695,284
BIENS ET SERVICES	134,885,069	178,113,745	189,691,138	202,021,062
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,194,835,308	2,400,308,982	6,296,566,946	7,974,825,499
SALAIRES ET TRAITEMENTS	747,735,379	738,876,137	821,680,609	879,198,251
BIENS ET SERVICES	125,656,273	90,428,045	74,886,338	79,627,247
INVESTISSEMENTS	2,321,443,656	1,571,004,800	5,400,000,000	7,016,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>675,000,000</i>	<i>1,520,000,000</i>	<i>3,860,000,000</i>	<i>5,720,000,000</i>
<i>DONS</i>	<i>1,646,443,656</i>	<i>51,004,800</i>	<i>1,540,000,000</i>	<i>1,296,000,000</i>
AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	425,546,112	475,546,112	512,651,811	547,654,627
SALAIRES ET TRAITEMENTS	259,760,175	309,760,088	336,089,695	359,615,974
BIENS ET SERVICES	165,785,937	165,786,024	176,562,116	188,038,653
SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	977,953,429	1,027,953,429	1,110,079,357	1,186,387,069
SALAIRES ET TRAITEMENTS	725,447,814	765,447,745	830,510,803	888,646,560
BIENS ET SERVICES	252,505,615	262,505,684	279,568,553	297,740,509
MINISTERE DU TOURISME	818,691,506	911,691,506	1,383,781,661	1,866,459,609
SERVICES INTERNES	818,691,506	911,691,506	1,383,781,661	1,866,459,609

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
BUREAU DU MINISTRE	111,371,960	111,371,960	119,866,764	127,897,187
SALAIRES ET TRAITEMENTS	69,215,863	69,215,863	75,099,211	80,356,156
BIENS ET SERVICES	42,156,097	42,156,097	44,767,552	47,541,031
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	603,173,665	691,173,665	1,146,223,616	1,612,827,646
SALAIRES ET TRAITEMENTS	208,935,337	258,499,042	280,471,461	300,104,463
BIENS ET SERVICES	144,238,324	127,674,619	136,002,156	144,872,703
TRANSFERTS ET SUBVENTION	4	4	-	-
INVESTISSEMENTS	250,000,000	305,000,000	729,750,000	1,167,850,480
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>250,000,000</i>	<i>305,000,000</i>	<i>729,750,000</i>	<i>1,167,850,480</i>
ECOLE HOTELIERE	104,145,881	109,145,881	117,691,281	125,734,776
SALAIRES ET TRAITEMENTS	53,782,168	72,545,881	78,712,281	84,222,141
BIENS ET SERVICES	50,363,713	36,600,000	38,979,000	41,512,635
SECTEUR POLITIQUE	92,344,886,692	101,398,341,943	107,456,989,298	120,126,976,353
MINISTERE DE LA JUSTICE	54,977,587,275	61,031,759,328	62,765,678,876	63,199,945,456
SERVICES INTERNES	8,630,606,344	9,140,836,840	9,904,269,408	11,927,690,208
BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	177,348,324	189,653,489	202,189,590
SALAIRES ET TRAITEMENTS	39,020,677	39,020,677	42,337,435	45,301,055
BIENS ET SERVICES	138,327,647	138,327,647	147,316,054	156,888,535
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	6,150,179,090	6,539,209,806	7,107,281,254	8,941,778,338
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4,088,521,009	4,180,410,567	4,607,745,465	4,930,287,648
BIENS ET SERVICES	780,973,711	989,084,165	1,051,940,805	1,118,797,097
TRANSFERTS ET SUBVENTION	2,499,996	2,499,984	2,594,983	2,693,593
INVESTISSEMENTS	1,278,184,374	1,367,215,090	1,445,000,000	2,890,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>-</i>	<i>702,519,500</i>	<i>1,445,000,000</i>	<i>2,890,000,000</i>
<i>DONS</i>	<i>1,278,184,374</i>	<i>664,695,590</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	283,365,283	298,365,283	320,828,273	342,514,644
SALAIRES ET TRAITEMENTS	153,462,322	153,462,322	166,506,619	178,162,083
BIENS ET SERVICES	129,902,961	144,902,961	154,321,653	164,352,561
BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	230,253,195	240,253,195	258,244,819	275,674,997
DEPENSES DE PERSONNEL	113,758,399	118,758,332	128,852,790	137,872,486
BIENS ET SERVICES	116,494,796	121,494,863	129,392,029	137,802,511
OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	1,490,711,172	1,565,711,172	1,683,824,956	1,797,706,496

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
SALAIRES ET TRAITEMENTS	667,127,869	817,127,869	886,583,737	948,644,599
BIENS ET SERVICES	823,583,303	748,583,303	797,241,218	849,061,897
ECOLE DE LA MAGISTRATURE	154,949,060	169,949,060	182,626,616	194,939,719
SALAIRES ET TRAITEMENTS	81,543,349	81,543,349	88,474,534	94,667,751
BIENS ET SERVICES	73,405,711	88,405,711	94,152,082	100,271,968
COMMISSION NATIONALE D'ASSISTANCE LEGALE	143,800,220	150,000,000	181,810,000	172,886,425
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103,000,000	103,000,000	111,755,000	119,577,850
BIENS ET SERVICES	40,800,220	47,000,000	50,055,000	53,308,575
SERVICES EXTERNES	46,346,980,930	51,890,922,488	52,861,409,470	51,272,255,248
POLICE NATIONALE D'HAITI	46,346,980,930	51,890,922,488	52,861,409,470	51,272,255,248
SALAIRES ET TRAITEMENTS	18,946,527,569	21,346,527,300	23,977,749,266	25,878,191,714
BIENS ET SERVICES	8,273,877,546	8,373,877,830	9,368,078,589	9,976,896,319
TRANSFERTS ET SUBVENTION	141,350,319	141,350,304	115,581,616	119,973,717
INVESTISSEMENTS	18,985,225,496	22,029,167,054	19,400,000,000	15,297,193,498
TRESOR PUBLIC	18,459,482,826	19,355,000,000	19,400,000,000	15,297,193,498
DONS	525,742,671	2,674,167,054	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	388,589,315	388,589,315	372,621,532	420,880,869
SERVICES INTERNES	388,589,315	388,589,315	372,621,532	420,880,869
BUREAU DU MINISTRE	119,298,662	119,298,662	127,311,853	135,507,800
SALAIRES ET TRAITEMENTS	22,417,015	22,417,015	24,322,461	26,025,034
BIENS ET SERVICES	96,881,647	96,881,647	102,989,392	109,482,766
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	249,290,653	269,290,653	245,309,679	285,373,070
SALAIRES ET TRAITEMENTS	131,006,700	137,006,700	148,652,270	159,057,928
BIENS ET SERVICES	58,283,953	67,283,953	71,657,410	76,315,141
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	60,000,000	65,000,000	25,000,000	50,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
TRESOR PUBLIC	60,000,000	65,000,000	25,000,000	50,000,000
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,939,857,869	10,619,208,462	10,852,404,603	11,563,659,011
SERVICES INTERNES	8,939,857,869	9,844,357,869	10,180,153,410	10,845,800,320
BUREAU DU MINISTRE	206,060,601	206,060,601	223,575,752	239,226,055
SALAIRES ET TRAITEMENTS	206,060,601	206,060,601	223,575,752	239,226,055
BIENS ET SERVICES	-	-	-	-
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	8,733,797,268	9,638,297,268	9,956,577,658	10,606,574,265
SALAIRES ET TRAITEMENTS	615,779,505	615,779,505	668,120,763	714,889,216
BIENS ET SERVICES	8,038,017,763	8,722,017,763	9,288,456,895	9,891,685,049
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	80,000,000	300,500,000	-	-
TRESOR PUBLIC	80,000,000	300,500,000	-	-
#N/A	-	774,850,593	672,251,193	717,858,692
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	-	608,850,593	494,061,193	527,706,592
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	309,155,510	335,433,728	358,914,089
BIENS ET SERVICES	-	149,075,083	158,627,465	168,792,502
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	150,620,000	-	-
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	-	166,000,000	178,190,000	190,152,100
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	70,000,000	75,950,000	81,266,500
BIENS ET SERVICES	-	96,000,000	102,240,000	108,885,600
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
LA PRESIDENCE	2,996,371,089	3,206,371,089	3,465,688,713	3,679,984,210
SERVICES INTERNES	2,996,371,089	3,206,371,089	3,465,688,713	3,679,984,210
BUREAU DU PRESIDENT	701,922,811	851,922,811	923,211,828	987,486,101
SALAIRES ET TRAITEMENTS	648,945,878	798,945,878	866,856,278	927,536,218
BIENS ET SERVICES	52,976,933	52,976,933	56,355,550	59,949,883
ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	1,572,596,785	1,632,596,785	1,770,418,967	1,869,651,778
SALAIRES ET TRAITEMENTS	625,248,141	625,248,141	678,394,233	725,881,829
BIENS ET SERVICES	945,909,928	995,909,928	1,080,151,347	1,131,445,373
TRANSFERTS ET SUBVENTION	1,438,716	11,438,716	11,873,387	12,324,576
SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	521,851,493	521,851,493	559,057,918	596,001,332
SALAIRES ET TRAITEMENTS	183,000,245	183,000,245	198,555,265	212,454,134
BIENS ET SERVICES	325,002,397	325,002,397	346,127,553	368,625,844
TRANSFERTS ET SUBVENTION	13,848,851	13,848,851	14,375,100	14,921,354
DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	200,000,000	200,000,000	213,000,000	226,845,000
BIENS ET SERVICES	200,000,000	200,000,000	213,000,000	226,845,000
BUREAU DU PREMIER MINISTRE	4,104,808,902	4,656,224,877	4,713,531,237	5,024,387,018
SERVICES INTERNES	4,028,289,737	4,574,705,712	4,625,805,401	4,930,712,728
BUREAU DU PREMIER MINISTRE	204,781,331	204,781,331	220,261,335	234,984,477
SALAIRES ET TRAITEMENTS	120,013,620	120,013,620	130,214,778	139,329,812
BIENS ET SERVICES	84,767,711	84,767,711	90,046,557	95,654,665
ADMINISTRATION GENERALE	2,900,738,660	3,368,154,635	3,392,077,004	3,613,595,854
SALAIRES ET TRAITEMENTS	921,193,310	1,021,193,310	1,107,994,741	1,185,554,373
BIENS ET SERVICES	1,810,155,350	2,005,155,350	2,135,035,847	2,273,331,301
TRANSFERTS ET SUBVENTION	144,390,001	144,390,001	149,046,416	154,710,180
INVESTISSEMENTS	25,000,000	197,415,975	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>25,000,000</i>	<i>197,415,975</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	59,825,569	59,825,569	63,714,231	67,855,656
BIENS ET SERVICES	59,825,569	59,825,569	63,714,231	67,855,656
CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	101,540,938	106,540,938	114,674,760	122,456,469
SALAIRES ET TRAITEMENTS	55,433,060	60,433,060	65,569,870	70,159,761
BIENS ET SERVICES	46,107,878	46,107,878	49,104,890	52,296,708
COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	133,046,163	143,046,163	154,494,164	165,119,472

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
SALAIRES ET TRAITEMENTS	100,000,000	107,500,000	116,637,500	124,802,125
BIENS ET SERVICES	33,046,163	35,546,163	37,856,664	40,317,347
BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	87,950,800	87,950,800	94,930,374	101,443,375
SALAIRES ET TRAITEMENTS	63,138,610	63,138,610	68,505,392	73,300,769
BIENS ET SERVICES	24,812,190	24,812,190	26,424,982	28,142,606
COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	416,849,412	476,849,412	448,981,050	479,530,949
SALAIRES ET TRAITEMENTS	238,821,428	251,821,318	273,226,130	292,351,959
BIENS ET SERVICES	148,027,984	165,028,094	175,754,920	187,178,990
INVESTISSEMENTS	30,000,000	60,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>30,000,000</i>	<i>60,000,000</i>	-	-
CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	62,215,000	62,215,000	66,258,975	70,565,808
BIENS ET SERVICES	62,215,000	62,215,000	66,258,975	70,565,808
BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	58,765,205	62,765,205	67,738,936	72,384,463
SALAIRES ET TRAITEMENTS	44,699,655	44,699,655	48,499,126	51,894,064
BIENS ET SERVICES	14,065,550	18,065,550	19,239,811	20,490,398
APPUI A LA FORMATION	2,576,658	2,576,658	2,674,571	2,776,205
TRANSFERTS ET SUBVENTION	2,576,658	2,576,658	2,674,571	2,776,205
SERVICES EXTERNES	76,519,165	81,519,165	87,725,836	93,674,290
CEFOPAFOP	55,382,370	60,382,370	64,895,649	69,273,477
SALAIRES ET TRAITEMENTS	29,421,250	29,421,250	31,922,056	34,156,600
BIENS ET SERVICES	25,961,120	30,961,120	32,973,593	35,116,876
BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	21,136,795	21,136,795	22,830,187	24,400,813
SALAIRES ET TRAITEMENTS	15,975,008	15,975,008	17,332,884	18,546,186
BIENS ET SERVICES	5,161,787	5,161,787	5,497,303	5,854,628
AGENCE NATIONALE DE SECURITE	-	-	-	-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	-	-	-
BIENS ET SERVICES	-	-	-	-
MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	8,194,230,506	9,629,725,306	12,096,898,320	18,182,546,955
SERVICES INTERNES	8,194,230,506	9,629,725,306	12,096,898,320	18,182,546,955
BUREAU DU MINISTRE	1,144,166,201	1,216,997,362	1,214,144,364	1,294,562,344
SALAIRES ET TRAITEMENTS	361,490,804	361,490,804	392,217,522	419,672,749
BIENS ET SERVICES	765,675,369	765,675,369	815,179,813	867,886,179

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
TRANSFERTS ET SUBVENTION	17,000,028	89,831,189	6,747,029	7,003,416
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	6,845,289,135	8,208,778,852	10,663,243,439	16,653,580,751
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,899,767,243	2,943,202,769	3,193,375,004	3,416,911,255
BIENS ET SERVICES	1,169,557,472	1,710,116,863	1,819,868,434	1,936,669,495
INVESTISSEMENTS	2,775,964,420	3,555,459,220	5,650,000,001	11,300,000,002
TRESOR PUBLIC	815,084,550	1,050,000,000	5,650,000,001	11,300,000,002
DONS	1,960,879,870	2,505,459,220	-	-
ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	39,848,520	26,022,442	28,018,486	29,922,306
SALAIRES ET TRAITEMENTS	15,229,260	15,229,260	16,523,747	17,680,409
BIENS ET SERVICES	24,619,260	10,793,182	11,494,739	12,241,897
DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	164,926,650	177,926,650	191,492,031	204,481,554
SALAIRES ET TRAITEMENTS	87,007,446	100,007,446	108,508,079	116,103,644
BIENS ET SERVICES	77,919,204	77,919,204	82,983,952	88,377,909
MINISTERE DE LA DEFENSE	12,763,441,737	11,866,463,566	13,190,166,016	18,055,572,833
SERVICES INTERNES	12,763,441,737	11,866,463,566	13,190,166,016	18,055,572,833
BUREAU DU MINISTRE	751,606,604	751,606,604	796,906,084	849,625,539
SALAIRES ET TRAITEMENTS	225,223,954	225,223,954	244,367,990	261,473,749
BIENS ET SERVICES	508,337,601	508,337,601	541,379,545	576,569,215
TRANSFERTS ET SUBVENTION	18,045,049	18,045,049	11,158,549	11,582,574
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,424,588,397	1,604,588,397	2,150,717,515	2,995,848,039
SALAIRES ET TRAITEMENTS	891,375,020	891,375,020	967,141,897	1,034,841,829
BIENS ET SERVICES	407,779,222	407,779,222	433,575,604	461,006,196
TRANSFERTS ET SUBVENTION	5,434,155	5,434,155	13	14
INVESTISSEMENTS	120,000,000	300,000,000	750,000,000	1,500,000,000
TRESOR PUBLIC	120,000,000	300,000,000	750,000,000	1,500,000,000
FORCES ARMEES D'HAITI	10,587,246,736	9,510,268,565	10,242,542,418	14,210,099,255
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,621,033,258	4,021,033,258	5,922,821,085	6,337,418,561
BIENS ET SERVICES	535,235,307	535,235,307	819,721,333	872,680,694
INVESTISSEMENTS	7,430,978,171	4,954,000,000	3,500,000,000	7,000,000,000
TRESOR PUBLIC	7,430,978,171	4,954,000,000	3,500,000,000	7,000,000,000
SECTEUR SOCIAL	94,550,605,717	98,139,085,828	101,439,021,286	114,733,721,875
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L A FORM. PROFESS.	55,020,566,487	57,291,481,503	53,212,984,890	53,471,361,922

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
SERVICES INTERNES	55,020,566,487	57,291,481,503	53,212,984,890	53,471,361,922
BUREAU DU MINISTRE	10,317,935,175	10,317,935,175	11,071,532,211	11,834,795,805
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8,175,000,000	8,175,000,000	8,869,875,000	9,490,766,250
BIENS ET SERVICES	2,067,935,175	2,067,935,175	2,201,657,211	2,344,029,555
TRANSFERTS ET SUBVENTION	75,000,000	75,000,000	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	43,144,100,210	44,543,296,532	40,211,736,625	39,434,483,226
SALAIRES ET TRAITEMENTS	24,525,000,000	24,625,000,000	27,418,125,000	29,337,393,750
BIENS ET SERVICES	6,203,805,525	7,103,805,525	7,962,471,634	8,476,766,165
TRANSFERTS ET SUBVENTION	225,000,000	75,000,000	31,139,991	32,323,310
INVESTISSEMENTS	12,190,294,685	12,739,491,007	4,800,000,000	1,588,000,000
TRESOR PUBLIC	3,794,194,464	2,895,785,228	3,050,000,000	400,000,000
DONS	8,396,100,220	9,843,705,779	1,750,000,000	1,188,000,000
COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	52,192,841	57,192,841	61,635,401	65,838,365
SALAIRES ET TRAITEMENTS	36,251,249	36,251,249	39,332,605	42,085,888
BIENS ET SERVICES	15,941,592	20,941,592	22,302,795	23,752,477
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1,333,888,436	2,105,556,955	1,581,086,224	1,830,023,954
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,070,714,442	1,090,714,442	1,183,425,170	1,266,264,931
BIENS ET SERVICES	222,545,591	232,545,591	247,661,054	263,759,023
INVESTISSEMENTS	40,628,403	782,296,922	150,000,000	300,000,000
TRESOR PUBLIC	40,628,403	63,371,597	150,000,000	300,000,000
DONS	-	718,925,325	-	-
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	172,449,826	192,500,000	206,219,429	219,951,072
SALAIRES ET TRAITEMENTS	52,796,295	60,346,469	65,475,919	70,059,233
BIENS ET SERVICES	119,653,531	132,153,531	140,743,511	149,891,839
AGENCE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	-	75,000,000	80,775,000	86,269,500
SALAIRES ET TRAITEMENTS	-	45,000,000	48,825,000	52,242,750
BIENS ET SERVICES	-	30,000,000	31,950,000	34,026,750
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	16,770,777,838	17,559,768,867	19,053,050,132	22,195,550,584
SERVICES INTERNES	16,770,777,838	17,559,768,867	19,053,050,132	22,195,550,584
BUREAU DU MINISTRE	159,048,755	159,048,755	172,497,886	184,664,097
SALAIRES ET TRAITEMENTS	155,548,102	155,548,102	168,769,691	180,583,569
BIENS ET SERVICES	3,500,653	3,500,653	3,728,195	3,970,528

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	15,724,628,351	16,452,119,380	17,857,985,704	20,918,624,911
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,190,707,640	1,275,808,014	1,384,251,695	1,481,149,314
BIENS ET SERVICES	255,019,356	338,418,982	360,240,004	383,468,821
TRANSFERTS ET SUBVENTION	38,500,000	40,000,000	13,494,004	14,006,776
INVESTISSEMENTS	14,240,401,355	14,797,892,384	16,100,000,000	19,040,000,000
TRESOR PUBLIC	7,343,783,333	3,080,000,000	7,000,000,000	10,400,000,000
DONS	5,444,618,022	11,638,340,384	9,100,000,000	8,640,000,000
EMPRUNT	1,452,000,000	79,552,000	-	-
INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	205,472,868	215,472,868	232,430,833	248,339,629
SALAIRES ET TRAITEMENTS	137,611,410	147,611,410	160,158,380	171,369,466
BIENS ET SERVICES	67,861,458	67,861,458	72,272,453	76,970,162
E.P.P.L.S	176,675,547	186,675,547	201,206,695	214,935,381
SALAIRES ET TRAITEMENTS	114,861,889	119,861,889	130,050,150	139,153,660
BIENS ET SERVICES	61,813,658	66,813,658	71,156,546	75,781,721
OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	374,499,892	409,499,892	441,225,380	471,290,574
SALAIRES ET TRAITEMENTS	203,336,026	255,399,760	277,108,740	296,506,351
BIENS ET SERVICES	171,163,866	154,100,132	164,116,641	174,784,222
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	130,452,425	136,952,425	147,703,634	157,805,993
DEPENSES DE PERSONNEL	89,865,058	92,465,058	100,324,588	107,347,309
BIENS ET SERVICES	40,587,367	44,487,367	47,379,046	50,458,684
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	19,413,942,201	20,116,864,579	24,353,353,590	31,959,011,615
SERVICES INTERNES	19,413,942,201	20,116,864,579	24,353,353,590	31,959,011,615
BUREAU DU MINISTRE	160,480,515	160,480,515	173,111,066	184,959,850
SALAIRES ET TRAITEMENTS	109,965,853	109,965,853	119,312,951	127,664,857
BIENS ET SERVICES	50,514,662	50,514,662	53,798,115	57,294,993
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	18,365,521,415	18,983,443,793	23,133,946,794	30,657,239,922
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10,525,233,016	11,013,960,792	12,700,147,459	13,589,157,781
BIENS ET SERVICES	3,084,835,609	3,346,107,849	4,059,521,863	4,319,527,197
TRANSFERTS ET SUBVENTION	670,000,000	669,999,984	-	-
INVESTISSEMENTS	4,085,452,790	3,953,375,168	6,374,277,472	12,748,554,944

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	378,357,003,860	421,972,019,870
TRESOR PUBLIC	1,081,526,067	2,253,148,326	6,374,277,472	12,748,554,944
DONS	3,003,926,723	1,700,226,842	-	-
CENTRE AMBULANCIER NATIONAL	887,940,271	972,940,271	1,046,295,730	1,116,811,843
SALAIRES ET TRAITEMENTS	490,717,075	520,717,075	564,978,026	604,526,488
BIENS ET SERVICES	397,223,196	452,223,196	481,317,704	512,285,354
MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	1,192,057,766	1,006,636,102	893,821,392	1,224,607,969
SERVICES INTERNES	1,192,057,766	1,006,636,102	893,821,392	1,224,607,969
BUREAU DU MINISTRE	164,233,343	170,733,343	183,807,387	196,200,711
SALAIRES ET TRAITEMENTS	102,039,893	104,539,893	113,425,784	121,365,589
BIENS ET SERVICES	62,193,450	66,193,450	70,381,604	74,835,122
DIRECTION GENERALE	1,027,824,423	835,902,759	710,014,005	1,028,407,268
SALAIRES ET TRAITEMENTS	187,109,337	218,609,337	237,191,131	253,794,510
BIENS ET SERVICES	129,747,594	171,747,594	182,822,874	194,612,748
INVESTISSEMENTS	710,967,492	445,545,828	290,000,000	580,000,000
TRESOR PUBLIC	301,300,000	400,259,907	290,000,000	580,000,000
MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L ACTION CIVIQUE	2,153,261,426	2,164,334,776	3,925,811,282	5,883,189,786
SERVICES INTERNES	2,153,261,426	2,164,334,776	3,925,811,282	5,883,189,786
BUREAU DU MINISTRE	1,217,277,386	1,217,277,386	1,202,847,406	1,283,177,474
SALAIRES ET TRAITEMENTS	743,529,151	743,529,151	806,729,129	863,200,168
BIENS ET SERVICES	310,583,970	310,583,970	330,657,570	352,029,092
TRANSFERTS ET SUBVENTION	163,164,265	163,164,265	65,460,707	67,948,214
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	935,984,040	947,057,391	2,722,963,876	4,600,012,312
SALAIRES ET TRAITEMENTS	129,199,872	329,199,574	357,181,538	382,184,245
BIENS ET SERVICES	158,698,433	249,915,108	265,754,520	282,599,190
TRANSFERTS ET SUBVENTION	528,085,735	(138,130,641)	27,818	28,875
INVESTISSEMENTS	120,000,000	506,073,350	2,100,000,000	3,935,200,001
TRESOR PUBLIC	120,000,000	506,073,350	2,100,000,000	3,935,200,001
SECTEUR CULTUREL	4,348,594,102	4,354,813,993	4,554,813,946	5,411,909,297
MINISTERE DES CULTES	588,850,593	-	-	-
SERVICES INTERNES	588,850,593	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	588,850,593	-	-	-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	309,155,510	-	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	380,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,880	421,972,019,870
BIENS ET SERVICES	149,075,083	-	-	-
TRANSFERTS ET SUBVENTION	100,620,000	-	-	-
INVESTISSEMENTS	30,000,000	-	-	-
TRESOR PUBLIC	30,000,000	-	-	-
MINISTERE DE LA CULTURE	2,909,774,353	3,469,844,837	3,676,830,182	4,474,206,161
SERVICES INTERNES	2,909,774,353	3,469,844,837	3,676,830,182	4,474,206,161
BUREAU DU MINISTRE	326,052,758	363,680,246	388,756,029	413,526,176
SALAIRES ET TRAITEMENTS	106,208,394	129,511,666	140,520,158	150,356,569
BIENS ET SERVICES	164,006,714	198,330,940	211,036,439	224,556,635
TRANSFERTS ET SUBVENTION	55,837,650	35,837,640	37,198,432	38,611,973
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	468,542,928	717,157,996	385,726,881	411,761,222
SALAIRES ET TRAITEMENTS	185,065,807	182,229,321	197,718,814	211,559,130
BIENS ET SERVICES	201,347,870	176,556,871	188,008,067	200,202,092
TRANSFERTS ET SUBVENTION	20,029,251	10,029,248	-	-
INVESTISSEMENTS	62,100,000	348,342,556	-	-
TRESOR PUBLIC	62,100,000	155,423,512	-	-
ECOLE NATIONALE DES ARTS	144,465,377	151,465,377	163,699,277	174,987,651
SALAIRES ET TRAITEMENTS	116,432,519	119,432,519	129,584,283	138,655,183
BIENS ET SERVICES	28,032,858	32,032,858	34,114,994	36,332,468
INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	181,812,896	219,312,896	560,943,654	971,927,261
SALAIRES ET TRAITEMENTS	93,270,969	96,270,969	104,454,001	111,765,781
BIENS ET SERVICES	49,041,927	53,041,927	56,489,652	60,161,480
INVESTISSEMENTS	39,500,000	70,000,000	400,000,000	800,000,000
TRESOR PUBLIC	39,500,000	70,000,000	400,000,000	800,000,000
THEATRE NATIONAL	142,924,328	161,924,328	159,806,643	170,809,062
SALAIRES ET TRAITEMENTS	110,358,686	113,361,692	122,997,436	131,607,256
BIENS ET SERVICES	32,565,642	34,562,636	36,809,207	39,201,806
MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	99,974,494	131,974,494	165,095,326	223,661,652
SALAIRES ET TRAITEMENTS	55,374,494	58,374,494	63,336,326	67,769,869
BIENS ET SERVICES	44,600,000	48,600,000	51,759,000	55,123,335
INVESTISSEMENTS	-	25,000,000	50,000,000	100,768,448
TRESOR PUBLIC	-	25,000,000	50,000,000	100,768,448

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
BUREAU D ETHNOLOGIE	112,477,312	157,977,312	151,632,753	185,131,583
SALAIRES ET TRAITEMENTS	46,370,749	49,345,799	53,540,192	57,288,005
BIENS ET SERVICES	66,106,563	68,631,513	73,092,561	77,843,578
INVESTISSEMENTS	-	40,000,000	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	40,000,000	25,000,000	50,000,000
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	150,527,902	163,027,902	200,898,692	237,948,923
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103,698,829	113,698,829	123,363,229	131,998,656
BIENS ET SERVICES	46,829,073	49,329,073	52,535,463	55,950,268
INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000
ARCHIVES NATIONALES	543,520,683	563,520,683	606,662,501	647,862,207
SALAIRES ET TRAITEMENTS	275,648,665	325,648,665	353,328,802	378,061,818
BIENS ET SERVICES	267,872,018	237,872,018	253,333,699	269,800,390
ACTIVITES CULTURELLES	438,157,400	438,157,400	466,637,631	496,969,077
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	438,157,400	438,157,400	466,637,631	496,969,077
DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	160,549,452	235,877,380	230,509,511	292,659,498
SALAIRES ET TRAITEMENTS	69,342,230	76,842,230	83,373,820	89,209,987
BIENS ET SERVICES	91,207,222	91,207,222	97,135,691	103,449,511
INVESTISSEMENTS	-	67,827,928	50,000,000	100,000,000
TRESOR PUBLIC	-	67,827,928	50,000,000	100,000,000
BUREAU HAITIEN DU DROIT D AUTEUR	140,768,823	165,768,823	196,462,284	246,962,847
SALAIRES ET TRAITEMENTS	53,924,476	60,924,376	66,102,948	70,730,154
BIENS ET SERVICES	76,844,347	84,844,447	90,359,336	96,232,693
INVESTISSEMENTS	10,000,000	20,000,000	40,000,000	80,000,000
TRESOR PUBLIC	10,000,000	20,000,000	40,000,000	80,000,000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	849,969,156	884,969,156	877,983,764	937,703,135
SERVICES INTERNES	849,969,156	884,969,156	877,983,764	937,703,135
BUREAU DU MINISTRE	79,681,995	86,187,558	92,504,797	98,711,566
SALAIRES ET TRAITEMENTS	19,873,287	35,752,403	38,791,357	41,506,752
BIENS ET SERVICES	59,808,708	50,435,155	53,713,440	57,204,814
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	260,922,750	264,417,187	209,259,515	223,386,186
SALAIRES ET TRAITEMENTS	122,790,292	114,911,015	124,678,451	133,405,943

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
BIENS ET SERVICES	78,132,458	79,506,172	84,581,064	89,980,243
INVESTISSEMENTS	60,000,000	70,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	60,000,000	70,000,000	-	-
TELEVISION NATIONALE D HAITI	322,014,220	337,014,220	363,627,954	388,540,765
SALAIRES ET TRAITEMENTS	223,288,742	235,390,498	255,398,690	273,276,599
BIENS ET SERVICES	98,725,478	101,623,722	108,229,264	115,264,166
RADIO NATIONALE D'HAITI	187,350,191	197,350,191	212,591,497	227,064,618
SALAIRES ET TRAITEMENTS	115,677,162	120,677,191	130,934,752	140,100,185
BIENS ET SERVICES	71,673,029	76,673,000	81,656,745	86,964,433
AUTRES ADMINISTRATIONS	64,125,597,692	68,984,754,393	51,593,107,648	53,663,128,757
INTERVENTIONS PUBLIQUES	32,466,376,911	37,571,193,706	12,039,529,528	8,767,812,446
SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	4,637,841,310	4,418,439,661	5,097,542,890	5,322,386,186
SUBVENTIONS,QUOTES-PARTS ET CONTRIB.,ALLOC, INDEMNISATIONS	4,637,841,310	4,418,439,661	5,097,542,890	5,322,386,186
AUTRES INSTITUTIONS	2,435,000,000	2,480,000,000	(21,825,684,828)	(24,996,537,820)
SUBVENTIONS,QUOTES-PARTS ET CONTRIB.,ALLOC, INDEMNISATIONS	2,435,000,000	2,480,000,000	(21,825,684,828)	(24,996,537,820)
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	25,393,535,600	30,672,754,045	28,767,671,466	28,441,964,080
BIENS ET SERVICES	19,894,387,770	22,710,106,215	20,007,453,571	20,455,459,674
TRANSFERTS ET SUBVENTION	5,499,147,830	7,962,647,830	8,760,217,895	7,986,504,406
DETTE PUBLIQUE	24,092,599,356	23,101,939,262	27,935,939,262	30,180,939,262
DETTE INTERNE	16,333,909,016	12,100,705,029	16,934,705,029	18,834,705,029
INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	874,066,332	2,088,938,121	2,422,938,121	2,422,938,121
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	256,169,661	683,880,626	863,880,626	863,880,626
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	617,896,671	1,405,057,495	1,559,057,495	1,559,057,495
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	10,034,999,816	6,204,434,461	7,204,434,461	9,204,434,461
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	5,382,585,724	4,415,347,077	5,415,347,077	7,415,347,077
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	4,652,414,092	1,789,087,384	1,789,087,384	1,789,087,384
AUTRES CREANCIERS INTERNES	5,424,842,868	3,807,332,447	7,307,332,447	7,207,332,447
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	5,424,842,868	3,807,332,447	7,307,332,447	7,207,332,447
DETTE EXTERNE	7,758,690,340	11,001,234,233	11,001,234,233	11,346,234,233
DETTE MULTILATERALE	3,080,406,551	7,899,085,988	7,899,085,988	8,244,085,988
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	63,990,890	76,097,127	76,097,127	76,097,127
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	3,016,415,660	7,822,988,861	7,822,988,861	8,167,988,861

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
DETTE BILATERALE	4,678,283,789	3,102,148,245	3,102,148,245	3,102,148,245
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	1,793,401,240	1,436,454,798	1,436,454,798	1,436,454,798
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	2,884,882,549	1,665,693,447	1,665,693,447	1,665,693,447
DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	7,566,621,425	8,311,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTION A L'EDH	7,566,621,425	8,311,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB., ALLOC, INDEMNISATIONS	7,566,621,425	8,311,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTION PRODUITS PRETOILIERS	-	-	-	-
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB., ALLOC, INDEMNISATIONS	-	-	-	-
POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	4,028,058,182	5,633,270,073	6,292,049,963
SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,985,227,969	2,865,398,477	3,581,868,238
SERVICES INTERNES	1,723,227,969	1,985,227,969	2,865,398,477	3,581,868,238
ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,723,227,969	1,985,227,969	2,865,398,477	3,581,868,238
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,517,019,200	1,577,019,200	1,948,811,782	2,068,586,390
BIENS ET SERVICES	206,208,769	308,208,769	356,586,695	379,281,848
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	110,000,000	234,000,000
INVESTISSEMENTS	-	100,000,000	450,000,000	900,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>-</i>	<i>100,000,000</i>	<i>450,000,000</i>	<i>900,000,000</i>
CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	2,042,830,213	2,767,871,595	2,710,181,725
SERVICES INTERNES	1,867,830,213	2,042,830,213	2,767,871,595	2,710,181,725
CHAMBRE DES DEPUTES	163,083,956	163,083,956	730,591,592	530,943,504
SALAIRES ET TRAITEMENTS	163,083,956	163,083,956	414,691,592	443,720,004
BIENS ET SERVICES	-	-	81,900,000	87,223,500
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	234,000,000	-
SECRETARIAT GENERAL	1,704,746,257	1,879,746,257	2,037,280,003	2,179,238,221
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,655,918,505	1,770,918,292	1,921,446,347	2,055,947,591
BIENS ET SERVICES	48,827,752	108,827,965	115,833,656	123,290,630
POUVOIR JUDICIAIRE	4,221,079,993	4,714,673,337	5,482,578,339	6,508,672,524
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,221,079,993	4,714,673,337	5,482,578,339	6,508,672,524
SERVICES INTERNES	4,221,079,993	4,714,673,337	5,482,578,339	6,508,672,524
ADMINISTRATION GENERALE	1,559,126,112	2,022,719,456	2,572,491,683	3,397,991,211
SALAIRES ET TRAITEMENTS	778,937,651	1,061,530,995	1,151,761,130	1,232,384,409
BIENS ET SERVICES	630,488,461	678,488,461	720,730,554	765,606,803

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	360,311,000,000	401,200,000,001	376,357,003,860	421,972,019,870
INVESTISSEMENTS	149,700,000	282,700,000	700,000,000	1,400,000,000
TRESOR PUBLIC	149,700,000	282,700,000	700,000,000	1,400,000,000
COUR DE CASSATION	650,501,849	680,501,849	734,294,308	784,458,794
SALAIRES ET TRAITEMENTS	464,589,852	487,991,900	529,471,212	566,534,196
BIENS ET SERVICES	185,911,997	192,509,949	204,823,096	217,924,598
COUR D'APPEL	283,171,918	283,171,918	305,401,003	326,258,462
SALAIRES ET TRAITEMENTS	193,083,445	193,083,445	209,495,538	224,160,225
BIENS ET SERVICES	90,088,473	90,088,473	95,905,466	102,098,237
TRIBUNAUX	1,728,280,114	1,728,280,114	1,870,391,345	1,999,964,056
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,493,637,482	1,493,637,482	1,620,596,668	1,734,038,435
BIENS ET SERVICES	234,642,632	234,642,632	249,794,677	265,925,621
ORGANISMES INDEPENDANTS	6,584,590,554	7,273,408,268	9,197,607,623	11,454,124,738
COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,542,933,657	1,839,251,371	2,304,678,469	2,856,113,931
SERVICES INTERNES	1,542,933,657	1,839,251,371	2,304,678,469	2,856,113,931
CONSEIL DE LA COUR	1,542,933,657	1,839,251,371	2,304,678,469	2,856,113,931
SALAIRES ET TRAITEMENTS	748,069,273	854,069,273	926,665,161	991,531,722
BIENS ET SERVICES	751,182,098	895,182,098	953,013,308	1,014,582,208
INVESTISSEMENTS	43,682,286	90,000,000	425,000,000	850,000,000
TRESOR PUBLIC	43,682,286	90,000,000	425,000,000	850,000,000
CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	1,708,704,624	1,763,245,425	1,883,992,877
SERVICES INTERNES	1,593,704,624	1,708,704,624	1,763,245,425	1,883,992,877
CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	1,708,704,624	1,763,245,425	1,883,992,877
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,236,818,362	1,180,000,000	1,280,300,000	1,369,921,000
BIENS ET SERVICES	356,886,262	453,704,624	482,945,425	514,071,877
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	350,722,322	375,722,322	404,746,232	432,193,781
SERVICES INTERNES	350,722,322	375,722,322	404,746,232	432,193,781
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	350,722,322	375,722,322	404,746,232	432,193,781
SALAIRES ET TRAITEMENTS	227,022,936	237,022,708	257,169,638	275,171,513
BIENS ET SERVICES	123,699,386	138,699,614	147,576,594	157,022,268
UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,986,808,835	3,231,808,835	4,573,217,764	6,096,560,105
SERVICES INTERNES	2,986,808,835	3,231,808,835	4,573,217,764	6,096,560,105
RECTORAT DE L UNIVERSITE D ETAT D HAITI	2,986,808,835	3,231,808,835	4,573,217,764	6,096,560,105

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2025-2026	CREDIT 2026-2027	Projection 2027-2028	Projection 2028-2029
TOTAL	380,311,000,000	401,200,000,001	378,357,003,860	421,972,019,870
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,800,817,753	1,950,817,753	2,116,637,262	2,264,801,870
BIENS ET SERVICES	1,085,991,082	1,085,991,082	1,156,580,502	1,231,758,235
INVESTISSEMENTS	100,000,000	195,000,000	1,300,000,000	2,600,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>100,000,000</i>	<i>195,000,000</i>	<i>1,300,000,000</i>	<i>2,600,000,000</i>
ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	117,921,116	151,719,733	185,264,044
SERVICES INTERNES	110,421,116	117,921,116	151,719,733	185,264,044
SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	117,921,116	151,719,733	185,264,044
SALAIRES ET TRAITEMENTS	53,687,228	56,687,228	61,505,642	65,811,037
BIENS ET SERVICES	56,733,888	61,233,888	65,214,091	69,453,007
INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	-	-	<i>25,000,000</i>	<i>50,000,000</i>

Article 49.- Les crédits prévus pour assurer le service de la Dette Publique, pour l'exercice fiscal 2026-2027, s'élèvent à **vingt-trois milliards cent un millions neuf cent trente-neuf mille deux cent soixante-deux et 00/100 de gourdes (HTG 23 101 939 262,00)**, répartis suivant le tableau ci-dessous :

PREVISIONS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			
	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT	TOTAL
TOTAL DETTE PUBLIQUE	6,611,779,627	16,490,159,635	23,101,939,262
1512-1-DETTE INTERNE	5,099,227,703	7,001,477,327	12,100,705,029
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	683,880,626	1,405,057,495	2,088,938,121
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	4,415,347,077	1,789,087,384	6,204,434,461
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS		3,807,332,447	3,807,332,447
1512-2-DETTE EXTERNE	1,512,551,925	9,488,682,308	11,001,234,233
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	76,097,127	7,822,988,861	7,899,085,988
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	1,436,454,798	1,665,693,447	3,102,148,245

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Article 50.- Tout chèque émis à l'ordre d'un ministère ou service public, bénéficiant d'une allocation budgétaire, ne peut être endossé que pour dépôt au compte «Trésor Public» ou, si les raisons sont bien spécifiées et conformes aux Lois en vigueur, aux sous comptes courants de fonctionnement ou d'investissement de l'institution bénéficiaire. Le paiement en numéraire d'un tel chèque est formellement interdit.

Article 51.- Les chèques émis par le Trésor Public ont un délai de validité de douze (12) mois à compter de la date d'émission. Tout chèque non valide peut être réémis suivant une analyse au cas par cas et selon les procédures et modalités définies par le Ministère de l'Economie et des Finances, sur requête motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.

Article 51.1.- Les chèques émis par le Trésor public, à l'exception de ceux émis au profit des pensionnaires, ont une durée de validité de douze (12) mois à compter de leur date d'émission.

À l'expiration de cette période, les chèques devenus invalides peuvent faire l'objet d'une réémission, sous réserve d'un examen du dossier au cas par cas et conformément aux procédures et modalités établies par le Ministère de l'Économie et des Finances.

La réémission est subordonnée à la présentation d'une requête dûment motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.

Article 51.2.- Les chèques émis au profit des pensionnaires ont une durée de validité de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'émission.

À l'expiration de cette période, les chèques de pension devenus invalides peuvent faire l'objet d'une réémission, sous réserve de la vérification de la situation du pensionnaire, de la réalité de ses droits à pension et du respect des procédures et modalités établies par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Les arrérages de pension demeurent dus au pensionnaire jusqu'à la constatation de son décès, sous réserve de la vérification de la situation administrative et de la régularité des droits à la pension correspondants.

Article 51.3.- Lorsque plusieurs chèques de pension correspondent à des arrérages afférents à des périodes différentes, la situation de chaque échéance est vérifiée séparément afin de s'assurer de la réalité du droit du pensionnaire et de l'absence d'un événement ayant entraîné la cessation ou la modification de ses droits à la pension.

- Article 52.-** Les entreprises individuelles, les sociétés anonymes et les sociétés de personnes doivent adopter la période allant d'octobre de l'année N à septembre de l'année N+1 comme période financière.
- Article 53.-** Les chèques émis par le «Trésor Public», à l'exception de ceux des pensionnaires, ne sont pas négociables. Ils ne peuvent être encaissés que par le bénéficiaire. L'agent public ou tout autre bénéficiaire, se trouvant en incapacité temporaire, peut solliciter de son institution soit un virement sur son compte en banque, soit la remise de son chèque à son mandataire.
- Article 54.-** Les chèques devenus sans objet doivent être retournés sans délai au Ministère de l'Économie et des Finances pour annulation, conformément à la procédure régissant la matière.
- Les chèques encore valides et non réclamés à l'issue de la période de paiement direct par chèque, réalisée dans le cadre des opérations de contrôle sur place, font l'objet d'une annulation pour le compte du Trésor public, conformément aux procédures applicables.
- Toutefois, les chèques ainsi annulés peuvent, dans des cas dûment justifiés, faire l'objet d'une réémission à l'expiration de leur délai de validité, sous réserve de l'autorisation du Ministère de l'Économie et des Finances et du respect des dispositions et procédures en vigueur.
- Article 55.-** Les restitutions, au compte "Trésor Public", de sommes payées pour un service non rendu ou fourni partiellement, une avance sur dépense réglée par un tiers en cours d'exercice, donnent lieu à un rétablissement de crédit.
- Article 56.-** Le rétablissement de crédit a pour objet de restituer au profit de l'institution les crédits qu'elle a indûment ou provisoirement consommés, à concurrence des remboursements obtenus.
- Article 57.-** Le rétablissement de crédits est initié par l'Ordonnateur sur la base de la preuve du remboursement de la dépense.
- Article 58.-** Les frais réguliers de soutien, à partir de l'alimentation des cartes de débit, doivent être soumis au visa préalable du contrôleur financier accompagné d'une liste en annexe mentionnant, entre autres, les nom et prénom(s), le NIF, le salaire brut, le montant accordé et le pourcentage du frais de soutien par rapport au salaire brut.
- Article 59.-** L'utilisation régulière de recharge par cartes téléphoniques et l'abonnement mensuel au profit d'un agent public sont mutuellement exclusifs.
- Article 60.-** Il est fait injonction aux compagnies de téléphonie fournissant les services post-payés d'indiquer le NIF ou le NINU rattaché au numéro de téléphone dans la facture soumise à l'Administration Publique pour paiement.
- Article 61.-** Tous les contrats à titre onéreux conclus par l'État haïtien avec des tiers sont libellés et payés en Gourde.
- Article 62.-** Il est institué, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le Compte Unique du Trésor (CUT), en vertu du principe de l'unité de caisse et de trésorerie, afin de déterminer à tout moment la position consolidée des disponibilités des comptes du Trésor Public domiciliés à la Banque de la République d'Haïti.
- Article 62-1.-** Le CUT est constitué d'un compte courant central, de comptes secondaires de recettes et de sous-comptes courants de dépenses.
- Tous les comptes courants de fonctionnement et d'investissement sont transformés en sous-comptes courants de dépenses du compte courant central.
- Des comptes secondaires sont tenus pour les recettes fiscales, douanières et diverses.
- Les comptes secondaires de recettes sont nivelés quotidiennement de façon automatique au profit du compte central du Trésor.
- Le nivellement des comptes de dépenses est automatique.
- Article 62-2.-** Les comptes courants secondaires de recettes et les comptes d'opération sont placés sous le contrôle des postes comptables.

Article 62-3.- Les recettes générées par les activités d'une institution de l'Administration d'État sont déposées dans un compte secondaire de recettes qui sera nivelé. Les dépenses de ces institutions seront exécutées à partir des comptes d'opération du poste comptable dont elles font partie.

Article 63.- Le sous-compte courant de fonctionnement d'une institution de l'Administration d'État ne peut être en aucun cas renfloué à partir de crédits d'investissement, de même que le sous-compte courant d'investissement ne peut l'être à partir des crédits de fonctionnement.

Article 64.- Les opérations sur les comptes d'opération de dépenses des Organismes Publics sont réalisées en conformité aux lois et règlements régissant la matière.

Article 64-1.- Les comptes d'opération ne peuvent être utilisés pour la rémunération de personnel, sauf ceux alimentés à partir des crédits des Interventions Publiques ou d'un projet. Par contre, les organismes autonomes peuvent rémunérer leurs personnels à partir des sous comptes d'opération du compte courant central qu'ils détiennent.

Article 65.- Les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par le présent Budget, les engagements contraires aux lois et règlements en vigueur n'obligent point l'État haïtien. Toute personne physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prendra les mesures nécessaires en vue d'appliquer cette disposition.

Article 66.- L'article 80 de la loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances se lit désormais comme suit :

Tous les actes portant engagement de dépenses sont soumis au visa préalable du contrôleur financier, à l'exception des dépenses d'intelligence.

Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements et de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

Le contrôleur financier peut obtenir communication de toutes les pièces propres à justifier les engagements de dépenses y relatifs et à éclairer sa décision. Si les pièces lui paraissent entachées d'irrégularités au regard des dispositions qui précèdent, le contrôleur financier refuse le visa.

En cas de désaccord persistant, le contrôleur financier en informe le Ministre chargé des Finances. L'ordonnateur concerné peut solliciter un passer-outre auprès du Ministre chargé des Finances.

Article 67.- Par suite de l'analyse d'un dossier, le contrôleur financier et/ou le comptable public soumettent un ensemble de recommandations motivant leurs refus de visa ou de mise en paiement. L'Ordonnateur peut solliciter une main levée en conséquence. Toute main levée sollicitée, par un ordonnateur auprès du Ministre Chargé des Finances, engage la responsabilité personnelle et pécuniaire de cet ordonnateur.

Article 68.- Un agent public émergeant à l'un des alinéas 110, 111, 112 et 113 du Budget Général ne peut détenir sous quelque forme que ce soit, un contrat de travail avec son institution d'attache ou toute autre institution de l'administration d'État, sauf si ledit contrat concerne des prestations de services spécialisés sur une période n'excédant pas un trimestre non renouvelable ou des prestations dans les établissements publics d'enseignement classique à partir du nouveau secondaire et d'enseignement supérieur public (cours, travaux de recherche, études et encadrement).

Article 69.- L'agent public ne peut émerger en même temps aux crédits budgétaires de plus d'une institution, sauf s'il est mis à disposition ou s'il remplit la fonction d'enseignant à temps partiel, c'est-à-dire bénéficiant de deux chaires au plus à côté de son emploi principal.

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à l'enseignement classique à partir du nouveau secondaire et à l'enseignement supérieur public, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et de la flexibilité d'horaire qui y est pratiqué (enseignement dispensé le soir et en fin de semaine).

Article 70.- Tout avis de mouvement dans le personnel, tout projet de contrat d'embauche, ayant pour effet d'augmenter la masse salariale, doit être visé par un Contrôleur Financier de la Direction Générale du Budget, attestant la disponibilité du crédit avant la signature de l'Ordonnateur. Les institutions ont jusqu'au 15 mai de l'exercice en cours pour transmettre au Ministère de l'Économie et des Finances leurs avis de mouvement.

Article 71.- Il est institué un régime spécifique applicable à l'arrêt, à la levée et, le cas échéant, à la cessation définitive du paiement des traitements des fonctionnaires. Ce régime détermine les cas d'ouverture de l'arrêt de paiement, fixe les conditions de sa levée et précise, à cet effet, les prérogatives respectives du Ministère de l'Économie et des Finances et du Premier Ministre.

Article 71-1.- Un arrêt de paiement peut être décidé dans les situations suivantes :

- à la demande de l'institution d'affectation du fonctionnaire concerné ;
- à l'initiative du Ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre de ses activités de contrôle visant à assainir la feuille de paie des institutions publiques, notamment par la vérification sur place des agents lors des opérations de paiement direct par chèque ;
- à la demande expresse du fonctionnaire concerné.

Article 71-2.- La levée d'un arrêt de paiement ne peut intervenir que si l'institution d'affectation du fonctionnaire transmet, avant la clôture de l'exercice fiscal suivant celui de l'adoption de la mesure, les pièces justificatives attestant la reprise effective de service. Cette demande doit comprendre notamment :

- une requête officielle de l'administration ;
- un rapport de présence dûment constaté ;
- tout autre document jugé pertinent au regard de la situation du fonctionnaire concerné.

Article 71-3.- Si, avant la clôture de l'exercice fiscal suivant celui au cours duquel l'arrêt de paiement a été prononcé, aucun avis de cessation dûment validé par le Premier Ministre ni aucune demande de reprise de paiement émanant de l'institution d'affectation n'ont été transmis au Ministère de l'Économie et des Finances, la reprise de paiement ne peut alors être sollicitée que par le Premier Ministre, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.

Article 71-4.- À l'expiration d'un délai de deux exercices fiscaux suivant l'adoption de la mesure d'arrêt de paiement, faute de transmission au Ministère de l'Économie et des Finances d'un avis de cessation validé par le Premier Ministre ou d'une demande de reprise émanant de l'institution d'affectation, le Ministère de l'Économie et des Finances saisit le Premier Ministre en vue de l'adoption d'une décision de cessation définitive de fonction pour abandon de poste.

Article 72.- Aucune requête au titre du service de la dette interne ne peut être honorée si l'acte portant engagement de la dépense y relative n'a pas été préalablement visé par le contrôleur financier. En aucun cas, le passer outre du Ministre de l'Economie et des Finances ne peut être accordé.

Article 73.- L'article 34 du décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011 et révisant celui du 6 octobre 2004 sur la pension civile de retraite se lit désormais ainsi :

l'agent public qui a reçu sa pension ne peut recommencer une carrière dans la Fonction Publique. Toutefois, il peut travailler sur base contractuelle ou exercer une fonction dans l'Administration.

- *Au cas où le bénéficiaire prêterait ses services à l'État, il devra opter pour le montant de la pension qui lui est déjà allouée ou pour les indemnités ou appointements afférents à la fonction ou au poste occupé.*
- *Les nouveaux appointements et indemnités ne seront pas assujettis à la retenue mensuelle légale et la pension liquidée ne sera pas révisée.*

Article 74.- Il est fixé, par arrêté pris en Conseil des Ministres, la date de clôture des engagements de l'exercice fiscal relatifs aux charges liées à la constatation préalable du service fait. Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou

prestations similaires, des Lois et règlements, de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

Article 75.- Les fonctionnaires et employés (agents de sécurité, secrétaires de direction, chauffeurs, gardiens de bâtiment public, les ménagères et les assistantes), affectés directement au service des Grands Commis, bénéficient, en lieu et place de la rémunération pour des travaux fournis en heures supplémentaires, d'une prime de fonction mensuelle n'excédant pas 50% du salaire de base.

Article 76.- Les primes d'efficacité et d'efficience octroyées aux agents publics ne peuvent être, en aucun cas, accordées sur une base mensuelle.

Article 77.- Les frais de déplacement accordés, à partir des ressources du Trésor Public, sont destinés à couvrir tous les frais relatifs au séjour d'un Grand Commis ou d'un agent de la Fonction publique à l'étranger ou dans une région autre que son lieu d'affectation dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le barème relatif aux frais de déplacements est ainsi établi :

FONCTION	DÉPLACEMENT A L'ÉTRANGER DU PAYS		DÉPLACEMENTS A L'INTÉRIEUR DU PAYS
	Europe Asie Afrique	Autres destinations	Entre les départements
*Ministres *Sénateurs *Secrétaires d'Etat *Députés *S.G. / Présidence & Primature	€ 550.00	\$550.00	HTG 35,000.00
*Directeurs Généraux *Directeurs de Cabinet *Directeurs Généraux Adjoints	€ 475.00	\$475.00	HTG 31,500.00
*Directeurs, Directeurs Adjoints *Membres de Cabinet	€ 400.00	\$400.00	HTG 25,000.00
*Cadres	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Techniciens	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Autres catégories incluant les délégués	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Chauffeurs et Agents de sécurité	€ 325.00	\$325.00	HTG 21,000.00
*Consultants/Experts/Invités	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00

- Dans le cas de déplacement du Président de la République et du Premier Ministre, les frais de déplacement sont fixés suivant un barème spécial.
- Dans le cas d'une délégation, les frais de déplacement de tous les membres seront alignés sur ceux du Chef de la délégation.

Article 78.- Lorsque les frais de déplacement sont couverts par une organisation tierce, un montant complémentaire ne dépassant pas 40% peut être accordé à titre de complément de perdiem.

Article 79.- Les délégations de plus de huit (8) personnes au niveau des ministères doivent être soumises à l'approbation du Premier Ministre avant l'avis de conformité du contrôleur financier. Sans cette approbation, aucun remboursement ne sera accordé le cas échéant.

Article 80.- Tout remboursement relatif aux déplacements de personnes requiert une preuve de voyage, notamment la carte d'embarquement accompagnée d'un ordre de mission; exception faite pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, les Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat, les Membres du Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Article 81.- Toute personne, autre que les agents publics, en mission pour le compte des pouvoirs publics, peut également bénéficier de frais de voyage équivalant à celui d'un cadre.

Article 82.- Dans le cadre de subventions permanentes ou d'allocations octroyées à des institutions publiques n'émargeant pas au Budget ou à des institutions privées, les organes de contrôle de l'État peuvent intervenir à tout moment pour vérifier l'utilisation des fonds avancés et s'enquérir de l'état d'avancement des activités financées.

Article 83.- Toute personne qui n'occupe plus une fonction dans l'Administration publique ou qui n'a ni droit ni qualité pour détenir un bien appartenant à l'État (véhicule, matériel informatique, arme à feu,...) doit le rendre sans délai au service concerné, sous peine de poursuites pénales sans préjudices des dommages et intérêts. Les ordonnateurs prendront les dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en application de cette mesure.

Article 84.- 1. Tout véhicule de l'État ayant huit (8) années de service et plus est considéré déclassé, par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA), pour être vendu prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée à un vingtième (1/20) du prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de la République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur.

2. Tout véhicule de l'État ayant entre cinq (5) et moins de huit (8) années de service peut être considéré déclassé, par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA) pour être vendu, selon les modalités suivantes, prioritairement à son utilisateur si ce dernier est un fonctionnaire ayant le rang de Directeur ou Directeur Adjoint, de Coordonnateur ou Coordonnateur Adjoint :

- entre cinq (5) ans et moins de six (6) ans de service : quatre vingtièmes (4/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur ;
- entre six (6) ans et moins de sept (7) ans de service : trois vingtièmes (3/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur;
- entre sept (7) ans et moins de huit (8) ans de service : deux vingtièmes (2/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur;

3. En cas de désistement de l'utilisateur, mentionné au premier paragraphe du présent article, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même Direction Technique de l'utilisateur par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la même institution, le véhicule en question sera soumis à la vente à l'encan.

4. Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 85.- 1. Toute motocyclette de l'État ayant trois années de service ou plus, autre que celle dont la durée de vie utile dépasse cinq (5) ans, est considérée déclassée par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA), pour être vendue prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée au quart (1/4) du prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de la République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur. La motocyclette dont la durée de vie utile est supérieure à cinq (5) ans est considérée déclassée après cinq (5) années de services.

2. En cas de désistement de l'utilisateur, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même Direction Technique de l'utilisateur. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution. En cas de désistement des membres de la même institution, la motocyclette en question sera soumise à la vente à l'encan.

3. Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 86.- Exceptionnellement, le véhicule de moins de cinq (5) années de service, ayant subi des dommages importants suite à notamment un accident et que le coût de sa réparation dépasse sa valeur comptable, est considéré déclassé par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). Le véhicule déclassé dans ces circonstances sera vendu à sa valeur de récupération, déterminée par un spécialiste de son concessionnaire.

Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

- Article 87.-** Le véhicule déclassé est exonéré de la Taxe touristique (TT) et de la Taxe pour la Protection de L'Environnement (TPE).
- Article 88.-** Les subventions accordées à partir du Trésor Public, au nom de la population ou des collectivités, sont assujetties au contrôle du ministère concerné ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.
- Article 89.-** Aucune dépense relative au Titre IV : Dépenses de transferts ne peut être effectuée à partir du Titre VI: Autres Dépenses publiques.
- Article 90.-** A la troisième semaine du mois d'octobre 2026, le Ministre de l'Economie et des Finances communique à la Banque de la République d'Haïti le relevé de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2025-2026.
- Article 91.-** Le Ministre de l'Economie et des Finances transmet à la Chambre des Députés et au Sénat, le 31 décembre de chaque exercice fiscal, un état récapitulatif de tous les engagements non exécutés et le solde disponible au compte Trésor Public pour l'exercice clos le 30 septembre.
- Article 92.-** Le montant correspondant à la balance entre le total des dépenses engagées et le total des débours faits au titre de l'année fiscale accomplie est inscrit dans un fonds de compensation. Ce fonds est destiné à prendre en charge le paiement différé des engagements de l'exercice budgétaire clos.
- Article 93.-** Au 31 mars, soit six mois après la clôture de l'exercice fiscal, les activités du fonds de compensation prennent fin et, à la décision du Ministre de l'Economie et des Finances, le solde, à date, est pris en compte à travers l'encours de la dette publique ou dans le financement des opérations budgétaires de l'exercice en cours.
- Article 94.-** Le Ministre chargé des Finances, ordonnateur principal unique des recettes du Budget de l'État et des comptes spéciaux, soumet à la Chambre des Députés et au Sénat, dans les 30 jours suivant chaque trimestre, un rapport sur la balance générale des comptes en comptabilité et un rapport sur l'état de l'exécution de la Loi de Finances (base engagement et base paiement).
- Le bilan financier de la Banque de la République d'Haïti et de toutes les autres institutions de l'État haïtien seront soumis à la Chambre des Députés et au Sénat de la République dans les 15 jours suivant chaque trimestre.
- Article 95.-** Il est fait obligation aux institutions de l'Administration d'État de faire parvenir, au Ministère de l'Economie et des Finances pour être acheminé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, au plus tard le 31 octobre, l'inventaire au coût d'acquisition de leurs immobilisations corporelles. Défense est faite aux contrôleurs financiers et aux comptables publics d'autoriser ou de payer une dépense sans la soumission de cet inventaire.
- Article 96.-** Toute entreprise ou société ayant octroyé des stages pratiques d'au moins trois (3) mois avec des frais de stages obtiendra une réduction équivalente sur la taxe sur masse salariale.
- Article 97.-** Lors des passations de marchés publics, pour une différenciation financière de moins de 18% des propositions de l'offre financière, le marché devra être accordé à la firme ayant sous-traité le plus haut niveau de la valeur de son marché à des jeunes sociétés (de moins de cinq ans) formées d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans.
- Article 98.-** Le recours à la caution de garantie n'est pas obligatoire pour toute jeune société dont le Conseil d'Administration ou de Direction est formé d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans. Toutefois, le Conseil d'Administration ou son représentant doit signer une déclaration notariée qui l'engage à maintenir son offre pendant la durée de validité fixée pour celle-ci et à être déclaré inéligible pendant deux (2) ans pour participer à un marché public en cas de non-respect des obligations fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- Article 99.-** Pour une différenciation financière de moins de 15% des propositions de l'offre financière, l'autorité contractante devra accorder le marché à la plus jeune société dont le poids de jeunes de moins de 45 ans dans le Conseil d'Administration ou de Direction est le plus élevé.

Article 100.- Désormais, les contrats de loyers avec l'Etat sont conclus pour une période de cinq (5) ans, comme des dépenses engagées d'avance, payables annuellement. La présente disposition ne déroge en rien aux obligations de soumettre lesdits contrats à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif en vue de l'obtention de son avis favorable. Les Services de Contrôle du Ministère de l'Economie et des Finances veilleront à ce que le paiement de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) soit correctement pris en compte, soit en payant directement à l'administration fiscale, soit en procédant à un prélèvement à la source.

Article 101.- Le processus pour le renouvellement des contrats conclus pour une période de cinq (5) ans est entamé dès la quatrième année afin de disposer à temps d'un nouveau contrat validé par la CSCCA.

Article 102.- Pour les besoins de paiement, à partir de la dette publique, des arriérés de loyer des immeubles logeant certaines institutions publiques, il est fait obligation aux institutions concernées de soumettre au Ministère de l'Economie et des Finances, dans les meilleurs délais

- Le dernier contrat ayant l'avis favorable de la CSCCA ;
- Tous les projets de contrats transmis à la CSCCA qui n'ont pas pu être validés ;
- Le procès-verbal de constat prouvant qu'effectivement l'institution occupe lesdits lieux ;
- La reconnaissance de dette dûment signée par l'ordonnateur de l'institution locataire.

Article 103.- Désormais, les contrats de service de sécurité et de gardiennage avec l'Etat sont conclus pour une période de trois (3), ans, payables annuellement. La présente disposition ne déroge en rien aux obligations de soumettre lesdits contrats à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif en vue de l'obtention de son avis favorable.

Article 104.- Le processus pour le renouvellement des contrats conclus pour une période de trois (3) ans est entamé dès la deuxième année afin de disposer à temps d'un nouveau contrat validé par la CSCCA.

Article 105.- Pour les besoins de paiement, à partir de la dette publique, des arriérés de paiement des services de sécurité et de gardiennage des immeubles logeant certaines institutions publiques, il est fait obligation aux institutions concernées de soumettre au Ministère de l'Economie et des Finances, dans les meilleurs délais

- Le dernier contrat ayant l'avis favorable de la CSCCA ;
- Tous les projets de contrats transmis à la CSCCA qui n'ont pas pu être validés ;
- Le procès-verbal de constat prouvant qu'effectivement l'institution n'a pas interrompu les services ;
- La reconnaissance de dette dûment signée par l'ordonnateur de l'institution.

Dispositions Finales

Article 106.- Le présent Décret portant Budget Général de l'exercice 2026-2027 abroge toutes les Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Économie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 30 septembre 2026, An 223^{ème} de l'Indépendance

Par:

Le Conseil des Ministres

Le Premier Ministre

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Alix Didier FILS-AIMÉ



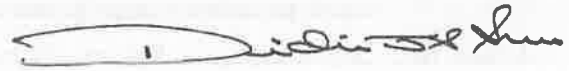
Serge Gabriel COLLIN

La Ministre de la Planification et de la Coopération Externe



Sandra PAULEMON

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique



Pr. Patrick PÉLISSIER

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes



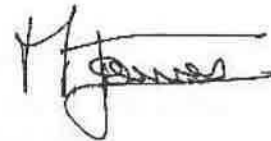
Raina FORBIN

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



Paul Antoine BIEN-AIME

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications



Pr. Joseph Almathe PIERRE LOUIS

Le Ministre de la Défense



Mario ANDRESOL

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural



Marcelin AUBOURG

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population



Pr. Bertrand SINAL

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail



Marc Elie NELSON

Le Ministre de l'Environnement



Valéry FILS AIMÉ

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Emmanuel MENARD

La Ministre de la Condition Féminine et des Droits de la Femme



Pédrica SAINT JEAN

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



James MONAZARD

Le Ministre du Tourisme



Stéphanie SMITH

La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger



J. E. Kathia VERDIER

La Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique



Pythagore DUMAS

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle



Pr. Vijonet DEMERO

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

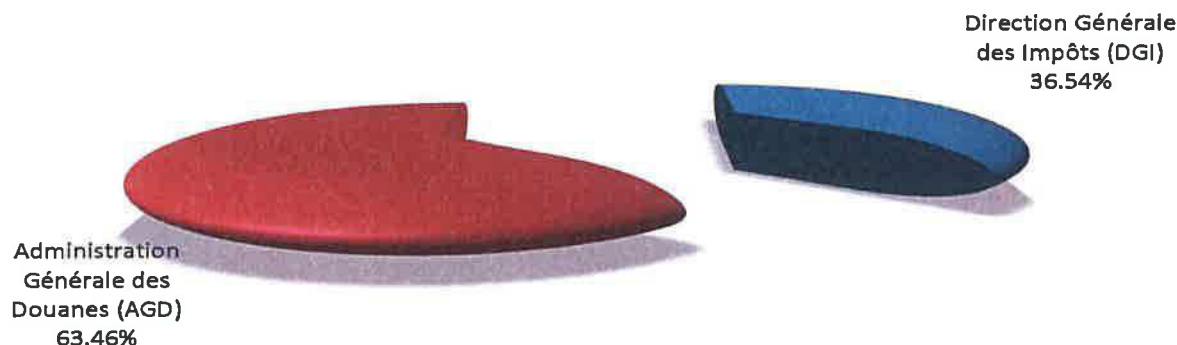
RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2026-2027
(En gourdes)

<u>Direction Générale des Impôts (DGI)</u>	95,000,000,000
TCA	20,998,227,020
IMPOT SUR REVENU	51,624,486,040
ACCISE	1,487,099,625
AUTRES	20,890,187,315
SUB/TOTAL1	95,000,000,000
<u>Administration Générale des Douanes (AGD)</u>	165,000,000,000
DROITS D'ACCISES	19,361,336,400
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	2,932,468,558
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	97,194,032,737
RECETTES NON FISCALES	1,087,102,787
AUTRES	44,425,059,517
SUB/TOTAL2	165,000,000,000
<u>TRESOR PUBLIC</u>	2,900,000,000
<u>Revenus des Domaines et de l'entreprise</u>	2,900,000,000
APPORT DES ENTREPRISES PUBLIQUES	2,900,000,000
TOTAL	262,900,000,000

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2026-2027



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI

Exercice 2026-2027

(En Gourdes)

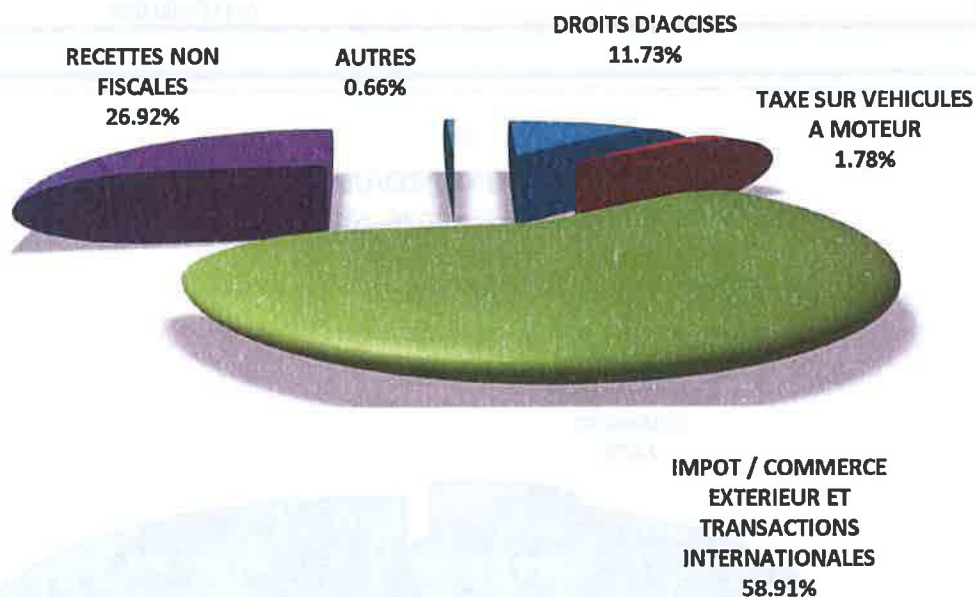
DGI	MONTANT	POURCENTAGE (%)
TCA	20,998,227,020	22.1
IMPOT SUR REVENU	51,624,486,040	54.3
ACCISE	1,487,099,625	1.6
AUTRES	20,890,187,315	22.0
TOTAL	95,000,000,000	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2026-2027

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES POUR L'AGD
Exercice 2026-2027

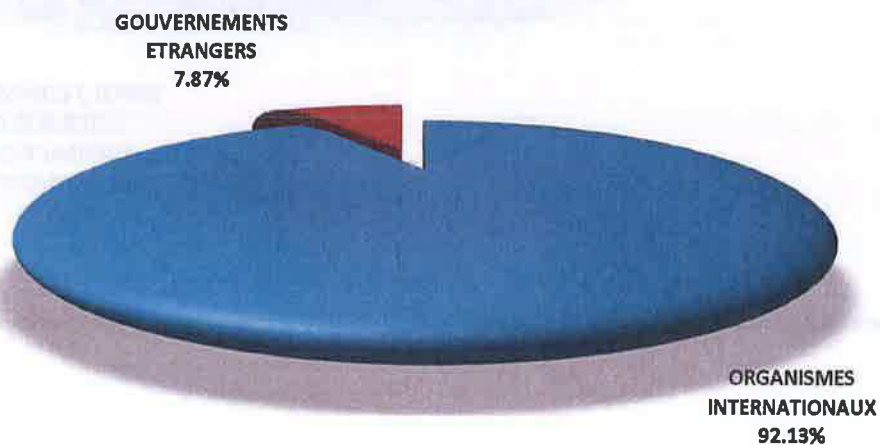
AGD	MONTANT	POURCENTAGE (%)
DROITS D'ACCISES	19,361,336,400	11.7
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	2,932,468,558	1.8
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	97,194,032,737	58.9
RECETTES NON FISCALES	44,425,059,517	26.9
AUTRES	1,087,102,787	0.7
SUB/TOTAL1	165,000,000,000	100.00

STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR L'AGD
Exercice 2026-2027



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**RESUME DES AIDES-PROJETS PREVUS PAR SOURCE****Exercice 2026-2027****(En gourdes)**

AIDE PROJETS		87,050,448,000
ORGANISMES INTERNATIONAUX		80,200,448,000
BM	41,659,334,640	
BID	30,605,633,520	
CDB	1,676,400,000	
UE	6,259,079,840	
GOUVERNEMENTS ETRANGERS		6,850,000,000
CANADA	1,348,477,063	
ESPAGNE	108,297,036	
FRANCE	2,891,049,101	
JAPON	390,176,800	
TAIWAN	2,112,000,000	
TOTAL		87,050,448,000

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE**Exercice 2026-2027**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027
DETAIL DES APPUIS BUDGETAIRES PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2026-2027
(En gourdes)

APPUIS BUDGETAIRES DIRECTS	2,720,719,276
ORGANISMES INTERNATIONAUX	2,720,719,276
UNION EUROPEENNE	2,720,719,276
GOUVERNEMENTS ETRANGERS	-
TOTAL	2,720,719,276

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2026-2027

GOUVERNEMENTS
ETRANGERS
0.00%

ORGANISMES
INTERNATIONAUX
100.00%



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**RESUME DU FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE****Exercice 2026-2027****(En gourdes)****FINANCEMENT TOTAL****48,528,832,725****FINANCEMENT EXTERNE****4,699,552,000**

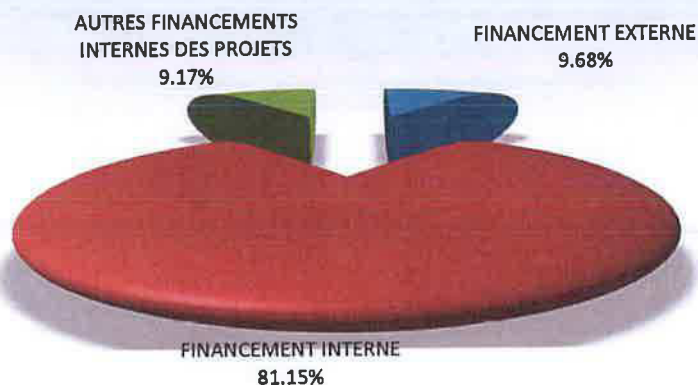
FMI	79,552,000
TAIWAN	4,620,000,000

FINANCEMENT INTERNE**39,379,280,725**

BONS DU TRESOR	35,179,280,725
EMPRUNT BRH	4,200,000,000

AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS**4,450,000,000**

ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	1,026,000,000
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	3,424,000,000
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	

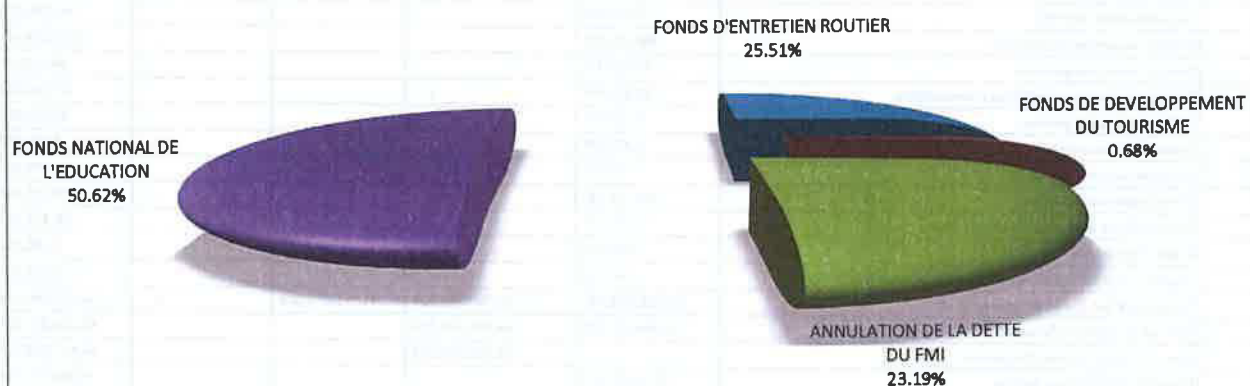
FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE**Exercice 2026-2027**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027
DETAILS DES AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS

Exercice 2026-2027
(En gourdes)

TOTAL	4,425,000,000
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	1,129,000,000
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	30,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	1,026,000,000
FONDS NATIONAL DE L'EDUCATION	2,240,000,000

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE
Exercice 2026-2027



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2026-2027

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	95,000,000,000	129,000,000,000	36,000,000,000	141,200,000,001	401,200,000,001
	Ressources hors Dons et Emprunts	95,000,000,000	129,000,000,000	38,000,000,000	2,900,000,000	262,900,000,000
	Recettes courantes	95,000,000,000	129,000,000,000	36,000,000,000	2,900,000,000	262,900,000,000
ARTICLE 1	RECETTES FISCALES	84,479,515,331	127,912,897,213	38,000,000,000	-	248,392,412,544
10	Impôts sur le revenu	51,624,486,040	-	-	-	51,624,486,040
100	<i>Sociétés et autres personnes morales</i>	<i>19,584,401,478</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>19,584,401,478</i>
1001	<i>Impôt base bénéfices réels</i>	<i>19,584,401,478</i>				<i>19,584,401,478</i>
101	<i>Personnes physiques</i>	<i>32,040,084,562</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>32,040,084,562</i>
1010	<i>Impôt sur le salaire</i>	<i>32,040,084,562</i>				<i>32,040,084,562</i>
11	Taxe sur le salaire ou taxe sur main-oeuvre	1,542,778,000	-	-	-	1,542,778,000
110	<i>Taxe sur la masse salariale</i>	<i>1,542,778,000</i>				<i>1,542,778,000</i>
12	Impôts sur la propriété	1,135,760,152	-	-	-	1,135,760,152
120	<i>Propriété immobilière</i>	<i>144,240,990</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>144,240,990</i>
1200	<i>Taxe additionnelle sur CFPB</i>	<i>144,240,990</i>				<i>144,240,990</i>
121	<i>Droits de successions et donations</i>	<i>806,326,417</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>806,326,417</i>
1210	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>806,326,417</i>				<i>806,326,417</i>
122	<i>Droits sur transactions mobilières et immobilières</i>	<i>23,210,001</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>23,210,001</i>
1220	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>23,210,001</i>				<i>23,210,001</i>
123	<i>Droits sur autres actes relatifs à la propriété</i>	<i>1,475,057</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1,475,057</i>
1230	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	<i>1,475,057</i>				<i>1,475,057</i>
124	<i>Divers impôts sur la propriété</i>	<i>158,119,161</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>158,119,161</i>
1241	<i>Divers impôts sur la propriété non venibles ailleurs</i>	<i>158,119,161</i>				<i>158,119,161</i>
125	<i>Droits d'hypothèque</i>	<i>1,295,521</i>				<i>1,295,521</i>
129	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur la propriété</i>	<i>1,093,006</i>				<i>1,093,006</i>
13	Taxes sur les biens et services	27,760,649,305	55,392,566,235	11,312,853,802	-	94,466,069,342
130	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)</i>	<i>20,998,227,020</i>	<i>44,411,615,078</i>			<i>65,409,842,098</i>
1300	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation</i>		<i>44,411,615,078</i>			<i>44,411,615,078</i>
1301	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires Intérieur</i>	<i>20,998,227,020</i>				<i>20,998,227,020</i>
131	<i>Droits d'accises</i>	<i>1,467,099,625</i>	<i>8,048,482,599</i>	<i>11,312,853,802</i>	<i>-</i>	<i>20,848,436,025</i>
1310	<i>Droits d'accises ordinaires sur boissons alcoolisées et non alcoolisées</i>	<i>-</i>	<i>8,048,482,599</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>8,048,482,599</i>
13103	<i>Boissons spiritueuses</i>		<i>8,048,482,599</i>			<i>8,048,482,599</i>
1312	<i>Droits d'accises ordinaires sur allumettes et cigarettes</i>	<i>675,682,163</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>675,682,163</i>
13120	<i>Allumettes</i>	<i>1,304,991</i>				<i>1,304,991</i>
13121	<i>Cigarettes</i>	<i>674,377,172</i>				<i>674,377,172</i>
1314	<i>Droits d'accises ordinaires sur les combustibles et lubrifiants</i>		<i>-</i>	<i>8,558,115,223</i>	<i>-</i>	<i>8,558,115,223</i>
13140	<i>Gaz propane, butane et assimilés</i>			<i>8,558,115,223</i>		<i>8,558,115,223</i>
1315	<i>Droits d'accises variables sur combustibles et lubrifiants</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2,754,738,579</i>	<i>-</i>	<i>2,754,738,579</i>
13151	<i>Chaux acides variable</i>			<i>2,754,738,579</i>		<i>2,754,738,579</i>
1316	<i>Droits d'accises complémentaires</i>	<i>811,417,461</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>811,417,461</i>
13160	<i>Bière</i>	<i>811,417,461</i>				<i>811,417,461</i>
132	<i>Taxes sur services déterminés</i>	<i>631,303,287</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>631,303,287</i>
1320	<i>Taxes sur les services d'assurances</i>	<i>631,303,287</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>631,303,287</i>
133	<i>Taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers</i>	<i>3,654,139,592</i>	<i>2,932,468,558</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6,586,608,151</i>
1330	<i>Contributions patentes et licences</i>	<i>3,654,139,592</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3,654,139,592</i>
13300	<i>Patente (partie restante 20 % pour compte du Trésor)</i>	<i>3,654,139,592</i>				<i>3,654,139,592</i>
1331	<i>Taxes sur les véhicules à moteur</i>	<i>-</i>	<i>2,932,468,558</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2,932,468,558</i>
13310	<i>Taxe lère immatriculation véhicules</i>		<i>2,577,377,359</i>			<i>2,577,377,359</i>
13314	<i>Taxe touristique</i>		<i>355,091,199</i>			<i>355,091,199</i>
134	<i>Diverses taxes sur biens et services</i>	<i>988,964,826</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>988,964,826</i>
1341	<i>Taxe sur tickets de voyage</i>	<i>988,964,826</i>				<i>988,964,826</i>
139	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / taxes sur biens et services</i>	<i>914,955</i>				<i>914,955</i>
14	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	-	72,506,886,539	24,687,146,198	-	97,194,032,737
140	<i>Droits d'importation</i>	<i>-</i>	<i>37,127,069,741</i>	<i>20,958,263,086</i>	<i>-</i>	<i>58,085,332,827</i>

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2026-2027

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD	AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	95,000,000,000	129,000,000,000	36,000,000,000	141,200,000,001
1400	Droits de Douane		37,127,069,741	20,958,263,086	58,085,332,827
141	<i>Autres perceptions à l'importation</i>	-	33,700,744,892	3,728,863,112	37,428,628,004
1410	Frais de vérification		31,015,095,274	-	31,015,095,274
1411	Droit de transit		16,804	3,728,863,112	3,728,899,916
1412	Droit d'entrepôt		2,469	-	2,469
1419	Recettes à l'importation non ventilées ailleurs		2,685,630,344		2,685,630,344
149	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales</i>	-	1,679,071,906	-	1,679,071,906
1490	Pénalités, amendes et frais de poursuite / importation		1,175,083,735		1,175,083,735
1491	Pénalités, amendes et frais de poursuite / divers impôts sur commerce extérieur et transactions internationales	-	503,988,172		503,988,172
15	Autres recettes fiscales	2,415,841,833	13,444,439	-	2,429,286,272
150	<i>Impôts de capitation</i>	237,150,153	-	-	237,150,153
1500	Carte d'identité fiscale	237,150,153			237,150,153
151	<i>Droits de timbre</i>	1,456,963,458	13,444,439	-	1,470,407,897
1510	Droits de timbre fixe	1,456,963,458	-	-	1,456,963,458
15100	<i>Droit de fonctionnement</i>	1,456,963,458			1,456,963,458
1511	Droits de timbre proportionnel	-	13,444,439	-	13,444,439
15111	<i>Autres droits de timbre proportionnel</i>		13,444,439		13,444,439
152	<i>Droits fixe d'enregistrement</i>	12,038,011	-	-	12,038,011
1521	Sur actes judiciaires et extrajudiciaires	12,038,011			12,038,011
153	<i>Diverses autres recettes fiscales</i>	528,745,372	-	-	528,745,372
1530	Taxe sur appels téléphoniques	528,745,372		-	528,745,372
159	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / autres recettes fiscales</i>	180,944,838			180,944,838
ARTICLE 2	RECETTES NON FISCALES	10,520,484,669	1,087,102,787	2,900,000,000	14,507,587,456
20	Revenus des Domaines et de l'entreprise	8,167,444	-	2,900,000,000	2,908,167,444
200	<i>Revenus provenant des entreprises publiques non financières et des institutions financières</i>	-	-	2,900,000,000	2,900,000,000
2000	Apports des entreprises publiques	-		2,900,000,000	2,900,000,000
201	<i>Revenus de la propriété</i>	8,167,444	-	-	8,167,444
2010	Affirmage des biens domaniaux (termes)	8,167,444			8,167,444
21	Droits et frais administratifs, ventes non industrielles et accessoires	3,012,277,291	1,087,102,787	-	4,099,380,078
210	<i>Droits administratifs</i>	2,915,587,586		-	2,915,587,586
2100	Droit de passeport	2,167,341,584		-	2,167,341,584
2101	Droit de Permis de conduire	604,688,302			604,688,302
2109	Autres droits administratifs non ventilés ailleurs	143,557,700			143,557,700
211	<i>Frais administratifs</i>	96,689,705	1,087,102,787	-	1,183,792,492
2116	Vente de formulaires administratifs divers		38,345,688		38,345,688
2118	Taxe d'immigration et d'émigration	1,196,945	32,287,778		33,484,723
2119	Autres frais administratifs non ventilés ailleurs	95,492,760	1,016,469,320		1,111,962,081
22	Amendes et sanctions	146,749,558	-	-	146,749,558
220	<i>Amendes correctionnelles</i>	146,749,558			146,749,558
23	Autres recettes non fiscales	7,353,290,377	-	-	7,353,290,377
231	<i>Produits divers</i>	7,353,290,377	-		7,353,290,377
ARTICLE 5	DONS	-	-	69,771,167,276	69,771,167,276
50	Dons pour dépenses courantes	-	-	2,720,719,276	2,720,719,276
501	<i>Dons extérieurs</i>	-	-	2,720,719,276	2,720,719,276
5010	Dons d'organismes internationaux			2,720,719,276	2,720,719,276
51	Dons pour dépenses en capital	-	-	67,050,448,000	67,050,448,000
510	<i>Dons intérieurs</i>	-	-	6,850,000,000	6,850,000,000
5100	Dons d'autres administrations			6,850,000,000	6,850,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2026-2027

(en Gourdes)

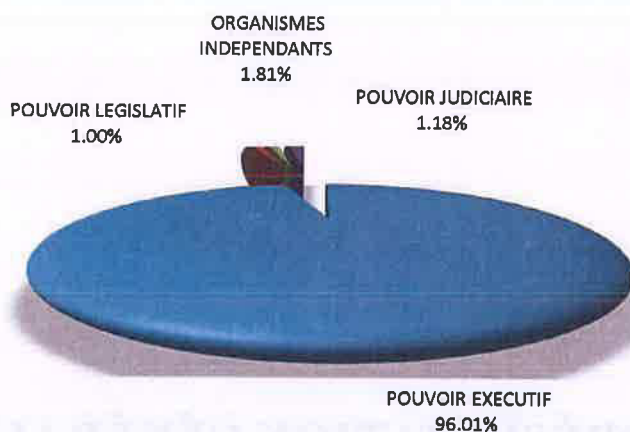
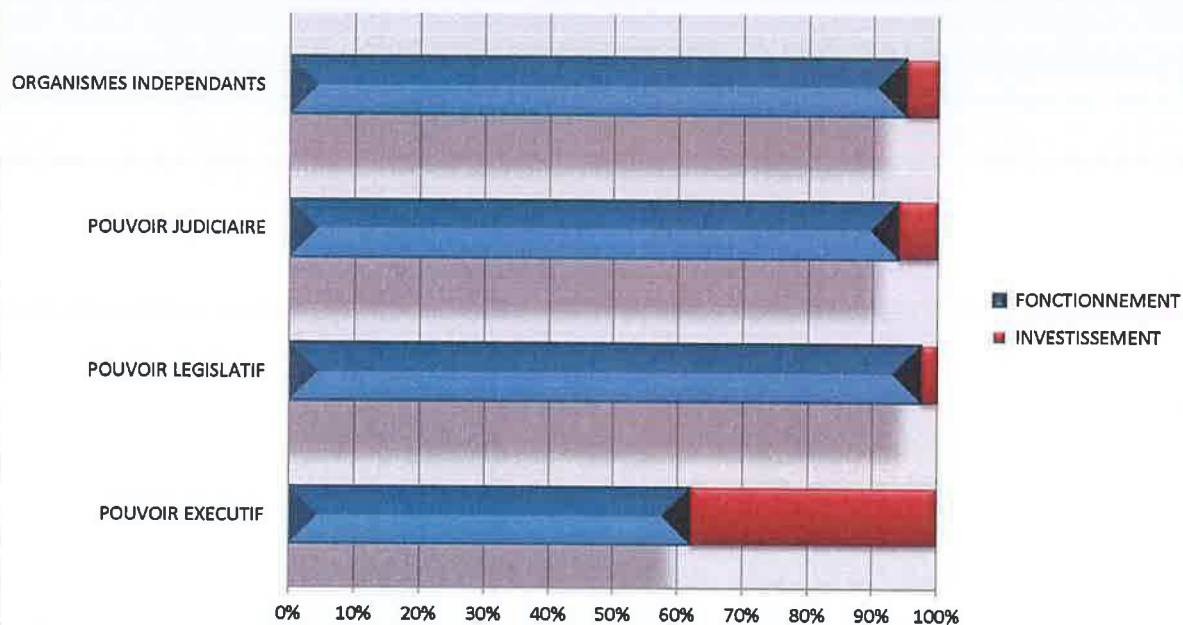
PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	95,000,000,000	129,000,000,000	36,000,000,000	141,200,000,001	401,200,000,001
911	<i>Dons extérieurs</i>	-	-		80,200,448,000	80,200,448,000
9110	<i>Dons d'organismes internationaux</i>				80,200,448,000	80,200,448,000
ARTICLE 9	EMPRUNTS	-	-		48,828,832,725	48,828,832,725
80	Emprunts intérieurs	-	-		43,828,280,725	43,828,280,725
800	<i>Financement de la Banque centrale</i>				4,200,000,000	4,200,000,000
801	<i>Emprunts auprès des autres institutions financières</i>				3,424,000,000	3,424,000,000
802	<i>Souscriptions de bons du Trésor</i>				35,179,280,725	35,179,280,725
809	<i>Autres emprunts internes</i>				1,026,000,000	1,026,000,000
81	Emprunts extérieurs	-	-		4,699,552,000	4,699,552,000
810	<i>Emprunts auprès d'autres Etats - Dette bilatérale</i>				4,699,552,000	4,699,552,000

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR INSTITUTION**

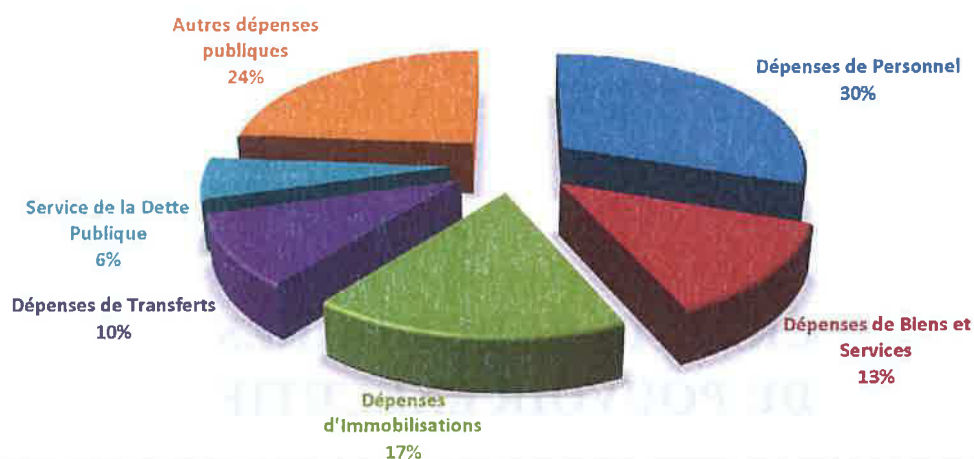
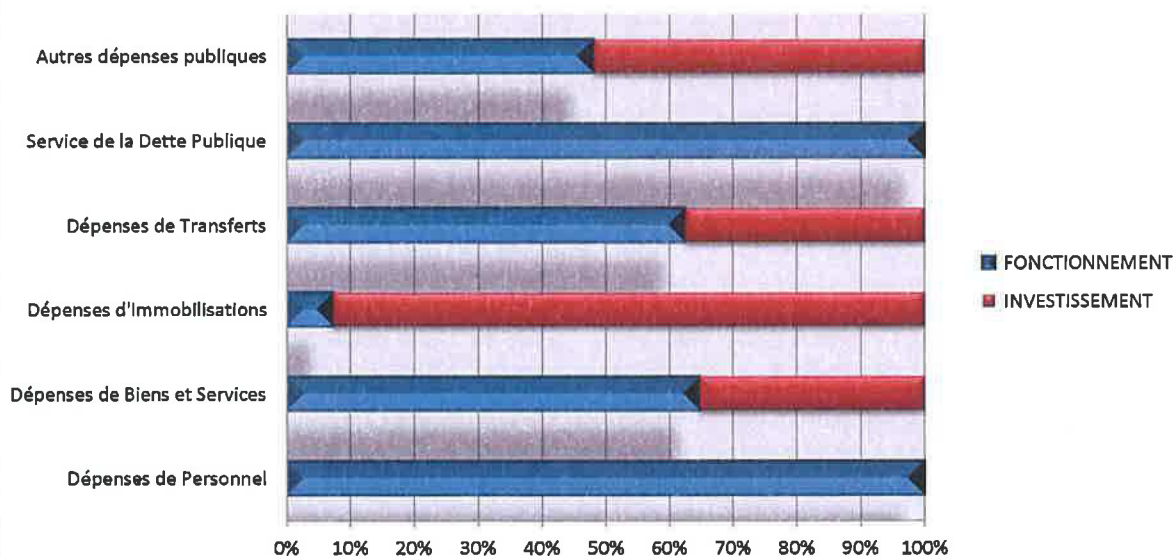
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

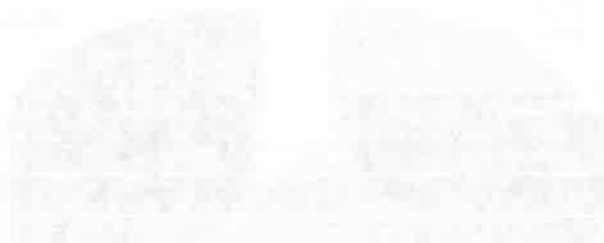
CATEGORIE INSTITUTIONNELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
POUVOIR EXECUTIF	238,926,560,213	146,257,300,000	385,183,860,214
POUVOIR LEGISLATIF	3,928,058,182	100,000,000	4,028,058,182
POUVOIR JUDICIAIRE	4,431,973,337	282,700,000	4,714,673,337
ORGANISMES INDEPENDANTS	6,913,408,268	360,000,000	7,273,408,268
TOTAL	254,200,000,000	147,000,000,000	401,200,000,001

Crédits budgétaires 2026-2027 par catégorie institutionnelle**Crédits budgétaires 2026-2027 par catégorie institutionnelle et par nature**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

TITRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de Personnel	121,609,358,205	-	121,609,358,205
Dépenses de Biens et Services	33,861,804,312	18,400,340,120	52,262,144,432
Dépenses d'Immobilisations	5,086,066,471	64,398,156,957	69,484,223,428
Dépenses de Transferts	24,723,332,848	14,828,234,017	39,551,566,865
Service de la Dette Publique	23,101,939,262	-	23,101,939,262
Autres dépenses publiques	45,817,498,903	49,373,268,906	95,190,767,809
TOTAL	254,200,000,000	147,000,000,000	401,200,000,001

CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2026-2027 PAR TITRE**Crédits budgétaires 2026-2027 par titre**



CRÉDITS BUDGETAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

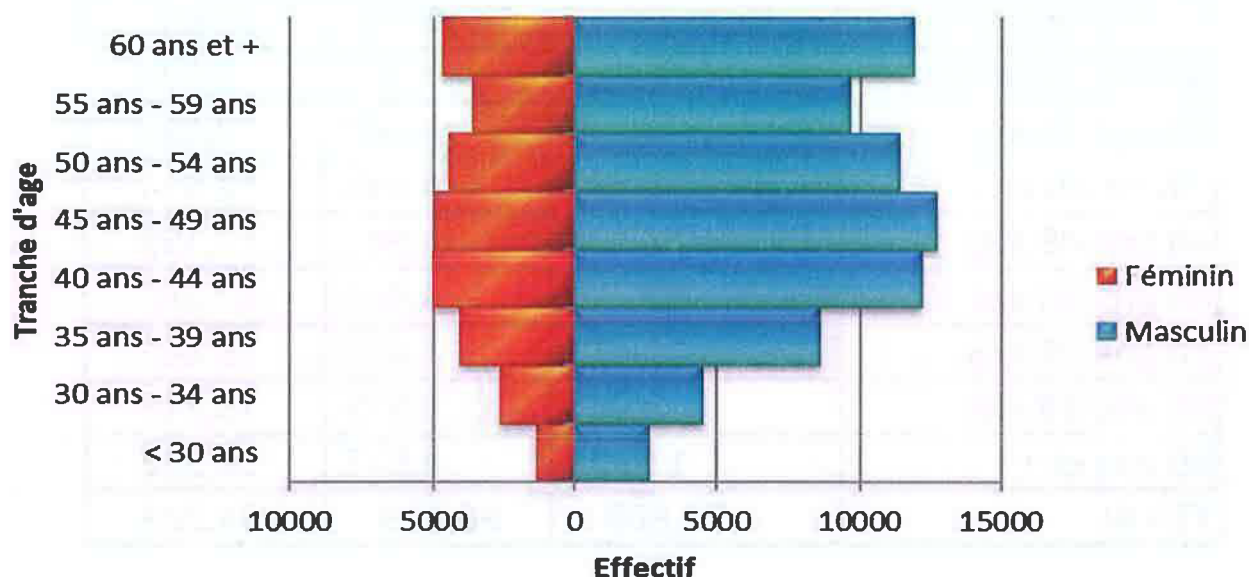
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**Effectif de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe**

Groupe d'Age	Hommes	Femmes	TOTAL
Moins de 30 ans	2,636	1,334	3,970
30 ans-35 ans	4,530	2,602	7,132
35ans-40 ans	8,596	4,018	12,614
40 ans-45 ans	12,204	4,987	17,191
45 ans-50 ans	12,724	4,944	17,668
50 ans-55 ans	11,424	4,442	15,866
55 ans-60 ans	9,641	3,575	13,216
60 ans et +	11,905	4,677	16,582
TOTAL	73,660	30,579	104,239

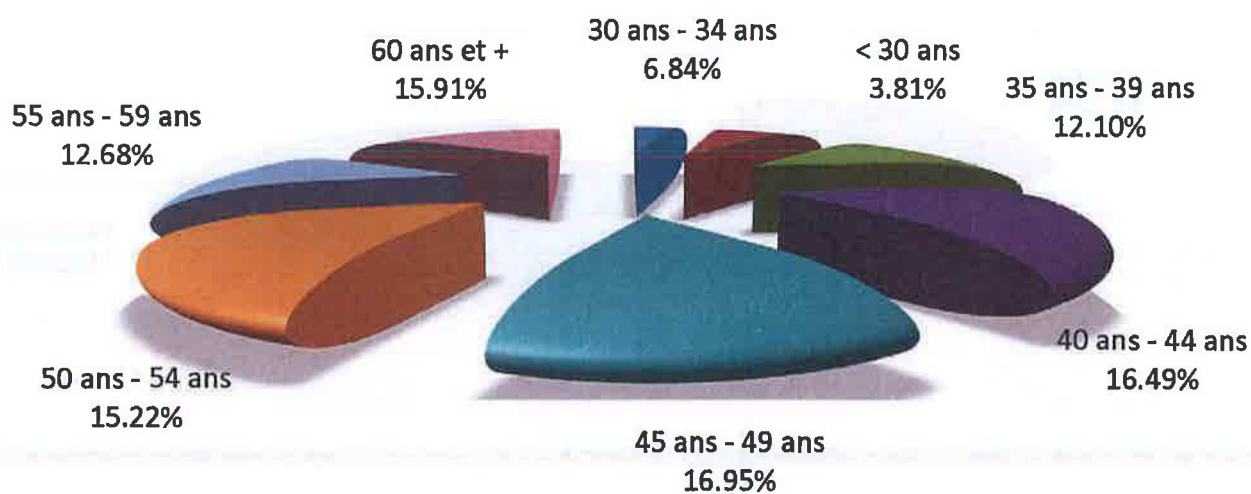
Répartition du personnel de la fonction publique par sexeFéminin
29.34%Masculin
70.66%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe



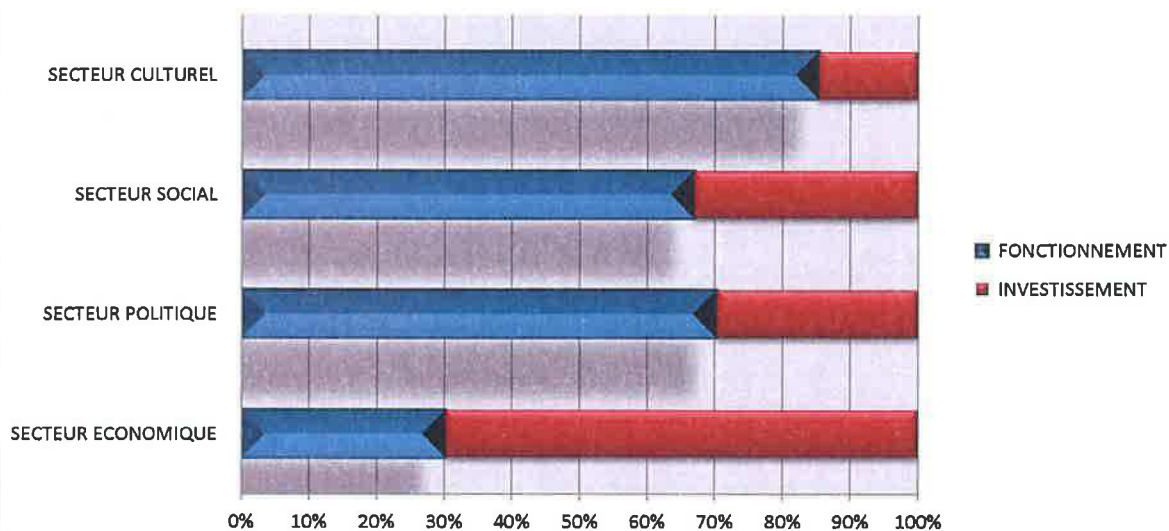
Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

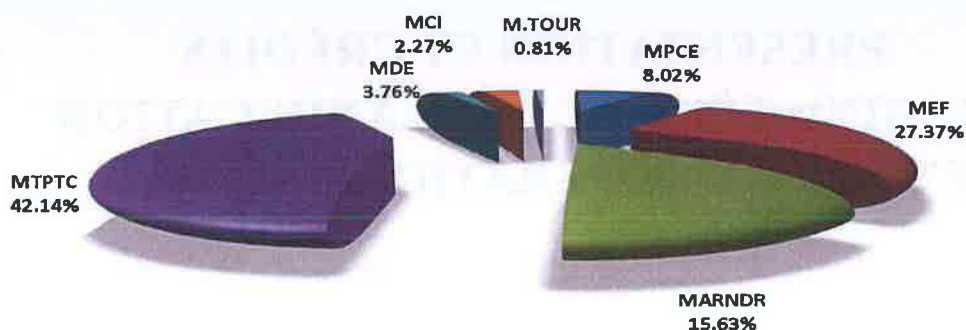
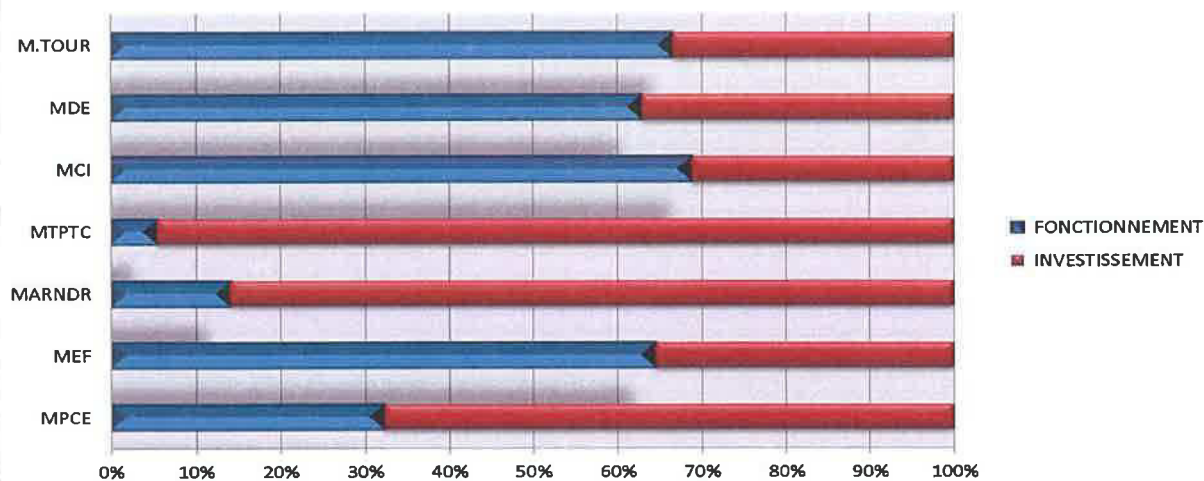
SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SECTEUR ECONOMIQUE	34,507,417,910	79,638,697,518	114,146,115,428
SECTEUR POLITIQUE	78,939,043,069	33,286,457,339	112,225,500,408
SECTEUR SOCIAL	67,951,220,003	33,419,674,660	101,370,894,663
SECTEUR CULTUREL	3,817,564,625	655,170,484	4,472,735,109
AUTRES ADMINISTRATIONS	68,984,754,393	-	68,984,754,393
TOTAL	254,200,000,000	147,000,000,000	401,200,000,001

Crédits budgétaires 2026-2027 par secteur**Crédits budgétaires 2026-2027 par secteur et par nature**

POUVOIR EXÉCUTIF SECTEUR ÉCONOMIQUE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	2,902,206,583	6,104,000,000	9,006,206,583
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	19,825,773,877	10,913,542,981	30,739,316,858
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	2,456,897,960	15,098,706,204	17,555,604,164
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2,558,498,324	44,763,159,941	47,321,658,265
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	1,751,872,854	793,283,592	2,545,156,446
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	2,656,225,435	1,571,004,800	4,227,230,235
MINISTERE DU TOURISME	606,691,506	305,000,000	911,691,506
TOTAL	32,758,166,539	79,548,697,518	112,306,864,057

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du secteur économique**Crédits budgétaires 2026-2027 du secteur économique**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1111.- MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Donner des orientations, définir les priorités de développement socio-économique à travers les plans globaux tant à l'échelon national que local ;
- S'assurer de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées et maintenir des relations fonctionnelles avec les ministères ;
- Impulser et soutenir l'effort du développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés ;
- Assurer la mise en oeuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des plans et programmes élaborés par le Ministère ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Appuyer, par le biais des Directions techniques déconcentrées, l'élaboration et la mise en oeuvre, à l'échelon de l'arrondissement, de stratégies locales de développement et de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ;
- Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs activités de planification du développement et fournir un support technique à la mise en oeuvre de leurs plans et programmes ;
- Coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget National en conformité avec les plans, programmes et projets établis ;
- Programmer l'investissement public tant sur le plan national que local ;
- Assurer la mise en oeuvre de la programmation de l'investissement public eu égard aux prérogatives et aux besoins des institutions et secteurs concernés ;
- Encourager l'investissement privé dans le cadre du mouvement coopératif et le Partenariat Public-Privé.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités de Coordination, d'une (1) Unité Informatique et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MPCE et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en oeuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;
- Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;
- Conduire en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales des actions en aménagement du territoire pouvant contribuer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;

- Elaborer un cadre de collecte et de traitement de données relatives aux évaluations portant sur les besoins urgents des secteurs affectés par la crise socio-économique actuelle et proposer un plan de relance en conformité avec les priorités du Gouvernement pour la période de transition ;
- Restructurer et redéfinir les priorités des services de la coopération externe, en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- Mise en place de mécanismes accélérés de suivi des décaissements sollicités et réalisés pour les projets inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP) pour faciliter leur exécution.
- Renforcer les capacités techniques, structurelles et opérationnelles des coopératives.

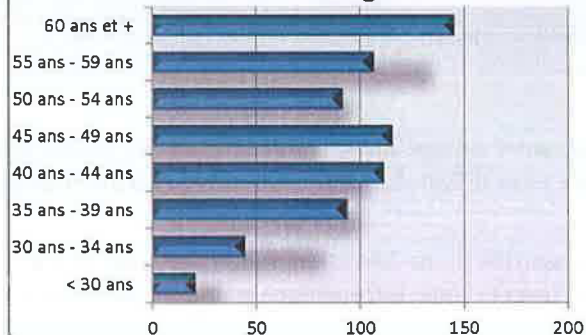
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total	Moyen		
	458	287	745	51	34,610,033	46,456
Bureau du Ministre et Direction Générale	376	222	598	50	27,606,683	46,165
CTPEA	32	29	61	56	3,032,050	49,706
CNC	17	12	29	55	1,253,550	43,226
CNIGS	33	24	57	44	2,717,750	47,680

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MPCE

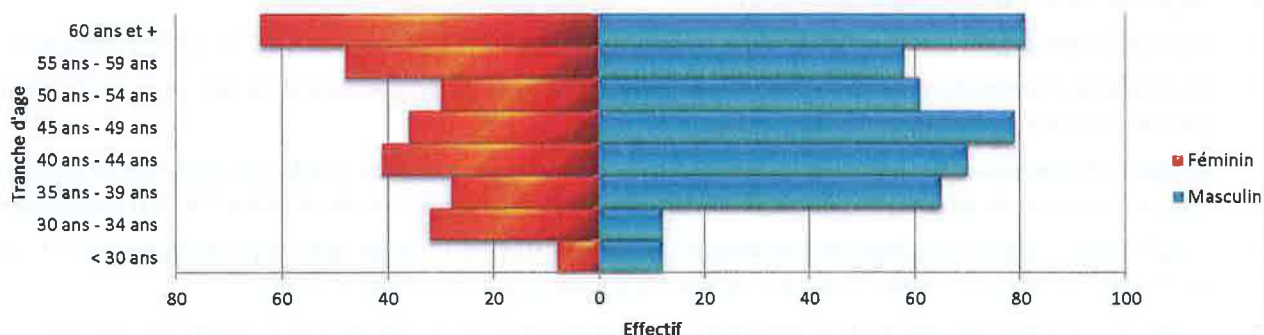
Répartition du personnel du MPCE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MPCE par sexe

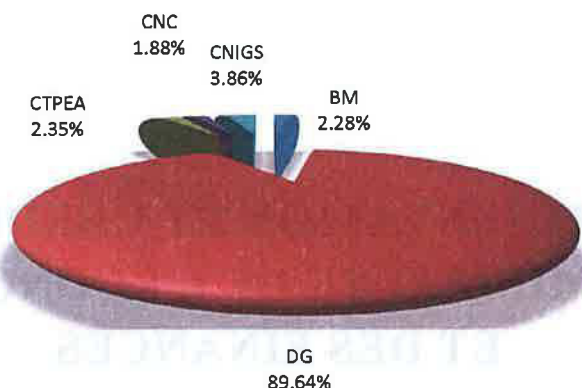
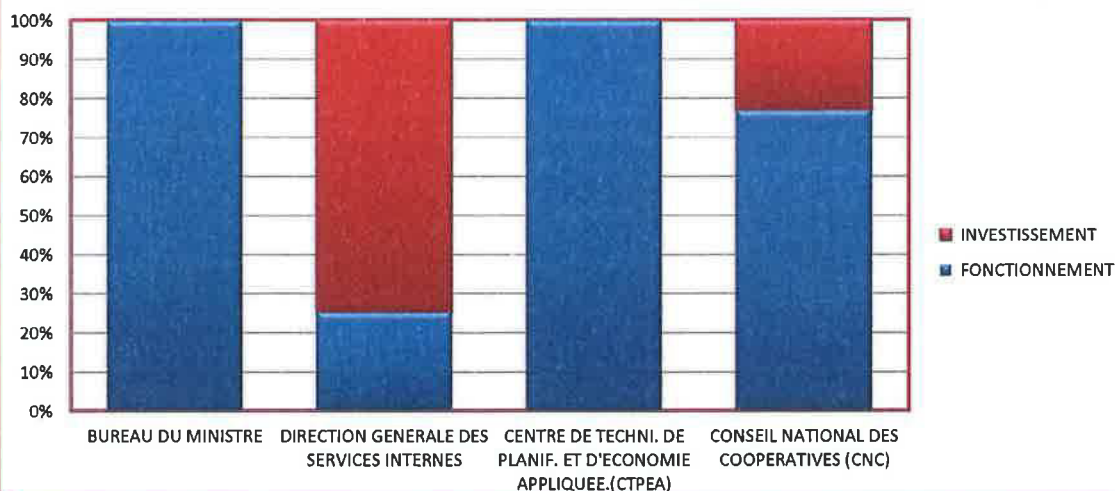


Répartition du personnel du MPCE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE**

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1111-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	205,092,987	-	205,092,987
1111-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,048,307,262	6,025,000,000	8,073,307,262
1111-1-13-	CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE. (CTPEA)	211,216,519	-	211,216,519
1111-1-14-	CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	130,160,733	39,000,000	169,160,733
1111-1-15-	CENTRE NTL DE L'INFORMATION GEO SPATIALE	307,429,082	40,000,000	347,429,082
	TOTAL	2,902,206,583	6,104,000,000	9,006,206,583

Pondération des crédits budgétaires du MPCE 2026-2027 par section**Crédits budgétaires du MPCE 2026-2027 par section**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1112.- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Economie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'Etat ;
- Déterminer la politique générale de l'Etat, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'Etat;
- Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Juger de l'opportunité des dépenses de l'Etat ;
- Etablir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution ;
- Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance ;
- Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application ;
- Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques ;
- Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national ;
- Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois ;
- Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics ;
- Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes ;
- Représenter l'Etat dans les entreprises mixtes et d'Etat à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités ;
- Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier ;
- Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'Etat ;
- Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Economie et des Finances est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, de deux(2) Unités Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de Dix (10) Directions Départementales ;
- Huit (8) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

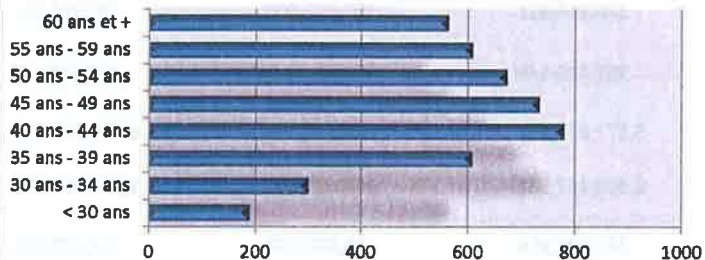
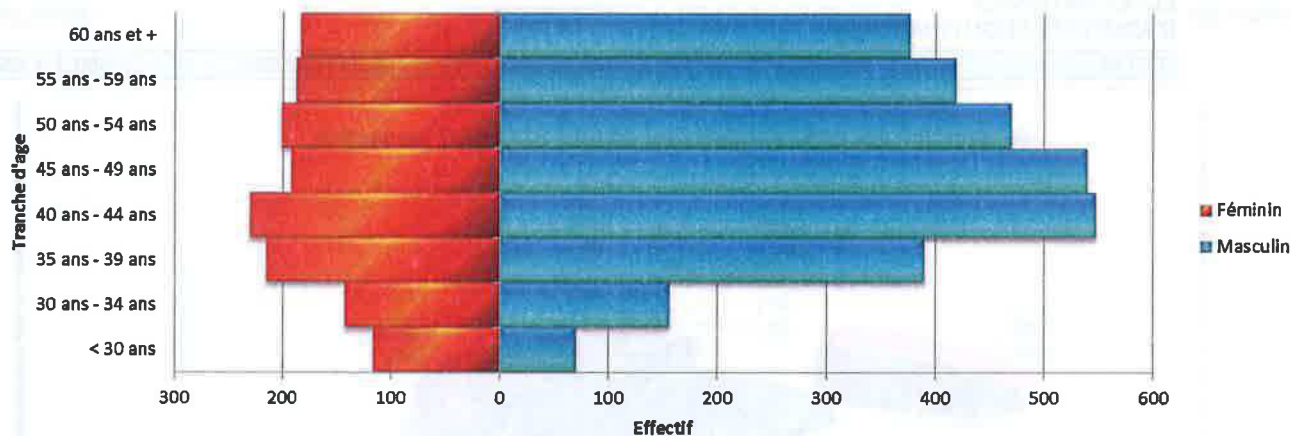
- Réviser les lois organiques du MEF et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les capacités de l'Administration Générale des Douanes à lutter efficacement contre le blanchiment des avoirs, les marchandises illicites et irrégulièrement transportées (contrebande), le trafic de personnes et d'organes, le trafic illicite de la drogue, des armes à feu et des munitions et d'autres crimes transnationaux ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises ;

- Consolider le cadre institutionnel des partenariats public-privé et renforcer les capacités en matière de conception, de suivi et d'évaluation des investissements publics ;
- Moderniser les infrastructures et améliorer les capacités d'accueil, de formation et de fonctionnement des services du Ministère ;
- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables ;
- Améliorer l'enregistrement, la transcription et la gestion des transactions foncières ;
- Moderniser la gestion, la conservation et l'archivage des documents administratifs et financiers ;
- Mener, à travers l'Inspection Générale des Finances (IGF), les audits internes des dépenses de tous les ministères impliqués dans l'utilisation des ressources d'urgence fournies par le guichet de choc alimentaire du FMI et rapporter ces audits internes à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) ;
- Faciliter l'échange d'informations et la disponibilité de données financières en interconnectant les organismes de perception et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements en vue d'optimiser les recettes mobilisables ;
- Promouvoir une collaboration entre les institutions et Corps de contrôle sous la direction du MEF et autres institutions de l'Etat mandatées pour lutter contre la corruption et autres crimes financiers ;
- Promouvoir les actions (programmes et projets) susceptibles de stimuler la création d'emplois, notamment au profit des jeunes et des femmes ;
- Créer un cadre rationnel et pragmatique de relance économique, notamment en collaboration avec le MPCE, le MCI, la BRH, le secteur privé et les PTFs ;
- Poursuivre le projet de refonte du Système de Paiement de l'Administration Publique (SYSPAY) ;
- Poursuivre le processus d'implémentation du Nouveau Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SiGFiP) ;
- Adopter des politiques économiques favorables au développement des secteurs, branches et filières porteurs de croissance ;
- Assurer le renforcement de la gestion des finances publiques et travailler sur les conditions de mise en oeuvre effective du Code Fiscal et du nouveau Code Douanier.

d) **Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026**

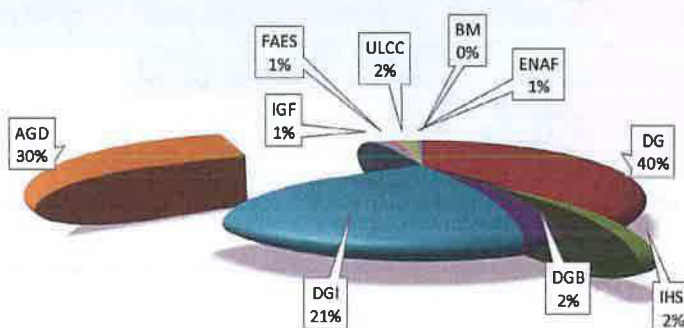
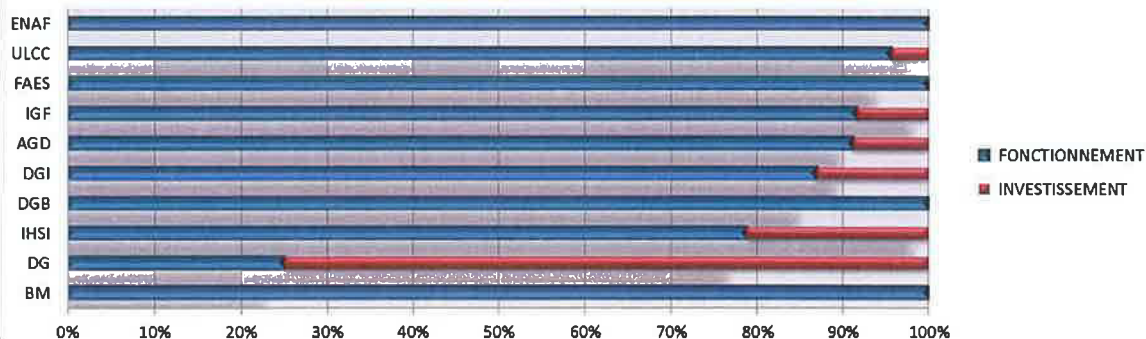
- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>			
	2970	1466	4436	39	208,518,290	48,187
Services internes	482	283	765	22	38,241,540	49,989
Bureau du Ministre et Direction Générale	470	275	745	45	37,402,090	50,204
FAES	0	0	0	0	0	-
ULCC	0	0	0	0	0	-
ENAF	12	8	20	47	839,450	41,972.50
ANJHA	0	0	0	0	-	-
Services techniquement déconcentrés	2488	1183	3671	45	170,276,750	46,384
IHSI	53	29	82	49	3,825,050	46,646.95
DGB	95	50	145	41	7,331,550	50,562
DGI	1114	621	1735	49	74,637,250	43,019
AGD	1181	469	1650	46	81,329,000	49,290
IGF	45	14	59	41	3,153,900	53,456

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MEF****Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge****Répartition du personnel du MEF par sexe****Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge et par sexe**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	-	69,747,022
1112-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,041,649,635	9,108,816,747	12,150,466,382
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	370,916,911	100,000,000	470,916,911
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	757,470,140	-	757,470,140
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	5,577,879,531	838,726,234	6,416,605,765
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	8,303,467,591	800,000,000	9,103,467,591
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	382,497,916	35,000,000	417,497,916
1112-1-19- FAES	393,502,095	-	393,502,095
1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	682,791,444	31,000,000	713,791,444
1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	195,851,592	-	195,851,592
TOTAL	19,775,773,877	10,913,542,981	30,689,316,858

Pondération des crédits budgétaires du MEF 2026-2027 par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MEF par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1113.- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU Développement RURAL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
- Mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
- Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels: terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées ;
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales oeuvrant dans ces domaines.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MARNDR et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les filières de production agricole en Haïti ;
- Renforcer les travaux de maîtrise des crues et de protection de la population contre les inondations et toutes autres catastrophes naturelles ;
- Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;
- Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;
- Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoophytosanitaire et d'innocuité des aliments ;

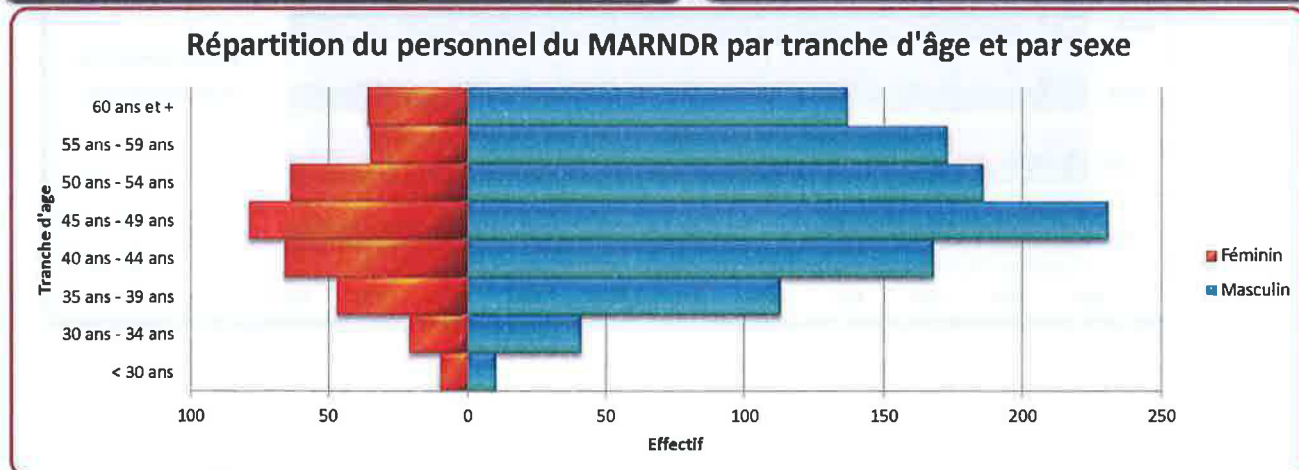
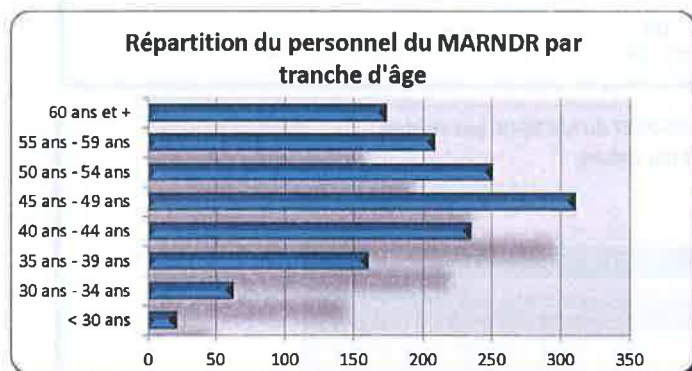
- Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- Renforcer le cadre de sécurisation des investissements et des infrastructures agricoles ;
- Poursuivre l'octroi des prêts, à travers le fonds de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), aux agriculteurs afin de favoriser la croissance du secteur agricole ;
- Renforcer les infrastructures existantes par la réhabilitation de certains sites protégés en vue de conserver les ressources naturelles ;
- Consolider le secteur de la pêche et de l'aquaculture en subventionnant les matériels et équipements adaptés ;
- Développer et renforcer des filières porteuses animales et végétales aptes à contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et à la croissance économique globale ;
- Renforcer les infrastructures agricoles par l'aménagement des bassins versants et la mise en place de l'agroforesterie, la réappropriation et la redynamisation des fermes de l'État et des Bureaux Agricoles Communaux.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

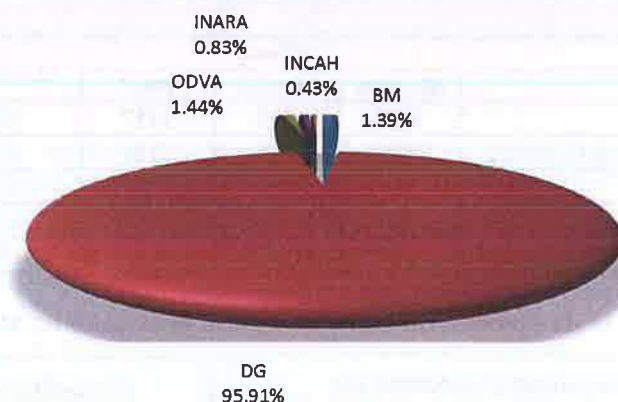
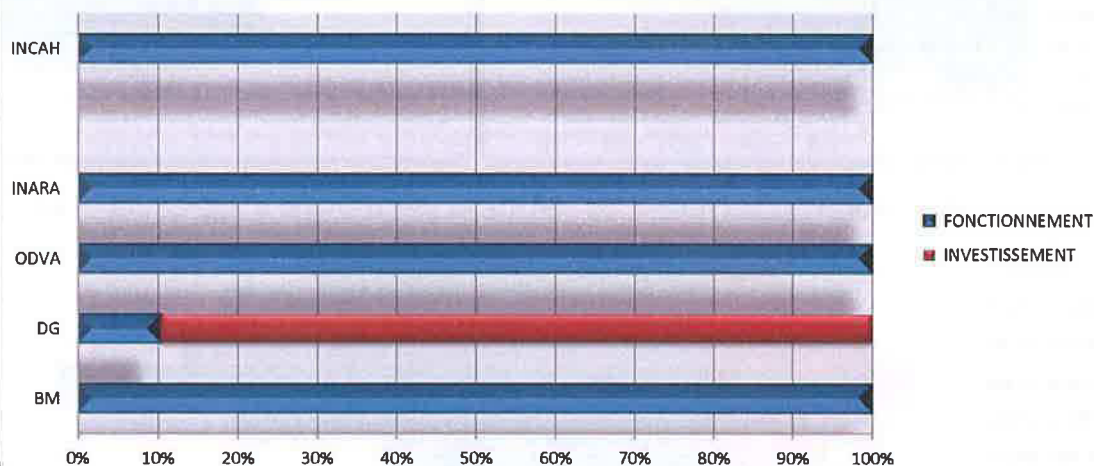
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1059	358	1417	50	59,885,150	42,262
Bureau du Ministre et Direction Générale	836	298	1134	48	48,432,000	42,709
ODVA	118	18	136	55	5,146,150	37,839
INARA	83	32	115	50	4,978,500	43,291
INCAH	22	10	32	48	1,328,500	41,516

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MARNDR



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1113 MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	243,598,289	-	243,598,289
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,738,699,949	15,098,706,204	16,837,406,153
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	252,295,071	-	252,295,071
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	146,107,383	-	146,107,383
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	76,197,268	-	76,197,268
TOTAL	2,456,897,960	15,098,706,204	17,555,604,164

Pondération des crédits budgétaires du MARNDR 2026-2027 par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MARNDR par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1114.- MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la politique du Gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Energie ;
- Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- Réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Coordination Technique, d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Neuf (9) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MTPTC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Initier de grands travaux de réhabilitation routière et de construction de nouvelles voies afin de désenclaver certaines zones qui, sous l'effet des groupes armés, ont été interdites d'accès ;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre, la construction de nouvelles centrales et le développement des micro-réseaux ;
- Mettre en place un système de contrôle de la qualité de l'énergie électrique et améliorer la performance technique et économique du système ;
- Évaluer et réviser les codes maritime, aérien et minier ;
- Renforcer le programme d'entretien routier et veiller au bon fonctionnement du Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, de reddition de comptes et de lutte contre la corruption au sein du Ministère ;
- Procéder à l'inventaire, l'étude, la construction et la réhabilitation de voies urbaines, agricoles et nationales et autres infrastructures publiques, de concert avec les municipalités et les ministères concernés.

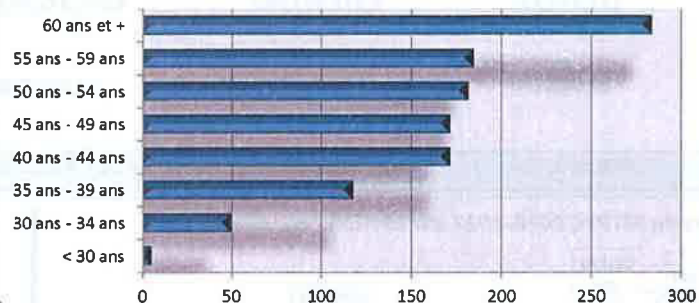
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	854	306	1,160	55	42,137,650	36,326
Bureau du Ministre et Direction Générale	672	210	882	54	30,971,300	35,115
LNBTP	23	6	29	58	1,260,050	43,450
ONACA	78	43	121	46	4,916,050	40,629
SEMANAH	16	10	26	48	966,650	37,179
CONATEL	16	3	19	62	643,350	33,861
BME	45	29	74	53	2,934,400	39,654
FER	0	0	0	0	-	
CNE	0	0	0	0	-	
DINEPA	4	5	9	65	445,850	49,539

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MTPTC

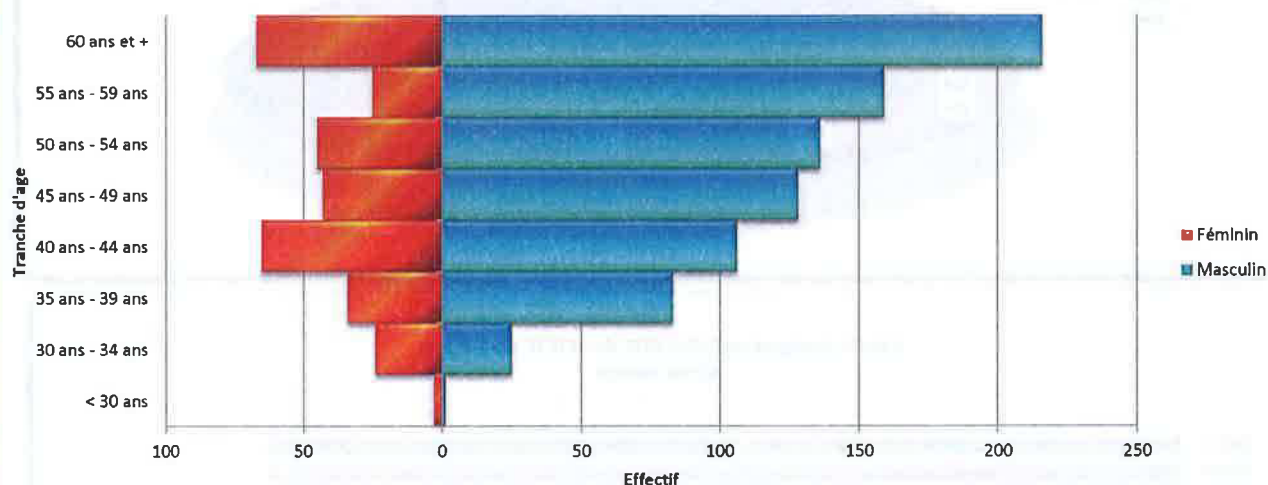
Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge



Répartition du personnel du MTPTC par sexe



Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge et par sexe

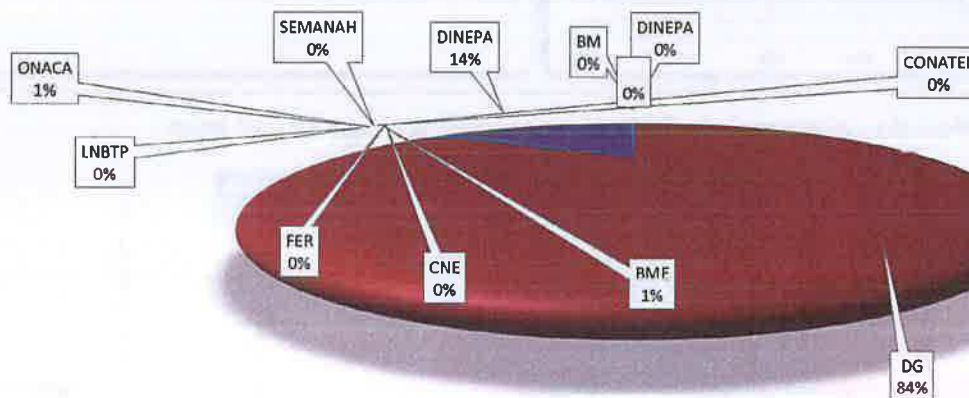


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

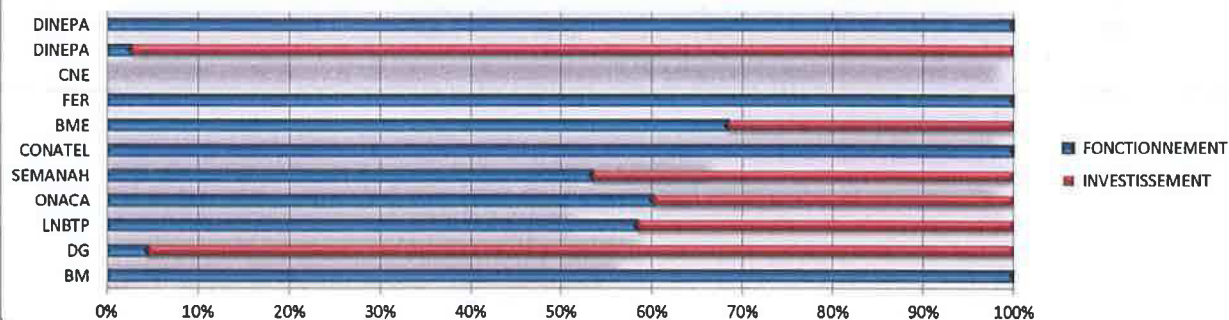
1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	64,819,262	-	64,819,262
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,788,199,329	37,902,662,381	39,690,861,710
1114-1-15- LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBLI.	56,289,308	40,000,000	96,289,308
1114-1-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	159,146,548	105,000,000	264,146,548
1114-1-17- SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	80,595,785	70,000,000	150,595,785
1114-1-18- CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	14,223,801	-	14,223,801
1114-1-19- BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	151,998,492	70,000,000	221,998,492
1114-1-20- FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	4,766,099	-	4,766,099
1114-1-21- CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	-	-	-
1114-1-22- DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	181,374,472	6,575,497,560	6,756,872,032
1114-1-23- AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	57,085,228	-	57,085,228
TOTAL	2,558,498,324	44,763,159,941	47,321,658,265

Pondération des crédits budgétaires du MTPTC 2026-2027 par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MTPTC par section et par nature



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1115.- MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est régi par le Décret du 11 août 2026. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre, dans le cadre de la politique gouvernementale, les politiques et stratégies en matière commerciale et industrielle ;
- Réguler et contrôler toute activité en matière commerciale et industrielle ;
- Étudier les Traités, Accords et Conventions Internationaux relatifs au commerce et à l'industrie ou dans le domaine de l'intégration commerciale et recommander, le cas échéant, leur signature et leur ratification ;
- Établir et veiller à l'application des normes relatives aux activités commerciales et industrielles ;
- Contribuer à l'optimisation de l'environnement institutionnel, légal et économique afin de renforcer l'attractivité des investissements et la compétitivité des entreprises ;
- Veiller à l'accomplissement des formalités légales par les opérateurs du commerce et de l'industrie ;
- Définir et mettre en oeuvre toute mesure tendant à promouvoir le développement du commerce et de l'industrie ;
- Assurer la production, l'analyse et la diffusion des données relatives au commerce et à l'industrie ;
- Assurer la protection des consommateurs ;
- Contribuer à la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du commerce et de l'Industrie est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de sept (7) Directions Techniques ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits en renforçant les capacités de la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection des Consommateurs du MCI ;
- Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- Assister les Petites et Moyennes Entreprises dans la formalisation de leurs activités ;
- Vulgariser les normes en matière de commerce international pour aider les exportateurs et les importateurs haïtiens ;
- Renforcer les programmes de support financier dédiés aux entrepreneurs locaux notamment ceux de la région du Sud ;
- Accélérer le processus d'octroi de subvention ciblée au secteur transport ;
- Améliorer le climat des affaires pour attirer les Investissements Directs Étrangers (IDE) ;
- Mobiliser des ressources via des mécanismes innovants (partenariat public-privé ...) tout en privilégiant l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes jeunesse et féminin ;
- Accélérer la mise en oeuvre du projet de guichet unique et le portail d'information pour faciliter l'accès aux investisseurs ;
- Soutenir, les petites entreprises locales affectées par la crise sécuritaire à travers la mise en place de programmes d'appui financier et technique ;

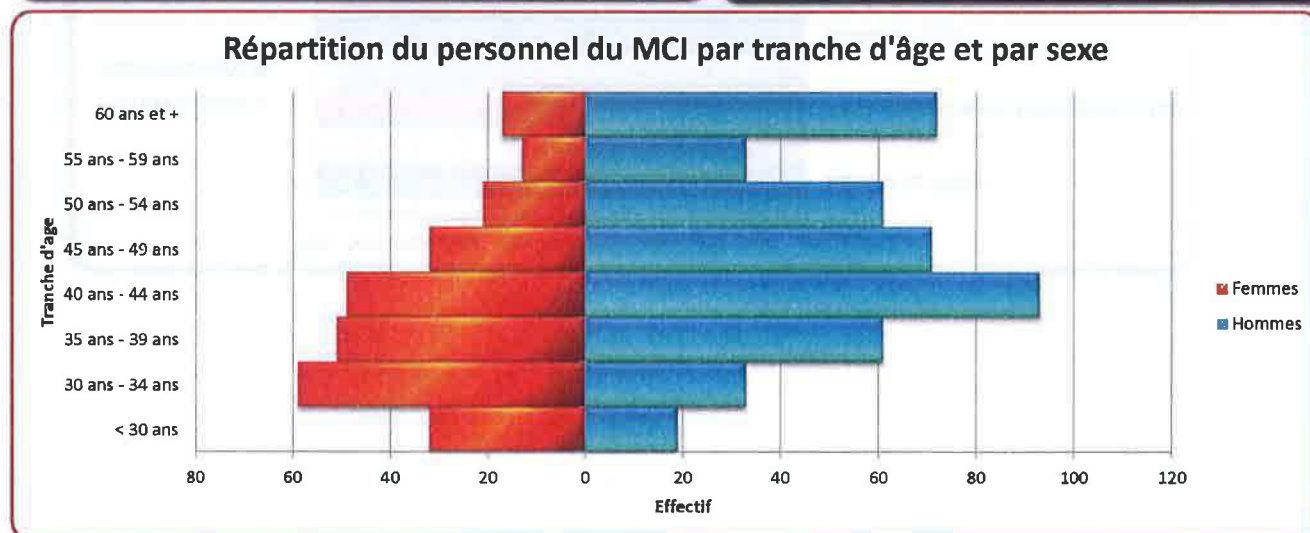
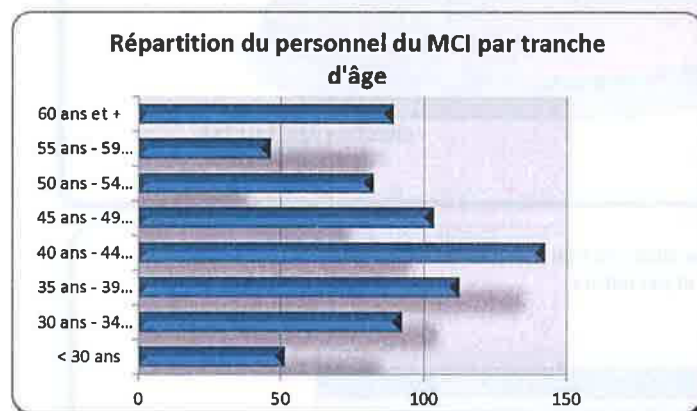
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, de reddition de compte et de lutte contre la corruption au sein du Ministère ;
- Créer et gérer des micro-parcs, des centrales d'achat et de distribution ;
- Améliorer le service postal universel à travers la mise en place d'un système moderne de gestion des courriers.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	443	274	717	55	33,465,600	46,674
Bureau du Ministre et Direction Générale	431	270	701	45	32,532,400	46,409
OPH	1	0	1	66	101,900	101,900
DGZF	11	4	15	53	831,300	55,420
CFI	0	0	0	0	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCI



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

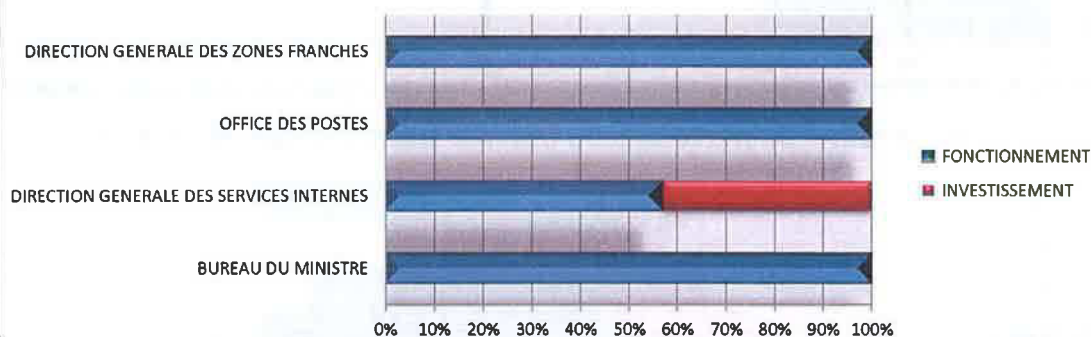
1115 MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	72,936,849	-	72,936,849
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,051,809,185	793,283,592	1,845,092,777
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	252,914,316	-	252,914,316
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	104,737,760	-	104,737,760
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	269,474,744	-	269,474,744
TOTAL	1,751,872,854	793,283,592	2,545,156,446

Pondération des crédits budgétaires du MCI 2026-2027 par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MCI par section et par nature



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1116.- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Environnement est régi par le Décret du 5 août 2020. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du Gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour l'environnement ;
- Promouvoir, encourager, exécuter et participer à des recherches tendant à améliorer la connaissance des divers écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux qui les touchent ;
- Identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux ;
- Prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles ;
- Accorder une attention particulière aux problèmes de gestion de pôles géographiques de développement en regard de leurs incidences sur la démographie, les migrations et la dégradation de l'environnement ;
- Promouvoir, orienter, appuyer et participer à la coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition ;
- Faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie des communautés.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Environnement est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Services Centraux; Services techniquement déconcentrés et Services territorialement déconcentrés.

- Les Services Centraux du Ministère regroupent : le Bureau du Ministre, la Direction Générale et les Directions Centrales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MDE et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité ;
- Lutter contre la désertification, la déforestation et la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore ;
- Renforcer le cadre de sécurisation des aires protégées et assurer de façon plus globale la surveillance environnementale ;
- Mettre en place les chantiers d'infrastructures adaptées pour renforcer la résilience du pays et travailler à la transition écologique pour supporter l'atteinte de l'objectif 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Installer des pompes solaires pour augmenter la disponibilité de l'eau au profit de l'agriculture et des ménages ;
- Renforcer l'intervention du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) pour lutter contre l'insalubrité ;
- Redynamiser les centres de germoplasme pour la réhabilitation de l'environnement ;
- Réhabiliter les voies à l'intérieur des parcs naturels et des réserves afin d'en faire des destinations touristiques ;
- Lutter contre les plantes envahissantes et proliférantes terrestres et hydriques ;

- Renforcer les structures départementales pour une meilleure coordination avec les municipalités et les structures déconcentrées de l'État ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz propane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;
- Appuyer les campagnes agricoles par l'installation de pompes à énergie alternative et le curage des canaux d'irrigation ;
- Mettre en place des dispositifs afin de rendre effectif le système de normalisation pollueur-payeur ;
- Renforcer la protection de l'environnement, la restauration des écosystèmes et la préservation des ressources naturelles.

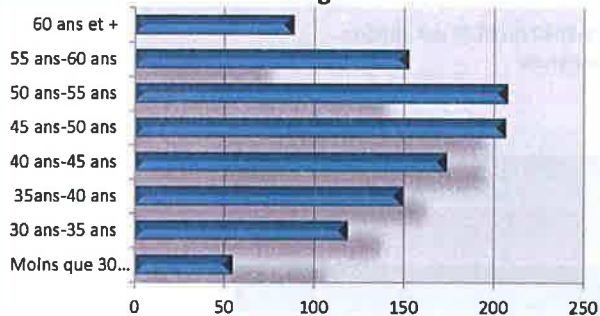
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	805	342	1,147	45	49,719,000	1,097,447
Bureau du Ministre et Direction Générale	429	183	612	47	30,930,300	50,540
Agence Nationale des Aires Protégées	146	30	176	43	6,584,100	37,410
Service National de Gestion des Résidus Solides	230	129	359	46	12,204,600	33,996

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDE

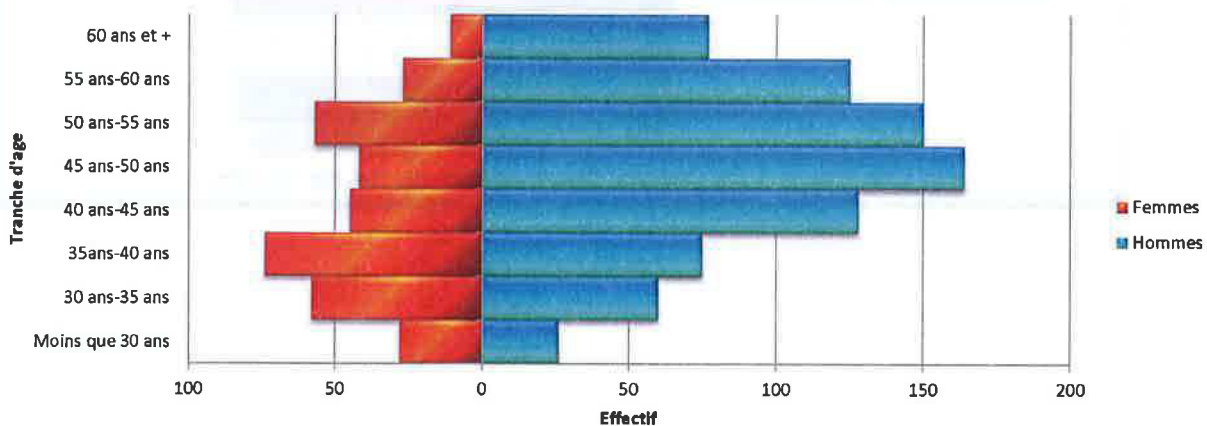
Répartition du personnel du MDE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MDE par sexe

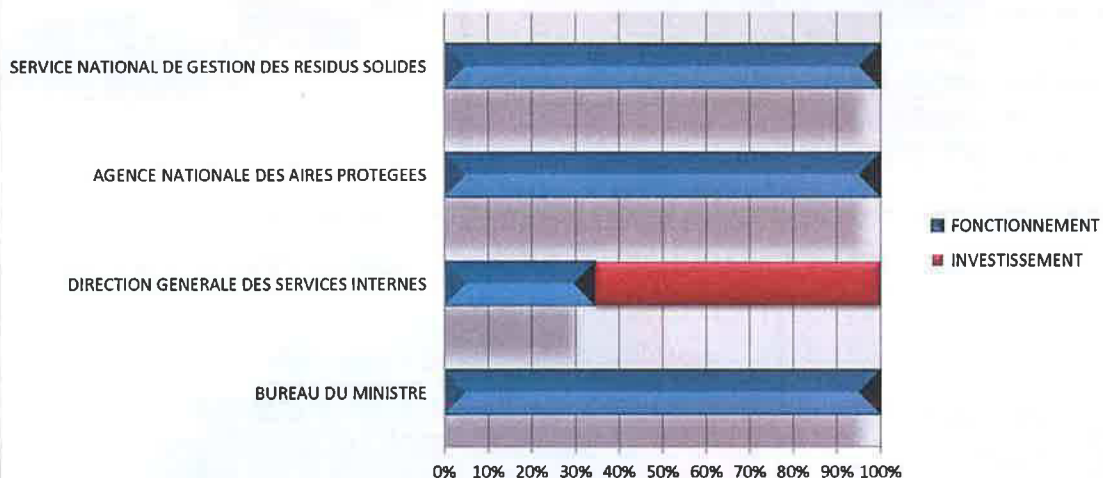


Répartition du personnel du MDE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	323,421,712	-	323,421,712
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	829,304,182	1,571,004,800	2,400,308,982
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	475,546,112	-	475,546,112
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	1,027,953,429	-	1,027,953,429
TOTAL	2,656,225,435	1,571,004,800	4,227,230,235

Pondération des crédits budgétaires du MDE 2026-2027 par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MDE par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DU TOURISME

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1117.- MINISTÈRE DU TOURISME****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère du Tourisme est régi par la Loi du 23 mai 2002. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Contribuer à l'expansion du tourisme international vers Haïti;
- Développer le tourisme interne par la création, l'amélioration, la promotion et la mise en valeur de l'équipement touristique;
- Préparer et diffuser à l'étranger du matériel de promotion touristique, tels dépliants, brochures, livres, diapositives, photographies et films;
- Organiser dans le pays, dans le but de propagande, des visites de personnalités internationales connues dans différents secteurs ;
- Concevoir et réaliser des programmes de publicité à la radio, à la télévision des pays émetteurs de touristes; produire des films touristiques sur Haïti et sur les divers sites touristiques du pays; et utiliser des firmes de publicité ou de relations publiques pour la représentation du Ministère à l'étranger.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatre (4) Directions Techniques et de trois (3) Directions Départementales.
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du Ministère du Tourisme et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Intensifier l'offre de services touristiques destinés aux haïtiens de la Diaspora ;
- Protéger le patrimoine touristique national à travers la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement touristique ;
- Renforcer les activités du tourisme balnéaire dans le Grand Nord ;
- Apporter des assistances techniques adaptées aux entrepreneurs locaux du secteur touristique ;
- Évaluer les besoins urgents et à moyen terme des secteurs impliqués dans l'industrie touristique, victimes du climat de violence et d'insécurité, et prendre les mesures appropriées, de concert avec les institutions concernées, pour les accompagner dans le cadre de la relance des activités ;
- Définir avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) des contenus audiovisuels pour sensibiliser les jeunes sur l'importance et la protection des sites naturels et historiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur touristique en organisant des séances de formation continue au profit des guides, des hôteliers, des restaurateurs et agents de voyage ;
- Mettre en place avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) des programmes de supports financiers pour les Petites et Moyennes Entreprises du secteur touristique ;
- Créer une plateforme numérique pour la promotion de la destination touristique haïtienne ;
- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme ;
- Réaliser un audit administratif et financier des différents organismes autonomes du Ministère du Tourisme et s'assurer de la mise en place et du fonctionnement régulier de leur Conseil d'Administration ;

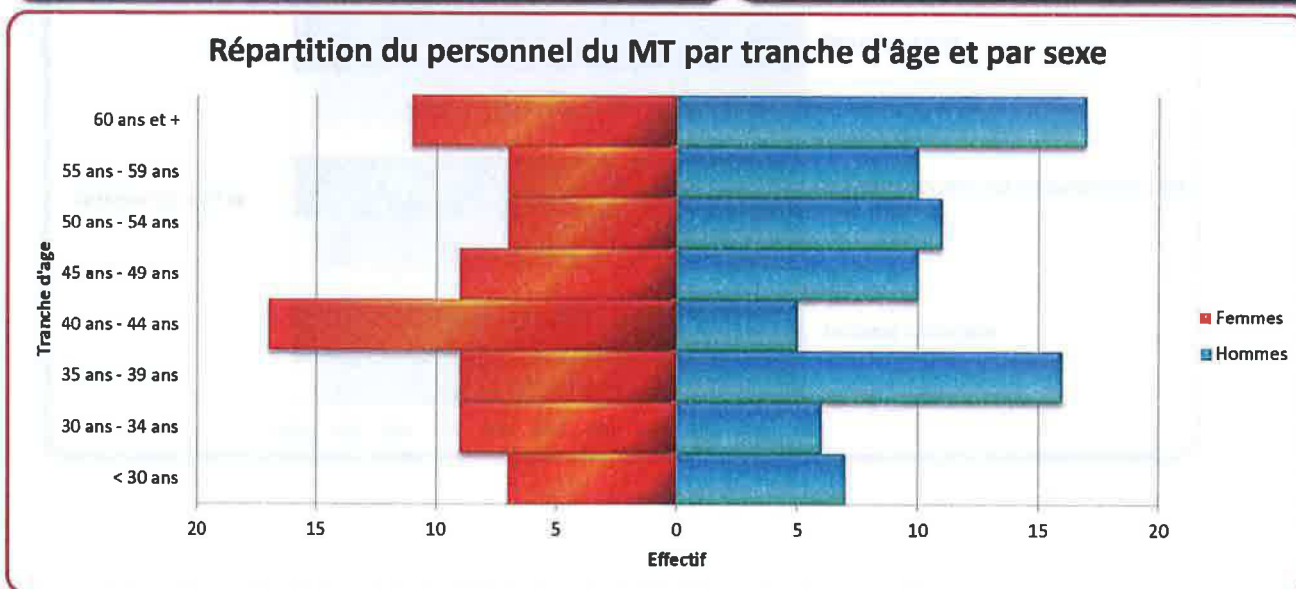
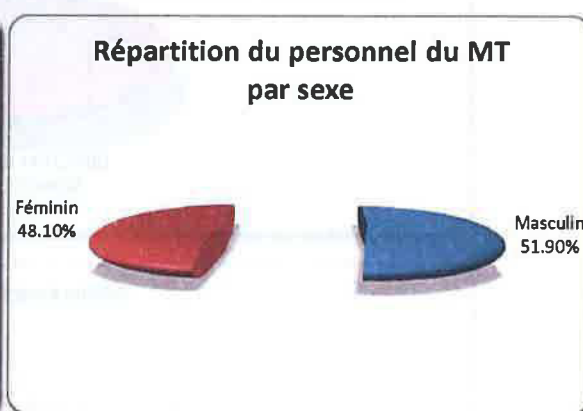
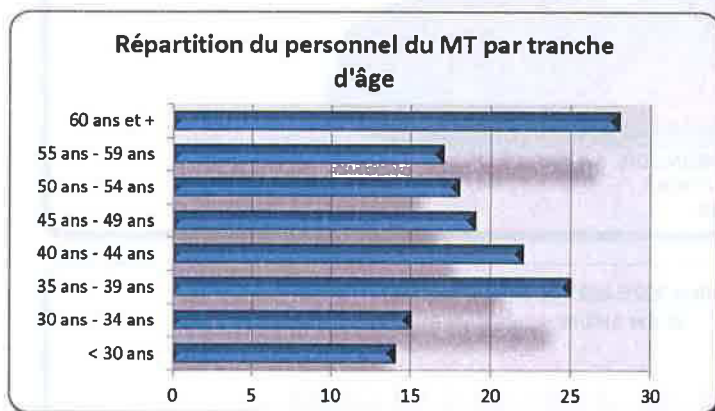
- Appuyer la Police Touristique (POLITOUR) afin d'accomplir efficacement sa mission de surveillance et de sécurisation des sites et activités touristiques ;
- Contribuer à la réalisation d'un inventaire et à l'élaboration d'un plan de protection des parcs historiques, naturels et archéologiques.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

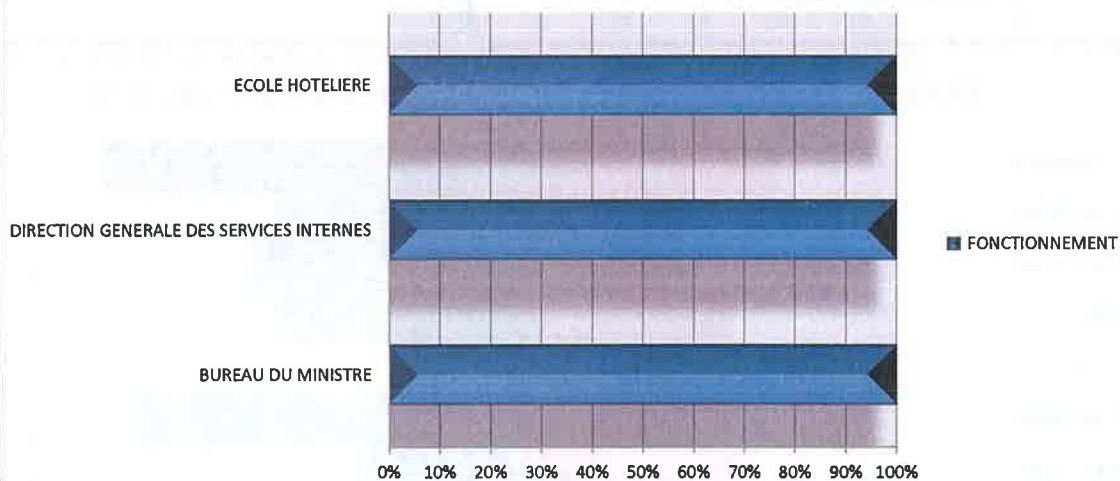
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	82	76	158	45	6,990,925	44,246
Bureau du Ministre et Direction Générale	56	48	104	50	4,829,875	46,441
Ecole Hôtelière	26	28	54	40	2,161,050	40,019

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DU TOURISME



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1117 MINISTERE DU TOURISME**

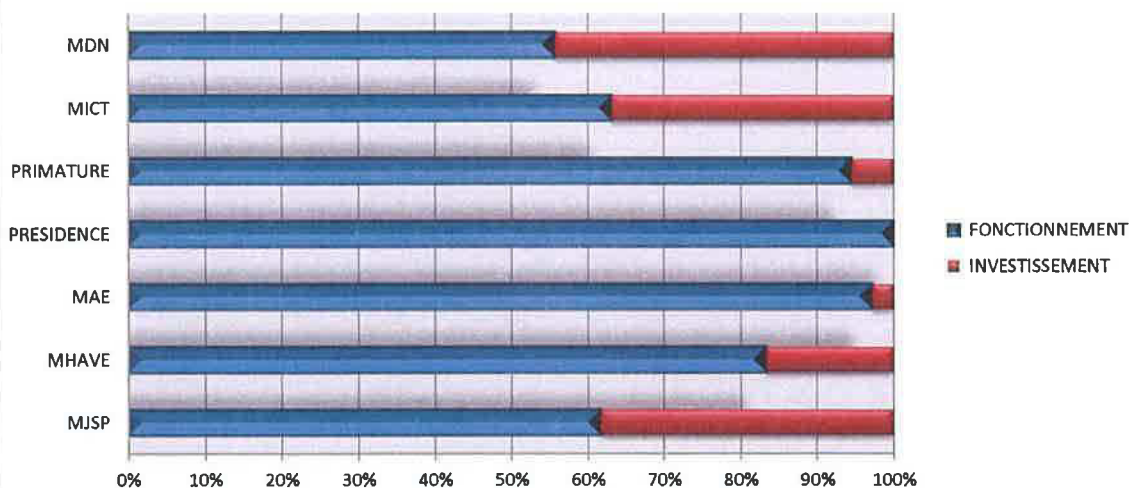
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	111,371,960	-	111,371,960
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	386,173,665	305,000,000	691,173,665
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	109,145,881	-	109,145,881
TOTAL	606,691,506	305,000,000	911,691,506

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MT par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MT par section et par nature**

POUVOIR EXÉCUTIF SECTEUR POLITIQUE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

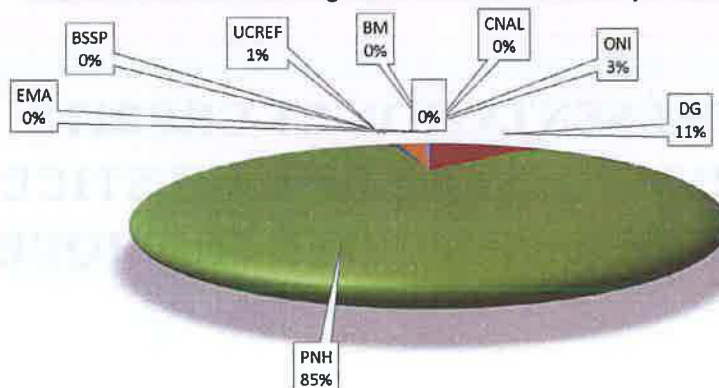
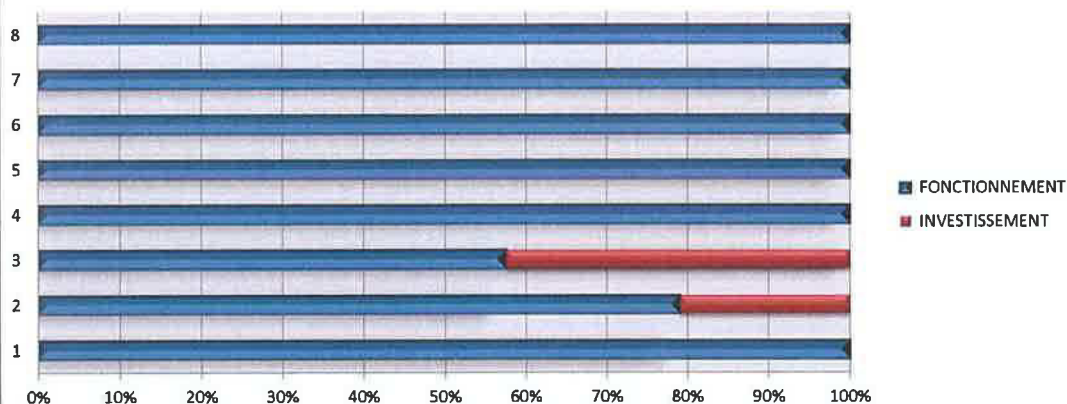
ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE	37,635,377,184	23,396,382,144	61,031,759,328
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	323,589,315	65,000,000	388,589,315
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	10,318,708,462	300,500,000	10,619,208,462
1214 LA PRESIDENCE	3,206,371,089	-	3,206,371,089
1215 LA PRIMATURE	4,398,808,902	257,415,975	4,656,224,877
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	6,074,266,086	3,555,459,220	9,629,725,306
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	6,612,463,566	5,254,000,000	11,866,463,566
TOTAL	68,569,584,604	32,828,757,339	101,398,341,943

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du Secteur Politique par entité administrative**Crédits budgétaires 2026-2027 du Secteur Politique par entité administrative et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1211 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	-	177,348,324
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	5,171,994,716	1,367,215,090	6,539,209,806
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	29,861,755,434	22,029,167,054	51,890,922,488
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	298,365,283	-	298,365,283
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	240,253,195	-	240,253,195
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	1,565,711,172	-	1,565,711,172
1211-1-21- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	169,949,060	-	169,949,060
1211-1-22- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	150,000,000	-	150,000,000
TOTAL	37,635,377,184	23,396,382,144	61,031,759,328

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MJSP par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MJSP par section et par nature**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1211.- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du Gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- Organiser l'institution judiciaire ;
- Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice civile, commerciale et criminelle ;
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de Sécurité Publique ;
- Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la Loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MJSP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les capacités des forces de police, notamment en évaluant et en optimisant l'utilisation du personnel, des équipements et matériels de l'institution policière, tout en renforçant sa gouvernance ;
- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Renforcer la lutte contre la criminalité, notamment l'enlèvement et la séquestration par une mobilisation nationale constante impliquant les acteurs publics et la société civile ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- Intensifier la lutte contre l'insécurité et la prolifération des groupes armés pour une meilleure protection des vies et des biens des citoyens ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- Moderniser les infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- Renforcer le système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- Renforcer le contrôle des Bureaux d'État Civil et consolider les efforts de formation des officiers ;
- Redéfinir le plan d'opération visant au démantèlement des groupes armés et criminels à travers le pays ;
- Renforcer l'effectif de la Police Nationale d'Haïti (PNH) en compétences et adapter la qualité de la formation des policiers ;
- Renforcer la réglementation et veiller au contrôle des compagnies de sécurité privées conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

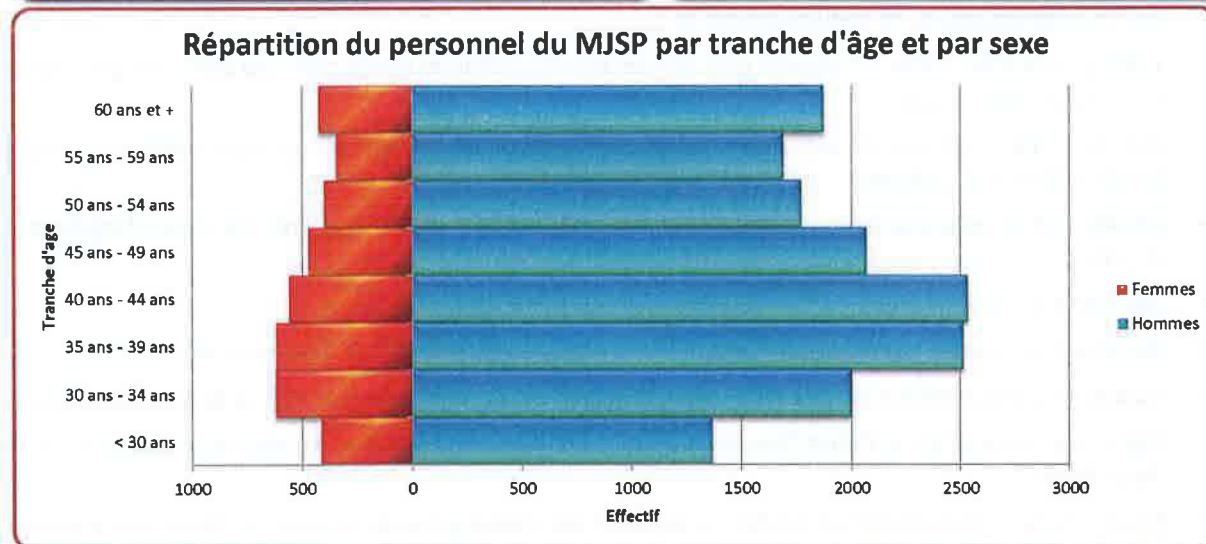
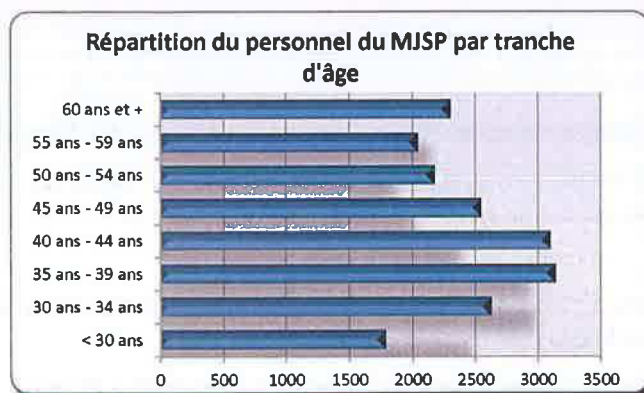
- Mettre en place un parquet financier national spécialisé en charge de la grande délinquance économique et financière et un parquet de lutte contre la criminalité transnationale ;
- Veiller à l'évaluation et à l'actualisation du système d'identification des électeurs ;
- Mise en oeuvre de la réforme pénale ;
- Mise en place des pôles judiciaires spécialisés ;
- Réformer les Parquets près les Cours et Tribunaux de Première Instance pour les rendre plus efficaces.

d) **Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026**

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	15,815	3,838	19,659	49	832.663,250	42,355
Services internes	2,928	1,130	4,064	51	150,543,500	37,043
Bureau du Ministre et Direction Générale	2886	1112	3998	58	147,418,100	36,873
UCREF	22	9	31	48	1,426,050	46,002
BSESP	0	0	0	0	-	-
EMA	20	9	29	57	1,334,950	46,033
CNAL	4	2	6	41	364,400	60,733
Services techniquement déconcentrés	12,887	2,708	15,595	43	682,119,750	43,740
PNH	12,887	2,708	15,595	43	682,119,750	43,740

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSP



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES HAÏTIENS
VIVANT À L'ÉTRANGER**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1212.- MINISTÈRE DES HAÏTIENS VIVANT À L'ÉTRANGER****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger est régi par le Décret du 18 décembre 2025. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre, dans le cadre de la politique Gouvernementale, les politiques et stratégies visant l'intégration des haïtiens vivant à l'étranger dans la vie nationale;
- Promouvoir et faciliter la participation active des haïtiens vivant à l'étranger dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays ;
- Encourager la cohérence et l'harmonisation des actions des communautés haïtiennes vivant à l'étranger avec les programmes et projets de développement durable du pays ;
- Proposer et promouvoir des réformes légales et administratives consacrant le principe constitutionnel de l'égalité de tous les citoyens haïtiens devant la Loi ;
- Recommander, préparer et organiser des conférences, des assises, des congrès, et d'autres événements facilitant la réflexion et les prises de décision sur la problématique liée à l'intégration des haïtiens vivant à l'étranger;
- Rechercher et développer tout type de partenariat avec les communautés haïtiennes vivant à l'étranger favorisant le développement du pays.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants:

- Une structure centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Faciliter les investissements de la diaspora et les transferts de compétences dans les secteurs de croissance ciblés: agriculture, commerce et industrie, tourisme, énergie, construction, transport et communication, environnement ;
- Mettre en place une commission mixte (Diaspora-État) comme organe responsable de la facilitation, de la structuration et du suivi, auprès du Gouvernement haïtien, des projets de développement conçus par la diaspora;
- Sensibiliser les acteurs de la diaspora sur la politique de sécurité publique et de défense du pays;
- Mettre en place des mécanismes pour faciliter l'échange et le transfert de compétences, particulièrement dans les domaines liés aux priorités nationales ;
- Travailler avec les organismes compétents à l'élaboration d'un cadre légal qui favorise la participation active de la diaspora à la vie politique et économique nationale.

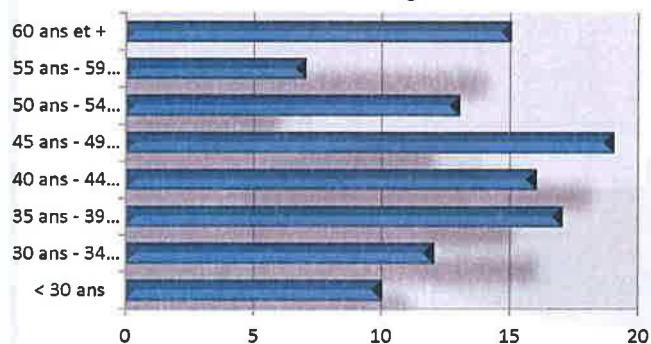
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	72	37	109	48	5,273,400	48,380
Bureau du Ministre et Direction Générale	72	37	109	48	5,273,400	48,380

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MHAVE

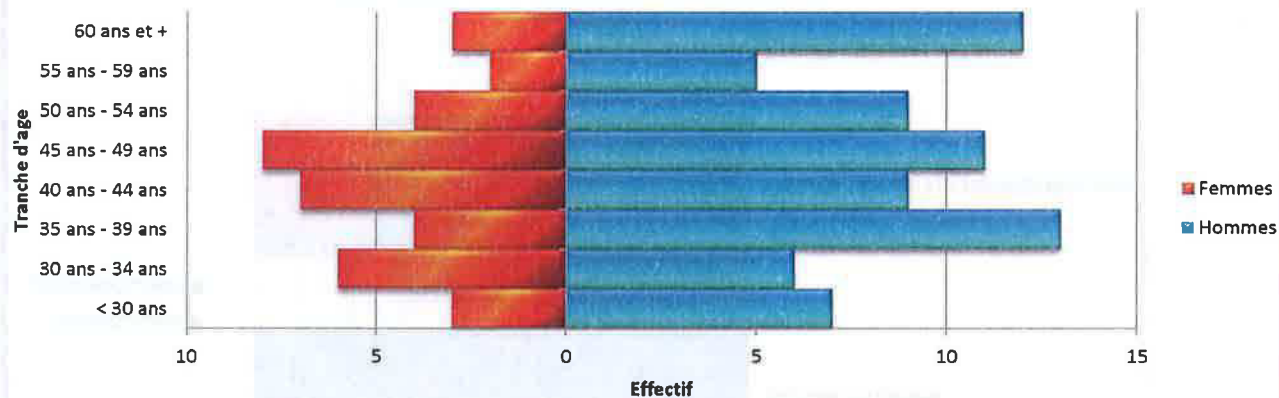
Répartition du personnel du MHAVE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MHAVE par sexe

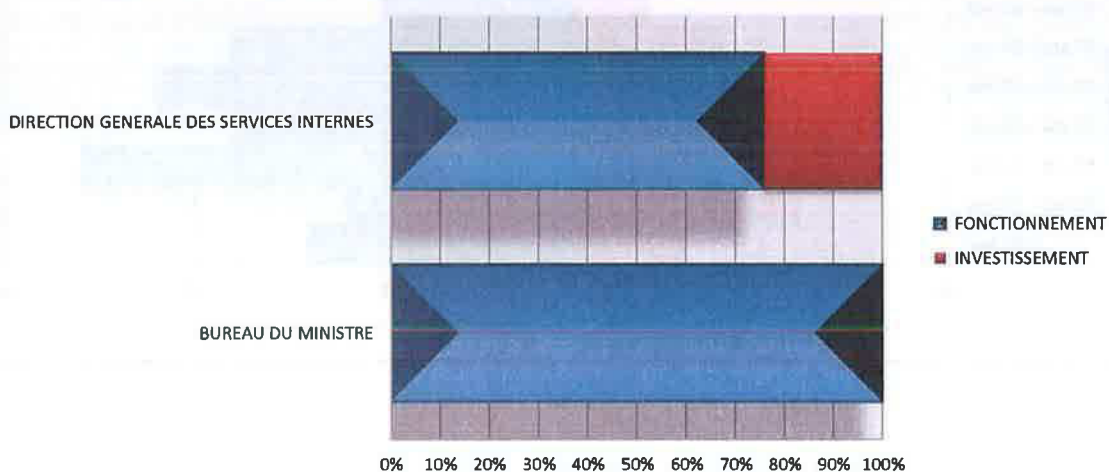


Répartition du personnel du MHAVE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1212 MINISTRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	119,298,662	-	119,298,662
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	204,290,653	65,000,000	269,290,653
TOTAL	323,589,315	65,000,000	388,589,315

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MHAVE par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MHAVE par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1213.- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Étrangères est régi par le Décret du 2 juin 2026. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la politique étrangère de la République d'Haïti ;
- Définir, conformément aux objectifs fixés, les stratégies à mettre en oeuvre pour la conduite de la politique étrangère ;
- Établir et développer des liens d'amitié et de coopération avec les autres États ;
- Développer des liens de coopération avec les institutions internationales ;
- Coordonner toutes les activités des autres instances étatiques dans le domaine des relations internationales ;
- Accompagner l'action des Pouvoirs de l'État et des Collectivités territoriales dans le cadre de leurs relations avec les partenaires extérieurs ;
- Accompagner les activités privées dans le domaine des relations internationales
- Participer à toutes activités liées aux engagements internationaux de la République d'Haïti ;
- Préparer et assurer la participation de la République d'Haïti aux Congrès, Conférences, Conventions et Sommets Internationaux ;
- Proposer les noms des personnalités étrangères aptes à recevoir une décoration pour services rendus à la nation ;
- Défendre les intérêts d'Haïti et de ses ressortissants ;
- Planifier et organiser les événements officiels.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Étrangères est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de huit (8) Directions Techniques ;

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Poursuivre la modernisation et la consolidation des approches stratégiques concernant la coopération Sud-Sud et toute la coopération internationale aux fins du développement ;
- Poursuivre les initiatives de redressement de la qualité de notre diplomatie à l'étranger en relevant le niveau du personnel diplomatique et consulaire ;
- Intensifier les contacts et la collaboration avec les organisations et organismes du système des Nations Unies pour le Développement ;
- Adopter des mesures, de concert avec les institutions compétentes, pour garantir la liberté de croyance et le bon fonctionnement des espaces culturels dans le respect des lois de la République, des traditions, de la paix et de l'ordre public ;
- Protéger et défendre les intérêts des migrants haïtiens en renforçant les capacités des missions diplomatiques et consulaires ;
- Contribuer à la négociation de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux propices aux investissements en y associant notamment un volet relatif au développement économique des collectivités locales ;
- Mobiliser les principaux partenaires internationaux en vue d'alimenter le basket fund et d'obtenir leur appui technique (expertise) dans le cadre de l'organisation des élections générales ;
- Effectuer un inventaire et une revue des différents accords conclus, ainsi que la participation et le niveau de représentation du pays au sein des instances internationales.

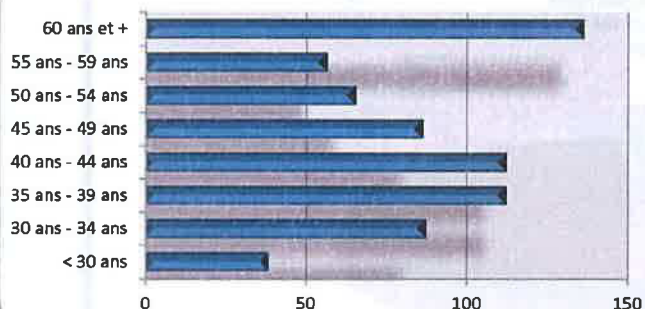
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	137	58	195	24	11,205,600	57,465
Bureau du Ministre et Direction Générale	137	58	195	24	11,205,600	57,465
Direction Générale des Cultes	0	0	-	0	-	-
Académie Diplomatique Jean Price Mars	0	0	-	0	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAE

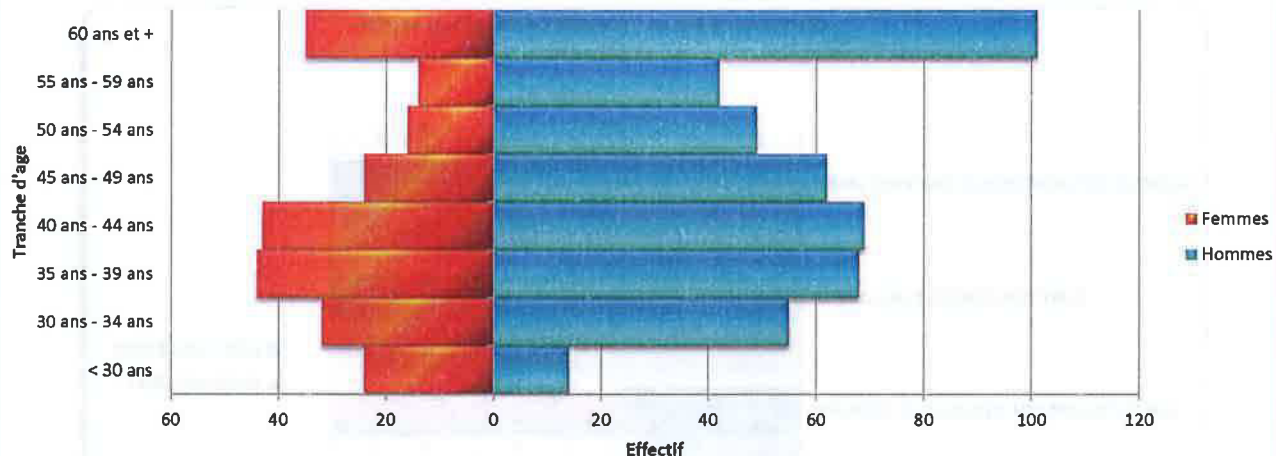
Répartition du personnel du MAE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MAE par sexe

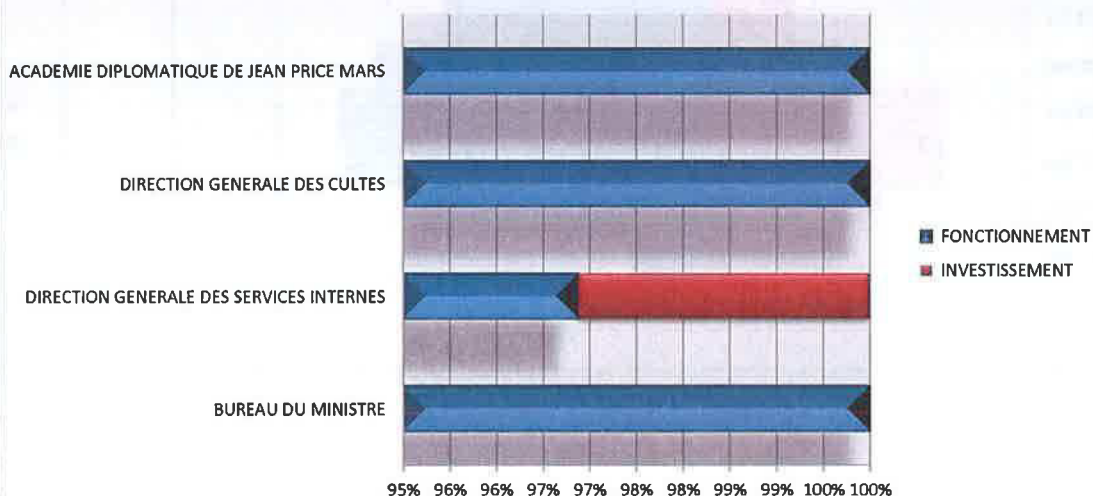


Répartition du personnel du MAE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1213 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	206,060,601	-	206,060,601
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	9,337,797,268	300,500,000	9,638,297,268
1213-2-13- DIRECTION GENERALE DES CULTES	608,850,593	-	608,850,593
1213-2-14- ACADEMIE DIPLOMATIQUE DE JEAN PRICE MARS	166,000,000	-	166,000,000
TOTAL	10,318,708,462	300,500,000	10,619,208,462

Pondération des Crédits budgétaires du MAE 2026-2027 par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MAE par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE LA PRÉSIDENTE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1214.- LA PRÉSIDENTE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Présidence est régie par le Décret du 6 janvier 2016. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions ;
- Négocier et signer tous traités, conventions et accords internationaux et les soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale;
- Accréditer les Ambassadeurs et les Envoyés Extraordinaires auprès des Puissances Etrangères ;
- Recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs des puissances étrangères et accorder l'exequatur aux Consuls ;
- Faire sceller les lois du Sceau de la République et les promulguer dans les délais prescrits par la Constitution ;
- Assurer la gestion des questions d'intendance du Président de la République et le suivi administratif de toutes les décisions qu'il aura prises ;
- Assurer la gestion administrative et financière des services de la Présidence de la République ;
- Assurer le suivi administratif de toutes les décisions, notamment, des projets de loi adoptés en Conseil des Ministres ainsi que des lois votées par le Parlement ;
- Gérer les ordres de décoration de la République ;
- Recevoir les dépôts de tous les textes à caractère officiel ou légal et s'assurer, le cas échéant, de leur publication au Journal officiel de la République quand la responsabilité présidentielle est engagée.

b) Structure Organisationnelle

La Présidence est placée sous l'autorité du Président de la République et comprend :

- Le Secrétariat Privé du Président de la République ;
- Le Cabinet Particulier du Président de la République ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence.

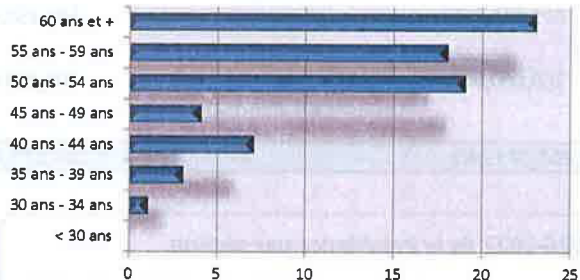
c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027**d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026**

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	45	30	75	57	4,023,200	53,643

COMPOSITION DU PERSONNEL REGulier DE LA PRESIDENCE

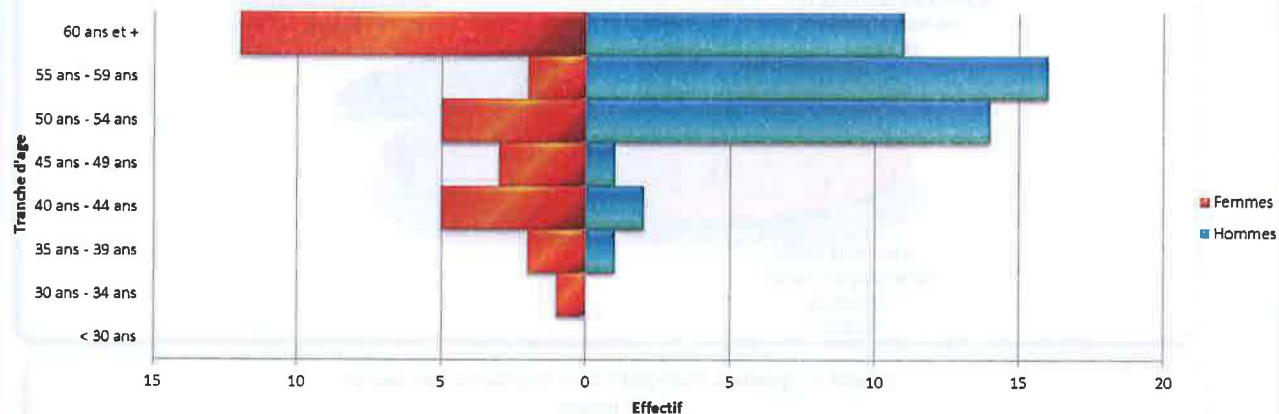
Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Présidence par sexe

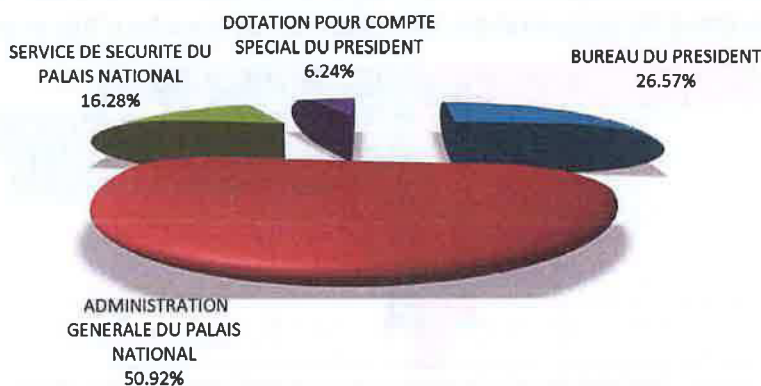
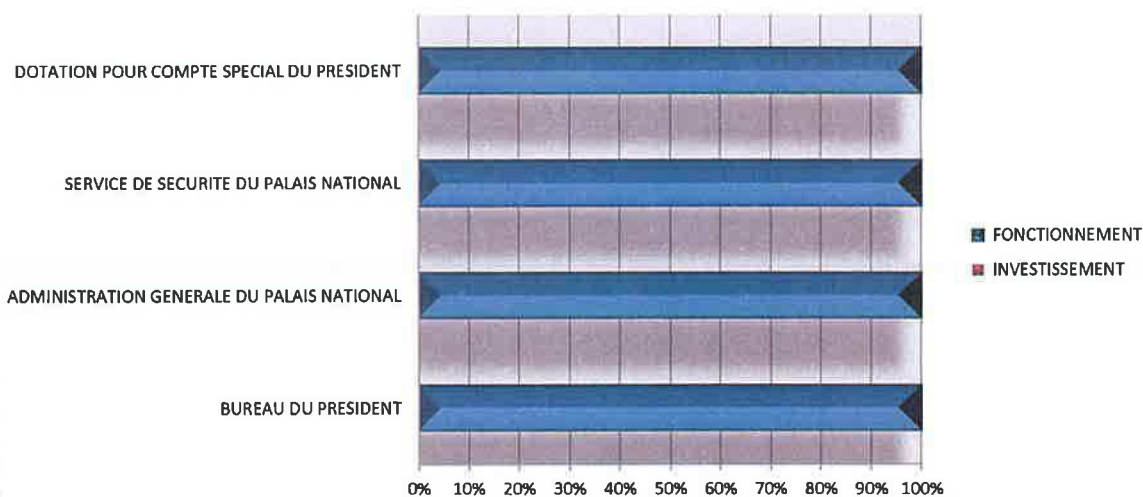


Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1214 LA PRESIDENCE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	851,922,811	-	851,922,811
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	1,632,596,785	-	1,632,596,785
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	521,851,493	-	521,851,493
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	200,000,000	-	200,000,000
TOTAL	3,206,371,089	-	3,206,371,089

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de la Présidence par section**Crédits budgétaires 2026-2027 de la Présidence par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DE LA PRIMATURE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1215.- LA PRIMATURE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Primature est régie par les Articles 155 à 165 de la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'Etat dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social;
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégration nationale.

b) Structure Organisationnelle

La Primature est placée sous l'autorité du Premier Ministre et comprend :

- Le Secrétariat privé du Premier Ministre ;
- Quatre Ministres Délégués et deux Organes Stratégiques ;
- Le Cabinet technique du Premier Ministre ;
- Le Secrétariat Général de la Primature ;
- Treize (13) Unités et de deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- Développer la transparence dans l'action publique et stimuler une citoyenneté active ;
- Poursuivre la réforme de l'Administration Centrale à travers le renforcement des capacités d'intervention de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH) ;
- Améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics ;
- Renforcer la gouvernance, la coordination et la planification en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- Renforcer Améliorer les connaissances sur la consommation de drogues chez les jeunes en milieu scolaire ;
- Améliorer la gestion et le suivi des doléances à travers la modernisation des outils de communication et de traitement ;
- Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement du pays ;
- Améliorer la gestion des carrières des agents de la Fonction Publique à travers le recrutement, la formation et la professionnalisation des ressources humaines de l'administration.

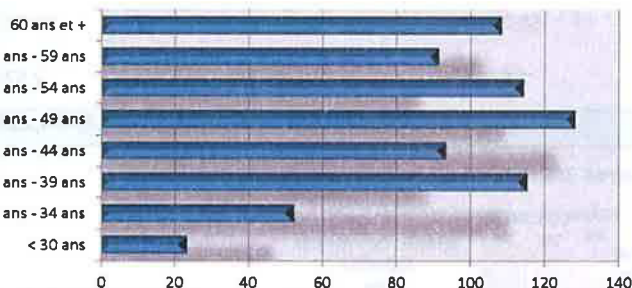
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	490	234	724	51	36,384,200	50,254
Services Internes	472	222	694	49	35,276,700	50,831
Bureau du Premier Ministre et Administration	344	149	493	51	22,622,750	45,888
CMEP	14	9	23	46	1,878,350	81,667
CONALD	24	19	43	48	2,420,950	56,301
BON	8	2	10	57	308,850	30,885
CNMP	69	36	105	45	7,186,600	68,444
CSPN	0	0	0	0	-	-
BAC0Z	13	7	20	48	859,200	42,960
Services techniquement déconcentrés	18	12	30	56	1,107,500	36,917
CEFOPAFOP	9	5	14	58	493,950	35,282
BGMD	9	7	16	54	613,550	38,347

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRIMATURE

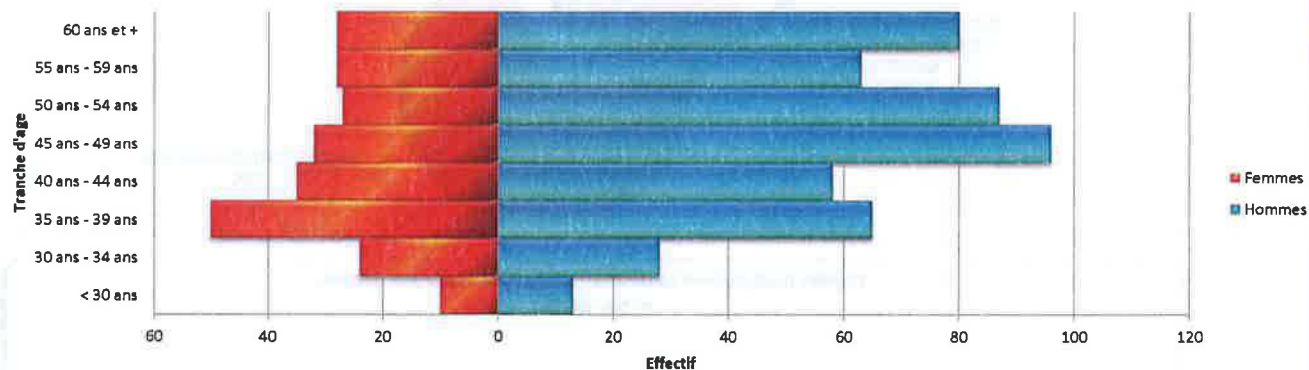
Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Primature par sexe



Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge et par sexe

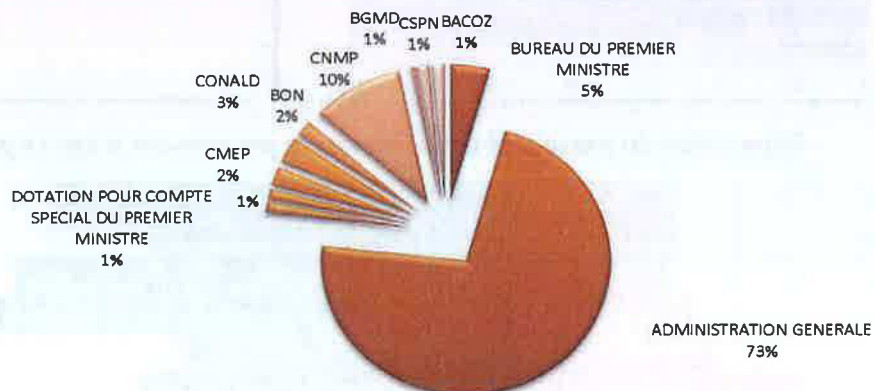


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

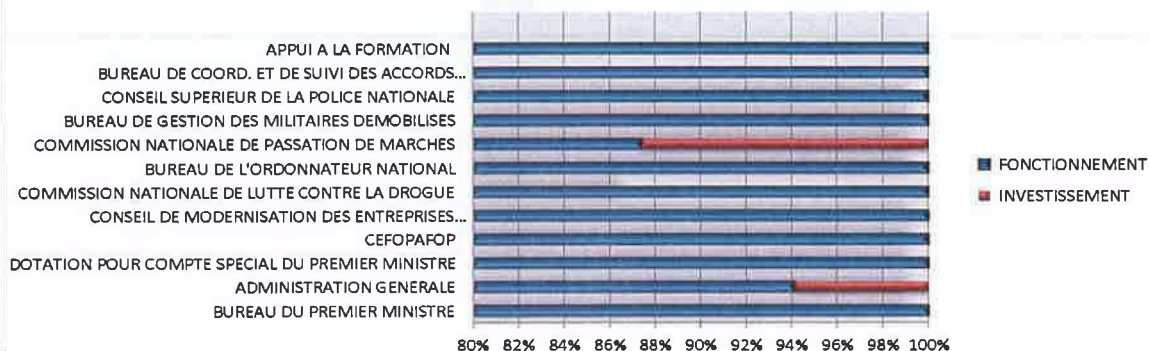
1215 LA PRIMATURE

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1215-1-11-	BUREAU DU PREMIER MINISTRE	204,781,331	-	204,781,331
1215-1-12-	ADMINISTRATION GENERALE	3,170,738,660	197,415,975	3,368,154,635
1215-1-13-	DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	59,825,569	-	59,825,569
1215-2-14-	CEFOPAFOP	60,382,370	-	60,382,370
1215-1-16-	CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	106,540,938	-	106,540,938
1215-1-17-	COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	143,046,163	-	143,046,163
1215-1-18-	BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	87,950,800	-	87,950,800
1215-1-19-	COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	416,849,412	60,000,000	476,849,412
1215-2-20-	BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	21,136,795	-	21,136,795
1215-1-21-	CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	62,215,000	-	62,215,000
1215-1-22-	BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	62,765,205	-	62,765,205
1215-1-23-	APPUI A LA FORMATION	2,576,658	-	2,576,658
TOTAL		4,398,808,902	257,415,975	4,656,224,877

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de la Primature par section



Crédits budgétaires 2026-2027 de la Primature par section et par nature



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1216.- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est régi par le Décret du 17 mai 1990. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales; l'Immigration et l'Emigration et la Protection Civile ;
- Prendre, en matière de protection civile, toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
- Veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
- Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'Etat, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;
- Veiller à l'application des lois et mesures sur l'Immigration et l'Emigration.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Cinq (5) Directions Techniques.
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MICT et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Mettre en place un système d'informations sur les activités criminelles portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation dans divers domaines (cybercriminalité, blanchiment, vandalisme, terrorisme, gangstérisme, proxénétisme, traite des personnes, migrations clandestines, trafics illicites, etc.), accessible pour les autorités judiciaires et policières ;
- Améliorer les infrastructures administratives, les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales;
- Renforcer les mécanismes de coordination avec les Ministères concernés afin de mettre en cohérence les diverses questions touchant les frontières telles que : les douanes, l'immigration, les réfugiés, l'intégrité des frontières, ainsi que l'application transfrontalière de la loi y compris un soutien stratégique à la lutte contre la contrebande, la cybercriminalité et aux autres crimes transnationaux ;
- Appuyer le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) dans les interventions d'urgence dans le cadre des catastrophes, tout en créant la synergie entre les services des pompiers, la police, les services techniques et les services sanitaires (ambulances, hôpitaux, etc.) ;
- Améliorer les infrastructures et les espaces publics locaux afin de favoriser de meilleures conditions d'accueil et d'exercice des activités économiques et communautaires ;
- Mettre en place, en coordination avec les Ministères concernés, un plan de sécurisation du processus électoral sur le territoire national : possibilité de plan de renfort (Backup) pour tous les points-clés de contrôle du système ;
- Contribuer au renforcement de la gouvernance de la sécurité publique, notamment en mettant en place des dispositifs institutionnels et légaux de sécurité, de renseignement, ainsi que des mécanismes de contrôle du territoire ;

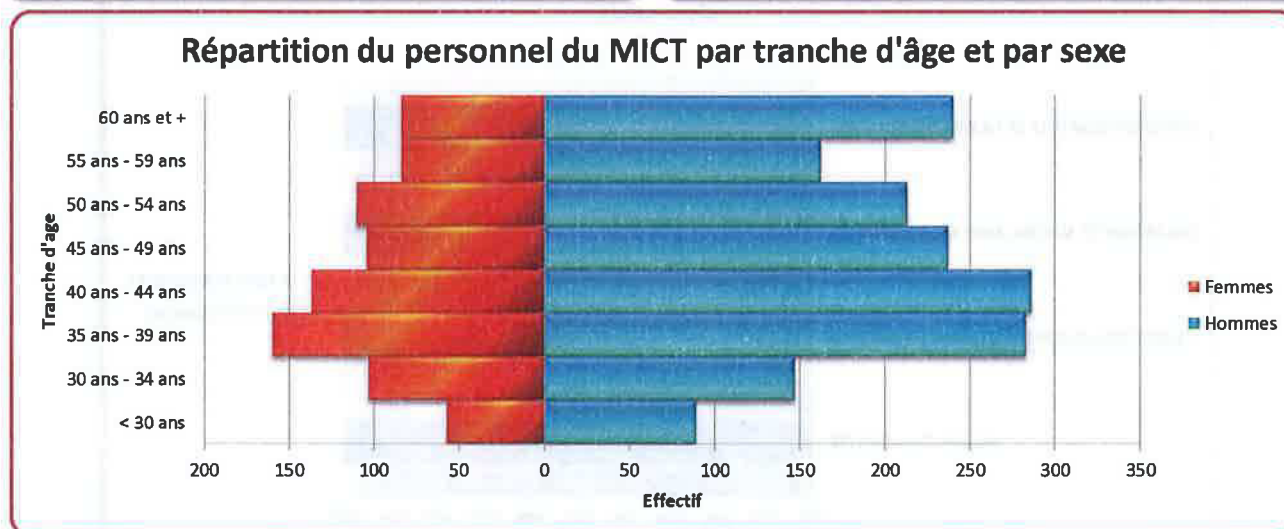
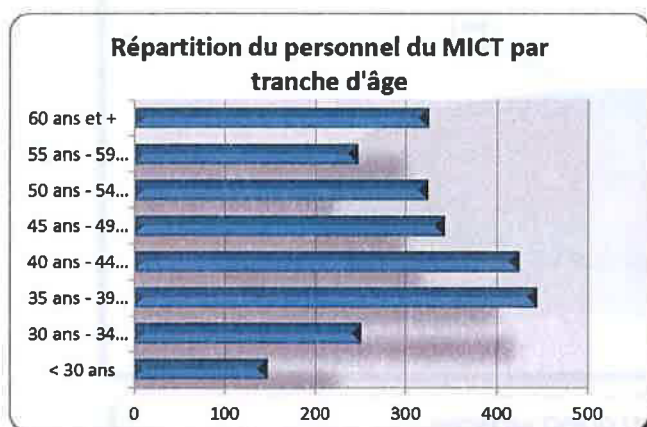
- Faciliter la participation des collectivités territoriales dans le processus de révision constitutionnelle ;
- Mobiliser les collectivités territoriales dans le processus de préparation et d'organisation des élections, de concert avec les institutions concernées.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salairé moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1,657	839	2,496	52	135,314,900	54,213
Bureau du Ministre et Direction Générale	1,656	839	2,495	51	135,213,000	54,194
OSMH	0	0	-	0	-	-
Protection Civile	1	0	1	53	101,900	101,900

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MICT

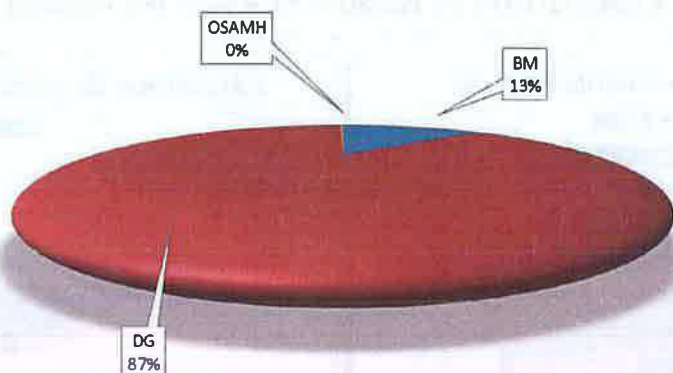


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

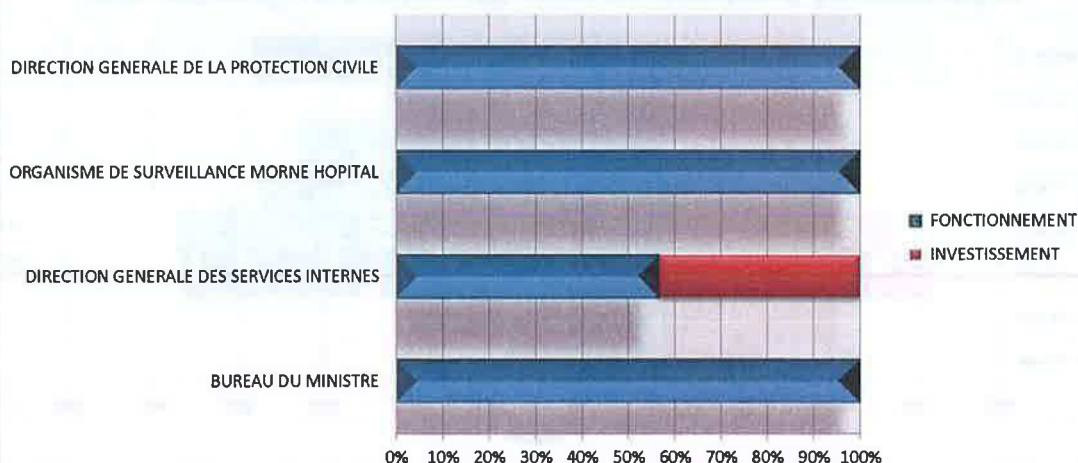
1216 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,216,997,362	-	1,216,997,362
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,653,319,632	3,555,459,220	8,208,778,852
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	26,022,442	-	26,022,442
1216-1-18- DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	177,926,650	-	177,926,650
TOTAL	6,074,266,086	3,555,459,220	9,629,725,306

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MICT par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MICT par section et par nature



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1217.- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Défense Nationale est régi par le Décret du 14 avril 2025. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la défense du territoire terrestre, frontalier, maritime, fluvial et aérien de la République ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire, de la population, et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions ;
- Participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République dans les cas de force majeure ;
- Participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre, en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles ;
- Veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires ;
- Pourvoir au respect des lois, mesures, alliances, conventions, accords, traités et autres instruments juridiques relatifs à la défense ;
- Assurer le contrôle de la fabrication, l'achat, la vente, la distribution des armes de guerre, munitions, équipements et explosifs, sur le territoire national, conformément aux législations internationale et nationale ;
- Etablir les cartes militaires de la République ;
- Elaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelles des membres des forces de défense en vue d'assurer leur polyvalence et leur intégration ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans nationaux de lutte contre les trafics illicites de biens, de stupéfiants, d'armes et de personnes, la piraterie et le terrorisme, dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs au crime transnational organisé ;
- Délivrer, s'il y a lieu, les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire ;
- Contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaires ;
- Collecter et gérer toutes les informations relatives à la défense nationale ;
- Coordonner la participation des forces de défense aux tâches de développement ;
- Participer à l'organisation et à la supervision des activités du Service Civique Mixte Obligatoire (SCMO) en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution ;
- Assurer la gestion des décorations militaires ;
- Participer à la lutte contre la cybercriminalité ;
- Participer à l'organisation et à la supervision du Service Militaire en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution ;
- Exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la Loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Défense Nationale est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Quatre (4) Directions Techniques;
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Renforcer les capacités institutionnelles, opérationnelles et infrastructurelles des Forces Armées d'Haïti ;

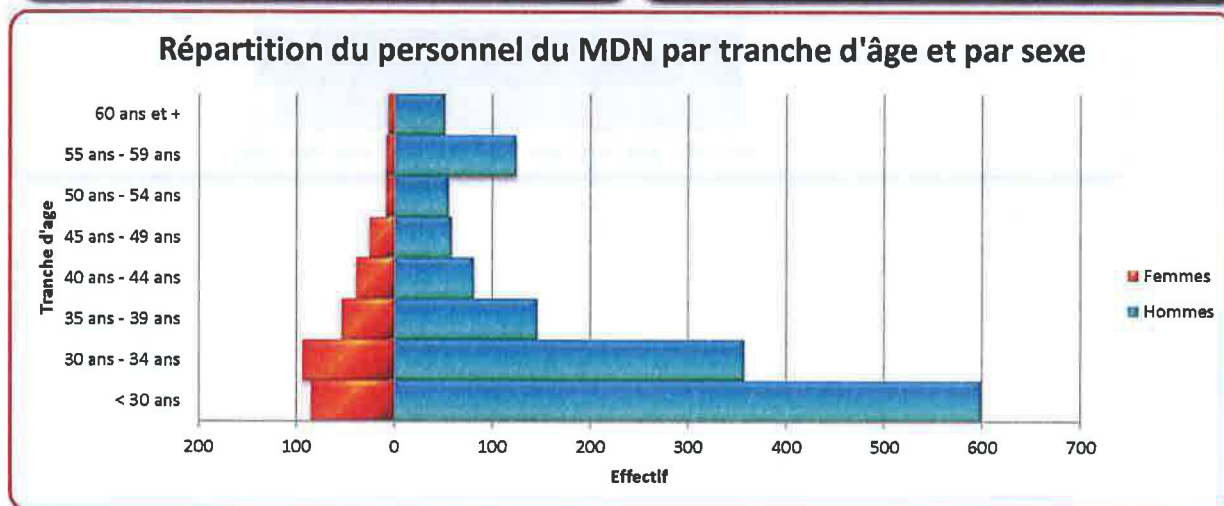
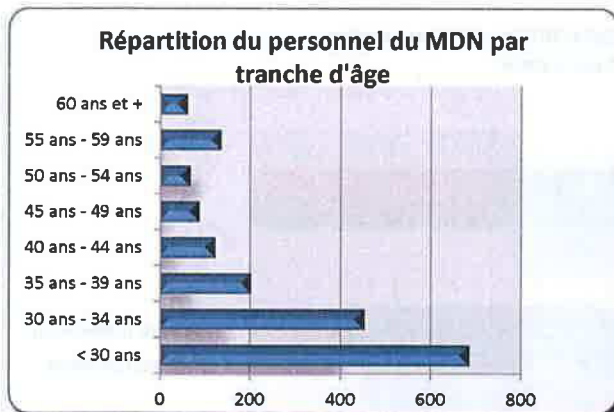
- Assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, de la population et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions ;
- Assister la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- Participer activement de concert avec la Police Nationale d'Haïti (PNH) dans la lutte contre la prolifération des gangs armés, la lutte contre le trafic d'armes et stupéfiants et la lutte contre la cybercriminalité ;
- Renforcer le contrôle des frontières terrestres, maritimes, fluviales et aériennes ;
- Recruter de nouvelles classes de militaire en vue de leur déploiement pour la protection des sites publics stratégiques ;
- Participer activement à la gestion des risques, désastres et catastrophes naturelles ;
- Engager les militaires des Forces Armées d'Haïti dans les opérations de nettoyage et de sécurisation de certains quartiers de la zone métropolitaine.

d) **Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026**

- Effectif et masse salariale

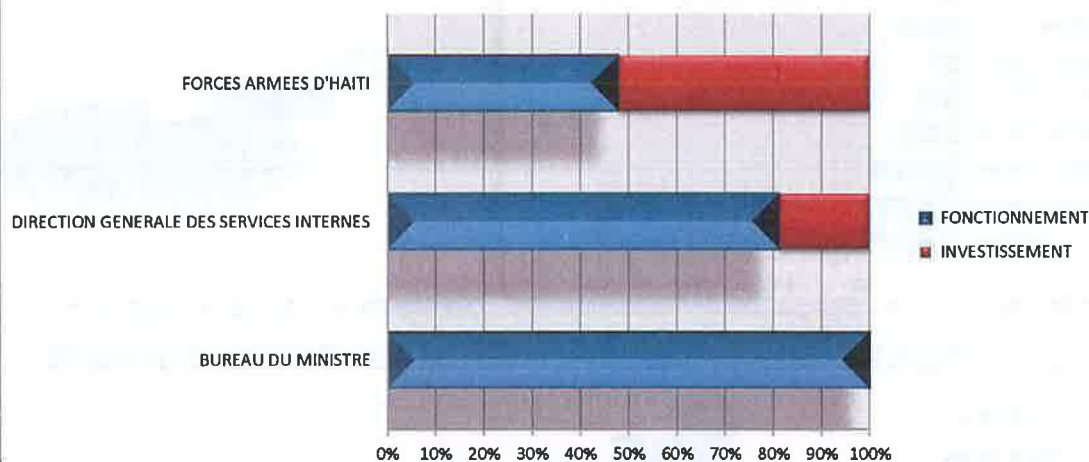
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1,471	323	1,794	39	73,105,900	40,750
Bureau du Ministre et Direction Générale	266	172	438	45	21,014,350	47,978
Forces Armées d'Haïti	1,205	151	1,356	33	52,091,550	38,416

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDN



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1217 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	751,606,604	-	751,606,604
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,304,588,397	300,000,000	1,604,588,397
1217-1-13- FORCES ARMEES D'HAITI	4,556,268,565	4,954,000,000	9,510,268,565
TOTAL	6,612,463,566	5,254,000,000	11,866,463,566

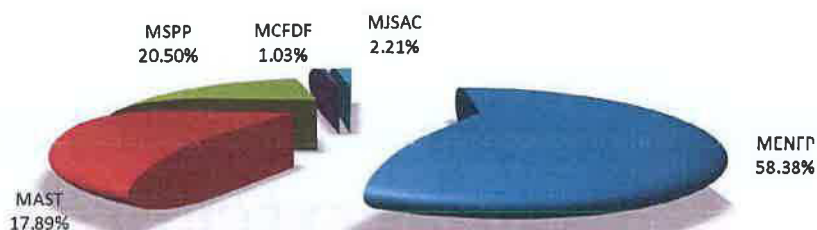
Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MDN par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MDN par section et par nature**

POUVOIR EXÉCUTIF SECTEUR SOCIAL

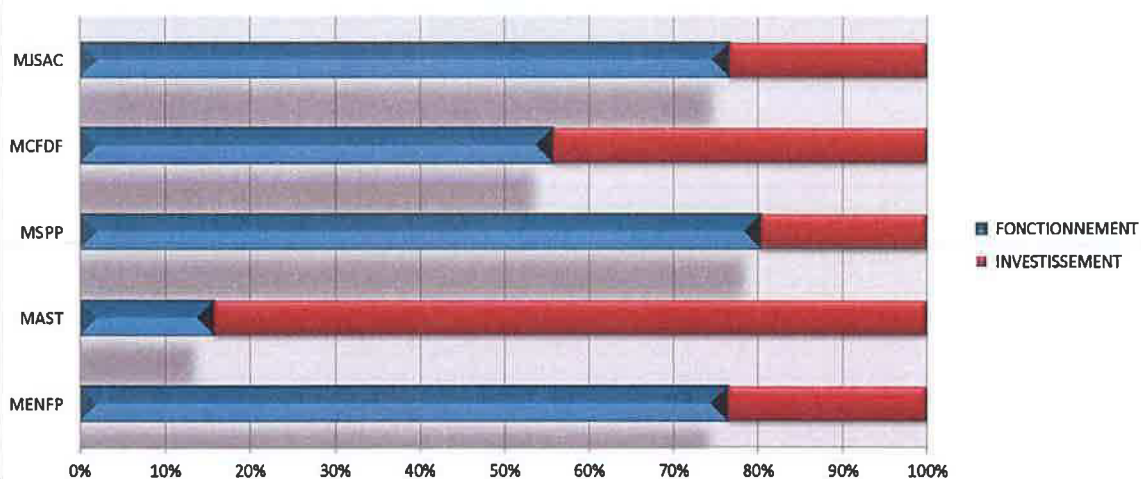
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	43,769,693,574	13,521,787,929	57,291,481,503
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	2,761,876,483	14,797,892,384	17,559,768,867
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	16,163,409,411	3,953,375,168	20,116,864,579
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	561,090,274	445,545,828	1,006,636,102
1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L ACTION CIVIQUE	1,658,261,426	506,073,350	2,164,334,776
TOTAL	64,914,411,168	33,224,674,660	98,139,085,828

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du secteur social par entité administrative



Crédits budgétaires 2026-2027 du secteur social par entité administrative



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1311.- MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 11 août 2026. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre, dans le cadre de la politique Gouvernementale, les politiques et stratégies en matière d'éducation, de formation professionnelle et technique, d'enseignement et de recherche scientifique ;
- Collecter, analyser et diffuser les données relatives au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Promouvoir l'éducation inclusive ;
- Planifier et gérer le développement de l'éducation à tous les niveaux ;
- Garantir un environnement favorable à l'éducation et à l'enseignement ;
- Définir les normes et standards applicables dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Accréditer, contrôler et évaluer les établissements d'éducation et d'enseignement publics et privés ;
- Homologuer, en collaboration avec les organismes compétents, les diplômes, équivalences et validations des acquis de l'expérience professionnelle ;
- Veiller à l'application des accords internationaux concernant le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Orienter la recherche scientifique conformément aux priorités de développement national ;
- Recommander les personnalités du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle à être honorées.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de neuf (9) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;
- Établir des cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- Faciliter la participation des acteurs du système éducatif aux efforts de rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;
- Restructurer les curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles ;
- Appuyer, de concert avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les écoles notamment celles des quartiers à risque dans la prise en charge de la santé mentale des enfants et des enseignants ;
- Renforcer le cadre institutionnel de régulation et de gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

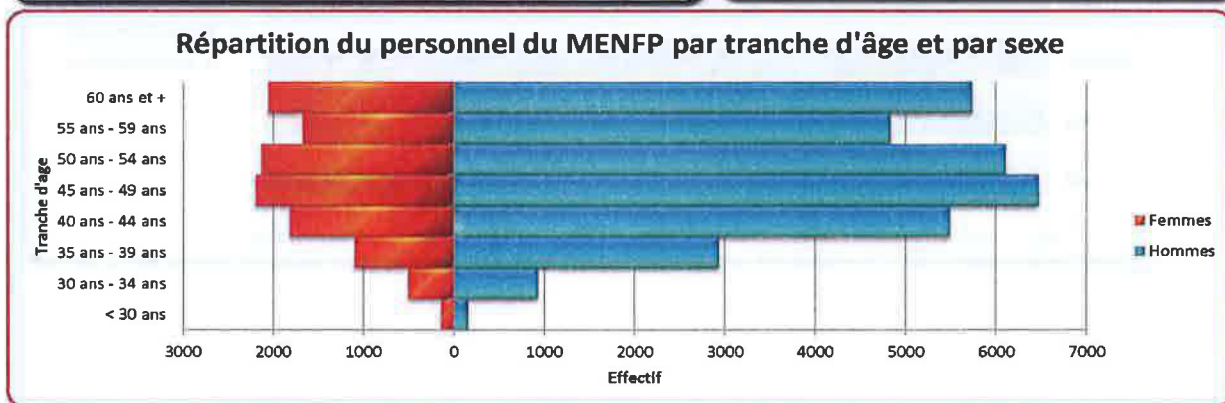
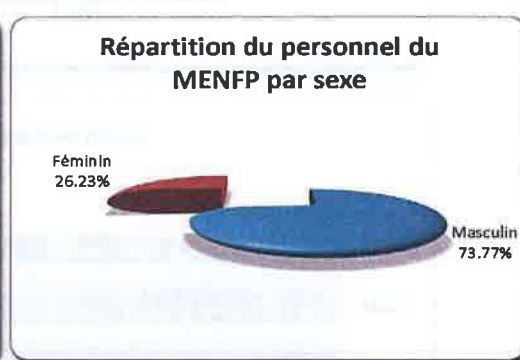
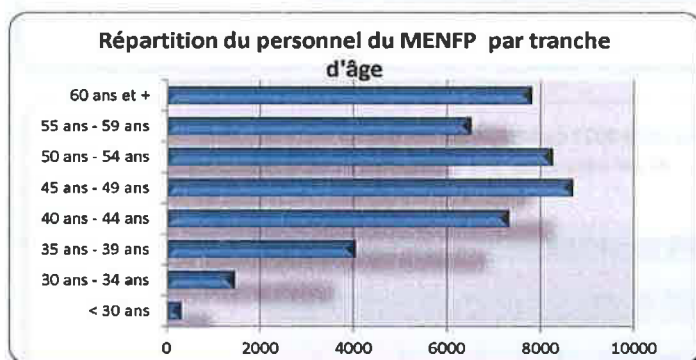
- Renforcer l'enseignement supérieur par le recyclage des professeurs et des corps de métiers ;
- Améliorer la réforme de la Gouvernance du secteur en finalisant le processus de recensement des écoles, des enseignants et des élèves à travers le Système d'information et de Gestion de l'Education (SIGE) permettant aux écoles d'avoir les accréditations requises et aux élèves et enseignants les identifiants nécessaires ;
- Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- Veiller à l'application de la loi sur les frais de scolarité permettant de supporter les parents d'élèves les plus vulnérables ;
- Contribuer au développement et à l'amélioration des infrastructures de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socioéconomique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

d) **Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026**

- Effectif et masse salariale

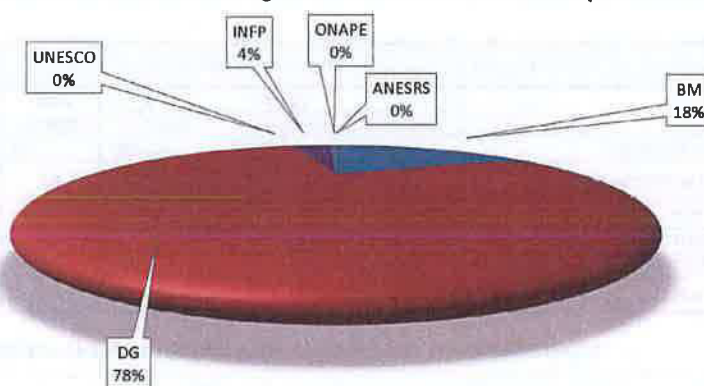
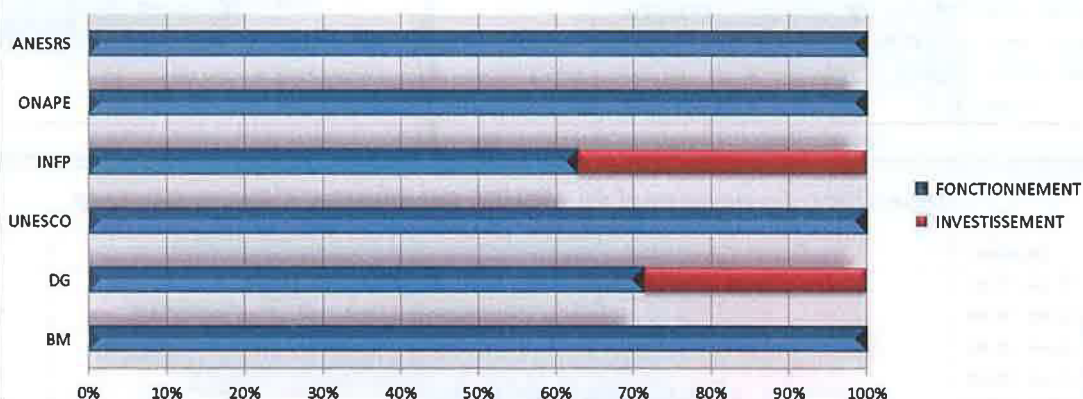
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	32,668	11,614	44,282	51	1,342,447,800	30,316
Bureau du Ministre et Direction Générale	31,886	11,337	43,223	51	1,302,228,950	30,128
SEA	0	0	-	0	-	-
CNHCU	18	8	26	56	1,296,000	49,846
INFP	757	265	1,022	54	38,242,550	37,419
ONAPE	7	4	11	41	680,300	61,845

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MENFP



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1311 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311-1-11- BUREAU DU MINISTRE	10,317,935,175	-	10,317,935,175
1311-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	31,803,805,525	12,739,491,007	44,543,296,532
1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	57,192,841	-	57,192,841
1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1,323,260,033	782,296,922	2,105,556,955
1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	192,500,000	-	192,500,000
1311-1-19- AGENCE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	75,000,000	-	75,000,000
TOTAL	43,769,693,574	13,521,787,929	57,291,481,503

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MENFP par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MENFP par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1312.- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est régi par le Décret du 25 octobre 1983. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ;
- Assurer la protection des travailleurs, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital ;
- Etablir un régime approprié de sécurité Sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les oeuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Assurer, sur les plans technique et administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de défense sociale ;
- Entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de Travail et d'Affaires Sociales ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux Congrès et Conférences sur les Affaires Sociales.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales;
- Quatre (4) Services Externes .

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MAST et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base à travers la poursuite, avec les Ministères concernés, des programmes d'appui aux communautés vulnérables ;
- Mettre en oeuvre avec les opérateurs des Parcs Industriels des programmes sociaux en faveur des ouvriers ;
- Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion et de développement du logement social ;
- Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- Travailler à l'expansion du Système d'Information du MAST (SIMAST) pour avoir la localisation et une meilleure connaissance de la population vulnérable sur tout le territoire ;
- Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge ;
- Evaluer et assurer le respect des avantages sociaux prévus par la loi ;
- Renforcer les filets de protection sociale en vue de soutenir les familles face aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et autres crises ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les garanties prévues par le Code du Travail soient respectées.

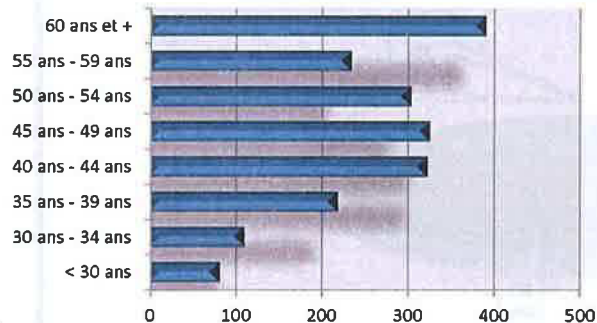
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1,237	736	1,973	47	82,077,900	41,601
Bureau du Ministre et Direction Générale	869	461	1,330	52	56,941,750	42,813
IBESR	86	68	154	49	6,270,900	40,720
EPPLS	99	55	154	45	5,956,250	38,677
ONM	111	117	228	42	8,413,250	36,900
SEIPH	72	35	107	45	4,495,750	42,016

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAST

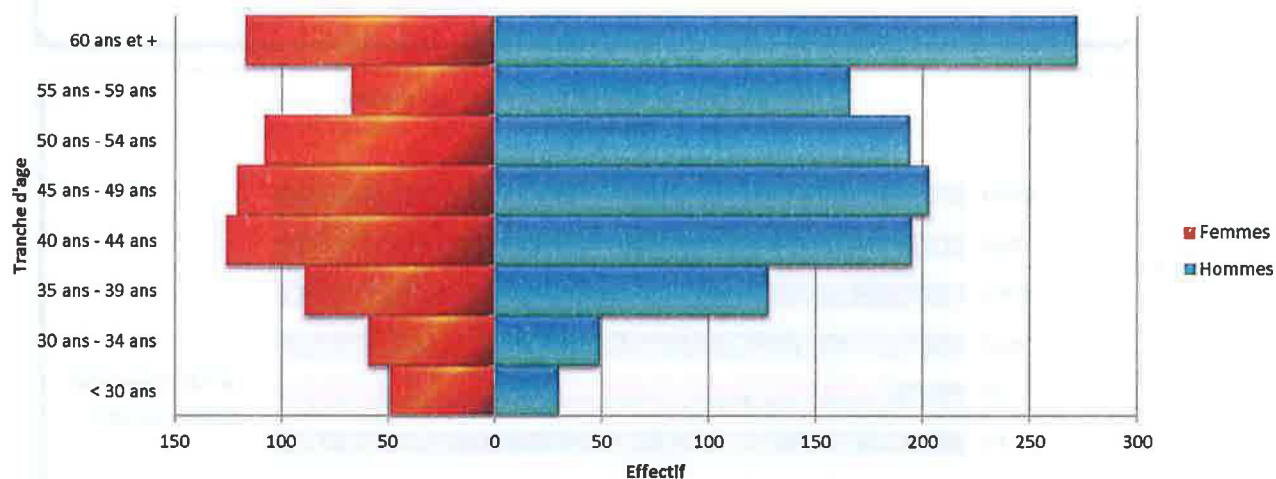
Répartition du personnel du MAST par tranche d'âge



Répartition du personnel du MAST par sexe

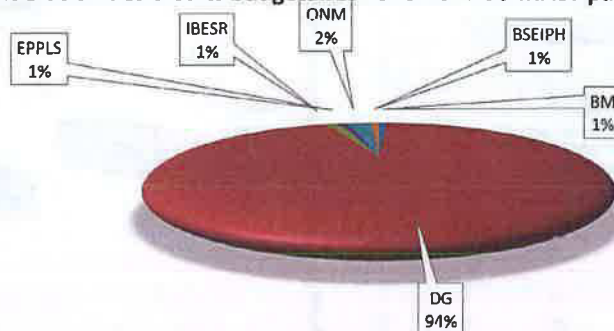
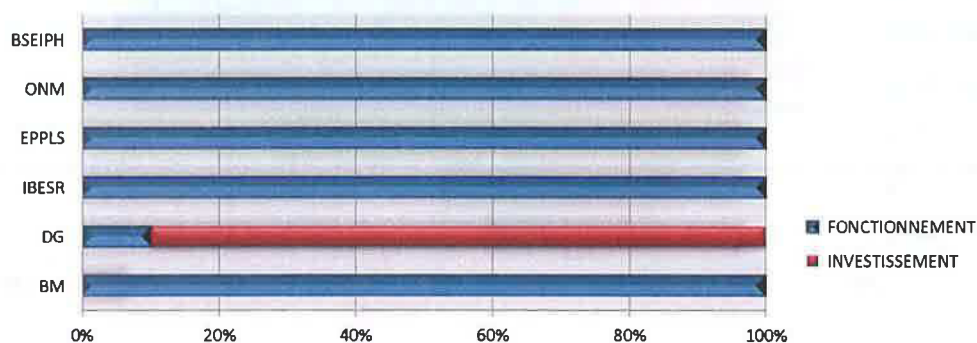


Répartition du personnel du MAST par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	159,048,755	-	159,048,755
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,654,226,996	14,797,892,384	16,452,119,380
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	215,472,868	-	215,472,868
1312-1-14- E.P.P.L.S	186,675,547	-	186,675,547
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	409,499,892	-	409,499,892
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	136,952,425	-	136,952,425
TOTAL	2,761,876,483	14,797,892,384	17,559,768,867

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MAST par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MAST par section et par nature**

PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1313.- MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est créé et régi par le Décret du 17 novembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir, concrétiser et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif ;
- Promouvoir et valoriser la santé individuelle et collective et entreprendre les actions nécessaires en vue de l'épanouissement progressif de la personne humaine ;
- Créer et conserver les conditions généralement quelconques susceptibles de maintenir la santé collective ainsi que l'équilibre physique, mental et social de l'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens ;
- Participer à la réhabilitation de tous les citoyens frappés d'incapacité physique ou mentale et les aider à intégrer la vie collective ;
- Coordonner, réglementer, superviser et inspecter les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique ;
- Etablir les normes et spécifications relatives à la construction, la restauration ou l'agrandissement des édifices destinés à fournir des services de santé ;
- Formuler, évaluer et exécuter des plans de santé ;
- Etablir les normes techniques sanitaires et veiller à leur application en tout ce qui a trait aux aliments, à l'eau potable, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques utilisés par l'homme ;
- Etablir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques provoquées par certains développements agricoles, industriels ou urbains ;
- Enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé ;
- Collaborer avec les associations professionnelles du monde médical et paramédical ;
- Etablir conjointement avec les autres Ministères les normes techniques sanitaires relatives à l'hygiène publique, aux bâtiments et installations à l'usage de l'homme ;
- Participer avec les organismes intéressés à la lutte contre les épidémies, les inondations et autres calamités publiques ;
- Participer à toutes activités liées à des traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant le domaine de la santé ;
- Entretenir des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents dans le domaine de la santé ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux congrès et conférences sur la santé ;
- Participer à l'étude, à la définition et à l'exécution de la stratégie globale de la population.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'État. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatorze (14) Directions Techniques ou assimilées, de quatre (4) Unités de Coordination, de deux (2) écoles de Formation et de dix (10) Directions Départementales;
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Réviser les lois organiques du MSPP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Assurer une gestion et un pilotage efficaces et cohérents des interventions développées dans l'ensemble du système de santé ;
- Offrir à l'ensemble de la population, et notamment les groupes les plus vulnérables, des soins et services de santé de qualité, répondant à leurs besoins ;
- Favoriser une mobilisation et une exploitation optimales des ressources financières en support au secteur de la santé ;
- Assurer la mise en oeuvre du Paquet Essentiel de Services (PES) et consolider la mise en place du programme de santé communautaire ;
- Renforcer la production, l'analyse et l'utilisation adéquate de l'information en vue d'une prise de décision éclairée au sein du système de santé ;
- Renforcer le système de soins médico-sanitaires incluant les institutions privées de façon à garantir la prestation de soins à la population, en particulier aux plus vulnérables ;
- Poursuivre la mise en oeuvre de la politique nationale de pharmacie et des médicaments ;
- Assurer la disponibilité et l'utilisation adéquates de produits et technologies médicaux sûrs et de qualité, en support à la prestation de soins et services de santé ;
- Mettre en place un programme de prise en charge sanitaire et humanitaire des populations déplacées ;
- Réhabiliter les infrastructures sanitaires, particulièrement celles affectées par les actes de banditisme ;
- Mettre en place un dispositif de renforcement institutionnel des établissements sanitaires en matière de sécurité interne ;
- Développer des programmes spécifiques pour la prise en charge et l'assistance des personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Renforcer la base de données nationale, le système d'alerte national et l'interconnexion des établissements de santé.

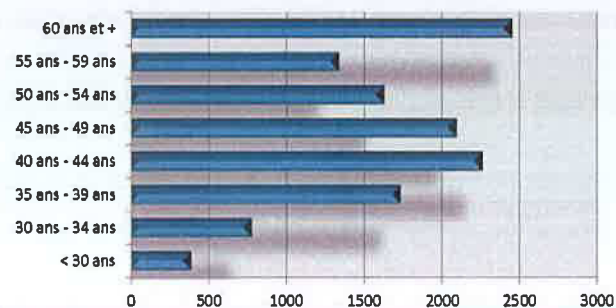
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	5,837	6,772	12,609		435,853,890	34,964
Bureau du Ministre et Direction Générale	5,605	6,658	12,263	51	423,610,790	34,544
CAN	232	114	346	46	12,243,100	35,385

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MSPP

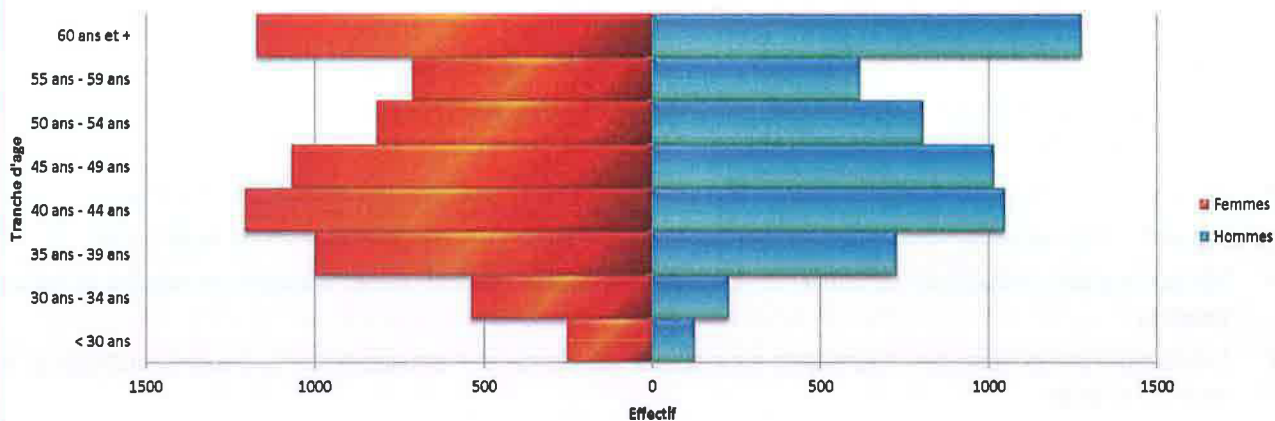
Répartition du personnel du MSPP par tranche d'âge



Répartition du personnel du MSPP par sexe

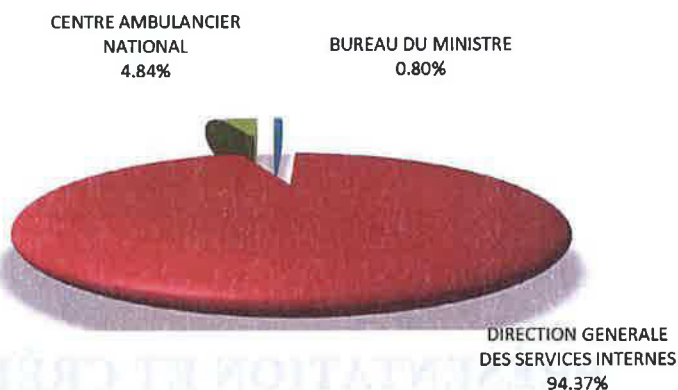
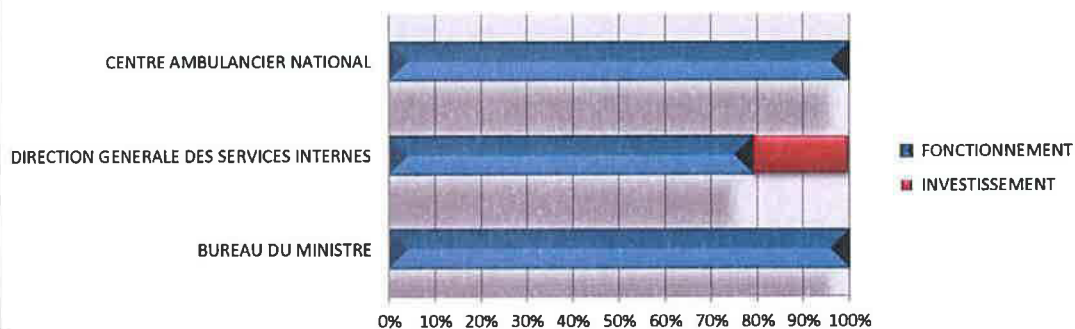


Répartition du personnel du MSPP par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	160,480,515	-	160,480,515
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	15,030,068,625	3,953,375,168	18,983,443,793
1313-1-15- CENTRE AMBULANCIER NATIONAL	972,940,271	-	972,940,271
TOTAL	16,163,489,411	3,953,375,168	20,116,864,579

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MSPP par section**Crédits budgétaires 2026-2027 du MSPP par section et par nature**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE
ET AUX DROITS DES FEMMES**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1314.- MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est créé et régi par le Décret du 18 décembre 2025. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Définir la politique sectorielle du Ministère;
- Orienter, diriger, coordonner, contrôler, superviser, évaluer les activités du Ministère ;
- Présenter et défendre par devant la chambre législative, les projets de loi du Pouvoir Exécutif ;
- Veiller à l'exécution des actes que le MCFDF signe et contresigne ;
- Préparer et présenter au Conseil des Ministres les rapports sur sa gestion ;
- Elaborer et présenter aux Institutions compétentes les avant-projets de Budget de son Ministère ;
- Exercer son pouvoir de tutelle et de contrôle conformément aux lois en vigueur ;
- Connaître et résoudre les conflits au sein du Ministère.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Promouvoir les droits pour l'équité de genre et renforcer la sécurité ainsi que la protection des femmes ;
- Favoriser l'insertion sociale et économique des femmes et filles mères en situation de vulnérabilité ;
- Véhiculer et intégrer la dimension genre dans les politiques publiques pour une meilleure appropriation ;
- Promouvoir des opportunités économiques pour les femmes par la mise en place des mécanismes de financements des activités génératrices de revenus ;
- Renforcer les structures d'accueil dans les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants de rues, des rapatriés et des femmes victimes de violence ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, la reddition de comptes et la lutte contre la corruption ;
- Renforcer les mécanismes de suivi de l'action publique contre les auteurs des actes de violence faits aux femmes ;
- Améliorer les infrastructures administratives du Ministère.

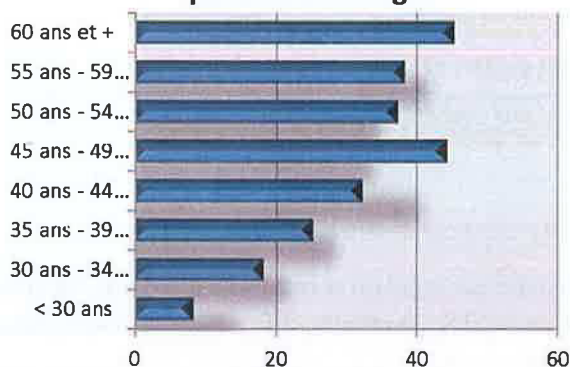
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	111	136	247	50	11,234,550	45,484
Bureau du Ministre et Direction Générale	111	136	247	50	11,234,550	45,484

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCFDF

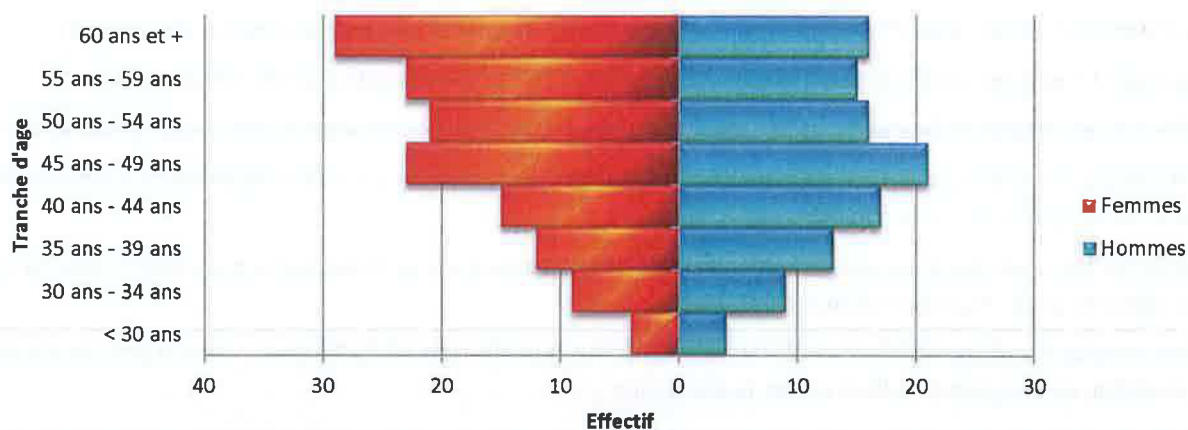
Répartition du personnel du MCFDF
par tranche d'âge



Répartition du personnel du
MCFDF par sexe



Répartition du personnel du MCFDF par tranche d'âge
et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

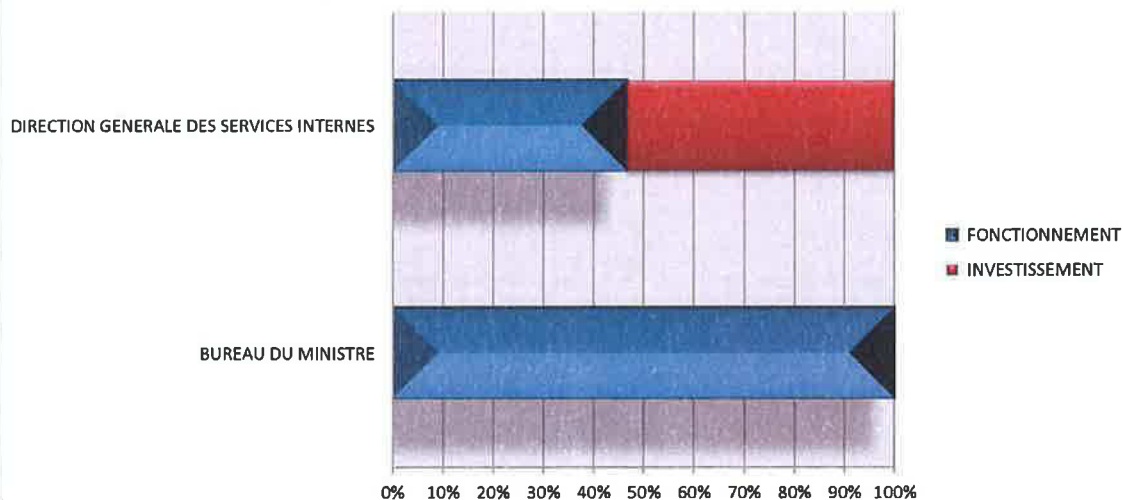
1314 MINISTÈRE A LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	170,733,343	-	170,733,343
1314-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	390,356,931	445,545,828	835,902,759
TOTAL	561,090,274	445,545,828	1,006,636,102

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MCFDF par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MCFDF par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ACTION CIVIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1315.- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est régi par le Décret du 18 décembre 2025. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre les politiques et stratégies en matière de jeunesse, de sport et de civisme dans le cadre de la politique générale de l'État ;
- Réguler et contrôler toute activité en matière de jeunesse, de sport et d'action civique ;
- Promouvoir, organiser et contrôler, en collaboration avec les institutions concernées, les activités sportives et socioéducatives ;
- Concevoir et renforcer les programmes se rapportant au développement de la jeunesse, des sports et d'action civique ;
- Entretenir des relations avec des organismes nationaux et internationaux oeuvrant dans les domaines de ses prérogatives ;
- Recommander, préparer et organiser la participation de l'État haïtien à des conférences, congrès et événements liés à son champ d'intervention ;
- Veiller à l'application et au respect des conventions et accords internationaux relatifs à la pratique sportive, aux activités de jeunesse et de civisme ;
- Faciliter et assurer la formation, le perfectionnement et la recherche scientifique dans les domaines de la jeunesse, du sport, du civisme, des loisirs et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Etablir, en consultation avec les organisations, groupements et associations sportives, civiques, de jeunesse et de loisirs, les normes relatives aux professions dans les domaines y afférents ;
- Participer à la coordination de l'assistance technique et financière accordée par l'État haïtien aux Organisations Non-Gouvernementales oeuvrant dans les domaines de la jeunesse, du sport et de l'action civique ;
- Encourager et autoriser, en collaboration avec les instances étatiques concernées, la création d'établissement d'enseignement dans les domaines de la jeunesse, du sport et du civisme, et veiller à l'application des normes relatives à leur fonctionnement ;
- Assurer la vulgarisation des concepts liés à ses domaines de compétences.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Améliorer les conditions de pratiques du sport au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives ;
- Mettre en place un programme d'éducation à la paix au profit des jeunes des quartiers les plus affectés par la violence ;
- Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion durable des infrastructures sportives en oeuvrant au réaménagement et à la réouverture des principales infrastructures ;

- Mettre en place des stratégies de détection et de formation des jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations ;
- Lancer un programme d'insertion sociale des jeunes à travers le sport ;
- Adopter toutes mesures favorisant la participation active des jeunes dans la lutte pour le rétablissement de la sécurité, de la paix et de l'ordre public ;
- Promouvoir et développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes sur tout le territoire national ;
- Améliorer les capacités de fonctionnement et d'intervention des directions départementales ;
- Réaliser des initiatives inclusives de soutien pour promouvoir la résilience et l'insertion socio-économique des jeunes.

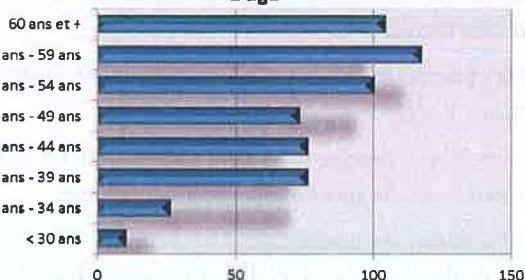
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salairé moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	448	134	582	50	25,275,700	43,429
Bureau du Ministre et Direction Générale	448	134	582	50	25,275,700	43,429

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSAC

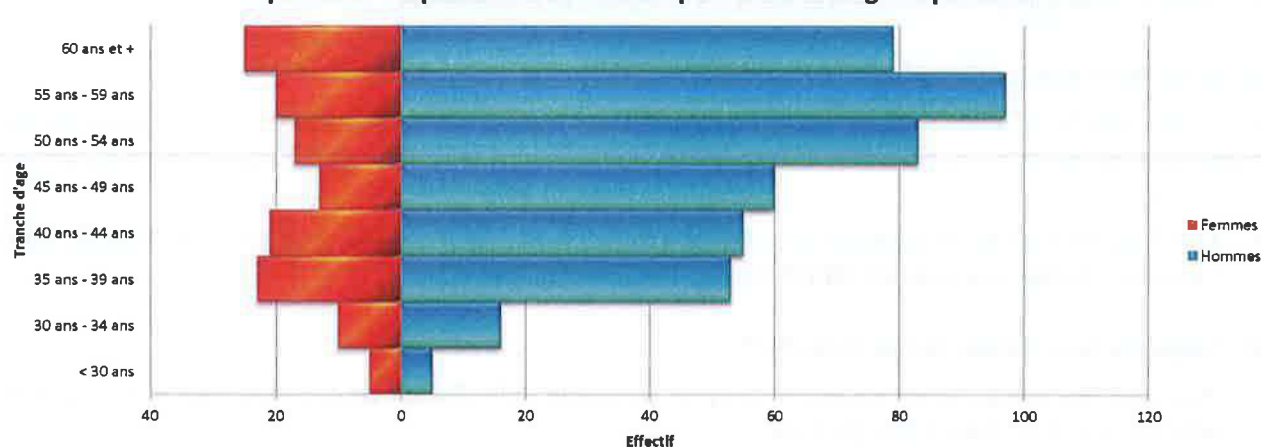
Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge



Répartition du personnel du MJSAC par sexe



Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**1315 MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE**

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,217,277,386	-	1,217,277,386
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	440,984,041	506,073,350	947,057,391
TOTAL	1,658,261,426	506,073,350	2,164,334,776

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MJSAC par section

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES INTERNES
43.76%

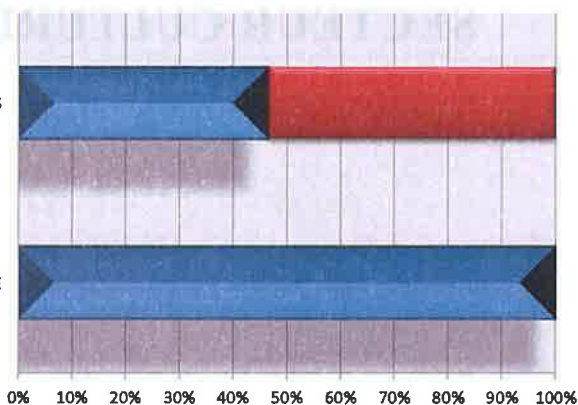


BUREAU DU MINISTRE
56.24%

**Crédits budgétaires 2026-2027 du MJSAC par section et par nature**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES

BUREAU DU MINISTRE



POUVOIR EXÉCUTIF SECTEUR CULTUREL

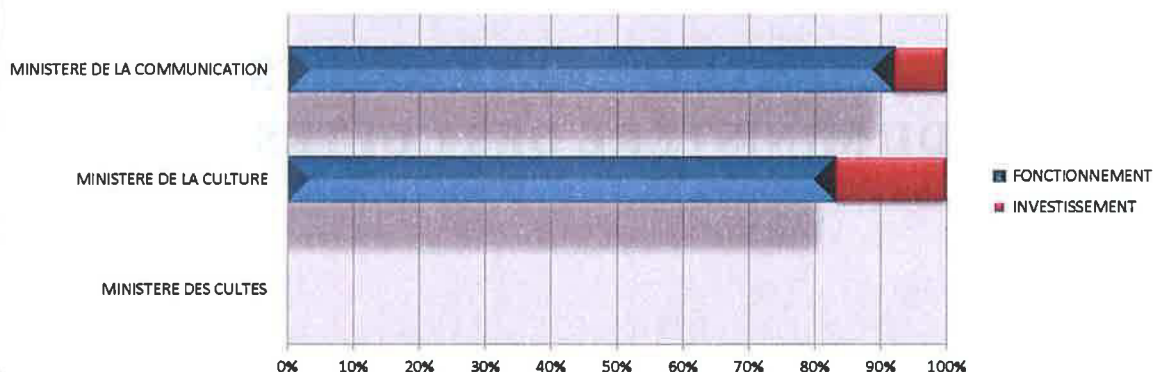
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411 MINISTERE DES CULTES	-	-	-
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	2,884,674,353	585,170,484	3,469,844,837
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	814,969,156	70,000,000	884,969,156
TOTAL	3,699,643,509	655,170,484	4,354,813,993

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 par entité administrative



Crédits budgétaires 2026-2027 par entité administrative

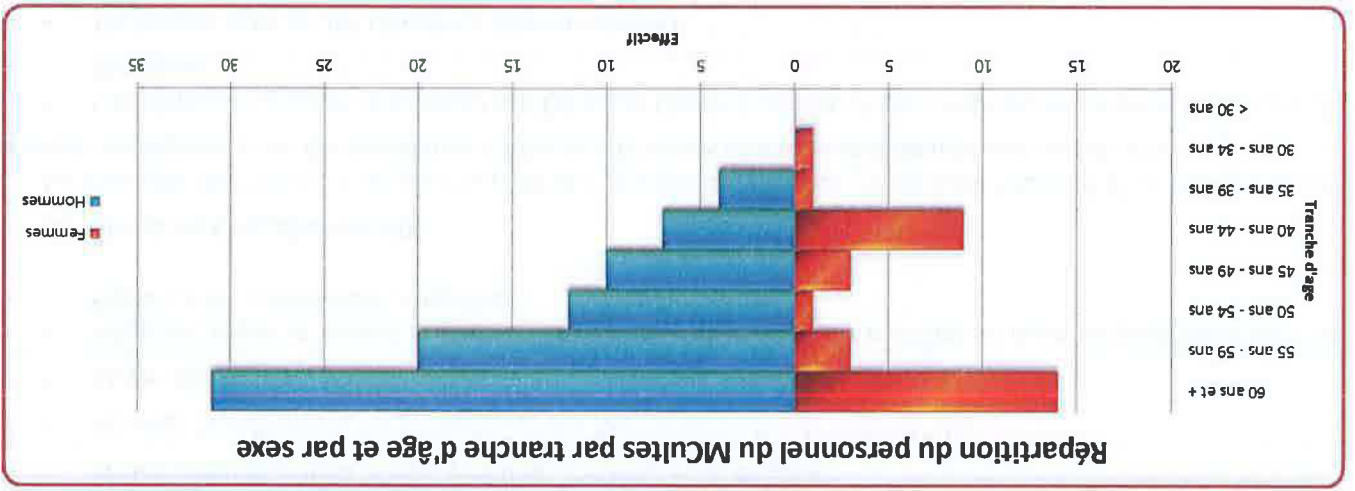
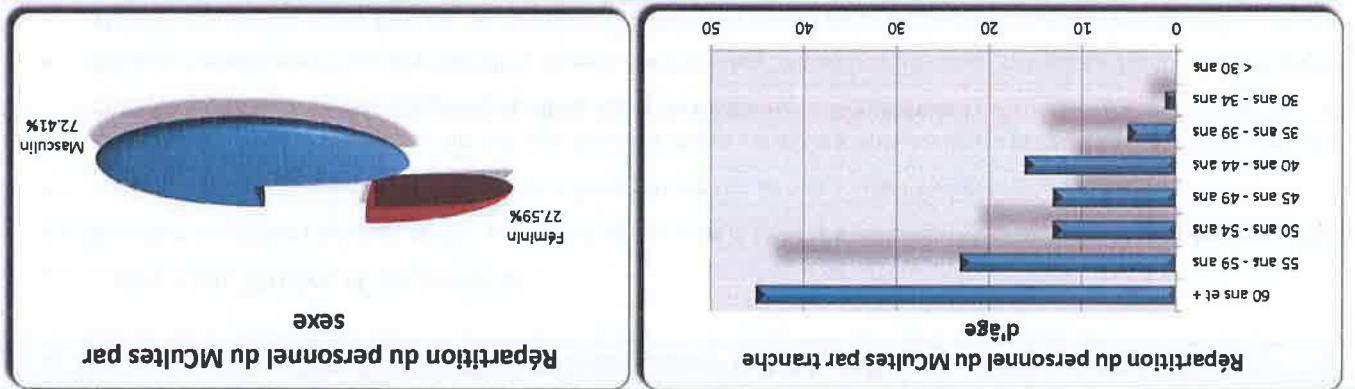


PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DES CULTES

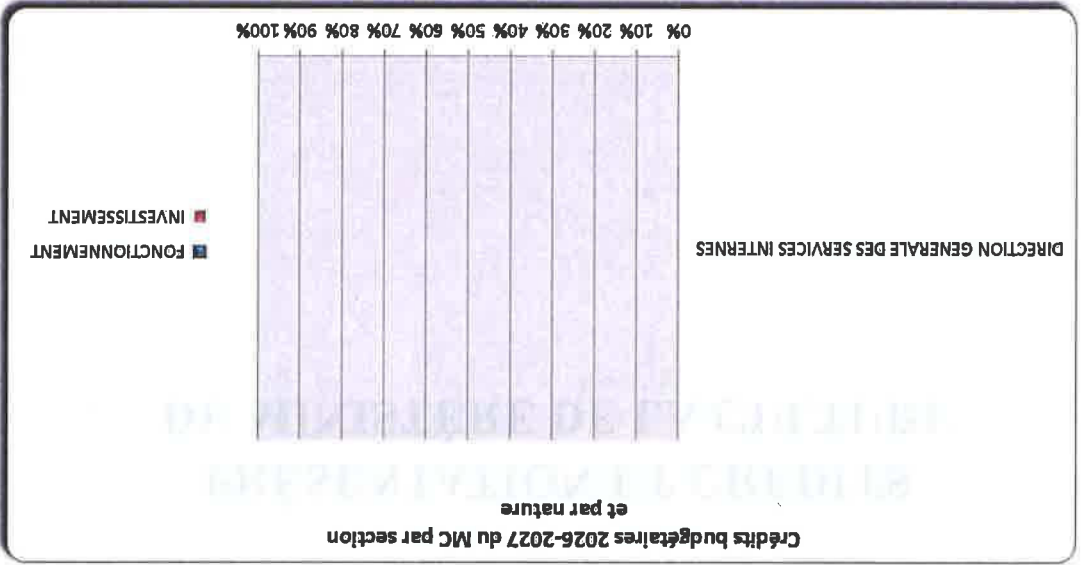
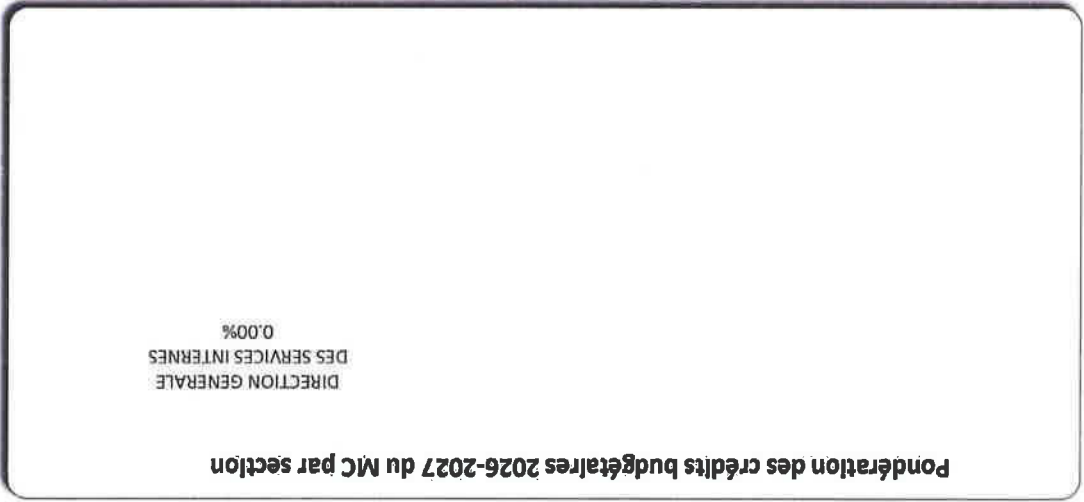
- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	<i>Effectif</i>					
	Hommes	Femmes	Total	Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
Services Internes	84	92	116	56	5,901,550	45,703
Direction Générale	84	32	116	56	5,301,550	45,703

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DES CULTES



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027			
1411 MINISTERE DES CULTES			
1411-1-12-SERVICES INTERNES	SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	TOTAL	-	-
TOTAL		-	-



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

1412.- MINISTÈRE DE LA CULTURE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Culture est régi et créé par l'Arrêté du 16 mars 2004. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Sauvegarder, conserver et promouvoir la culture nationale ;
- Préservier et conserver les traditions culturelles, les documents, oeuvres et monuments qui constituent le patrimoine national ;
- Stimuler et encourager la création et la production artistique ;
- Promouvoir et diffuser la culture nationale ;
- Participer à l'éducation civique du peuple haïtien ;
- Défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le dénigrer ;
- Encadrer les créateurs dans la défense de leurs droits d'auteur ;
- Représenter l'Etat dans toutes activités et négociations dans les domaines relatifs à la culture ;

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de deux (2) Directions Départementales;
- Douze (12) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

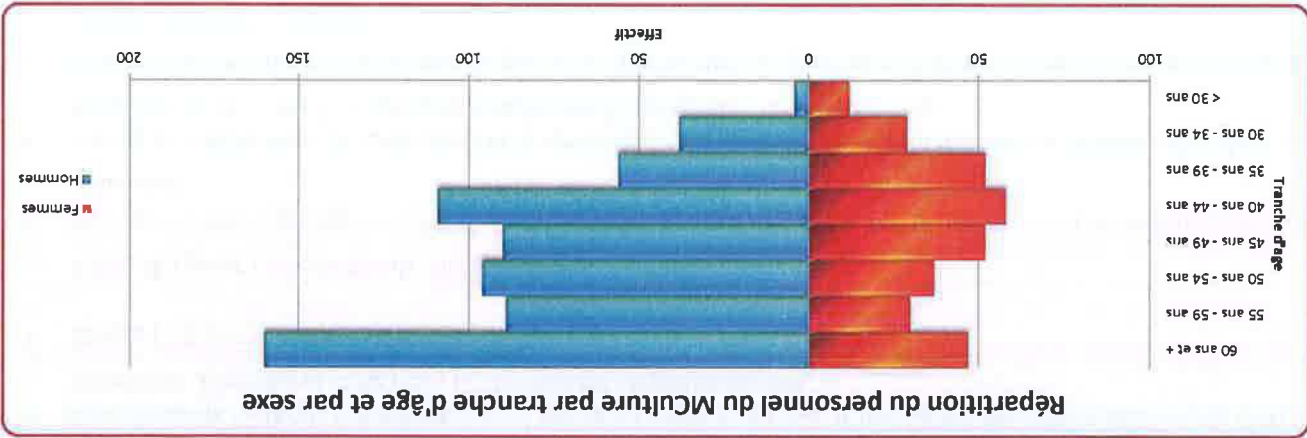
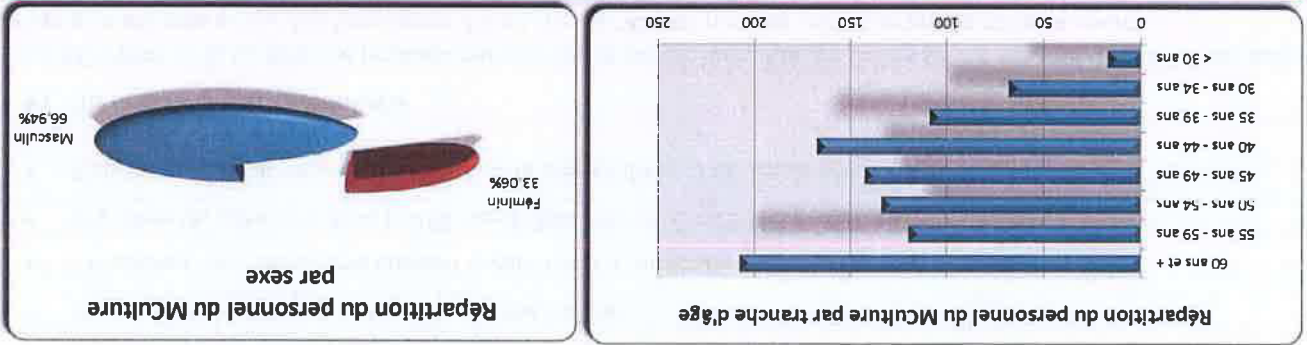
- Réviser les lois organiques du MCC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Veiller à la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel d'Haïti tout en faisant le suivi des Conventions signées par l'Etat haïtien dans le domaine ;
- Assurer l'accessibilité des oeuvres capitales de l'humanité en général et d'Haïti en particulier, au plus grand nombre possible d'haïtiens ;
- Assurer l'insertion de la culture dans le monde économique : protection du livre (politique d'incitation fiscale), de l'audiovisuel (politique de quota dans les émissions et les films diffusés sur les chaînes de télévision), aide à la création cinématographique, incitations fiscales au mécénat ;
- Renforcer la protection et la valorisation des oeuvres de l'esprit à travers la mise en place d'un cadre adapté en matière de droit d'auteur ;
- Démocratiser et décentraliser la lecture publique en Haïti à travers la réhabilitation du réseau de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) installé sur l'ensemble du territoire national et de la bibliothèque de Jérémie en particulier ;
- Rendre plus visibles les manifestations culturelles traditionnelles dans les dix (10) départements du pays.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
Effectif	Hommes	Femmes	Total	Âge Moyen	Masse Salariale	Salaires moyen
Bureau du Ministre et Direction Générale	163	72	235	51	10.547.900	44.885
ENARTS	51	13	64	56	2.630.350	41.099
ISPAN	58	9	67	51	2.597.200	38.764
THEATRE NATIONAL	63	26	89	54	3.818.450	42.904
MUPANAH	24	8	32	54	1.437.950	44.936
BNE	21	4	25	52	1.131.950	45.278
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	43	41	84	51	3.416.200	40.669
AR NLE	167	113	280	46	11.752.250	41.972
DNI	40	24	64	46	2.454.800	38.356
BHDA	12	7	19	50	995.750	52.408

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA CULTURE

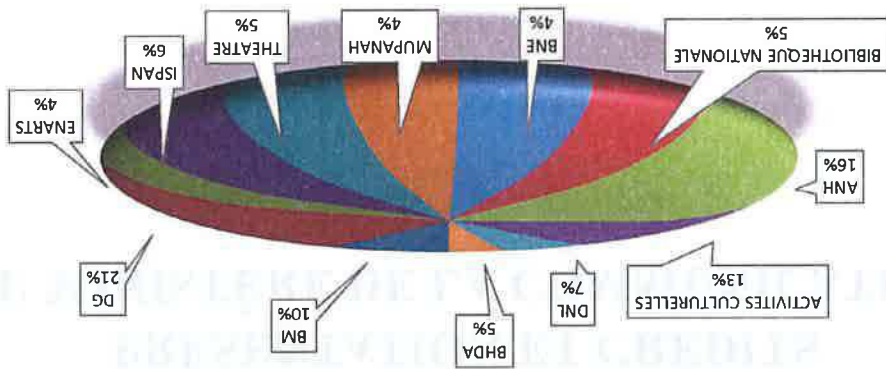


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

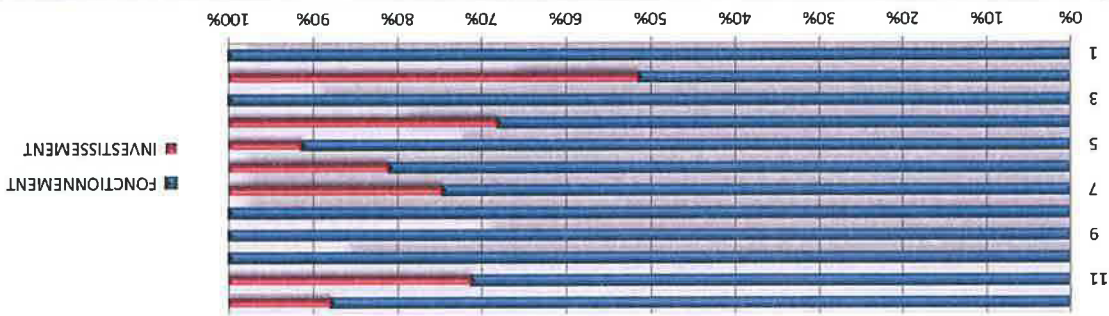
1412 MINISTERE DE LA CULTURE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	363,680,246	-	363,680,246
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	368,815,440	348,342,556	717,157,996
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	151,465,377	-	151,465,377
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	149,312,896	70,000,000	219,312,896
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	147,924,328	14,000,000	161,924,328
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	106,974,494	25,000,000	131,974,494
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	117,977,312	40,000,000	157,977,312
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	163,027,902	-	163,027,902
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	563,520,683	-	563,520,683
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	438,157,400	-	438,157,400
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	168,049,452	67,827,928	235,877,380
1412-1-25- D'AUTEUR	145,768,823	20,000,000	165,768,823
TOTAL	2,884,674,353	585,170,484	3,469,844,837

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MC par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MC par section et par nature



PRÉSENTATION ET CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

1413.- MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

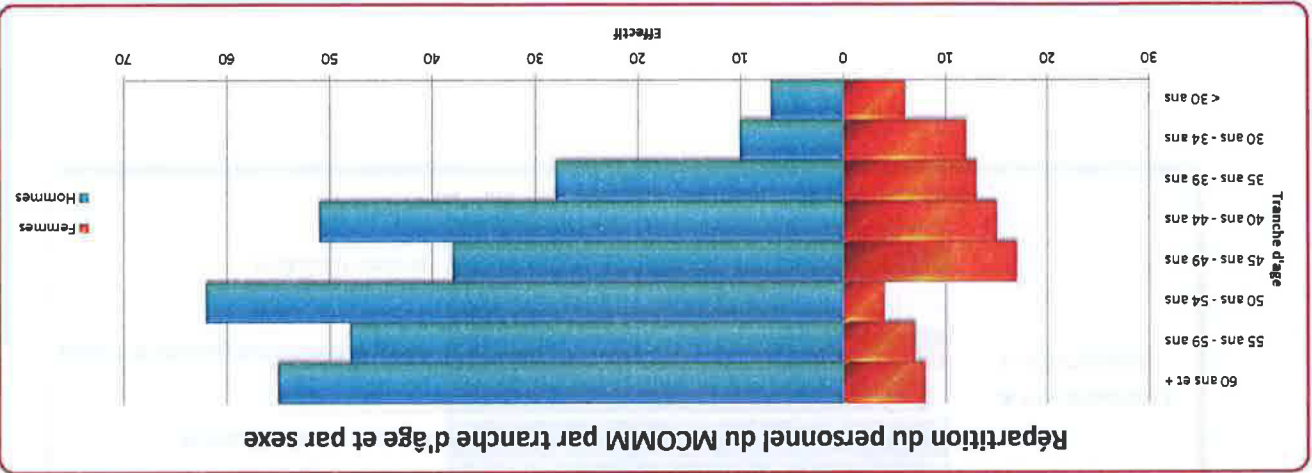
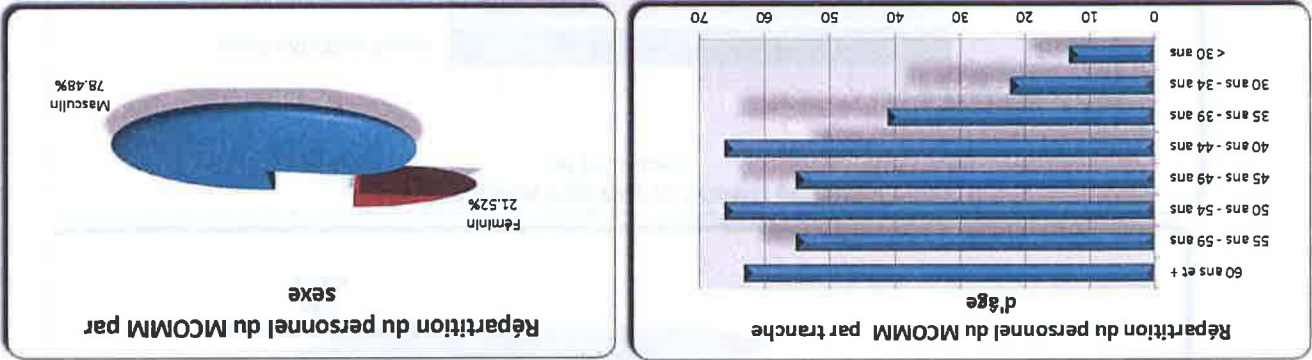
- Communiquer les actions, les projets et programmes réalisés par le Gouvernement ;
- Accompagner les journalistes dans l'exercice de leurs métiers ;
- Contribuer activement à la communication des mesures et activités relatives à la lutte contre la propagation du Choléra et de la fièvre d'origine.

Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
Effectif	Effectif		Total	Age Moyen	Masse Salariale	Salaires moyen
	Hommes	Femmes				
Services Intérieurs	299	82	381	40	16.140.400	42.363
Bureau du Ministre et Direction Générale	53	17	70	23	3.301.850	47.169
TNH	157	38	195	51	7.958.350	40.812
RNH	89	27	116	47	4.880.200	42.071

COMPOSITION DU PERSONNEL RÉGULIER DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

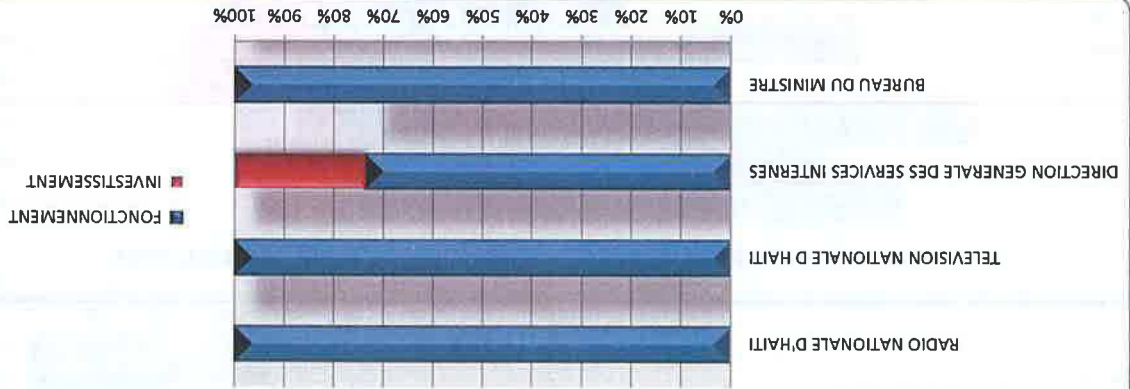
1413 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE	86,187,558	-	86,187,558
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	194,417,187	70,000,000	264,417,187
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	337,014,220	-	337,014,220
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI	197,350,191	-	197,350,191
TOTAL	814,969,156	70,000,000	884,969,156

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du MCOMM par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du MCOMM par section et par nature

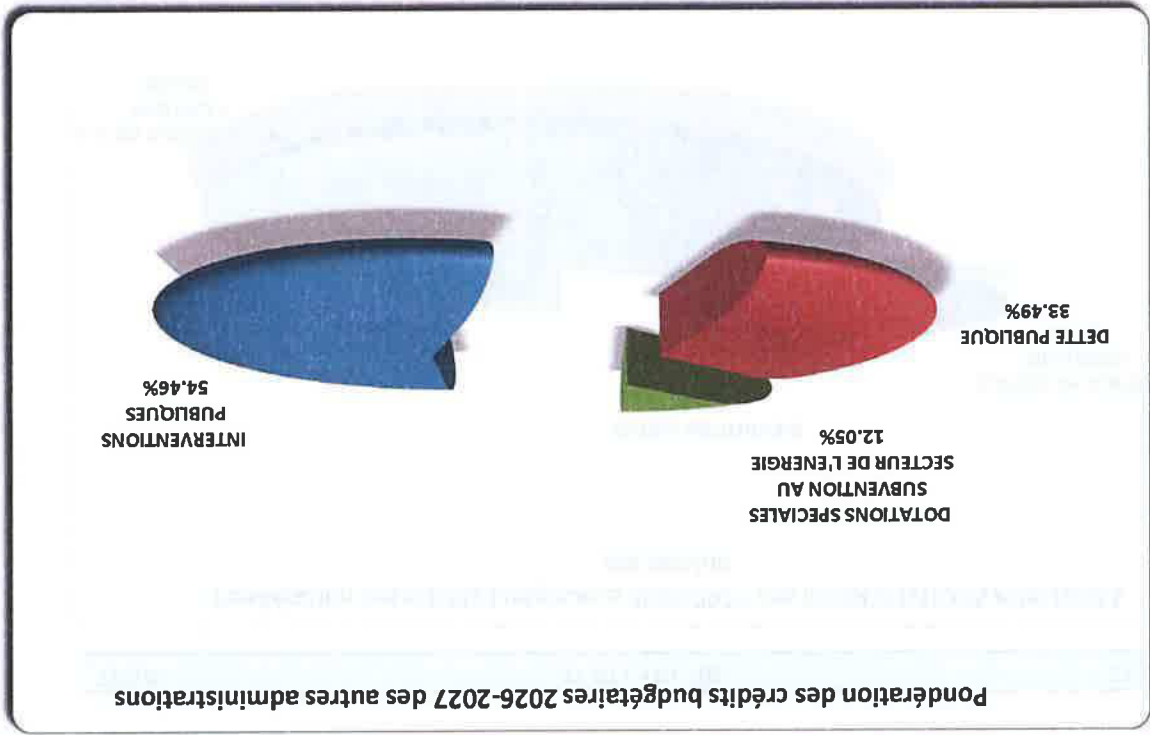


POUVOIR EXÉCUTIF AUTRES ADMINISTRATIONS

INTERVENTIONS PUBLIQUES

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

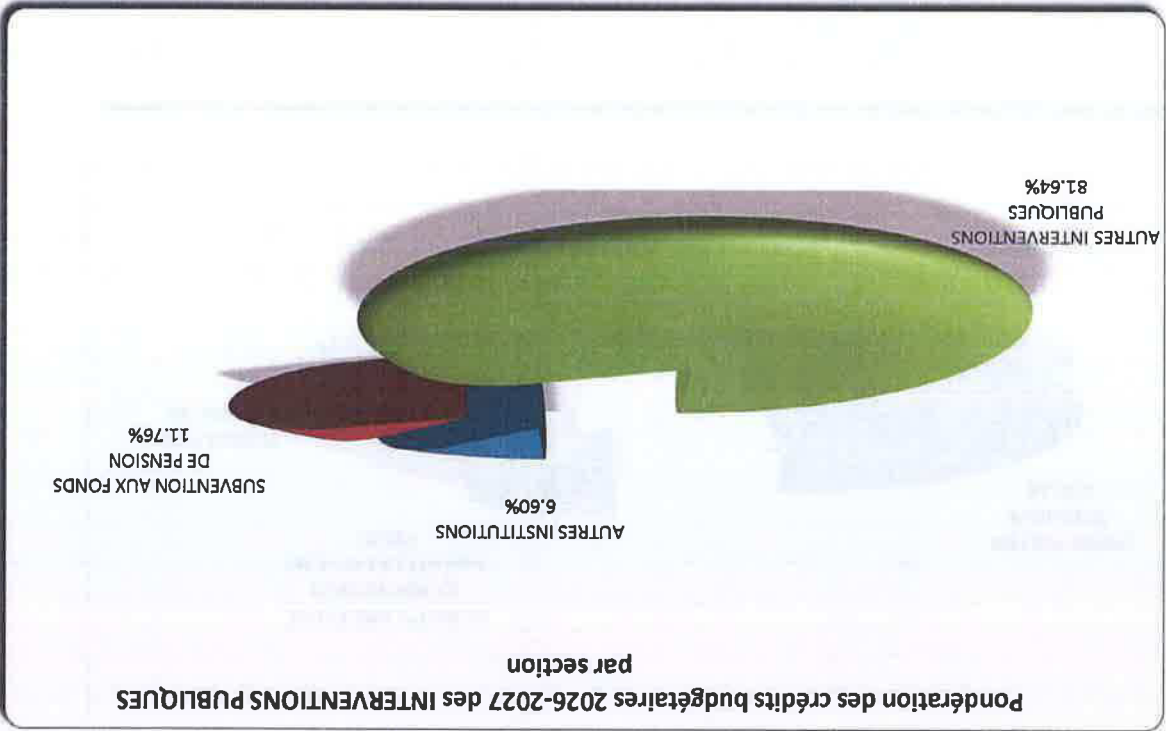
INSTITUTION		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	37,571,193,706	-	37,571,193,706
1512	DETTE PUBLIQUE	23,101,939,262	-	23,101,939,262
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	8,311,621,425	-	8,311,621,425
TOTAL		68,984,754,393	-	68,984,754,393



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

1611 INTERVENTIONS PUBLIQUES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511-1-11- SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	4,418,439,661	-	4,418,439,661
1511-1-13- AUTRES INSTITUTIONS	2,480,000,000	-	2,480,000,000
1511-1-49- AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	30,672,754,045	-	30,672,754,045
TOTAL	37,571,193,706	-	37,571,193,706



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

	ALLOCATION BUDGETAIRE 2025-2026	ALLOCATION BUDGETAIRE 2026-2027	VARIATION
TOTAL INTERVENTIONS PUBLIQUES	34,513,876,911	37,571,193,706	3,057,316,795
ANNEXES	4,406,841,311	4,418,439,661	11,598,350
700-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPECIAUX DU TRÉSOR ET BUDGETS			
PENSIONNAIRES EX-BNDAL	10,139,661	10,139,661	-
PENSION MILITAIRE	460,000,000	460,000,000	-
PENSIONNAIRES EX-MINOTERIE	22,800,000	22,800,000	-
PENSIONNAIRES SELECTION 1974	25,500,000	25,500,000	-
COTISATION AU FONDS DE PENSION	3,888,401,650	3,900,000,000	11,598,350
SUBVENTIONS AU FONDS DE SOUTIEN A LA SECURITE NATIONALE	-	-	-
721-QUOTES - PARTS ET CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS ETRANGERES ET INTERNATIONALES	2,480,000,000	2,480,000,000	0
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	2,480,000,000	2,480,000,000	0
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	27,627,036,600	30,672,764,046	3,046,718,446
410-MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER	100,000,000	100,000,000	-
ACQUISITION DE VEHICULES	100,000,000	100,000,000	-
729-AUTRES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	8,732,647,830	7,962,647,830	(770,000,000)
GESTION DES AUTOBUS DE L'ETAT	1,140,000,000	1,140,000,000	-
ACTIVITES FESTIVES ET CONFERENCES	1,200,000,000	1,200,000,000	-
AUTO-ASSURANCE / FONCTION PUBLIQUE /	2,017,647,830	2,017,647,830	-
AUTRES SUBVENTIONS	1,200,000,000	1,200,000,000	-
APPUI A LA FORMATION	175,000,000	406,000,000	230,000,000
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	3,000,000,000	2,000,000,000	(1,000,000,000)
SUBVENTIONS AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENTREE SCOLAIRE	-	-	-
919-AUTRES DEPENSES NON VENTILEES PAR NATURE	18,794,387,170	22,610,106,215	3,815,718,445
ACTIVITES ELECTORALES	5,400,000,000	7,050,000,000	1,650,000,000
APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	750,000,000	750,000,000	-
APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	350,000,000	350,000,000	-
FONDS POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT	130,000,000	130,000,000	-
PROGRAMME D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE	600,000,000	300,000,000	(300,000,000)
CREATION D'EMPLOIS D'ETE	150,000,000	600,000,000	450,000,000
AUTRES (MONTANT NON AFFECTE) *919*	4,150,000,000	5,635,000,000	1,485,000,000
PROGRAMME D'INITIATION DES JEUNES A L'EMPLOI (PIJE)	174,387,770	410,106,215	235,718,445
DOTATIONS PROVISIONNELLES (PASSEPORTS, VIGNETTES, ETC)	5,300,000,000	5,595,000,000	295,000,000
FONDS DE SOUTIEN A LA SECURITE	1,790,000,000	1,790,000,000	-

DETTE PUBLIQUE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

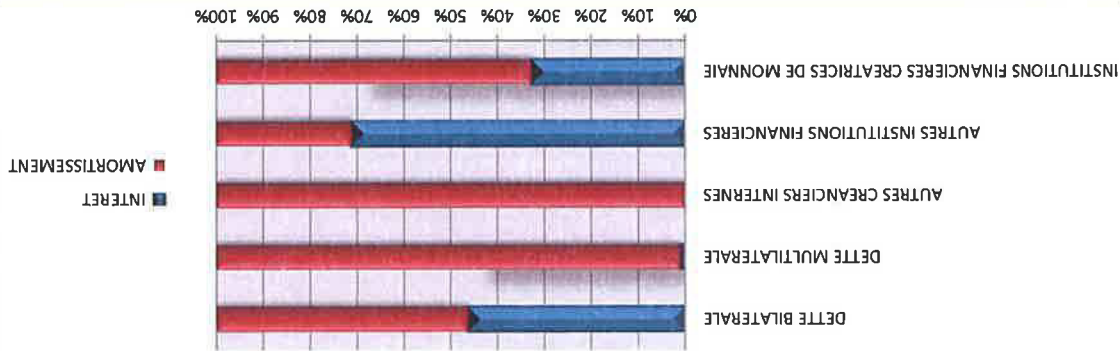
1612 DETTE PUBLIQUE

SECTION	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
1612-1-11- INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	683,880,626	1,405,057,495	2,088,938,121
1612-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	4,415,347,077	1,789,087,384	6,204,434,461
1612-1-13- AUTRES CREANCIERS INTERNES	-	3,807,332,447	3,807,332,447
1612-2-11- DETTE MULTILATERALE	76,097,127	7,822,988,861	7,899,085,988
1612-2-12- DETTE BILATERALE	1,436,454,798	1,665,693,447	3,102,148,245
TOTAL	6,611,779,627	16,490,159,635	23,101,939,262

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de la DETTE PUBLIQUE par section



Crédits budgétaires 2026-2027 de la DETTE PUBLIQUE par section et par nature

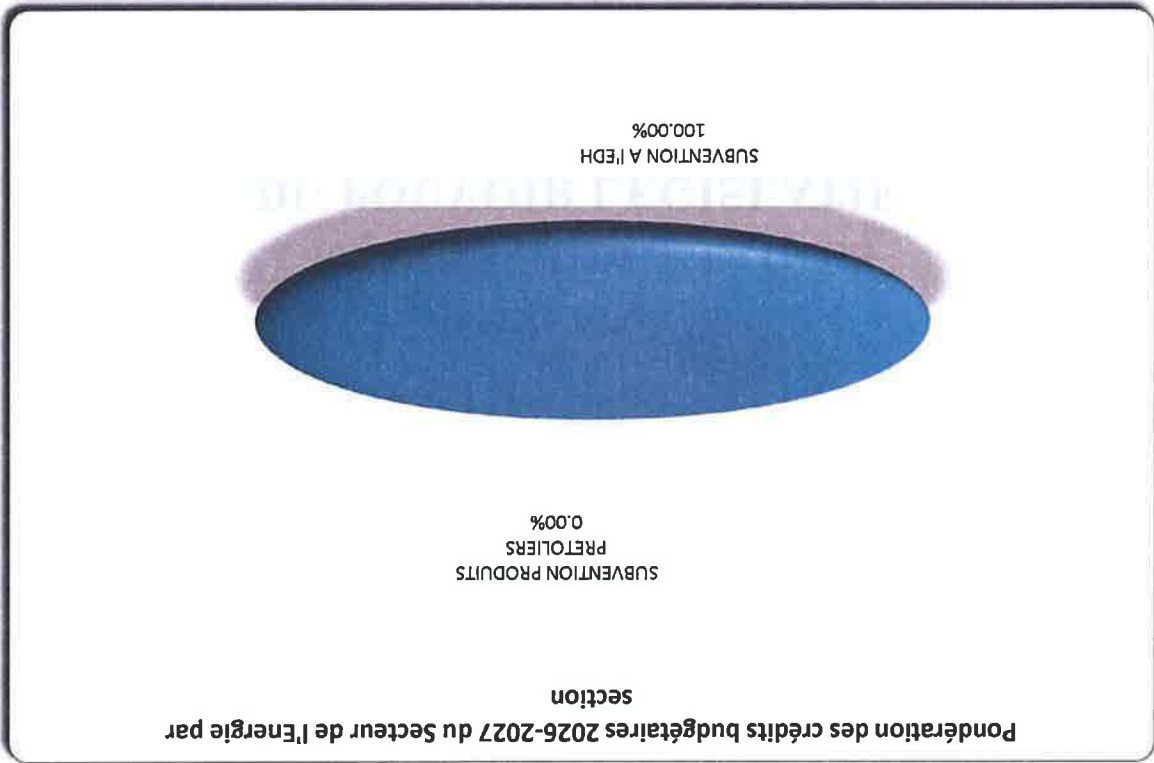


DOTATIONS SPÉCIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1513-1-11- SUBVENTION A l'EDH	8,311,621,425	-	8,311,621,425
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	-	-	-
TOTAL	8,311,621,425	-	8,311,621,425



CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR LÉGISLATIF

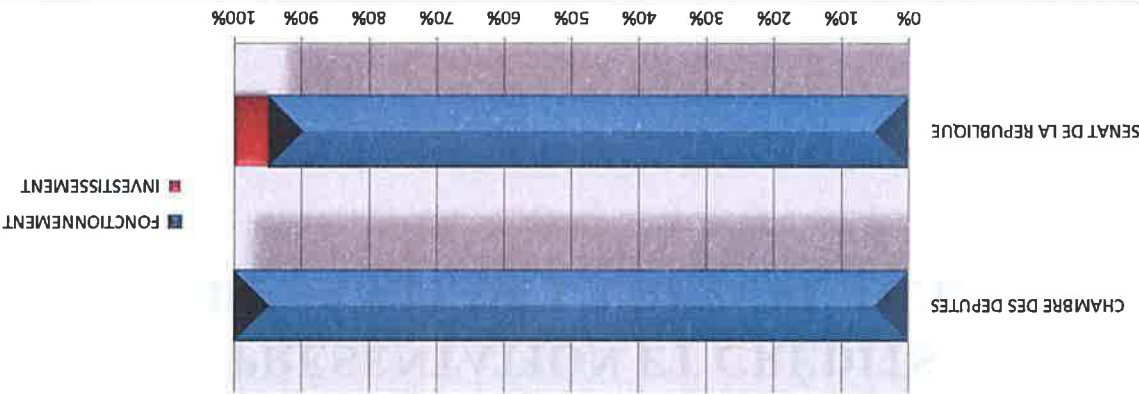
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION			
FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT			
TOTAL			
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,885,227,969	100,000,000
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	2,042,830,213	-
TOTAL		3,928,058,182	100,000,000
		4,028,058,182	

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 du Pouvoir Législatif par branche



Crédits budgétaires 2026-2027 du Pouvoir Législatif par branche



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

2211.- SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Sénat de la République est régi par la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la chambre des Députés, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles ;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du Budget National ;
- Accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics ;
- S'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands dignitaires de l'Etat mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la constitution ;
- Approuver ou rejeter le choix du chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution : Commandant en chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti ;
- Participer au processus de désignation des membres du Conseil Electoral Permanent et du Protecteur du Citoyen ;
- Soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pourvoir à la Cour de Cassation ;
- Elire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet ;
- Inscrire les Sénateurs et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres Pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales et Parlements Etrangers.

b) Structure Organisationnelle

Le Sénat de la République a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Sénateurs assisté d'une Questure, d'un Secrétaire Général.

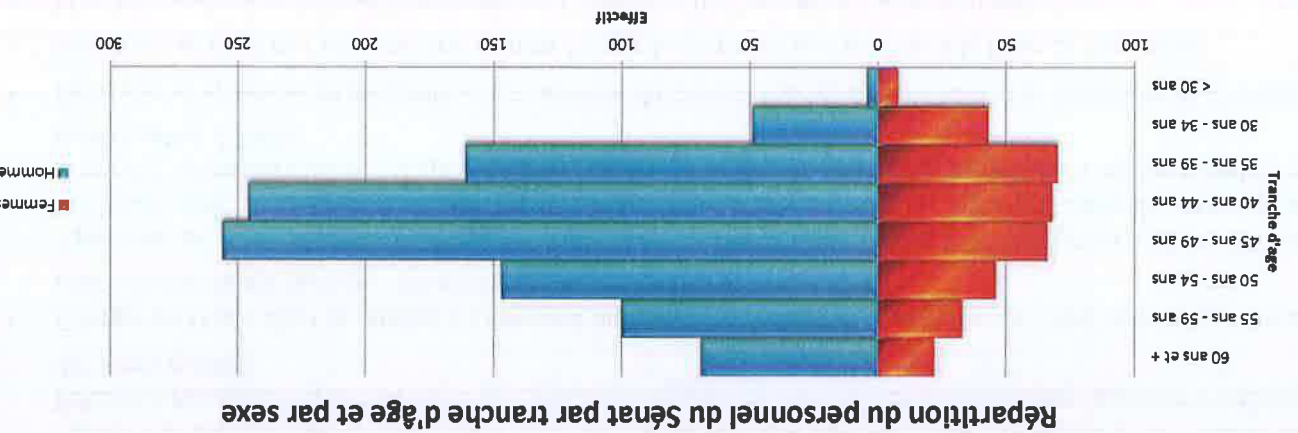
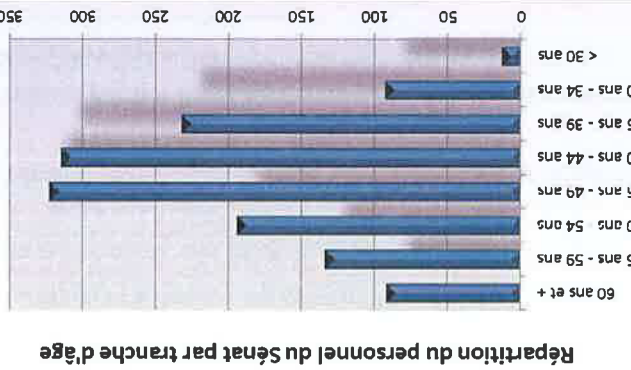
c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026
- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)					
Services Internes	Effectif		Total	Age Moyen	Masse Salariale
	Hommes	Femmes			
1,032	356	1,388	46	69,812,750	50,297

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

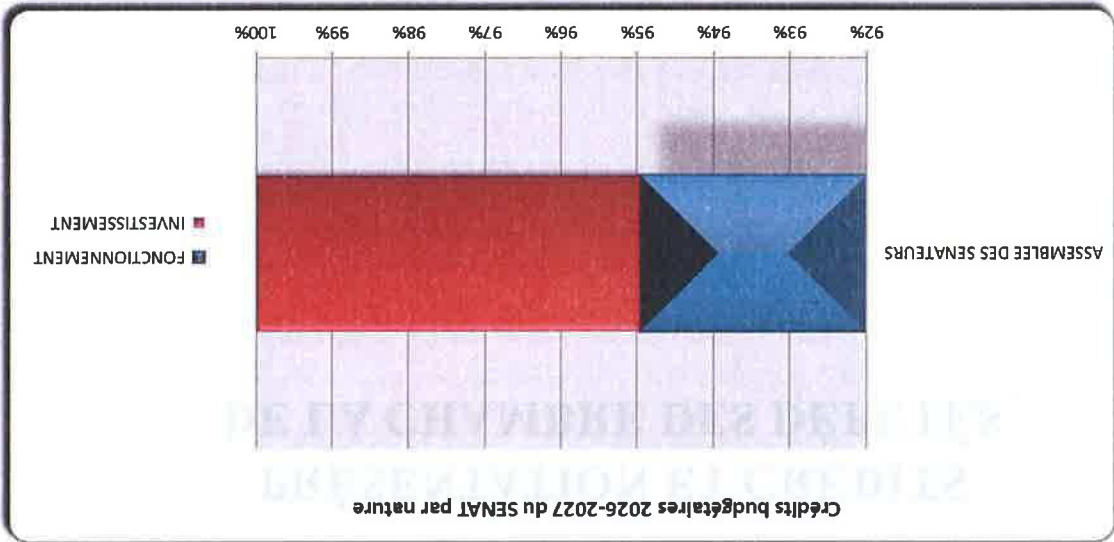
COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU SENAT



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,885,227,969	100,000,000	1,985,227,969
TOTAL			1,985,227,969



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

2212.- CHAMBRE DES DÉPUTÉS

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Chambre des Députés est régie par la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles ;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du Budget National ;
- Prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction ;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet ;
- Doter la chambre des Députés de règlements et d'un plan d'organisation ;
- Inscrire les Députés et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres pouvoirs de l'Etat, les Institutions publiques nationales.

b) Structure Organisationnelle

La Chambre des Députés a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Députés assisté d'un Conseil Technique, d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

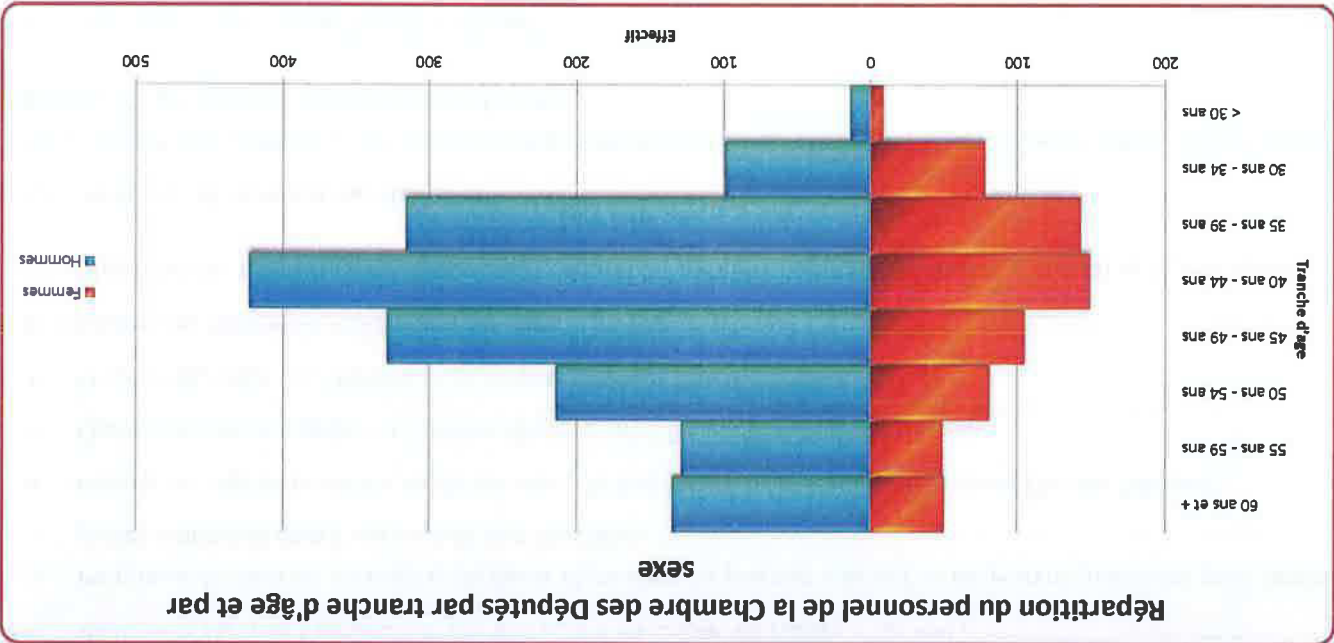
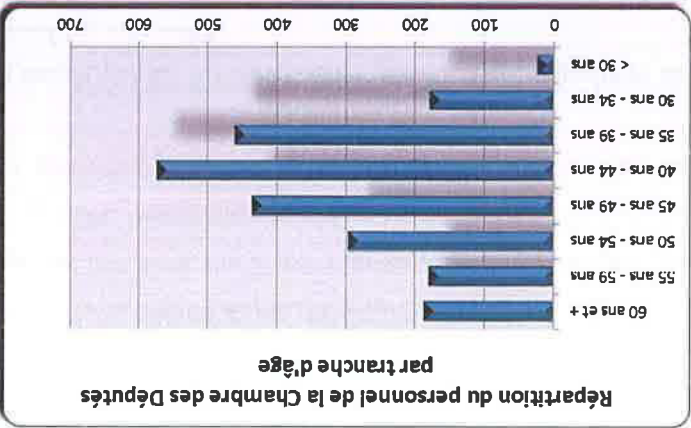
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	Hommes	Femmes	Total	Age Moyen	Masse Salariale	Salairé moyen
	1,658	664	2,322	50	97,603,050	42,034
	1,658	664	2,322	50	97,603,050	42,034
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	1,658	664	2,322	50	97,603,050	42,034

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CHAMBRE DES DEPUTES



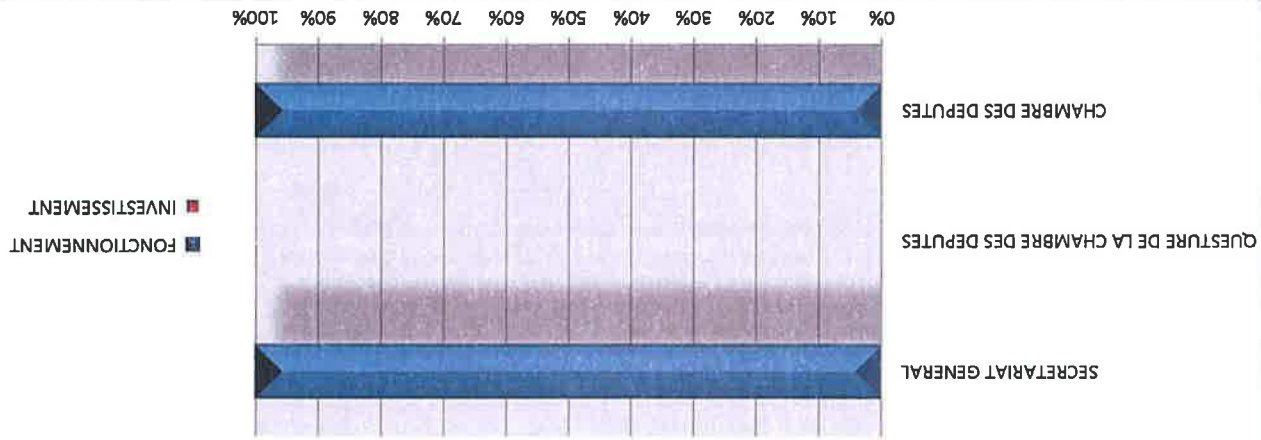
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

CHAMBRE DES DEPUTES				
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	
CHAMBRE DES DEPUTES	163,083,956	-	163,083,956	
QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	-	-	-	
DEPUTES	-	-	-	
SECRETARIAT GENERAL	1,879,746,257	-	1,879,746,257	
TOTAL	2,042,830,213	-	2,042,830,213	

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de la CHAMBRE DES DEPUTES par section



Crédits budgétaires 2026-2027 de la CHAMBRE DES DEPUTES par section et par nature



CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU POUVOIR JUDICIAIRE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027				
MIN,	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,431,973,337	282,700,000	4,714,673,337	
TOTAL	4,431,973,337	282,700,000	4,714,673,337	



LE MINISTRE DE LA JUSTICE
 LE COMMISSAIRE GENERAL
 A L'ADMINISTRATION FISCALE

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

3211.- CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

a) **Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Pouvoir judiciaire est régi par la loi du 17 décembre 2007. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Veiller au fonctionnement régulier et efficace des Cours et Tribunaux ;
- Donner son avis sur les projets de politique judiciaire élaborés par le Pouvoir Exécutif ;
- Appliquer la politique judiciaire de l'Etat ;
- Veiller à ce que les dossiers des justiciables soient traités avec diligence ;

- Participer avec le pouvoir exécutif à l'élaboration de la politique de formation des juges, des auxiliaires de justice et des autres catégories de personnel du Pouvoir Judiciaire.

b) Structure Organisationnelle

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire comprend :

- L'Administration
- La Cour de Cassation
- La Cour d'Appel
- Les Tribunaux

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Garantir une justice équitable en toute transparence ;
- Contribuer à la modernisation du système judiciaire ;

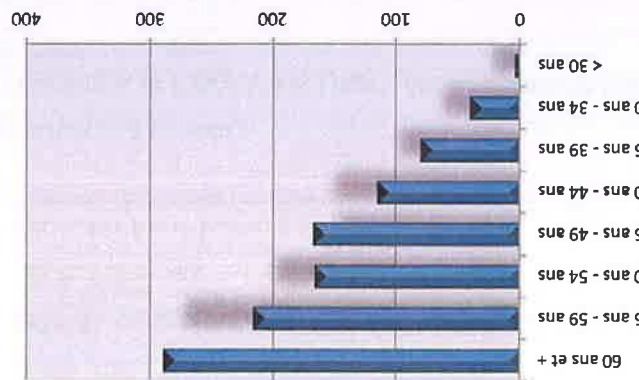
(d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)							
	Effectif	Femmes		Total	Age Moyen	Masse Salariale	Salaires moyen
		Hommes					
		852	217				
		44	133				
		60	183				
Administration Générale	89	44	133	47	73,191,600	68,467	
COUR DE CASSATION	123	60	183	47	10,061,150	54,979	
COUR D'APPEL	59	15	74	64	7,142,600	96,522	
TRIBUNNAUX	581	98	679	54	48,484,850	71,406	

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CSPJ

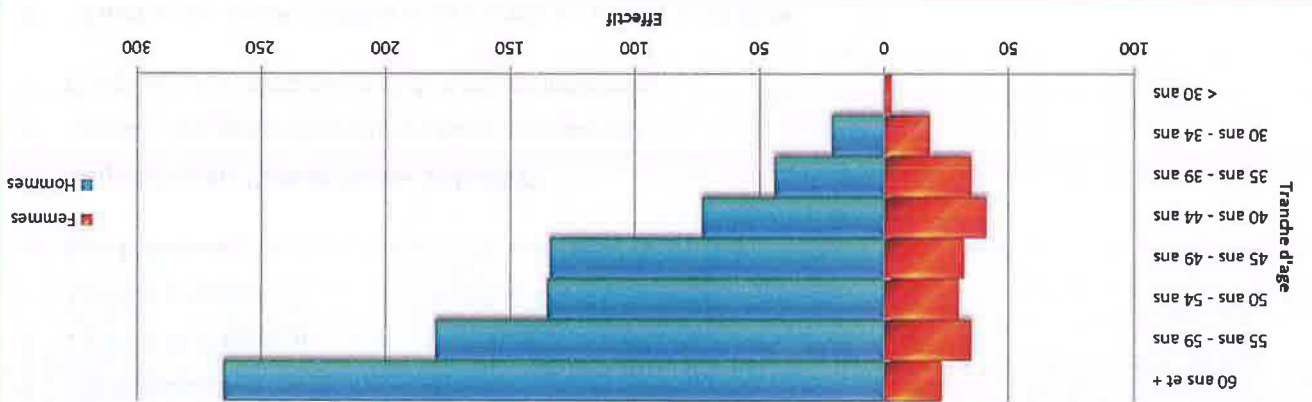
Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge



Répartition du personnel du CSPJ par sexe



Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge et par sexe

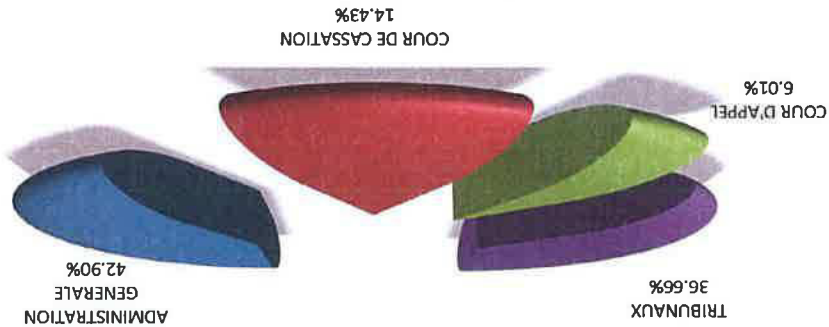


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

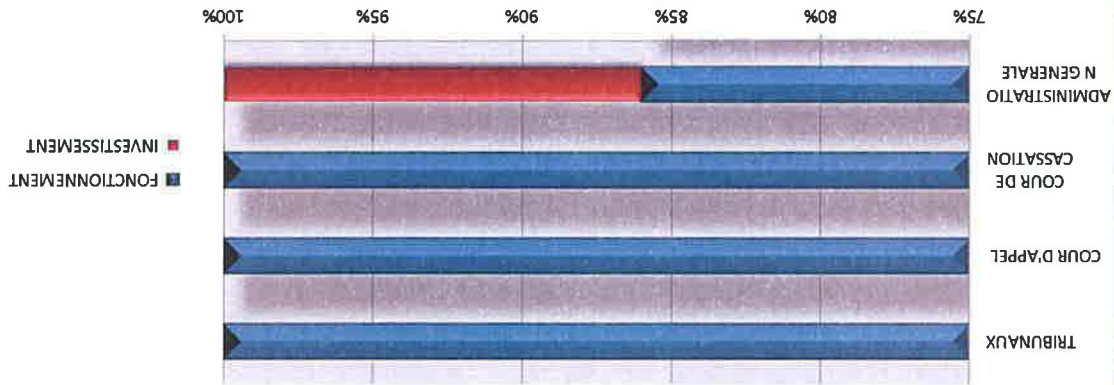
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	1,740,019,456	282,700,000	2,022,719,456
3211-2-12- COUR DE CASSATION	680,501,849	-	680,501,849
3211-2-13- COUR D'APPEL	283,171,918	-	283,171,918
3211-2-14- TRIBUNAUX	1,728,280,114	-	1,728,280,114
TOTAL	4,431,973,337	282,700,000	4,714,673,337

Pondération des crédits budgétaires du CSPJ 2026-2027 par section



Crédits budgétaires 2026-2027 du CSPJ par section et par nature



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

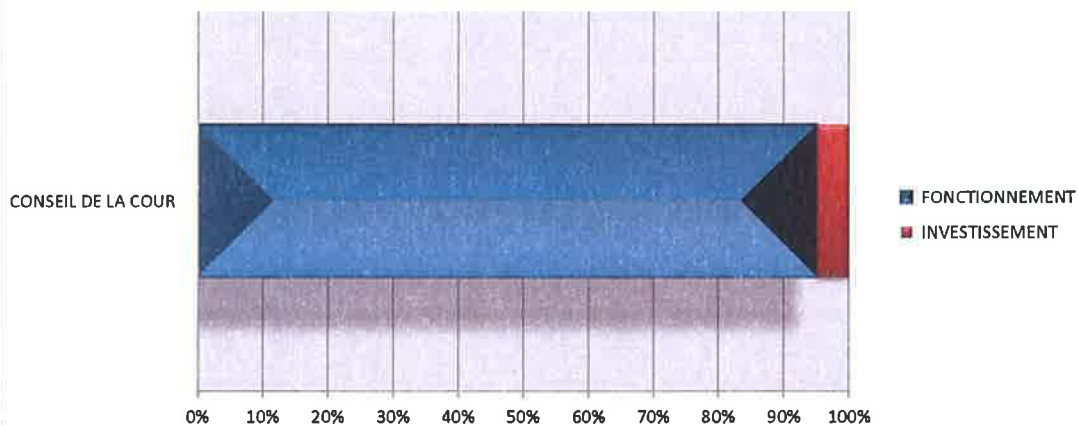
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	1,749,251,371	90,000,000	1,839,251,371
TOTAL	1,749,251,371	90,000,000	1,839,251,371

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de la CSCCA par section



CONSEIL DE LA COUR
100.00%

Crédits budgétaires 2026-2027 de la CSCCA par section et par nature



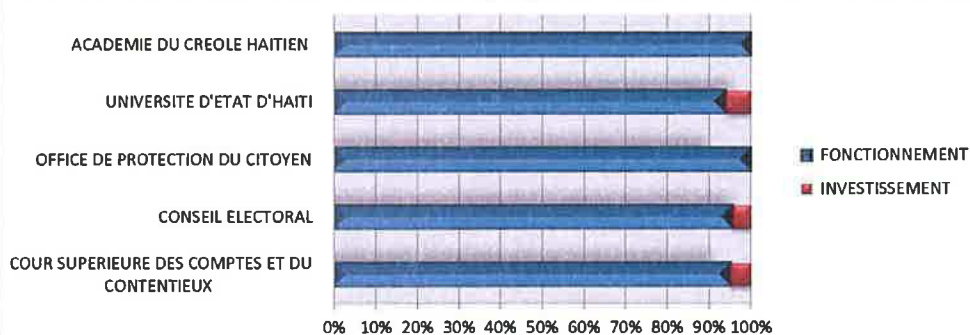


INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

INSTITUTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,749,251,371	90,000,000	1,839,251,371
4211 CONSEIL ELECTORAL	1,633,704,624	75,000,000	1,708,704,624
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	375,722,322	-	375,722,322
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	3,036,808,835	195,000,000	3,231,808,835
4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	117,921,116	-	117,921,116
TOTAL	6,913,408,268	360,000,000	7,273,408,268

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 des institutions indépendantes par entité administrative

Crédits budgétaires 2026-2027 des institutions indépendantes par entité administrative


**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4111.- COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est régie par le Décret du 23 novembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Contrôler, sur les plans administratif et juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- Jouer le rôle de Tribunal Administratif ;
- Vérifier la comptabilité des Collectivités Territoriales ainsi que celle des Entreprises d'Etat, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- Connaître les litiges mettant en cause l'Etat et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

b) Structure Organisationnelle

- La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est organisée suivant une structure centrale placée sous l'autorité d'un Conseil et comprend :
- Une Direction des Affaires Administratives, cinq (5) Directions Techniques, une (1) Unité de Coordination et neuf (9) Directions Départementales.
- Un Tribunal Administratif ayant un Auditorat et un Greffe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Mettre en place un service de contrôle de qualité conformément aux normes et procédures nationales ;
- Moderniser et systématiser les procédures de contrôle de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

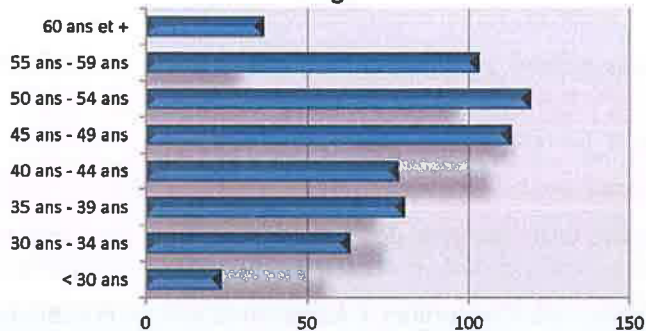
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	417	198	615	46	33,702,367	54,801

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CSCCA

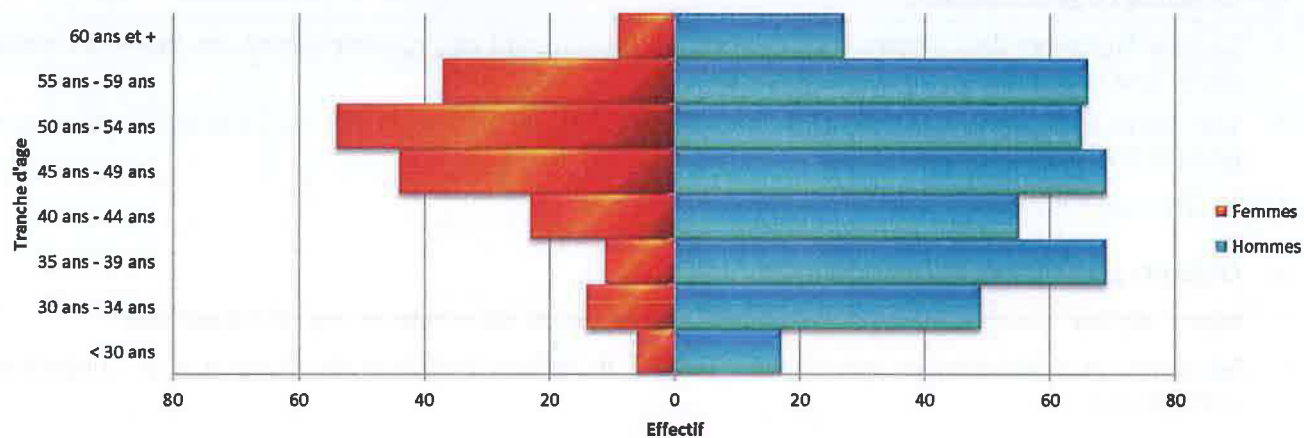
Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge



Répartition du personnel de la CSCCA par sexe



Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge et par sexe





CONSEIL ÉLECTORAL



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4211.- CONSEIL ELECTORAL****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Conseil Electoral est régi par le Décret du 13 mars 2015. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Elaborer le projet de Loi électorale qui sera soumis à l'exécutif pour les suites nécessaires ;
- Respecter, faire respecter et faire appliquer le Décret électorale, la Constitution et les Lois de la République en matière électorale;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le Tribunal compétent;
- Assurer la tenue à jour des listes électorales ;
- Entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale ;
- Procéder à l'identification et au recensement des électeurs;
- Organiser des élections ;
- Organiser les Tribunaux Electoraux (Bureau du Contentieux Electoral Communal (BCEC), Bureau du Contentieux Electoral ;
- Départemental (BCED), Bureau du Contentieux Electoral National (BCEN) pour connaître les cas de contestation soulevés à l'occasion des élections) ;
- Entreprendre et encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple haïtien en matière électorale ;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par devant le tribunal compétent ;
- Déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales ;
- Veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution;
- Tenir les archives du processus électoral.

b) Structure Organisationnelle

- Le Conseil Electoral comprend :
- Le Bureau de Conseil
- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale assistée de la Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Organiser les elections sur tout le territoire national.

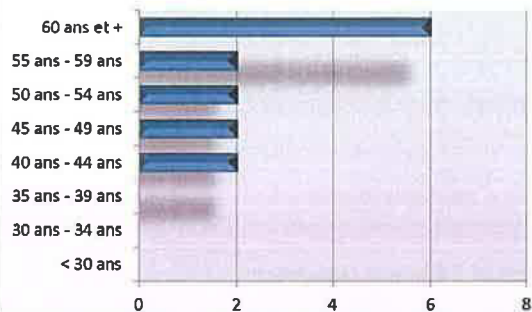
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	7	7	14	57	2,751,800	196,557

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CE

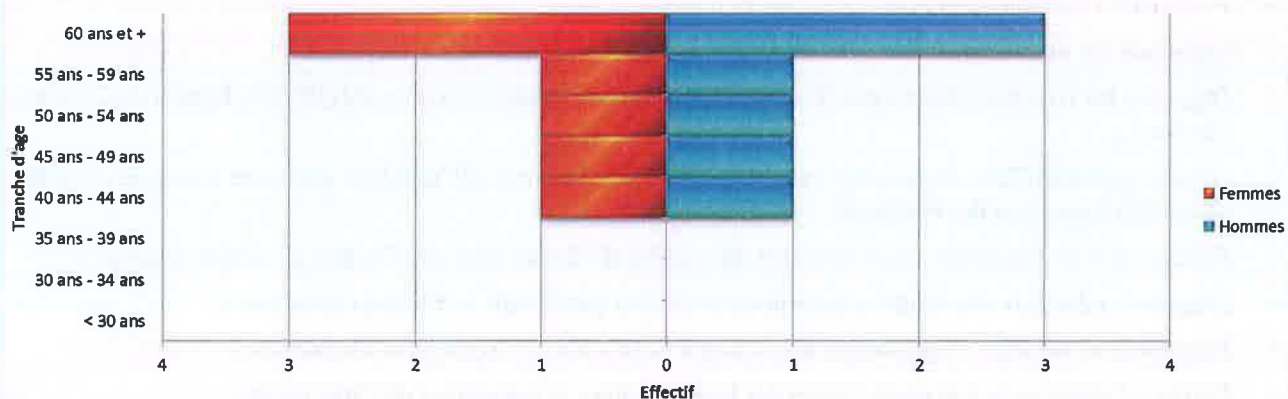
Répartition du personnel du CE par tranche d'âge



Répartition du personnel du CE par sexe



Répartition du personnel du CE par tranche d'âge et par sexe

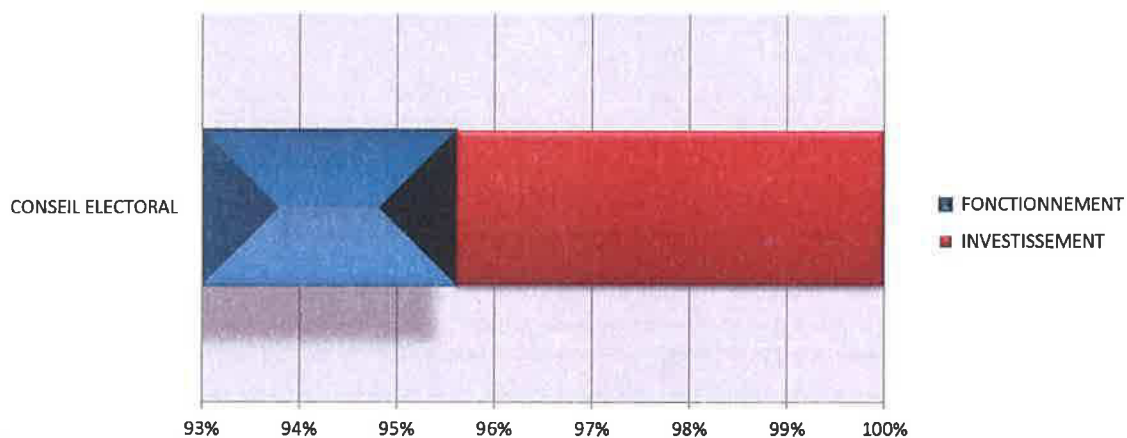


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4211 CONSEIL ELECTORAL**

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	1,633,704,624	75,000,000	1,708,704,624
TOTAL	1,633,704,624	75,000,000	1,708,704,624

Pondération des crédits budgétaires du CE 2026-2027 par section

CONSEIL ELECTORAL
100.00%

Crédits budgétaires 2026-2027 du CE par section et par nature



OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4212.- OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

L'Office de la Protection du Citoyen est régi par le décret du 17 juillet 2012. Sa principale mission et attribution est de protéger tout individu contre toutes formes d'abus et d'erreurs, volontaires ou non de l'Administration Publique et des institutions Autonomes.

b) Structure Organisationnelle

L'Office de la Protection du Citoyen comprend :

- Le Bureau du Protecteur
- Une (1) Direction des Affaires Administratives
- Une (1) Direction Technique

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Rapprocher l'Office de la Protection du Citoyen auprès de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne ;
- Développer la sensibilisation aux droits et devoirs pour une citoyenneté consciente.

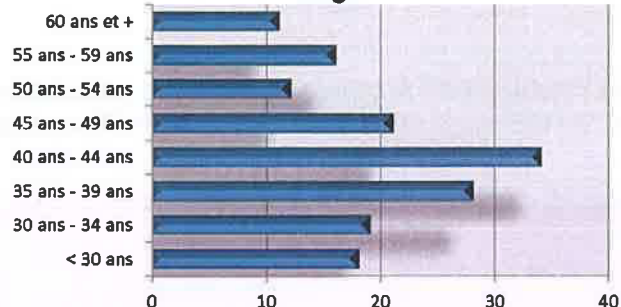
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)					
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale
	Hommes	Femmes	Total		
Services internes	95	64	159	42	7,997,000
					50,296

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'OPC

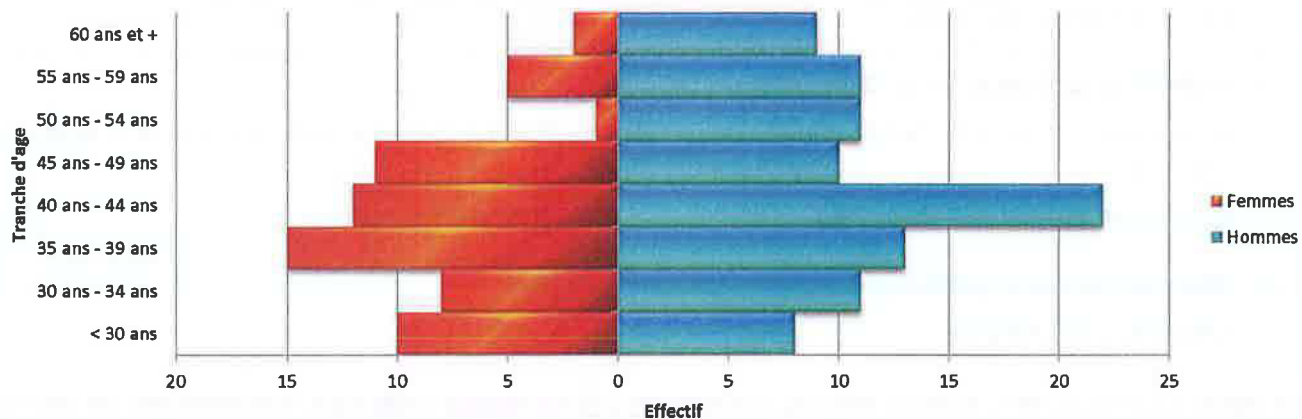
Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'OPC par sexe



Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027

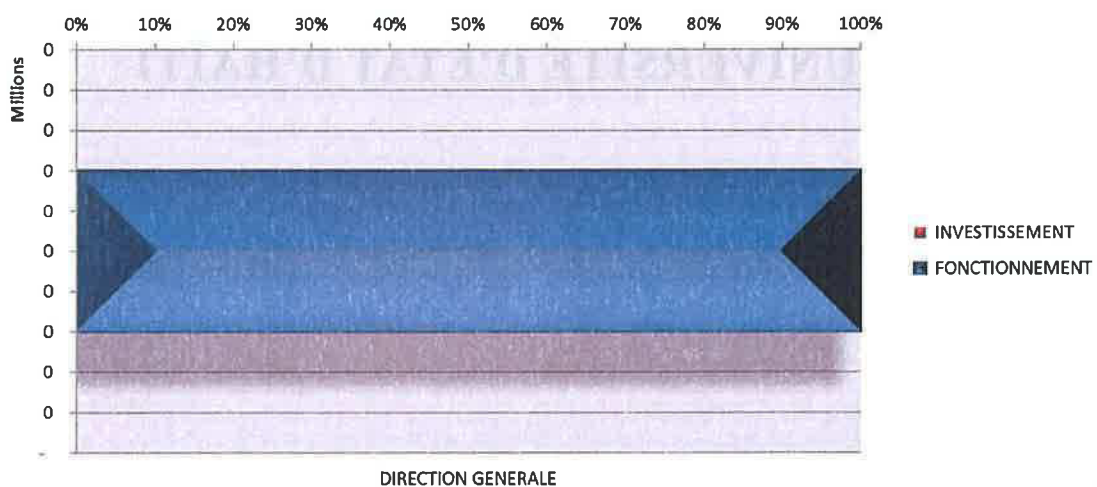
4212 OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4212-1-12- DIRECTION GENERALE	375,722,322	-	375,722,322
TOTAL	375,722,322	-	375,722,322

Pondération des Crédits budgétaires 2026-2027 de l'OPC par section



DIRECTION GENERALE
100.00%

Crédits budgétaires 2026-2027 de l'OPC par section
et par nature



UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4311.- UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) est une institution publique d'enseignement supérieur. Elle est régie par la Constitution de 1987 (Art. 208, 209, 210, 211, 211.1, 212). Ses principales missions et attributions sont de :

- Promouvoir et transmettre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans toutes les couches de la société haïtienne;
- Oeuvrer au développement de la recherche dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social;
- Accompagner l'État, la société et la population haïtienne en général dans le processus de développement;
- Contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

b) Structure Organisationnelle

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) regroupe aujourd'hui onze (11) entités situées dans la région métropolitaine et six (6) facultés ou écoles de droit, de gestion et d'économie dans les villes du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de Hinche, de Jacmel et de Port-de-Paix. Un nouveau campus à Limonade vient d'augmenter son patrimoine physique. Une quarantaine de programmes d'études de premier cycle sont offerts parmi un vaste champ de connaissances. Le programme d'études post-graduées inclut treize programmes de maîtrise existant dans les domaines du patrimoine, de la philosophie, des sciences informatiques, des sciences juridiques, des sciences de la santé, des sciences du développement, et des sciences pures (Mathématiques, Physique, Chimie) en partenariat avec des universités étrangères, pour la plupart. Y seront aussi intégrés des programmes de doctorat et d'autres programmes de maîtrise en perspective. Les premières inscriptions au doctorat à l'UEH se sont réalisées au cours de l'année 2012-2013.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2026-2027

- Renforcer les capacités du corps enseignant en nombre et en expertise par le recrutement de professeurs à temps plein ;
- Développer la recherche au sein de l'UEH et assurer son excellence en renforçant les capacités des centres de recherche ;
- Améliorer l'environnement d'apprentissage des étudiants de l'UEH, notamment à travers l'ameublement des salles de cours, des bâtiments administratifs et des cafétérias des différentes facultés ;
- Renforcer le système d'enseignement de l'UEH à travers la mise en oeuvre de mécanismes permettant d'assurer la formation à distance.

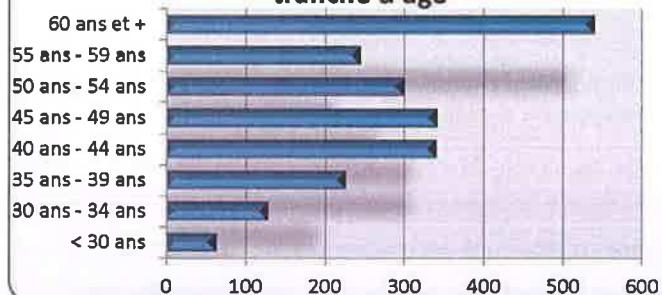
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2026

- Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1569	598	2167	51	92,041,560	42,474
Services internes	1,569	598	2,167	51	92,041,560	42,474

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'UEH

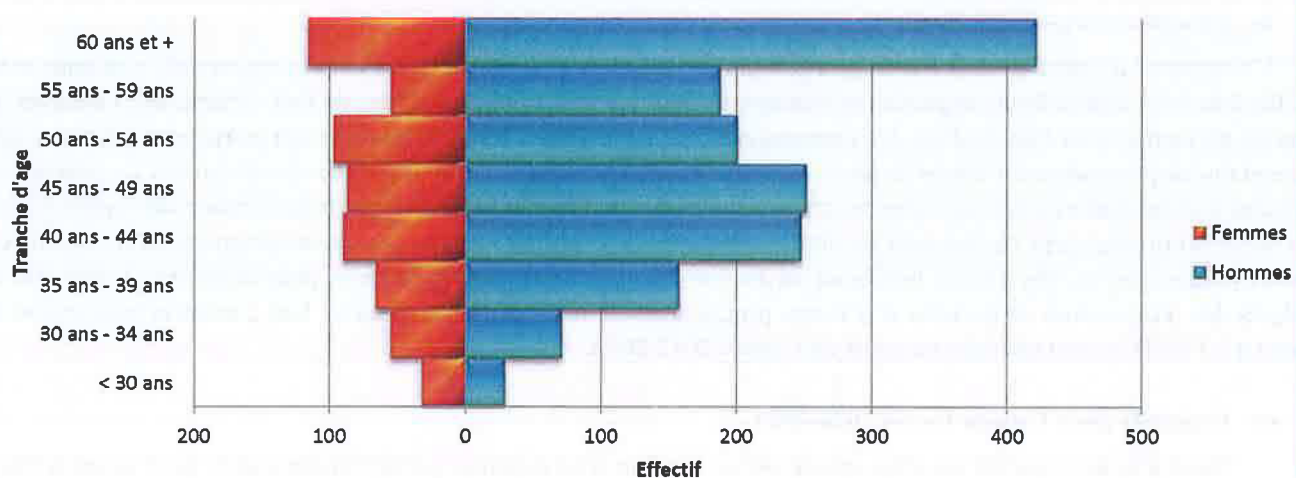
Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'UEH par sexe



Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI**

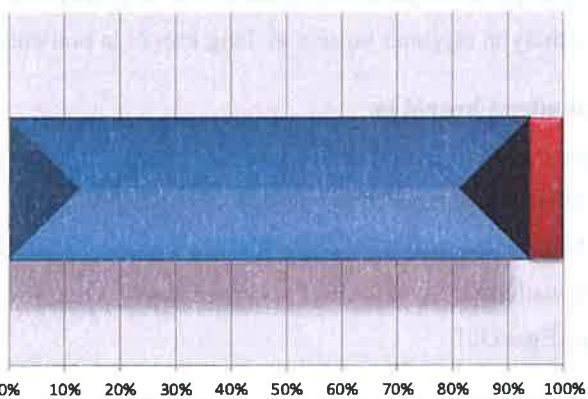
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	3,036,808,835	195,000,000	3,231,808,835
TOTAL	3,036,808,835	195,000,000	3,231,808,835

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de l'UEH par section

RECTORAT DE L'UNIVERSITE
D'ETAT D'HAITI
100.00%

**Crédits budgétaires 2026-2027 de l'UEH par section et par nature**

RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI



BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4411.- ACADEMIE DU CRÉOLE HAITIEN****a) Eitati, misyon ak travay akademi an**

Akademi kreyòl Ayisyen an se yon enstitisyon Leta. Li kreye jan Konstitisyon 1987 amande a mande 1 nan atik 213 ak 214-i. Li endepandan e li kouvri tout peyi a. Li gen karaktè administratif, kiltirèl ak syantifik.

Akademi Kreyòl Ayisyen an genyen misyon pou li:

- a) Fè tout sa ki nesèsè pou ankouraje pwodiksyon nan lang kreyòl ;
- b) Ankouraje eksperyans pèp la ap fè nan dekouvèt, nan kreyasyon, nan pwodiksyon 1 ap fè an kreyòl, kit se pwodiksyon oral, kit se pwodiksyon ekri;
- c) Fè tout sa ki nesèsè pou fè kreyòl la gen bonjan reyònmman ak prestij nan je popilasyon ayisyen an ak nan je lòt popilasyon yo ;
- d) Travay epi siveye pou gen relasyon ki byen balanse nan jan enstitisyon yo ap sèvi ak lang yo nan sosyete a;
- e) Travay pou enstitisyon leta yo aplike Konstitisyon an nan piblikasyon tout dokiman ofisyèl yo nan lang kreyòl;
- f) Fè pwopozisyon sou fason moun kapab sèvi ak lang kreyòl la nan komunikasyon piblik nan peyi a;
- g) Ankouraje travay sou devlopman zouti tankou gramè, diksyonè, leksik nan tout domèn ;
- h) Ankouraje travay sou pwogram fòmasyon teknik pou tout sektè ki bezwen fòmasyon avanse nan lang kreyòl;
- i) Fè envantè tout moun k ap travay sou lang kreyòl ak espesyalis nan tout domèn kap pwodui nan lang kreyòl;
- j) Fè envantè pwodiksyon k ap fèt nan lang kreyòl ak pwodiksyon sou lang kreyòl anndan peyi a kou deyò;
- k) Ankouraje epi pwopoze bonjan travay rechèch sou lang kreyòl la;
- l) Travay pou enstitisyon rejyonal yo sèvi ak lang kreyòl la pou entegrasyon popilasyon kreyolofòn yo.

b) Oganizasyon akademi kreyòl la.

Akademi kreyòl Ayisyen an ap fonksyone ak kat (4) ògàn:

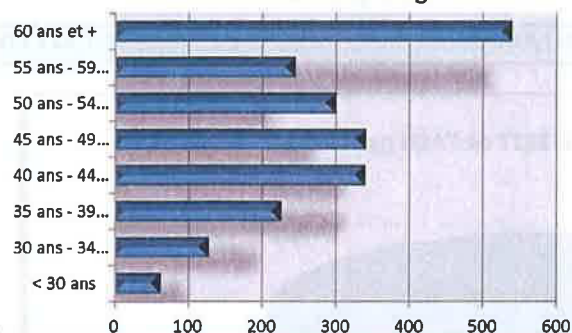
- a) Yon Konsèy Akademisyen;
- b) Yon Konsèy Administrasyon;
- ch) Yon Konsèy Konsiltatif;
- d) Yon Sekretarya Egzekitif.

c) Sitiyasyon ajan piblik pèmanan nan mwa dawout 2026

- Efektif ak Mas Salè

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	19	8	27	44	1,336,000	49,481

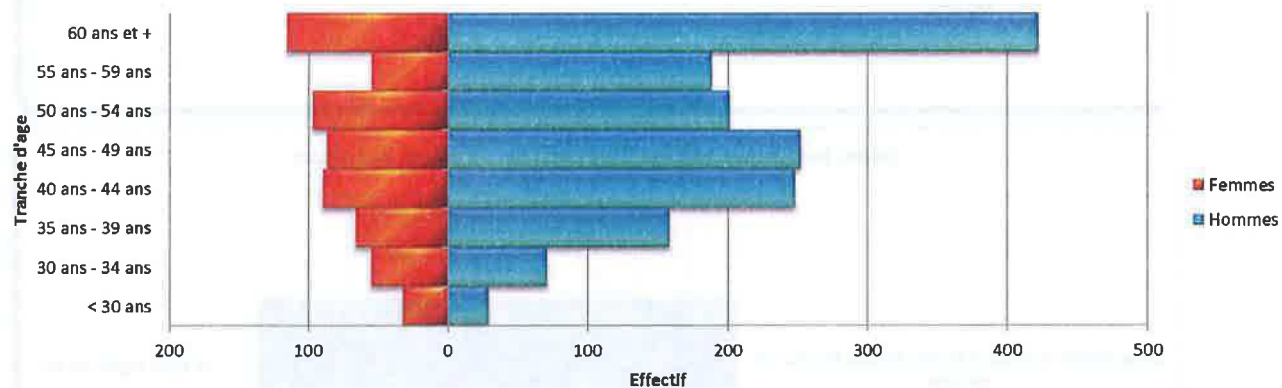
Répartition du personnel de l'Académie Créole par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'Académie Créole par sexe



Répartition du personnel de l'Académie Créole par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2026-2027**4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN**

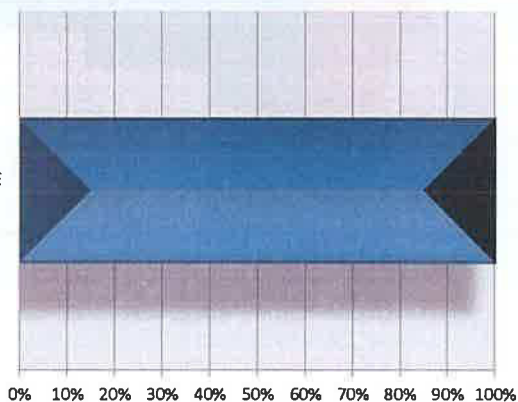
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	117,921,116	-	117,921,116
TOTAL	117,921,116	-	117,921,116

Pondération des crédits budgétaires 2026-2027 de l'ACH par section

SECRETARIAT TECHNIQUE
DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN
100.00%

**Crédits budgétaires 2026-2027 de l'ACH par section et par nature**

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

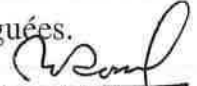
AVIS RELATIF AUX TARIFS DE PUBLICATION

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster les tarifs relatifs aux frais de publication dans le Journal Officiel de la République « *Le Moniteur* ».

A cet effet, à compter du lundi 6 janvier 2025, les tarifs de publication seront établis ainsi :

A	MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE - NUMÉRO URGENCE	1.000 GOURDES + TCA 2.000 GOURDES + TCA
	MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE - SANS LOGO URGENCE	3.000 GOURDES + TCA 6.000 GOURDES + TCA
	MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE - LOGO EN NOIR & BLANC URGENCE	10.000 GOURDES + TCA 20.000 GOURDES + TCA
	MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE - LOGO EN COULEUR URGENCE	17.500 GOURDES + TCA 35.000 GOURDES + TCA
B	SOCIÉTÉ ANONYME (S.A.) : 1 à 10 PAGES URGENCE	25.000 GOURDES + TCA 50.000 GOURDES + TCA
	SOCIÉTÉ ANONYME (S.A.) : 11 à 25 PAGES URGENCE	40.000 GOURDES + TCA 80.000 GOURDES + TCA
	SOCIÉTÉ ANONYME (S.A.) : 26 à 45 PAGES URGENCE	60.000 GOURDES + TCA 120.000 GOURDES + TCA
	SOCIÉTÉ ANONYME (S.A.) : 46 à 70 PAGES URGENCE	80.000 GOURDES + TCA 150.000 GOURDES + TCA
	SOCIÉTÉ ANONYME (S.A.) : 71 à XXX PAGES URGENCE	100.000 GOURDES + TCA 200.000 GOURDES + TCA
C	FONDATION - PAGE URGENCE	10.000 GOURDES + TCA 20.000 GOURDES + TCA
	BREVET URGENCE	20.000 GOURDES + TCA 40.000 GOURDES + TCA
	ONG URGENCE	40.000 GOURDES + TCA 80.000 GOURDES + TCA
	BILAN URGENCE	125.000 GOURDES + TCA 250.000 GOURDES + TCA
	COOPÉRATIVE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (CEC) URGENCE	100.000 GOURDES + TCA 200.000 GOURDES + TCA
	FRANCHISE URGENCE	150.000 GOURDES + TCA 300.000 GOURDES + TCA

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.

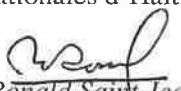

Ronald Saint Jean
 Directeur Général

AVIS RELATIF AU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2026

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel du Journal Officiel de la République.

NUMÉRO ORDINAIRE		NUMÉRO SPÉCIAL	
LES NUMÉROS SPÉCIAUX N'EN FONT PAS PARTIE		HORMIS LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE PLUS DE SOIXANTE (60) PAGES	
Le Moniteur JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE INSTITUTION : PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) : ADRESSE : PHONE : EMAIL : ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141 B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909 www.pressesnationalesdhaiti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaiti@gmail.com		Le Moniteur JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE INSTITUTION : PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) : ADRESSE : PHONE : EMAIL : ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141 B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909 www.pressesnationalesdhaiti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaiti@gmail.com	
ABONNEMENT ANNUEL 35,000 GDES+10%TCA QTE ☐ MONTANT TOTAL		ABONNEMENT ANNUEL 35,000 GDES+10%TCA QTE ☐ MONTANT TOTAL	

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.


Ronald Saint Jean
Directeur Général

Achévé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
©Tous droits réservés 2026